

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A.MIRA-BEJAIA



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

THÈSE
EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE
DOCTORAT

Domaine : SEGC Filière : Economie et Gestion
Spécialité : Sciences économiques

Présentée par
Mme AIANE Wahiba

Thème

**Analyse de la politique d'ouverture de l'économie algérienne :
Benchmarking avec les pays du BRICS**

Soutenue le : 03/03/2019

Devant le Jury composé de :

Nom et Prénom

Grade

Mr OUKACI Kamal	Professeur	Univ. de Bejaia	Président
Mme NEMIRI-YAICI Farida	Professeur	Univ. de Bejaia	Rapporteur
Mme HERIZI Ratiba	Professeur	ENSSEA	Examinatrice
Mr AMAROCHE Ahcène	Professeur	Univ. de Bouira	Examineur
Mr MOUHOUBI Aïssa	MCA	Univ. de Bejaia	Examineur

Année Universitaire : 2018/2019

Remerciements

Je remercie Dieu de m'avoir donné le courage et la volonté pour mener à bien ce travail.

J'exprime ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à ma directrice de thèse Pr NEMIRI-YAICI Farida. Son sens d'appréciation scientifique, sa rigueur pour le travail bien fait et ses suggestions pertinentes dans la recherche ont permis, à maintes reprises, de clarifier mes pensées. Qu'elle trouve ici l'expression de ma reconnaissance.

Je souhaite exprimer tous mes remerciements aux membres du jury du grand honneur qu'ils m'ont fait en acceptant d'évaluer mon travail de recherche.

Je tiens à remercier Mme Catherine FIGUIERE, directrice du Centre de Recherche en Economie de Grenoble (CREG) qui m'a accueilli pendant un mois au sein de son laboratoire. Je tiens à remercier tout particulièrement les amis qui m'ont le plus entouré au cours de mon stage.

J'adresse toute ma gratitude à tous les enseignants de la faculté SEGC et à tous le personnel administratif. Toute ma reconnaissance est exprimée pour le doyen de la faculté Pr OUKACI Kamal pour ses encouragements, son écoute et ses précieux conseils.

J'adresse mes vifs remerciements à mes très chers parents, pour leur soutien et leur sacrifice énorme et pour l'intérêt qu'ils ont toujours porté à mes études. Je leur adresse toute mon affection.

Je remercie chaleureusement mon mari, pour ses encouragements et la confiance qu'il m'a témoignée. Je tiens à le remercier surtout pour son soutien moral ininterrompu.

J'adresse mes vifs remerciements à mes beaux-parents, mes frères et sœurs, mes beaux frères et belles-sœurs. Je remercie également mes amis et mes collègues. Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé dans la réalisation de ce travail.

Dédicaces

A mes parents et à mon mari

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre 01 : Fondements théoriques de l'ouverture commerciale	8
Section 1 : Libre-échange et protectionnisme	8
Section 2 : Les théories du commerce international	17
Section 3 : Politiques d'ouverture et stratégies d'industrialisation	36
Chapitre 2 : Politique d'ouverture et croissance économique	45
Section 1 : Les théories du développement économique.....	45
Section 2 : Les théories de la croissance économique	55
Section 3 : Ouverture commerciale-croissance économique : Revue de la littérature théorique et empirique	69
Chapitre 3 :L'émergence des BRICS dans l'économie mondiale	76
Section 1 : L'émergence : Contenu et enjeux	76
Section 2 : Analyse du mode d'ouverture des BRICS	85
Section 3 : BRICS : Politiques de réformes et d'ouverture.....	93
Chapitre 4 : Politique d'ouverture de l'économie algérienne	117
Section 1 : Evolution de la politique commerciale de l'Algérie.....	118
Section 2 : L'ouverture multilatérale et régionale de l'Algérie	145
Section 3 : Privatisation et libéralisation du régime de change	153
Chapitre 5 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS	165
Section 1 : Politique d'ouverture et changement structurel	165
Section 2 : Les aspects institutionnels de l'ouverture des BRICS : Quels enseignements pour l'Algérie ?	173
Section 3 : Ouverture et croissance économique : une analyse en données de panel.....	190
Conclusion générale	203
Références bibliographiques	210
Table des matières	246

Liste des abréviations

AGI : Autorisations Globales d'Importations
ALADI : Association Latino-Américaine d'Intégration
ALENA : Accord de Libre-Echange Nord-Américain
ANC : African National Congress
ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement
ANGEM : Agence National de la Gestion du Micro-crédit
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APSI : Agence de Promotion et de Soutien des Investissements
ASEAN : Association of South-East Asian Nations
ASGISA : Accelerated and Shared Growth for South Africa
BAfD : Banque Africaine de Développement
BCG : Boston Consulting Group
BENIVM : Bangladesh, Ethiopie, Nigéria, Indonésie, Vietnam, Mexique
BM : Banque Mondiale
BNP : Banque Nationale de Paris
BRIC : Brésil, Russie, Inde et Chine
BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
BTPH : Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique
CAD : Comité d'Aide au Développement
CAGEX : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations
CEM : Communauté Economique Maghrébine
CEPA : Comprehensive Economic Partnership Agreement
CEPAL : Commission Economique pour l'Amérique Latine des Nations Unies
CEPII : Centre d'Etude Prospective et d'Information International
CI : Circuits Intégrés
CIVETS : Colombie, Indonésie, Vietnam, Égypte, Turquie, Afrique du sud
CLES : Comprendre Les Enjeux Stratégiques
CMC : Conseil de la Monnaie et du Crédit
CNIS : Conseil National de l'information Statistique
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
Credoc : Crédit Documentaire
CVM : Chaînes de Valeurs Mondiales
EBV : Entreprises de Bourg et de Village
Edifact : Échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport
ESC : Ecole Supérieure de Commerce
EU : European Union
EURL : Entreprise Uni-personnelle à Responsabilité Limitée
FCE : Forum des Chefs d'Entreprises
FGAR : Fonds de Garantie des Crédits aux PME

FMI : Fonds Monétaire International
FMN : Firmes Multinationales
FNI : le Fonds National d'Investissement
FSPE : Fonds Spécial de Promotion des Exportations
G6 : Groupe des Six
GATT : General Agreement on Tariffs and Trade
GEAR : Stratégie de Croissance, d'Emploi et de Redistribution
Gov : Gouvernement
GPA : Groupement Professionnel d'Achat
GZALE : Grande Zone Arabe de Libre Echange
GKO : Gosudarstvennoe Kratkosrochnoe Obyazatelstvo (Titres d'Etat)
IBGE : Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
IBSA : Inde, Brésil et Afrique du sud
IDE : Investissement Direct Etranger
II : Industries Industrialisantes
IPL : Indice de Performance Logistique
ISI : Industrialisation par Substitution aux Importations
ISMME : Industries Sidérurgiques, Métalliques, Mécaniques, Electriques et Electroniques
ITC : International Trade Centre
ITCC : Ingénieurs, Techniciens, Cadres et Chercheurs
KAM: Knowledge Assessment Methodology
KEI: Knowledge Economy Index
LFC: Loi de Finance Complémentaire
LLL: linkage, Leverage and Learning
LSCI: Line Shipping Connectivity Index
MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Mds : Milliards
MEC : Minerals-Energy Complex (complexe minéralo-énergétique)
MEDA: Mesures d'Ajustement
MENA: Middle East and North Africa
MERCOSUR : Marché Commun du Sud de l'Amérique Latine
NGP : New Growth Pattern
NIVP : Nouvel Instrument de Voisinage et de Partenariat
NPF : Nation la Plus Favorisée
NPI : Nouveaux Pays Industrialisés
UAC : United Aircraft Corporation
OCDE : Organisation de coopération et de Développement Economiques
OMC : Organisation Mondiale de Commerce
ONACO : Office National de Commercialisation
ONS : Office National des Statistiques
ONU : Organisation des Nations Unies
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAC : Programme d'Accélération de la Croissance

PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PCSC : Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance
PED : Pays en Développement
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PMI : Petite et Moyenne Industrie
PNDA : Plan National de Développement de l'Agriculture
PNDAR : Programme National de Développement Agricole et Rural
PIB : Produit Intérieur Brut
PIN : Programmes Indicatifs Nationaux
PGE : Programme Général d'Exportation
PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRE : Plan de Relance Economique
Prob. : Probabilité
PPA : Parité de Pouvoir d'Achat
PROMEX : Office Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur
PSRE : Plan de Soutien à la Relance Economique
PTN : The Protocol on Trade Négociations
R&D : Recherche & Développement
RDM : Reste Du Monde
RDP : Programme de Reconstruction et de Développement
RES : Reprise par les salariés
RVE : Restrictions Volontaires à l'Exportation
SACU: Southern African Custom Union
SADC: Southern African Development Community
SAFEX : Société des Foires et Exportations
SARL : Société à Responsabilité Limitée
SGPC : Système Global de Préférence Commercial
TBI : Traités Bilatéraux d'Investissement
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TUC : Taux d'Utilisation des Capacités
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE : Union Européenne
UMA : Union du Maghreb Arabe
UNCTAD: United Nations Conference on Trade and Development
UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques
US: United States
USD: United States Dollar
WDI: World Development Indicators
WITS: The World Integrated Trade Solution
ZES : Zones Economiques Spéciales
ZLE : Zone de libre-Echange
ZLEA : Zone de Libre-Echange des Amériques

Introduction générale

Introduction générale

Les pays en développement ont tenté diverses stratégies en vue de promouvoir leur développement économique. Après la seconde guerre mondiale, on assiste à un engouement de la part des pays en développement pour développer leur industrie. En effet, le développement par l'industrialisation est conçu comme l'option stratégique pour faire sortir les pays de la périphérie (moins industrialisés) de leur dépendance vis-à-vis du centre (les pays industrialisés). En plus de l'importance du secteur industriel, les premières stratégies de développement attribuaient une grande importance à l'intervention de l'Etat dans le processus de développement.

Concernant le rôle attribué au commerce international, deux types de stratégies ont été envisagés pour soutenir le processus de développement et d'industrialisation : D'abord, des stratégies de développement orientées sur le marché intérieur à travers la stratégie d'industrialisation par substitution aux importations (ISI) qui s'est imposée en Amérique latine, ou les industries industrialisantes (II) inspirée de l'expérience de l'URSS¹. On assiste dans le cadre de cette stratégie à une rupture avec la division internationale du travail dans la mesure où celle-ci soumet les pays en développement à une détérioration des termes de l'échange. Ainsi, afin de protéger la production nationale de la concurrence étrangère, les gouvernements mettent en place un système de protection sous différentes formes (quotas et barrières douanières, subventions aux industries locales, taux de change surévalué).

Néanmoins, ce modèle de développement n'a pas permis de réaliser les objectifs escomptés. Non seulement l'ISI n'a pas permis d'entretenir un processus de croissance durable, mais également elle a engendré des coûts économiques et sociaux et s'est traduite par un accroissement des inégalités sociales. Par ailleurs, le modèle de développement autocentré a renforcé la dépendance des pays en développement vis-à-vis de l'extérieur². Ensuite, face aux limites des stratégies basées sur le marché intérieur, une large part des pays ayant suivi ce modèle étaient contraints de se tourner vers une stratégie axée sur les exportations.

Les stratégies de développement extraverties ont été suivies essentiellement par les pays asiatiques (Hong Kong, Taïwan, la Corée du Sud...) et certains pays d'Amérique Latine comme le Mexique et le Brésil. Au lieu de discriminer les exportations comme dans le cas des stratégies de développement autocentrées, la stratégie de promotion des exportations consiste à privilégier une insertion active dans le commerce international selon les principes de la théorie des avantages comparatifs. Le but de cette stratégie est d'augmenter les exportations afin d'accroître les entrées de devises et améliorer la balance commerciale. Cette politique est justifiée par l'étroitesse des marchés intérieurs des pays en développement et la nécessité de s'ouvrir à l'extérieur en vue d'affronter la concurrence internationale

¹ Union des Républiques Soviétiques Socialistes (URSS).

² Ce type de stratégie se fait souvent en faisant recours à l'endettement extérieur et à l'importation de la technologie des pays développés.

L'échec des stratégies de développement basées sur un fort interventionnisme étatique conduit à partir des années 1980 à l'émergence d'un modèle de développement libéral. Ce sont les institutions financières internationales (le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale) qui vont désormais prendre en charge le développement des pays en retard à travers le fameux « Consensus de Washington »³. Il s'agit d'un cadre de réformes composé de dix recommandations qui peuvent se résumer en trois points : privatisation des entreprises publiques et libéralisation des prix et des taux d'intérêt ; ouverture forcée au commerce international et aux investissements directs étrangers (IDE) et enfin réduction des dépenses publiques (éducation, santé, etc.). Ainsi, l'ouverture constitue, dans ce cadre, un facteur de compétitivité et de croissance.

Les expériences d'ouverture suivies ont donné lieu à des résultats différents et les meilleurs résultats ont été réalisés par les pays dits « émergents ». Ces derniers se caractérisent par une forte croissance économique, une insertion très rapide dans la division internationale du travail et par une grande attraction sur les flux de capitaux internationaux notamment les investissements directs étrangers. Le concept d'émergence est apparu à partir des années 1990 dans un contexte marqué par une dérèglementation des marchés financiers et par un essor spectaculaire des innovations technologiques. La majorité des pays émergents ont été secoués par des crises financières et économiques durant les années 1980 et 1990. Pour y remédier, ces pays ont procédé à un changement profond du modèle économique afin de réaliser un développement plus efficace et plus soutenable. Les pays émergents ont adopté des réformes structurelles importantes, passage d'économies centralisées à des économies de marché et d'économies fermées à des économies plus ouvertes sur le marché mondial (en termes de commerce extérieur et d'investissements directs étrangers).

Aujourd'hui, il est difficile de parler d'économie internationale sans évoquer ces pays émergents qui ont provoqué un bouleversement des rapports des forces et une modification de la donne mondiale. Par ailleurs, le changement a été plus profond avec l'essor spectaculaire du Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine (Les BRIC)⁴. En effet, après l'essor spectaculaire des dragons asiatiques (Hong Kong, Taïwan, Singapour et Corée du Sud) et celui des tigres (Indonésie, Thaïlande, Malaisie), les BRICS ont fait leur grande apparition à partir des années 2000 et deviennent les grandes puissances émergentes. Les BRIC constituent les nouvelles puissances mondiales qui offrent des opportunités d'affaires attractives aux investisseurs du monde entier. On prévoit que d'ici 2050, les pays du BRIC figureront tous parmi les cinq principales économies de la planète⁵. Par ailleurs, le dynamisme industriel de ces pays ne se limite pas uniquement aux activités industrielles à faible valeur ajoutée. Tous le tissu industriel et celui des services également connaissent un essor remarquable (le luxe, l'automobile, le high tech, la construction navale, le nucléaire...).

³ Au départ, l'intervention des institutions de Bretton Woods était destinée à aider les pays en développement à résoudre les problèmes de leurs dettes. Ensuite, les plans d'ajustement structurel édictés par le FMI sont devenus la norme des stratégies de développement des pays du Sud.

⁴ Le terme BRIC fut inventé en 2001 par Jim O'Neill. Il est apparu pour la première fois dans une note de la Banque Américaine Goldman Sachs et associe le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine. L'Afrique du Sud a rejoint ce groupe informel en 2011 et depuis, on parle du groupe des BRICS.

⁵ Goldman Sachs, mars 2007.

Les BRICS partagent un certain nombre de caractéristiques : ils ont tous une volonté de se faire une place de plus en plus importante dans l'économie mondiale. Ce sont également des pays à forte population. Par ailleurs, ces pays font toujours partie des pays en développement et constituent tous des puissances continentales. Ces chefs de file du monde émergent ont élaboré leur propre stratégie, qui n'est ni calquée sur celle des pays développés, ni sur celle des plus petits pays en développement (MORIN J-F. 2008, P.3). Il faut savoir aussi que les stratégies de développement adoptées par ces pays n'étaient pas identiques. La pluralité de leurs modèles s'observe aussi bien au niveau des régimes politiques en vigueur dans ces pays, du choix du modèle de développement, qu'au niveau des secteurs qui sont au cœur des modèles de développements. Aussi, les BRICS ont des spécialisations à l'exportation extrêmement contrastés. Par ailleurs, l'émergence de ces pays ne s'est pas faite au même moment. Leurs expériences de développement seront sans aucun doute des leçons précieuses pour les autres pays en développement dont l'Algérie.

Les BRICS se sont ouverts avec succès. Ces derniers ont pu réaliser de très bons résultats sur les plans économiques et commerciaux : La Chine est l'une des principales puissances économiques mondiales et le plus grand pays en développement qui s'empare des marchés d'exportation à travers le monde grâce à son « avantage-prix » qui lui permet de défier toute concurrence. Le Brésil est l'une des principales puissances agricoles au monde (il constitue le plus grand producteur mondial de viande de bœuf, de canne à sucre et de jus d'orange). La Russie est le principal fournisseur d'hydrocarbures de l'Europe et des pays limitrophes et constitue la superpuissance militaire la plus importante après les Etats-Unis. En Inde, les multinationales s'imposent sur les marchés mondiaux tant dans le commerce international des services que dans les secteurs industriels. Enfin, l'Afrique du Sud constitue la première puissance économique du continent africain. (agriculture diversifiée, tissu industriel et secteur des services extrêmement dynamique). Celle-ci jouit à la fois d'un pouvoir économique, d'un poids politique et d'une puissance militaire.

L'importance de ces pays dans le commerce international se manifeste tant au niveau de l'offre (grands exportateurs) qu'au niveau de la demande. Ces pays représentent des marchés en forte expansion. A titre d'exemple, la Chine est devenue le premier consommateur d'énergie au monde. Par ailleurs, les importations chinoises ont augmenté de plus de cinquante pour cent en 2010, bénéficiant à la plupart des pays de la planète, à raison de plus de 50% pour l'Afrique, 40% pour le reste de l'Asie, 35% pour l'Europe⁶. Ces pays se distinguent aussi par l'essor des grandes entreprises nationales qui interviennent massivement sur les marchés internationaux en investissant ou en rachetant des sociétés.

Les BRICS s'imposent comme les grands gagnants de la mondialisation. Ces pays sont ceux qui ont bénéficié le plus de la mondialisation, en profitant de la suppression des entraves au commerce international pour vendre leurs produits sur les marchés internationaux et de la libéralisation des flux de capitaux internationaux pour attirer les investissements directs étrangers.

⁶ Riches flores Research, Décembre 2012.

Alors que les pays développés dominent encore l'économie mondiale, leurs poids est en déclin depuis le début de la crise économique et financière de 2008. Par contre, les BRICS sont les économies qui ont le mieux résisté à la crise en réalisant une croissance d'autant plus forte que celle des pays développés. Ces nouveaux acteurs de l'économie mondiale qui occupent aujourd'hui le devant de la scène économique sont devenus les principaux concurrents des grandes puissances traditionnelles⁷. Les BRICS présentent un enjeu fort pour ces derniers qui craignent que leur leadership soit bousculé. En effet, ces nouvelles puissances émergentes disposent d'un potentiel économique qui permettra de mettre fin à la domination de l'occident sur le reste du monde. En raison de leur importance économique de plus en plus incontestable, les BRICS soulignent le fait que le centre de l'activité économique se déplace progressivement des pays développés du « Nord » vers les pays en développement du « Sud ».

L'influence grandissante de ces pays sur la scène internationale peut être constatée dans le sommet du G8 qui est devenu un sommet du G20 et par le poids de plus en plus important qu'occupent ces pays dans les institutions internationales à l'instar de l'organisation mondiale de Commerce (OMC)⁸. Vu leurs poids grandissant dans les négociations internationales, ces pays suscitent l'espoir des pays en développement pour assurer une fonction de liaison entre le Sud et le Nord et défendre les intérêts des pays en développement. Par ailleurs, la réussite formidable réalisée par les pays émergents leur montre bien qu'il est possible de sortir du sous-développement.

Contrairement aux pays du BRICS, l'économie algérienne n'arrive toujours pas à trouver la bonne voie pour réaliser son décollage économique, et ce malgré les réformes institutionnelles et économiques qui ont été conçues et mises en œuvre par les autorités algériennes afin de transiter vers un modèle de développement plus efficace. Un modèle qui permettra à l'Algérie de diversifier son appareil productif, de réduire sa dépendance envers l'extérieur et de réaliser une croissance économique forte et soutenable capable de résorber le chômage.

Après l'indépendance, l'organisation de l'économie était de type socialiste, l'économie algérienne était sous le monopole de l'Etat qui assurait tous les besoins de la population. L'Etat jouait un rôle dirigeant, qui comprenait la planification, le contrôle, la gestion et la protection du marché local contre la concurrence extérieure. La politique de développement planifiée s'est assignée deux principaux objectifs : d'une part, une réforme agraire permettant d'augmenter le pouvoir d'achat des algériens et de préparer une industrialisation non tournée vers l'exportation et d'autre part, le développement des industries de base pour permettre un développement à long terme. Il apparaît alors que le moteur de développement économique de l'Algérie a été attribué à l'industrie. Le déclin de l'agriculture peut être attribué à la disponibilité des revenus pétroliers qui permettait la satisfaction des besoins de la population par l'importation.

⁷ Le groupe BRICS tient des sommets réguliers dans le but d'instaurer un dialogue entre les pays membres et renforcer leurs positions dans leurs relations avec les pays les plus développés.

⁸ L'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud réclament un siège de membre permanent au conseil de sécurité des Nations Unis.

Aussi, la négligence de l'agriculture s'explique par le dumping pratiqué par les pays de l'OCDE qui a pour effet de rendre les produits agricoles importés moins coûteux que ceux produits localement. Par ailleurs, Les autorités algériennes de l'époque voulaient rompre avec l'héritage colonial qui favorisait l'agriculture et l'extraction des produits du sous-sol et qui n'a investi que très peu dans l'industrie. Ainsi, au cours des vingt-cinq années qui suivent son indépendance, l'Algérie a mis en place un important secteur industriel. S'inspirant du modèle de développement des industries « industrialisantes » de Gérard de Bernis, l'Algérie a fait le choix d'investir dans les industries lourdes produisant des produits « stratégiques » de base tels que l'acier et les engrais. Ce choix a été motivé par les effets d'entraînement que ces industries étaient sensées entraîner et par les coûts élevés en énergies qui les caractérisent et qui ne pose pas problème à un pays producteur d'hydrocarbures. Le modèle de développement planifié a été financé à 25% par les ressources dégagées par l'exportation des hydrocarbures et à 75% par la mobilisation de crédits extérieurs (CHIGNIER A. 2009, P. 22).

La baisse des cours du pétrole, à partir des années 1980, a provoqué une chute des disponibilités financières du pays. Ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour honorer ses engagements extérieurs, l'Algérie a dû emprunter à nouveaux pour pouvoir payer le service de la dette. Cependant, la situation est devenue insoutenable avec le contre choc pétrolier de 1986 et la chute du prix du dollar. L'Algérie était confrontée à un manque de ressources financières conjugué à une crise d'endettement, ce qui a révélé la fragilité de la stratégie de développement poursuivie jusque-là. Le pays plonge alors dans une crise économique et sociale très profonde.

Pour y remédier, l'Algérie, à l'instar des pays en développement, a procédé à la réforme de son système économique pour transiter vers une économie libérale qui fonctionne selon les mécanismes de marché. La réforme passe entre autres par le désengagement de l'Etat, la mise en place du régime d'autonomie du secteur public, la déréglementation du système financier, la libéralisation des prix et la reconnaissance de la propriété privée. D'autre part, les réformes engagées ont mis fin au monopole industriel public et au rôle central de l'industrie comme moteur de la croissance algérienne puisque non seulement, l'industrie n'a pas entraîné des effets d'entraînement sur les autres secteurs, mais aussi se présentait comme une charge financière pour l'Etat. En d'autres termes, l'industrialisation n'est pas parvenue à atteindre l'objectif principal qui lui a été assigné et qui est d'aboutir à une économie introvertie et fortement intégrée nationalement. L'Algérie entre alors dans une nouvelle phase, celle de la désindustrialisation.

Dans un premier temps, l'Algérie a procédé à des mesures d'austérité de son propre chef afin d'éviter l'intervention extérieure (Fonds Monétaire International). Cependant, les tentatives de réformes indépendantes n'ont pas réussi à s'affranchir des inerties de l'économie nationale et en 1994, le service de la dette extérieure⁹ avait atteint le record de 86% (BOUYACOUB A., 1997, P. 77).

⁹ Le service de la dette extérieure est le rapport entre la valeur des remboursements annuels et celle des exportations.

L'Algérie tombe en cessation de paiement et doit se soumettre aux conditionnalités du fonds Monétaire International (FMI) et d'accepter le rééchelonnement de la dette extérieure. Pour ce faire, l'Etat algérien signe en 1994 le premier accord stand-by et annonce la mise en place du plan d'ajustement structurel (PAS). Ce dernier porte sur un durcissement de la libéralisation de l'économie et vise à éliminer les distorsions qui ont pesé sur le développement durant la phase planifiée, à assurer les grands équilibres macro-économiques et enfin à préparer les conditions d'une relance de la croissance économique. Ce processus de libéralisation économique et d'ouverture commerciale vise à faire sortir le pays de sa dépendance envers les hydrocarbures et à diversifier la structure de ses exportations.

Cela fait plus de vingt ans maintenant que l'Algérie est en transition vers une économie de marché. En dépit de toutes les réformes engagées, la politique d'ouverture s'est soldée par des résultats en deçà des aspirations. Malgré ses potentialités, l'Algérie peine continuellement à trouver la voie de la diversification de ses sources de la croissance et de la création d'emploi. L'économie algérienne demeure peu diversifiée et tributaire des importations notamment des produits alimentaires de base. De plus, le secteur industriel enregistre de très faibles performances et les hydrocarbures constituent la quasi-totalité des exportations algériennes. Par conséquent, l'Algérie demeure très vulnérable aux chocs extérieurs. L'Algérie n'arrive donc toujours pas à mettre en valeur ses avantages compétitifs et à suivre le rythme d'un contexte mondial de plus en plus compétitif.

Le succès économique des BRICS et la difficulté de l'Algérie à réussir sa politique d'ouverture nous conduit à nous interroger sur les facteurs de succès de ces grands pays émergents dans l'économie mondiale et sur les causes qui empêchent l'Algérie de s'y insérer efficacement.

Ainsi, notre problématique se structure autour des questions secondaires suivantes : Quelles sont les principales politiques de réformes et d'ouverture adoptées par les BRICS ? Quelles sont les efforts d'ouverture entrepris par l'Algérie dans le cadre de sa transition vers l'économie de marché ? Quel est l'impact de l'ouverture sur la croissance économique en Algérie et dans les pays du BRICS ?

Pour pouvoir y répondre, nous avons émis deux hypothèses :

La première hypothèse énonce que le retard de l'Algérie par rapport aux pays BRICS est attribué au mode de leur ouverture commerciale ; processus long et incrémenté dans le cas des BRICS et rapide et intense dans le cas de l'Algérie.

La deuxième hypothèse stipule que les IDE constituent un second facteur de contraste entre les politiques de l'ouverture des pays BRICS et de l'Algérie ; forte attractivité des IDE dans le cas des BRICS et faible attractivité dans le cas de l'Algérie.

Ce travail poursuit donc deux objectifs. Le premier objectif consiste à reprendre les deux indicateurs courants de l'ouverture commerciale et des IDE pour tester empiriquement leur impact sur la croissance économique dans le groupe composé des pays du BRICS et de l'Algérie. Le second objectif, plus spécifique, consiste à expliquer en quoi l'Algérie se démarque-t-elle vis-à-vis de ces pays par rapport à ces deux indicateurs ?

La méthode de recherche qui sera adoptée est basée sur la collecte d'informations et de données en s'appuyant sur la technique documentaire (consultation des ouvrages, documents, rapports, articles et thèses, sites internet, etc.).

Afin de mener à bien cette étude et pouvoir apporter des éléments de réponse à la problématique posée, notre étude sera menée sous deux angles, théorique et empirique. Ainsi, nous allons procéder à une première étude basée sur une approche descriptive qui portera d'une part, sur le cadre théorique de l'étude, et d'autre part sur l'analyse comparative des politiques d'ouvertures des BRICS et de l'Algérie. Concernant l'aspect empirique, nous allons procéder par un benchmark des indicateurs de l'ouverture ainsi que par une étude économétrique.

Pour ce faire, en utilisant l'économétrie des données de panel, nous spécifions deux modèles. Le premier modèle porte sur l'échantillon tout entier (Algérie et BRICS) et le deuxième modèle concerne l'Algérie prise isolément. L'ouverture fait référence dans ce travail à l'ouverture commerciale ainsi qu'à l'ouverture aux IDE.

Notre de travail est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre présente le cadre conceptuel et théorique relatif à l'ouverture au commerce international à travers un retour sur le débat entre le protectionnisme et l'ouverture ainsi que sur les théories traditionnelles et modernes du commerce international. Le second chapitre passe en revue les théories de la croissance et du développement économique ainsi que les différentes études théoriques et empiriques menées sur le lien entre l'ouverture commerciale et la croissance économique. Le troisième chapitre, quant à lui, traite la question de l'émergence et se propose d'analyser les principales politiques de réformes et d'ouverture menées par les BRICS. Le quatrième chapitre aborde la politique d'ouverture de l'économie algérienne ainsi que son impact sur les échanges du pays à travers l'analyse des données du commerce extérieur de l'Algérie. Enfin, le dernier chapitre est consacré à un benchmark entre l'Algérie et les pays du BRICS concernant, d'une part, les aspects institutionnels de l'ouverture, et d'autre part, l'impact des indicateurs d'ouverture sur la croissance économique. Ce benchmark permettra de tirer les leçons pour l'Algérie pour la perspective d'une politique d'ouverture plus efficace qui lui permettra de se hisser au rang d'un pays émergent.

Chapitre 1

Fondements théoriques de l'ouverture commerciale

Chapitre 1 :

Fondements théoriques de l'ouverture commerciale

À partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle au début de la première guerre mondiale, l'Occident s'est engagé dans une industrialisation massive conjuguée à une très large ouverture internationale. Cependant, les relations qui lient aujourd'hui les nations sont beaucoup plus intenses qu'elles ne l'ont jamais été. De ce fait, l'étude des relations économiques internationales revêt une importance particulière. L'analyse des activités économiques des nations ne peut se faire sans prendre en compte l'environnement international duquel elle est très dépendante. L'intérêt de ce chapitre réside dans le fait que le commerce international est le stade où se manifeste le phénomène de l'émergence. En effet, certains pays en développement ont su faire du commerce international une opportunité pour réaliser leur décollage économique.

L'analyse économique du commerce international vise à expliquer pourquoi les nations ont intérêt à s'ouvrir sur l'extérieur. La participation au commerce international peut s'expliquer par deux principales raisons : Les pays possèdent tous des spécificités qui les distinguent des autres pays. De ce fait, ils peuvent profiter de leurs différences en se spécialisant dans les productions pour lesquelles ils sont relativement plus efficaces. En outre, chaque pays a intérêt à produire sur une plus grande échelle afin de réduire ses coûts de production et réaliser des gains de productivité. Les théories traditionnelles du commerce international expliquent les gains de l'échange par les avantages comparatifs et les dotations en facteurs de productions alors que les théories modernes se réfèrent principalement aux technologies, aux économies d'échelle et à la différenciation des produits pour justifier l'ouverture.

Ce chapitre comprend trois sections : la première sera consacrée au débat entre protectionnisme et libre-échange. La seconde portera sur les théories traditionnelles et modernes du commerce international. La troisième section retracera les principales politiques d'ouverture commerciales mises en place par les pays en développement, s'agissant particulièrement des stratégies d'industrialisation.

Section 1 : Libre-échange et protectionnisme

Le débat protection libre-échange en termes de choix a commencé à être posé depuis les années 1930 qui ont été caractérisées par un traumatisme associé à la fermeture des frontières. Ainsi, plus l'ouverture au commerce extérieur tend à s'imposer comme norme, plus le recours aux politiques protectionnistes est dénoncé (BLANCHETON B. 2008, P. 28). Le protectionnisme est graduel alors que le libre-échange constitue un cas correspondant à degré zéro de protection. En théorie, le libre-échange est la règle et le protectionnisme l'exception alors qu'historiquement le protectionnisme apparaît comme la pratique la plus courante et le libre-échange la rare exception.

1.1. L'ouverture : une arme à double tranchant

Depuis Adam Smith, les analyses économiques stipulaient que les politiques commerciales doivent tendre vers le libre-échange. Avant d'exposer les gains de l'ouverture commerciale des pays, nous commençons par présenter les différentes mesures de l'ouverture.

1.1.1. Vers un indicateur de la politique d'ouverture

Il n'existe pas de pays totalement ouverts ou encore totalement fermés. Ainsi, les situations intermédiaires entre « ouverture totale » et « fermeture totale » sont infinies. Les indicateurs proposés pour mesurer l'ouverture sont multiples. Néanmoins, il n'existe aucun indicateur unique satisfaisant pour comparer les politiques d'ouverture des pays à une date donnée ou les politiques d'un pays à différentes dates (ROSE A-K., 2002, P. 1). Dans ce qui suit nous reprenons la classification de J-M. SIROËN qui distingue trois catégories : le ratio d'ouverture, la mesure par la politique commerciale et la mesure par des évaluations qualitatives ou subjectives (SIROËN J-M., 2000, PP. 3-5).

1.1.1.1. Le ratio d'ouverture

L'approche la plus simple et la plus usuelle pour mesurer l'ouverture commerciale est le calcul du ratio d'ouverture. Il est calculé comme suit :

$$\text{Ratio d'ouverture} = \frac{(X_i + M_i)}{PIB_i} \quad \text{Où :} \quad \begin{array}{l} \mathbf{X_i} : \text{les exportations} \\ \mathbf{M_i} : \text{les importations} \\ \mathbf{PIB_i} : \text{Le produit intérieur brut} \end{array}$$

En plus du fait que ce ratio est facile à calculer, il présente également l'avantage de la disponibilité des données pour un nombre important de pays et sur une longue période. Cependant, cet indicateur n'est pas indemne d'un certain nombre de critiques :

- Cet indicateur est d'abord contestable d'un point de vue comptable dans la mesure où le numérateur mesure une production tandis que le dénumérateur quantifie une valeur ajoutée ;
- L'indicateur favorise les grands pays ré-exportateurs dont le simple ratio X_i/PIB_i dépasse parfois 100% (certains pays asiatiques : Hong-Kong, Singapour) ;
- Un ratio élevé n'est pas nécessairement la conséquence de politiques libérales, puisque des politiques peu libérales peuvent agir en sens contraire. A titre d'exemple, si un pays restreint ses importations et augmente ses exportations à ratio similaire, il apparaîtra aussi ouvert qu'un pays qui pratique une politique commerciale plus neutre ;
- Le ratio d'intensité du commerce international dépend d'une multitude de variables qui sont indépendantes des politiques commerciales, telles que : la taille, la configuration géographique, les dotations en ressources. Faut-il rappeler, dans ce cadre, que les pays les plus grands sont en général « moins ouverts » et que les pays détenteurs de ressources naturelles abondantes le sont relativement davantage (en réalité, ces pays sont plus dépendants du commerce extérieur que les pays les plus grands).

1.1.1.2. La mesure par la politique commerciale

La politique d'ouverture dépend de la façon dont l'ensemble des instruments de politique commerciale sont utilisés. Ainsi, la mesure de l'ouverture peut se faire également à travers l'utilisation des mesures restrictives de politique commerciale ; Il s'agit des barrières tarifaires et non-tarifaires. A titre d'exemple, Barro et Lee (1994) ont utilisé les tarifs moyens et le pourcentage des importations. Le problème avec cet indicateur est que la moyenne des tarifs, proposée n'est généralement, pas pondérée par les parts de commerce. Ainsi, cet indicateur favorise les pays qui imposent le plus fortement les quelques produits qu'ils importent et fait apparaître comme plus fermés les pays qui maintiennent une protection forte sur des secteurs marginaux.

De sa part, Edward (1992) a retenu le ratio des droits de douane et des subventions à l'exportation sur le volume total du commerce. Cependant, en se référant à cet indicateur, un pays complètement fermé et ne percevant donc aucune recette apparaîtra comme parfaitement ouvert. En revanche, les pays indiqués comme plus fermés seront ceux qui maximisent leurs recettes fiscales (avec des importations peu élastiques aux prix intérieurs), sans même que ces pays mènent nécessairement une politique commerciale restrictive.

La baisse des barrières douanières est généralement compensée par le renforcement des barrières non-tarifaires (quotas, licences d'importations, politique de dumping, etc.). Ainsi, l'appréciation directe de la politique commerciale ne peut se faire sans tenir compte des barrières non tarifaires. Cependant, dans la mesure où ces dernières ont un caractère non quantifiable, cela rend difficile l'évaluation de l'intensité de la protection. De ce fait, un pays qui impose des obstacles peu ou pas contraignants (quota non saturé, par exemple), apparaîtra moins ouvert qu'un pays imposant des barrières plus restrictives.

1.1.1.3. Les évaluations quantitatives ou subjectives

La mesure des degrés d'ouverture peut s'établir à travers une évaluation subjective. Les méthodes proposées s'appuient sur des indices synthétiques publiés par certaines organisations. L'indice EMAI (Emerging Market Access Index, publié par Tuck School Business, Canada) en est un exemple. Cet indice est construit à partir de 16 critères d'ouverture commerciale et concerne 44 pays émergents. Edward (1998) a utilisé l'indice de liberté économique de l'Heritage Fondation. Cet indice concerne 161 pays ; il est construit sur la base de dix critères, et la politique commerciale est l'un des critères pris en compte.

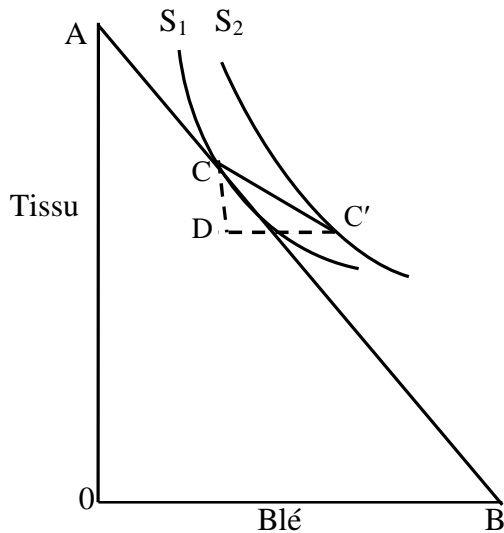
1.1.2. Les gains de l'ouverture

En se référant à la théorie des avantages comparatifs, chaque pays a intérêt à démanteler ses barrières douanières aux échanges. Au terme des résultats, l'approche a démontré que l'ouverture procure réduction des coûts et une multiplication des opportunités de choix pour les producteurs et les consommateurs. En plus de l'augmentation de la productivité, l'ouverture engendre également une augmentation du bien être des pays.

1.1.2.1. Le gain de l'ouverture pure et simple

Considérant un pays (la Chine) produisant deux biens : le blé et le tissu. Supposant que les ressources dans ce pays ne puissent être réorientées et que les deux productions ne soient pas immuables.

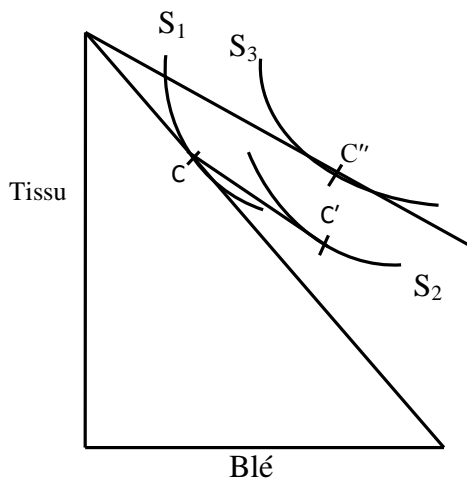
Figure n°1 : Le gain simple et pur de l'ouverture



Source : DEHEM R. 1982, P.12.

En autarcie, le niveau du bien-être atteint par les chinois est illustré par S_1 . L'ouverture au commerce extérieur révèle aux chinois des possibilités d'échange représentées par l'inclinaison de la droite CC' . Le renchérissement du prix du tissu à l'international conduit le consommateur chinois à ajuster ses consommations de blé et de tissu de manière à égaliser son taux marginal de substitution au nouveau prix. Les chinois parviennent ainsi à améliorer leur bien-être (au niveau S_2) sans même ajuster leur production. Les consommations nouvelles passent de C à C' , la quantité CD de tissu étant exportée contre DC' de blé.

Figure n°2 : Le gain total de l'ouverture



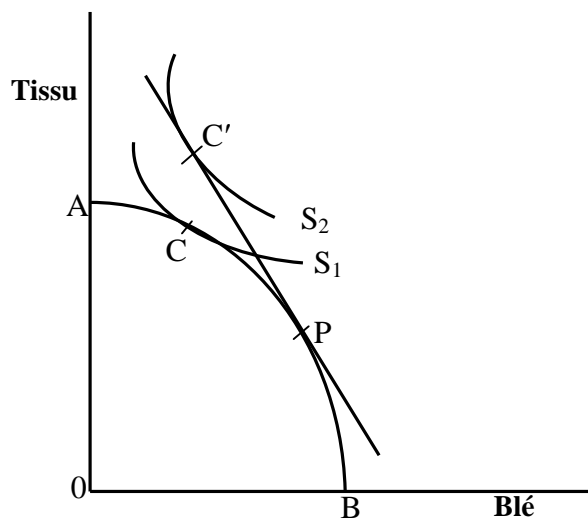
Source : DEHEM R. 1982, P.13.

Si les chinois augmentent leur production pour l'ajuster au nouveau prix, les chinois peuvent réaliser un gain supplémentaire. Les droites CC' ou AC'' sur la figure n°2 permettent d'illustrer le gain total réalisable par la Chine. Le libre-échange sans spécialisation permet de passer de S_1 à S_2 , alors que la spécialisation appropriée permet d'accéder à S_3 .

1.1.2.2. La spécialisation appropriée dans le cas de rendements décroissants ou croissants

Le cas illustré ci-dessus en est un de rendements constants. Ainsi, quelles que soient les quantités produites des deux biens, le taux marginal de substitution demeure inchangé ; c'est pourquoi les possibilités de production sont représentées par une droite dont l'inclinaison exprime le taux marginal de transformation. Dans le cas de rendement marginaux décroissants, la hausse de la production d'un bien nécessite le sacrifice de doses croissantes de l'autre bien. Ainsi, en régime de rendements décroissants, les possibilités de production sont alors représentées par la courbe AB (figure n°3). En autarcie, l'équilibre est situé au point C . L'ouverture permet de réaliser un gain pur et simple mais aussi un gain de spécialisation approprié. Le prix d'équilibre après ouverture est C' . A ce prix, ce pays pourrait produire les quantités correspondantes à P , et consommer les quantités C' . Il parviendra, de ce fait, à améliorer son bien-être de S_1 à S_2 . Le point P correspond à l'égalisation entre le taux marginal de transformation et le prix relatif des deux biens.

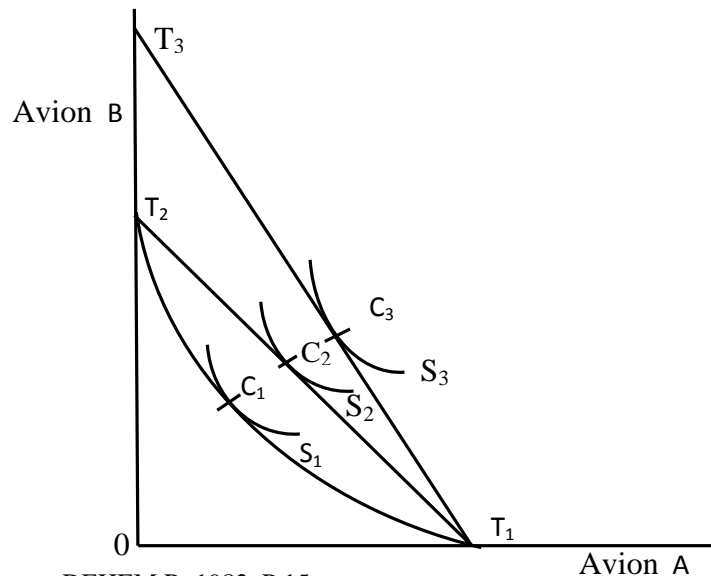
Figure n°3 : Le gain de l'ouverture dans le cas de rendements décroissants



Source : DEHEM R. 1982, P.14.

Cependant, il y a lieu de signaler que contrairement au cas de taux de transformation constant, la spécialisation dans ce cas de rendements décroissants ne sera que partielle. Le pays n'abandonnera pas la production du tissu. La hausse du prix du blé amènera le pays à augmenter la culture du blé, mais sans pour autant abandonner le secteur textile. Pour illustrer le cas de rendements croissants, prenons l'exemple de deux modèles d'avions A et B. Les rendements croissants dans la transformation du bien A en bien B indiquent que le taux marginal de transformation est décroissant, ce qui signifie que plus on produit du bien A, moins il en coûte en termes d'unités de B par unité additionnelle de A. Ainsi, comme le montre la position C_1 dans la figure n°4, dans ce cas, l'autarcie est particulièrement onéreuse.

Figure n°4 : Le gain de l'ouverture dans le cas de rendement croissants



Source : DEHEM R. 1982, P.15.

Lorsque les deux types d'avions sont fabriqués à petite échelle, le nombre total d'avions produit sera relativement faible comparativement à ce qui serait en cas d'ouverture et spécialisation. Il serait toujours avantageux de ne produire qu'un seul modèle d'avion, et ce quels que soient les termes de l'échange. De ce fait, au prix international T_1T_3 , il est incontestablement avantageux de se spécialiser dans la fabrication de l'appareil A. Au prix T_1T_2 , le choix n'est pas manifeste, mais il faudrait tout de même se spécialiser dans la fabrication de l'un des deux appareils. Cette spécialisation permettra d'atteindre un niveau de bien-être supérieur à celui de l'autarcie, correspondant à S_2 .

1.2. Théorie de la protection et politique commerciale

Le libre-échange est souvent présenté comme un choix idéal. Pourtant, durant des décennies, plusieurs pays ont cherché à contrôler leur commerce extérieur via des barrières douanières. La mise en œuvre de certaines politiques commerciales (droits de douanes, subvention, contingents, etc.) par le gouvernement permet d'isoler les activités nationales des effets de la concurrence internationale. Plusieurs raisons peuvent motiver les pays à adopter des mesures restrictives aux échanges. Parmi ces raisons, nous citons entre autres : la protection des industries naissantes, le rééquilibrage de la balance des paiements, la maximisation des recettes fiscales, etc. La taille du pays ainsi que le niveau de protection sont les principaux déterminants de l'impact des mesures protectionnistes sur le bien être.

1.2.1. Les effets de la protection tarifaire

La plus ancienne forme de la politique commerciale est celle de l'imposition d'un droit de douane. Un droit de douane est une taxe prélevée à l'occasion de l'importation d'un bien. On distingue :

- Les droits de douane spécifiques qui correspondent à des droits fixés par unité de bien importé ;
- Les droits de douane *ad Valorem* qui sont fixés en pourcentage du prix du bien importé.

L'effet d'un droit de douane sur le bien être national a été analysé en distinguant deux situations : Le petit pays et le grand pays. Contrairement à un grand pays, un petit pays n'a pas le pouvoir d'influencer de manière significative le prix mondial.

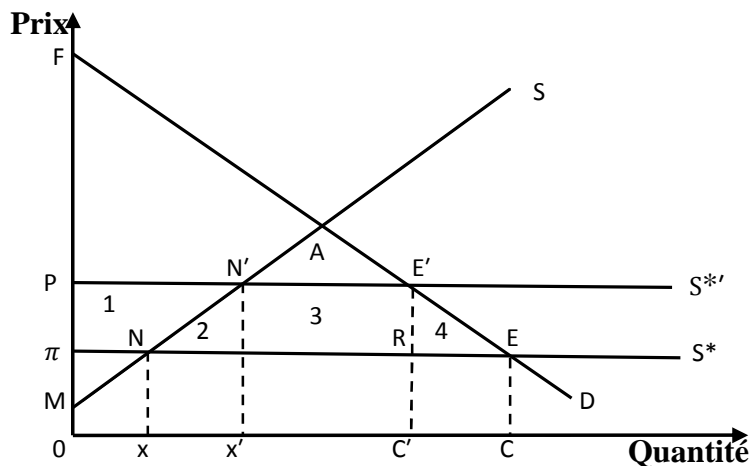
1.2.1.1. Les effets d'un tarif douanier pour un petit pays

L'équilibre autarcique s'établit au point A. il est représenté par le point d'intersection entre la courbe S, qui illustre l'offre domestique et la courbe D qui représente la demande domestique.

En libre échange, l'offre des producteurs étrangers, illustrée par la courbe S*, s'ajoute à l'offre domestique. Ainsi, à l'ouverture, le prix qui prévaut sur le marché domestique est le prix mondial π . Dans ces conditions, les consommateurs sont prêts à acheter la quantité OC.

La courbe d'offre en libre-échange combine les deux courbes S et S* ; la partie MN de la courbe S représente toutes les unités du bien que les firmes domestiques sont capables de produire à un coût inférieur à π . Au-delà du point N, la quantité consommée par le pays domestique provient des importations ; la courbe d'offre globale sous libre-échange est NS*.

Figure n°5 : Effet d'un droit de douane pour un petit pays



Source : MESSERLIN P.A. 1998, P. 282.

Si le pays décide de réduire les importations, il peut alors appliquer sur le bien considéré un droit de douane *ad valorem*. Puisque π est le prix du bien avant le tarif, la taxe douanière sera $t \cdot \pi$. Ainsi, le prix après tarif est : $\pi + t \cdot \pi = \pi(1 + t)$

L'imposition d'un droit de douane provoque un glissement de la courbe S* vers le haut (la courbe S*'). En effet, les producteurs étrangers sont contraints de payer un coût supplémentaire lié au droit de douane. Il en résulte les quatre principaux effets suivants :

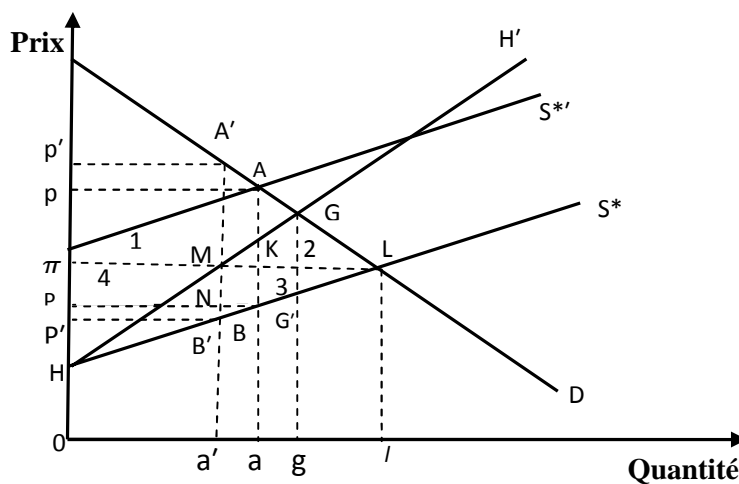
- **Un effet sur la demande :** l'accroissement du prix du bien ($Op > O\pi$) engendre une contraction de la demande domestique de OC à OC'.

- **Un effet sur la production** : l'amélioration des prix permet à plus de producteurs (même ceux dont les coûts sont inférieurs à Op) d'offrir leurs produits. La nouvelle courbe d'offre globale du bien est $MN'S^{*}$ puisque la quantité offerte par les firmes domestiques est maintenant OX' . Il convient de noter que bien que le surplus du producteur ait augmenté mais leur efficacité n'en est pas améliorée.
- **Un effet sur les importations** : les importations diminuent de XC à $X'C'$. Cette contraction s'explique par l'accroissement de la production domestique et la baisse de la consommation du fait du renchérissement du prix du bien importé.
- **Un effet de transfert au détriment des consommateurs domestiques** : Sous libre échange, les consommateurs jouissent d'un surplus illustré par le triangle FpE . La mise en place du droit de douane réduit le surplus du consommateur à la surface FpE' ; la perte du bien-être du consommateur est donc constitué du trapèze $p\pi EE'$. La perte globale du surplus des consommateurs peut se répartir en quatre éléments, illustrés par les surfaces marquées de 1 à 4 : la surface 1 représente le surplus du producteur. La surface 3 illustre le surplus de l'Etat provenant des recettes douanières. Les deux surfaces 2 et 4 sont donc à interpréter comme le « noyau dur » du coût de la protection.

1.2.1.2. Les effets d'un tarif douanier pour un grand pays

Un grand pays peut influencer le prix mondial en sa faveur puisque les exportateurs étrangers sont prêts à abaisser leurs prix en fonction de l'offre qu'ils sont susceptibles d'écouler sur le marché domestique de ce pays.

Figure n°6 : Effet d'un droit de douane pour un grand pays



Source : MESSERLIN P.A. 1998, P. 326.

Le grand pays est supposé ne pas produire le bien en question et le reste du monde ne pas en consommer (seule sa demande D et son offre S^* existent). L'imposition d'un droit de douane provoque un glissement de la courbe d'offre de S^* en $S^{*'}$ ce qui fait contracter la consommation du grand pays de OI à Oa , et fait monter son prix domestique au niveau Op . En outre, le reste du monde sera contraint de réduire le prix d'offre au niveau OP . Ainsi, la perte sèche de bien-être des consommateurs du grand pays est représentée par l'aire ALK (surface 2).

La part des recettes douanières est représentée par le rectangle $pAK\pi$ (surface 1). Néanmoins, puisqu'il s'agit d'un grand pays, ce dernier peut acheter les quantités Oa à un prix P , inférieur au prix π (prix du libre échange), ce qui engendre une amélioration des termes de l'échange illustrée par πKBP (surface 4). Quant aux producteurs étrangers, ces derniers perdent la surface 3 (BKL) qui correspond à une partie de leur perte de surplus.

Contrairement au petit pays, le grand pays peut gagner à la protection. En effet, bien que le droit de douane lui ait coûté une perte sèche de bien-être (surface 2) mais lui apporte un gain lié à l'exploitation de son pouvoir de marché, πKBP (surface 4). Le grand pays parvient à accroître son bien-être si ce gain est plus grand que la perte sèche. Néanmoins, l'amélioration de son bien-être se fait au détriment du reste monde puisque pour ce dernier, le bien-être a baissé du montant ALB .

1.2.2. Les effets de la protection non tarifaire

En plus du droit de douane, le pays peut adopter de nombreuses autres mesures de restriction non tarifaires qui vont des limitations quantitatives jusqu'aux diverses normes sanitaires, techniques, environnementales, etc. Parmi les mesures les plus importantes : les restrictions quantitatives, les subventions et le dumping.

1.2.2.1. Les restrictions quantitatives

Les restrictions quantitatives sont des limites imposées sur le volume ou la valeur des marchandises échangées. Elles constituent la mesure de protection la plus utilisée après les droits de douanes. On distingue deux sortes de restrictions quantitatives : les quotas et les restrictions volontaires à l'exportation.

- **Les quotas :** Un quota consiste à fixer un plafond pour les importations d'un bien pendant une période donnée. La mise en œuvre de la restriction se fait soit par l'octroi de licences à des entreprises locales importatrices ou directement aux gouvernements des pays exportateurs.
- **Les restrictions volontaires à l'exportation (RVE) :** une RVE est une mesure par laquelle un pays importateur s'entend avec les autorités ou l'industrie concurrente du pays exportateur, en vue d'une réduction du volume de leurs exportations, pour une période donnée.

1.2.2.2. Les subventions

Les subventions correspondent aux aides financières accordées par l'Etat aux entreprises nationales en vue de leur permettre d'affronter la concurrence internationale. On distingue deux types de subventions :

- **Les subventions à la production** destinées à améliorer les conditions de production locales.
- **Les subventions aux exportations** ayant pour but de booster les exportations.

1.2.2.3. Le dumping

Il consiste à vendre sur les marchés étrangers à des prix inférieurs à ceux pratiqué sur le marché domestique. Le but pour l'entreprise par cette pratique est l'accroissement de ses ventes pour conquérir des parts de marché supplémentaires. Le dumping renvoie exclusivement à un comportement des firmes. Celles-ci peuvent adopter deux types de comportements possibles :

- **Pratique de discrimination par les prix** qui se manifeste à travers la vente sur les marchés étrangers à un prix plus bas que sur le marché intérieur.
- **Pratique de prédation par les prix** qui consiste à vendre sur les marchés d'exportations à des prix en dessous même du coût de production du bien.

Le dumping est une pratique déloyale et est fortement condamné par le GATT et l'OMC. C'est pourquoi l'article VI du GATT autorise les pays d'entreprendre des mesures anti-dumping.

Section 2 : Les théories du commerce international

Dans ce qui suit nous allons aborder les théories du commerce international : Théories traditionnelles et modernes du commerce international.

2.1. Les théories traditionnelles du commerce international

La théorie classique du commerce international se fonde sur les différences entre les pays pour justifier le commerce. Il suffit qu'en autarcie les prix relatifs entre les biens diffèrent d'un pays à l'autre pour que le commerce soit mutuellement profitable. Les théories traditionnelles raisonnent dans un cadre de concurrence pure et parfaite. Elles identifient les gains attendus de la spécialisation par rapport aux différences dans les prix relatifs des biens.

2.1.1. Les mercantilistes

Les analyses du commerce international ont intensément évolué au cours des temps. Les mercantilistes sont les premiers à avoir développé des traités relatifs aux politiques de commerce international. Néanmoins, il n'existe pas de théorie mercantiliste ; le mercantilisme est un ensemble de préceptes de politiques économiques, en particulier en matière de relations économiques internationales qui sont toujours adaptées à une situation donnée (BECUWE S., 2006, P. 11). Le mercantilisme a pris différentes formes dans la plupart des nations d'Europe où il s'est répandu.

La doctrine mercantiliste remonte au XVI^e siècle ; celle-ci a fortement dominé la pensée économique durant au moins trois siècles. Elle a été appliquée par l'Angleterre (commercialisme ou « mercantilisme britannique »), par la France (le colbertisme ou « mercantilisme français ») et par les pays de la péninsule Ibérique (le bullionisme ou « mercantilisme espagnol»). Thomas Mun (1571-1641) et Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) sont les deux principaux représentants du courant mercantiliste. Dans le cadre du mercantilisme, on assiste à la fin de l'hégémonie de la doctrine de l'église dans l'organisation sociale. L'or, le commerce et l'industrialisation constituent, selon les mercantilistes, les moteurs du développement des Etats.

Les mercantilistes soutiennent l'idée que l'enrichissement des Nations se fait inéluctablement par le commerce extérieur (MUN TH., 1895, P. 7). L'avantage du commerce extérieur réside dans les entrées massives de l'or. Ainsi, la richesse des nations se mesure par l'excédent de la balance commerciale (MUN TH., 1895, P. 34). Les mercantilistes ont préconisé l'encouragement des exportations pour permettre une entrée de métaux précieux et la réduction des importations au strict minimum afin de limiter les sorties de métaux précieux. Pour garantir un solde positif de la balance commerciale, différentes mesures ont été mises en place (BECUWE S. 2006, P. 12) : la taxation des importations, la protection du marché intérieur pour les manufactures locales, les subventions à l'exportation, les commandes publiques au profit des monopoles nationaux.

Aussi, la période mercantiliste était marquée par la mise en place d'un Etat interventionniste. Les politiques interventionnistes étaient concentrées davantage dans l'industrie au détriment de l'agriculture et de la main d'œuvre. Ainsi, le secteur manufacturier était soutenu par diverses mesures : des subventions, des privilèges ou des concessions de monopole.

Il y a lieu de noter que toute perspective d'une harmonie des intérêts économiques était absente du discours mercantiliste, que ce soit au niveau national ou international (PONSONNET J-M, RIEUCAU J-N., 2002, p. 114). Aussi, dans le cadre de la pensée mercantiliste, le commerce extérieur est un jeu à somme nulle. Les nations ne s'enrichissent pas mutuellement ; une nation ne peut gagner aux échanges qu'au détriment des autres nations.

2.1.2. La théorie des avantages absolus d'ADAM Smith

C'est dans son célèbre livre sur « la richesse des Nations » publié en 1776 que Adam Smith généralise son raisonnement sur la division du travail et montre que le commerce international permet à tous les participants d'en tirer profit. Contrairement aux mercantilistes qui préconisent des politiques protectionnistes, SMITH prône le libre échange. La théorie des avantages absolus renvoie au principe de la spécialisation des pays. Elle stipule que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production du produit pour lequel les coûts de production sont plus faibles qu'à l'étranger.

La théorie des avantages absolus trouve son origine dans les principes de la division du travail. SMITH stipule que la division du travail permet aux travailleurs d'être plus productifs (SMITH A., 1776, P. 14).

Smith explique les avantages de la division de travail par trois raisons : l'amélioration de l'habileté de chaque ouvrier, le gain du temps qui est généralement perdu lors du passage d'une tâche à une autre, et enfin l'invention d'un grand nombre de machines qui facilitent et abrègent le temps et permet à un seul ouvrier de faire le travail de plusieurs (SMITH A., 1776, P. 17). De même, le commerce international exploite les avantages quantitatifs et qualitatifs d'une division de travail élargie. Le libre échange conduit à une augmentation de la spécialisation qui engendre une amélioration de la productivité grâce à des innovations techniques et organisationnelles (SCHUMACHER R., 2012, P. 60).

La théorie des avantages absolus repose sur un certain nombre d'hypothèses :

-On considère deux pays qui produisent deux biens au moyen d'un seul facteur de production : le travail ; ce dernier est complètement immobile au plan international.

-Le coût de production de chacun des deux biens est évalué en termes de contenu de travail (le nombre d'heures de travail). Après l'ouverture, les biens sont parfaitement mobiles entre les pays.

-Les rendements d'échelles et les coûts de production sont constants pour les deux productions.

-La théorie des avantages absolus est établie dans un cadre statique. Les dotations en facteurs de production sont fixées.

-Il n'y a ni surproduction ni surconsommation. La totalité du volume de production est absorbée par la demande de chaque pays en isolement et par la demande mondiale en économie ouverte.

Considérant l'exemple suivant pour expliquer la théorie des avantages absolus :

Soit deux pays A et B où A est efficient dans la production du thé et le pays B est efficient dans la production du café. Chaque pays emploie une force de travail composé de 100 employés.

Tableau n°1 : Nombre de travailleurs requis pour produire une unité

	Pays A	Pays B
Café	2	3
Thé	5	4

Source: LANGDANA F., MURPH PETER T. 2014, p. 9.

Les deux premières colonnes du tableau traduisent le nombre de travailleurs nécessaires pour produire une unité de chacun des deux biens. Il faut deux travailleurs seulement pour produire une unité de café dans le pays A et 3 travailleurs pour produire cette même quantité dans le pays B. La situation est inverse pour le thé dont la production d'une unité nécessite 5 travailleurs dans le pays A et 4 travailleurs dans le pays B.

Le pays A dispose d'un avantage absolu dans la production du thé car il peut produire une unité de café avec moins de main d'œuvre que le pays B. Similairement, le pays B dispose d'un avantage absolu dans la production du thé. Supposant que chacun des deux pays emploie 50% de sa force de travail pour produire chaque produit, les volumes produits sont présentés dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Volume produit en autarcie

	Café	Thé
Pays A	25	10
Pays B	16,67	12,5
Volume produit	41,67	22,5

Source : LANGDANA F., MURPH PETER T. 2014, p. 10.

Si chaque pays se spécialise dans la production du bien pour lequel il détient un avantage absolu, le pays A ne produira que du café qu'il exportera en échange des importations du thé et le pays B se spécialisera dans la production du café dont une partie sera exportée en contre partie d'importations du thé en provenance du pays A.

Tableau n°3 : Volume produit après spécialisation

	Café	Thé
Pays A	50	0
Pays B	0	25
Volume produit	50	25

Source : LANGDANA F., MURPH PETER T. 2014, p. 10.

Nous constatons que la production mondiale des deux produits est maximisée après spécialisation. Ainsi, en orientant les ressources vers les secteurs où elles peuvent être utilisées plus efficacement, chaque pays peut avoir accès à un vaste éventail de biens.

Au total, selon SMITH, le commerce international est avantageux pour les nations dans la mesure où il permet d'élargir les marchés et d'améliorer les forces productives du pays. Aussi, l'ouverture engendre une augmentation du revenu réel et de la richesse de la société (SMITH A. 1776, P. 447).

Cependant, si l'un des deux pays détenait un avantage absolu dans la production des deux biens, ou inversement s'il ne possède aucun avantage absolu ; en se référant à la théorie des avantages absolus d'Adam Smith, ce pays n'a pas intérêt à pratiquer le libre échange. Il reviendra à David Ricardo de démontrer que les pays peuvent tirer profit du commerce international même en l'absence d'avantages absolus.

2.1.3. La théorie des avantages comparatifs de David Ricardo

En exposant sa théorie des avantages comparatifs en 1817 dans *des principes de l'économie politique et de l'impôt*, David Ricardo montre que deux pays bénéficiant d'avantages comparatifs différents ont intérêt à se spécialiser dans les produits pour lesquels leurs productivité est relativement meilleure et à importer les produits pour lesquels ils sont relativement moins compétents.

Comme le modèle de Smith, celui de Ricardo est basé sur deux pays (l'Angleterre et le Portugal, deux biens (le drap et le vin) et sur un seul facteur de production (le travail). Ricardo a démontré que le libre échange est favorable, même si un des deux pays (l'Angleterre dans son exemple), ne disposait d'aucun avantage absolu en termes de coût de production des deux biens. Le raisonnement de Ricardo est le suivant :

«*Quoi que le Portugal pût faire son drap en n'employant que 90 hommes, il préférerait le tirer d'un autre pays où il faudrait 100 ouvriers pour le fabriquer, parce qu'il trouverait plus de profit à employer son capital à la production du vin, en échange duquel il obtiendrait de l'Angleterre une quantité de drap plus forte que celle qu'il pourrait produire en détournant une portion de son capital employé à la culture des vignes, et en l'employant à la fabrication des draps* » (RICARDO D., 1817, p. 86).

Il convient de signaler que le modèle ricardien n'est pas fondé sur les coûts absolus de production mais sur les coûts relatifs ou les coûts d'opportunité. Pour illustrer la théorie des avantages comparatifs, nous reprenons l'exemple précédent, mais en considérant que l'un des deux pays (pays A) détient un avantage absolu dans la production des deux biens (le café et le thé), et inversement l'autre pays (soit pays C) ne dispose d'aucun avantage absolu.

Tableau n°4 : Nombre de travailleurs requis pour produire une unité

	Pays A	Pays C
Café	2	8
Thé	5	10

Source : LANGDANA F., MURPH PETER T. (2014). P.13.

L'approche ricardienne consiste à comparer non pas les coûts absolus de production des différents biens entre les pays mais de s'intéresser aux coûts d'opportunités. Le coût d'opportunité d'un produit donné « X » en termes d'un autre produit « Y » correspond au nombre de « Y » qui pourrait être obtenus avec les ressources utilisées dans la production d'une quantité donnée de « X » (KRUGMAN P., et all, 2009, p. 28). Pour Langdana, Farrokh et MURPH (2014, p. 12), le coût d'opportunité d'un bien exprime le nombre d'unités de l'autre bien auquel il faut renoncer pour obtenir une unité du bien en question. Ainsi, le coût d'opportunité pour produire une unité du bien X en terme du bien Y peut être calculé en divisant le nombre d'ouvriers requis pour produire une unité du bien X sur le nombre d'ouvriers requis pour produire une unité du bien Y.

Tableau n°5 : Le coût d'opportunité

	Pays A		Pays C	
	Le nombre d'ouvriers	Coût d'opportunité	Le nombre d'ouvriers	Coût d'opportunité
Café	2	0,4 (2/5)	8	0,8 (8/10)
Thé	5	2,5 (5/2)	10	1,25 (10/8)

Source : LANGDANA F., MURPH PETER T. 2014, p. 13.

Pour produire une unité de thé, le pays A doit sacrifier 2.5 unités de café alors que le pays C n'a qu'à sacrifier 1.25 unités de café seulement pour produire une unité de thé. Il y a lieu de signaler que même si le pays C doit employer un nombre plus important de travailleurs que le pays A pour produire les deux biens, il présente néanmoins un avantage comparatif dans la production du thé ($1.25 < 2.5$). Similairement, le pays A présente un avantage comparatif dans la production du café ($0.4 < 0.8$). Dans ces conditions, le pays A se spécialise dans la production du café pour lequel il possède l'avantage comparatif le plus grand et le pays B se spécialise dans la production du thé pour lequel il possède le désavantage relatif le moins important.

2.1.4. La théorie des dotations factorielles

Le modèle HOS (Heckscher-Ohlin-Samuelson) est considéré comme un prolongement de la théorie ricardienne. Dans la théorie des avantages comparatifs seul le facteur travail est pris en compte. Ainsi, Ricardo fondait l'existence de l'avantage comparatif sur les différences internationales de productivité de travail. Néanmoins, il n'expliquait pas d'où provenaient les écarts de productivité de travail entre les pays.

C'est d'abord l'économiste suédois Eli Heckscher (1879-1952) en 1919 qui tente de donner pour la première fois une réponse à cette interrogation. Ce dernier renvoie la raison de l'existence des écarts internationaux de coûts de production à la différence de rareté relative des facteurs de production. Cette intuition a été, par la suite, reprise par son disciple Bertil Ohlin (1899-1979) en 1933. Ensuite, la théorie des dotations factorielles a été élaborée par Paul Samuelson en 1953. Celle-ci porte sur les relations réciproques entre les proportions dans lesquelles les facteurs de productions sont disponibles au sein des différents pays et les proportions dans lesquelles ils sont utilisés pour produire les divers biens (BECUWE S., 2006, p. 38). La théorie de HOS est également connue sous le nom de la théorie de HO (Heckscher-Ohlin), la théorie des dotations factorielles ou encore la loi des proportions de facteurs.

2.1.4.1. La loi des proportions des facteurs

Le modèle de HOS repose sur l'existence de deux pays produisant deux biens (en autarcie) avec des fonctions de productions à facteurs substituables, le capital et le travail. Il repose sur les hypothèses suivantes :

- Les fonctions de production sont à rendements d'échelle constants ;
- La concurrence pure et parfaite existe sur tous les marchés. Les coûts de production sont négligeables ;
- Les facteurs de productions sont mobiles à l'intérieur de chaque pays mais restent immobiles au plan international ;
- Il n'existe aucun renversement d'intensité factorielle ;
- Les préférences des consommateurs sont identiques ;
- Le plein emploi des facteurs de production.

Le modèle de HOS est fondé sur une notion très importante : L'abondance factorielle. Celle-ci concerne la relation entre l'abondance relative des facteurs et le prix relatif de ces facteurs. Afin de clarifier cette notion, considérant ce qui suit :

- K : capital, L : travail ;
- w : le taux de salaire, r : le taux de rémunération du capital ;
- A : le pays domestique, B : le pays étranger.

Le raisonnement doit être porté sur le prix relatif des facteurs (w/r). Un rapport w/r élevé veut dire que la rémunération du travail est plus importante que celle du capital. Ainsi, le travail est relativement peu abondant et donc cher, et le capital est relativement abondant et donc bon marché. La rareté d'un bien est évaluée par son prix relatif ; plus un facteur est relativement abondant, plus son prix sera peu élevé et vis-versa. Ainsi, si la rémunération du travail est plus importante dans le pays domestique que dans le pays étranger $(w/r)_A > (w/r)_B$ cela signifie que le pays domestique est relativement abondant en capital par rapport au pays étranger $(K/L)_A > (K/L)_B$.

Par ailleurs, le prix relatif des produits est expliqué par le prix relatif des facteurs et par l'intensité factorielle. Autrement dit, la hausse de la rémunération d'un facteur induit la hausse du prix relatif du bien dont la production exige une utilisation relativement intensive du facteur en question. De ce fait, chaque pays se spécialise dans la production du bien intensif dans le facteur qu'il détient en abondance.

On peut de ce fait annoncer la loi d'Heckscher-Ohlin (ou loi des proportions de facteurs) sous la forme « quantité » : « *lorsque deux pays échangent, chacun se spécialise dans la production du bien qui utilise relativement plus le facteur relativement abondant* ». Ou sous la forme « prix » : « *Lorsque deux pays échangent, chacun se spécialise dans la production du bien qui utilise relativement plus le facteur moins cher en autarcie (par rapport à l'autre pays)* » (GUILLOCHON B. & KAWECKI A. 2009, p. 38).

Au total, le modèle de Heckscher et Ohlin explique le commerce international par l'existence d'un écart dans les prix absolus des facteurs et biens. Un écart résultant des dissemblances dans l'abondance factorielle et prix des facteurs impliquant une différence des prix relatifs des facteurs et des biens.

2.1.4.2. Le théorème d'égalisation des prix des facteurs de production

A partir de la théorie de HOS découle le théorème d'égalisation des prix des facteurs de production. Ce théorème stipule que le libre échange engendre l'égalisation des rémunérations factorielles. Ainsi, en raison de son impact sur l'égalisation du salaire et de la rémunération du capital entre les pays, le commerce international permet de ce fait l'égalisation des niveaux de vie. Afin d'expliquer ce théorème, reprenant l'exemple précédent et considérant deux bien X (pétrole) et Y (les vêtements). Le bien X est intensif en capital et le bien Y est intensif en travail. Le pays A est relativement abondant en capital et le pays B est relativement abondant en travail.

En libre échange, le pays A se spécialise dans la production du bien A intensif en capital et le pays B se spécialise dans la production de y intensif en facteur travail. Donc, dans le pays B, la hausse de la production de vêtement crée une demande plus importante de travail, ce qui augmente le salaire. De même, ce pays importe de plus en plus de pétrole intensif en capital, ce qui réduit sa production domestique et libère le capital. Cela entraînera une rareté du travail et un surplus de capital dans ce pays. Cette situation induit une variation à la hausse du salaire et une baisse de la rente. Inversement, du fait de la spécialisation du pays A dans la production de pétrole, ce pays connaîtra une rareté de capital et un surplus de main d'œuvre, d'où une évolution à la hausse de la rente et une baisse du salaire. Conséquemment, le ratio salaire/rente augmente dans le pays B et baisse dans le pays A. C'est ainsi que s'explique l'égalisation des prix des facteurs dans un contexte d'ouverture aux échanges internationaux.

L'idée de l'égalisation des prix des facteurs de production avait déjà été mentionnée par Eli Heckscher en 1919, puis par Bertil Olin en 1933, mais la démonstration du théorème a été formalisée par Paul Samuelson à la fin des années 1940. Ainsi, en raison de la contribution de chacun de ces trois économistes, le théorème d'égalisation du prix des facteurs est parfois appelé théorème Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS).

2.1.4.3. Le théorème de Rybczynsky

Le théorème de Rybczynsky explique comment la structure de production sera modifiée suite à une accumulation des deux facteurs de production (capital et travail) à des rythmes différents, à prix constant.

Dans le schéma de Samuelson, si les dotations des deux facteurs étaient augmentées proportionnellement, et les prix relatifs des produits resteraient inchangés, il est clair que les productions des deux biens s'accroîtraient dans les mêmes proportions. Le théorème de Rybczynsky concerne l'effet d'une augmentation de la dotation d'un seul facteur de production sur les spécialisations. Selon Rybczynsky « *le maintien du même taux de substitution à la production lors de l'accroissement d'un facteur, doit conduire à une augmentation absolue de la production du bien utilisant une quantité relativement importante de ce facteur, et à une diminution absolue de la production du bien utilisant une quantité relativement faible de ce même facteur* ». (RYBCZYNSKY T-M. 1955, pp. 337-338). Autrement dit, la croissance de la dotation d'un des facteurs engendre l'accroissement de la production du bien qui utilise relativement plus ce facteur et la contraction de la production de l'autre bien.

Rybczynsky fonde son analyse sur l'hypothèse d'un petit pays dont la croissance n'impacte pas les prix mondiaux. Prenons un exemple pour comprendre ce théorème : supposons que le stock de travail augmente dans une économie donnée, sans que sa dotation en capital n'en soit affectée. Étant donné qu'il s'agit d'une petite économie, alors le prix reste fixe, et il en résulte que les ratios K/L ne changent pas. De ce fait, l'augmentation de la dotation en travail entraîne un accroissement de la production du bien intensif en travail. Cependant, puisque les intensités factorielles restent stables, la hausse de la production de ce bien induit l'absorption de la totalité du travail supplémentaire et également un transfert du capital de la branche produisant l'autre bien, ce qui y réduit la production.

2.1.4.4. Le théorème de Stolper-Samuelson

Le théorème de Stolper-Samuelson concerne l'effet de l'ouverture sur les rémunérations des facteurs de production. Ces deux auteurs ont établi un résultat fondamental concernant les rémunérations réelles des facteurs ; Ils stipulent que le passage de l'autarcie au libre échange entraîne l'amélioration de la rémunération réelle de l'un des deux facteurs et la dégradation de celle de l'autre facteur.

Sous les hypothèses mentionnées du modèle, le théorème de Stolper-Samuelson énonce que le libre échange augmente le revenu réel du facteur qui est utilisé de façon intensive dans le secteur où le prix s'élève et diminue le revenu réel de l'autre facteur (STOLPER W. F. & SAMUELSON P. A., 1941 p. 66). Il convient ainsi de dire que le libre échange égalisera non seulement les prix des produits mais également les prix des facteurs de production.

Le théorème de Stolper-Samuelson démontre que les intérêts des salariés sont opposés à ceux des détenteurs de capital, ce qui se traduit par un conflit d'intérêts entre les deux groupes. Celui qui profite de l'ouverture connaîtra une hausse de revenu plus importante que la réduction subie par l'autre groupe. Dans ce cadre, l'Etat peut intervenir à travers diverses mesures prenant la forme de transferts compensatoires en prélevant une partie des suppléments de revenus reçus par le groupe bénéficiaire pour les redistribuer à l'autre dans le but de minimiser les distorsions (GUILLOCHON B. & KAWECKI A., 2009, p. 36).

2.1.4.5. Le paradoxe de Leontief

Dans son fameux article publié en 1956, Wassily Léontief est le premier économiste à avoir essayé de vérifier empiriquement le modèle de HOS. En suivant les prédictions du modèle HOS, les Etats-Unis devraient exporter des produits intensifs en capital et importer des produits intensifs en travail. Ainsi, pour prouver ce résultat, Leontief s'est intéressé au contenu factoriel des échanges des Etats-Unis avec le reste du monde en 1947. En utilisant les données input-output des Etats-Unis en 1949, il évalue le contenu factoriel de 1 millions de dollars d'exportations américaines et de 1 millions de dollars de produits américains concurrencés par les importations.

Tableau n°6 : Besoins factoriels des échanges pour 1 millions de dollars

	Exportations	Substituts d'importations
Capital (Dollars 1947)	2 550 780	3 091 339
Travail (Hommes-années)	182 313	170 004
K/L	13,991	18,184

Source: LEONTIEF W. 1956, p. 392.

Pour que le modèle HOS soit validé, il faut que le ratio $\frac{km/Lm}{KX/LX}$ soit inférieur à 1. Or, les résultats du test de Léontief ont indiqué que le ratio était égal à 1,3, ce qui signifie que les substituts d'importations avaient une intensité relative en capital supérieure de 30% à celle des exportations.

Ainsi, les Etats-Unis exportaient des biens moins intensifs en capital et plus intensif en travail et importaient des biens à plus forte intensité capitaliste. Ce résultat inattendu est connu sous le nom de paradoxe de Leontief, puisqu'il est l'opposé de ce que le théorème HOS était censé prévoir. L'explication que Leontief en donne est que le travail américain est plus efficace que le travail à l'étranger. Ainsi, la pénurie américaine en matière de main d'œuvre n'est que relative puisqu'elle est compensée par la qualité de sa main d'œuvre du fait de son niveau d'éducation, de sa qualification et de la meilleure qualité organisationnelle des entreprises. De ce fait, la forte productivité des travailleurs américains joue un rôle décisif dans la détermination du contenu factoriel des exportations et des importations américaines (LEONTIEF W., 1956, p. 399).

2.2. Les théories modernes du commerce international

Face à l'incapacité des théories traditionnelles du commerce international à prendre en compte de nombreux phénomènes qui jouent un rôle primordial dans l'explication de l'orientation des spécialisations internationales, il s'est développé à partir des années 1960 plusieurs théories de l'échange international qui cherchent à expliquer les caractéristiques du commerce international contemporain. En effet, le commerce international s'effectue de plus en plus entre pays identiques en termes de niveaux de développement et de dotations factorielles. En outre, il ya lieu de noter que le commerce intra-branche occupent une place très importante dans les échanges internationaux. Par ailleurs, vu l'importance grandissante que jouent les firmes multinationales, le commerce international ne peut être expliqué sans prendre en compte le rôle de ces firmes multinationales qui réalisent plus du tiers du commerce mondial de marchandises.

Ainsi, dans le cadre des nouvelles théories du commerce international, les innovations technologiques, les économies d'échelle, la concurrence imparfaite et la différenciation des produits occupent une place prépondérante dans l'explication et l'orientation des spécialisations internationales.

2.2.1. Les approches néo-factorielles et néo-technologiques

Dans le modèle HOS, on considère deux facteurs de production : le capital et le travail. Ce dernier est considéré comme homogène, ce qui signifie que le modèle ne rend pas compte du niveau de qualification de la main-d'œuvre. Néanmoins, après les travaux de Léontief n'ayant pas réussi à confirmer ni à infirmer la théorie des proportions des facteurs, ceci a donné naissance aux approches dites néo-factorielles et néo-technologiques. Celles-ci prennent en compte de nouveaux éléments dans le commerce international : le capital humain et l'écart technologique.

2.2.1.1. Les approches néo-factorielles

Les travaux de Leontief ont donné lieu à des interrogations concernant la nature du facteur travail. Ainsi, les approches dites néo-factorielles abandonnent l'hypothèse d'homogénéité du facteur travail en distinguant le travail qualifié du travail non-qualifié. De ce fait, les différentes catégories de facteurs constituent autant de facteurs de productions.

Dans une étude appliquée sur le commerce extérieur de certains pays et en particulier sur celui des États-Unis, (Kessing D-B. 1966, P. 254) distingue huit catégories de qualifications, à savoir: les scientifiques et ingénieurs, les techniciens et dessinateurs, les autres experts, les dirigeants, les machinistes, autre main-d'œuvre spécialisée, les vendeurs, la main-d'œuvre non spécialisée ou semi-spécialisée. Ainsi, sur la base de cette classification et en analysant le contenu en qualification des exportations et des importations des États-Unis, Kessing est parvenu à montrer que les États-Unis exportent des produits intensifs en travail qualifié. L'auteur a effectué des calculs de corrélation entre « la compétitivité du commerce américain » exprimé comme la part de chaque branche américaine dans les exportations de la même branche des autres pays étudiés¹ et l'importance de chacune des catégories de travail dans la branche en question. Les corrélations ont confirmé que l'avantage comparatif des États-Unis se situe au niveau des industries qui se caractérisent par un fort pourcentage de travail qualifié et ayant un faible pourcentage de travail non-qualifié (Kessing D-B. 1966, pp. 255-256).

Juste avant, d'autres auteurs dont Peter Kenen (1965) a réussi lui aussi à résoudre le paradoxe de Leontief. Selon Kenen, les différences de qualifications s'expliquent par la quantité de capital investi dans chaque unité de travail (PETER K., 1965, P. 456). Ce dernier a estimé le taux de rendement du capital investi dans la formation par les différences de salaires entre le travail qualifié et le travail non qualifié. L'auteur a appliqué un taux de rendement de 9% aux différentes qualifications de travail contenues dans les exportations et les productions substitués aux importations. Ainsi, en prenant en considération le capital humain, Peter (1965, p. 457) a montré que les exportations américaines sont plus capitalistiques comparativement aux importations.

En somme, il convient de noter que « *le pays abondant en capital exporte le bien intensif en travail qualifié et celui qui n'est pas abondant en capital exporte le produit intensif en travail non qualifié* » (MUCCHIELLI J-L., 1989, P. 102).

2.2.1.2. Les approches néo-technologiques

L'autre hypothèse du modèle HOS qui doit être abandonnée est celle postulant que tous les pays utilisent la même technologie. Ainsi, les analyses contemporaines du commerce international tentent d'expliquer ces différences de technologies et de montrer le rôle qu'elles jouent dans l'orientation des spécialisations. Les approches néo-factorielles attribuent à l'innovation un rôle fondamental dans la détermination des avantages comparatifs et absolus. En outre, la nouveauté avec ces approches est l'introduction de la notion du temps. En analysant les évolutions technologiques, les approches néo-factorielles établissent une vision dynamique des spécialisations internationales. On distingue essentiellement deux analyses qui portent sur le progrès technologique : les modèles de l'écart technologique et de cycle de produit.

¹ Les pays étudiés sont : le Canada, Grande Bretagne, l'Australie, la Belgique, l'Italie, la France, l'Allemagne, le Japon, l'Inde, la Suède, l'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas.

- **Le modèle de l'écart technologique**

Le modèle néo-technologique tente d'expliquer comment l'avance technologique conduit au commerce international. Le modèle stipule que le pays qui connaît un progrès technologique bénéficie d'un avantage comparatif ou absolu sur ses partenaires pendant un certain temps. Posner (1961) est l'un des premiers économistes à avoir analysé les échanges internationaux en termes d'évolution technologique. Ce dernier a remarqué que les échanges s'effectuent entre pays à dotations factorielles relatives identiques, ce qui semble contredire la loi d'Heckscher-Ohlin (POSNER M-V, 1961, p. 324).

Posner explique cela par l'innovation qui permet à certain pays de découvrir de nouveaux processus de production. La supériorité technologique dont bénéficient certains pays dans un secteur leur confère un monopole d'exportation pour les produits du secteur, indépendamment de leurs avantages en dotation factorielle (POSNER M-V., 1961, p. 324). Toutefois, une condition demeure nécessaire, pour que le pays innovateur jouisse de ce monopole, il faudrait que les consommateurs étrangers expriment une demande pour les produits nouveaux, ce qui exige un certain délai (*demand lag*). Par ailleurs, du fait de la diffusion technologique, ce monopole n'est que temporaire car les produits sont par la suite imités par d'autres pays. Ainsi, ce commerce basé sur l'écart technologique disparaît graduellement lorsque les pays étrangers deviennent eux même producteurs des produits, ce qui nécessite aussi un certain temps (*imitation lag*). Pour Posner, le premier délai est toujours plus court que le second (POSNER M-V., 1961, p. 335).

Krugman P. (1979, P. 255) complète cette analyse en raisonnant en terme de deux types de zones : D'une part, les pays du Nord qui disposent de grandes capacités d'innovation ce qui leur permet de développer de nouveaux produits qui leur confèrent un monopole d'exportation de ces produits à un prix élevé, et d'autre part, les pays du Sud qui possèdent de faibles capacités d'innovation et qui sont contraints d'imiter les innovations introduites dans les pays du Nord. Les pays du Sud produisent et exportent des produits banalisés à un prix réduit. Pour Krugman, du fait de la concurrence des pays à bas salaires, les transferts technologiques provoquent l'érosion du monopole technologique des pays du Nord. Ainsi, afin que ces pays puissent maintenir cet écart technologique et conséquemment leur niveau de revenu, ces derniers sont condamnés à innover continuellement (KRUGMAN P. 1979, P. 262).

- **Le modèle de cycle du produit**

L'auteur qui est souvent attaché à la théorie du cycle du produit est VERNON (1966). Ce dernier a le mérite d'étendre la théorie de l'écart technologique en analysant les modalités de la diffusion internationale de l'innovation.

Vernon distingue 3 groupes de pays :

-Le premier groupe est constitué du pays leader qui est les États-Unis. Pour Vernon toutes les innovations proviennent du pays leader (VERNON R. 1966, p. 192).

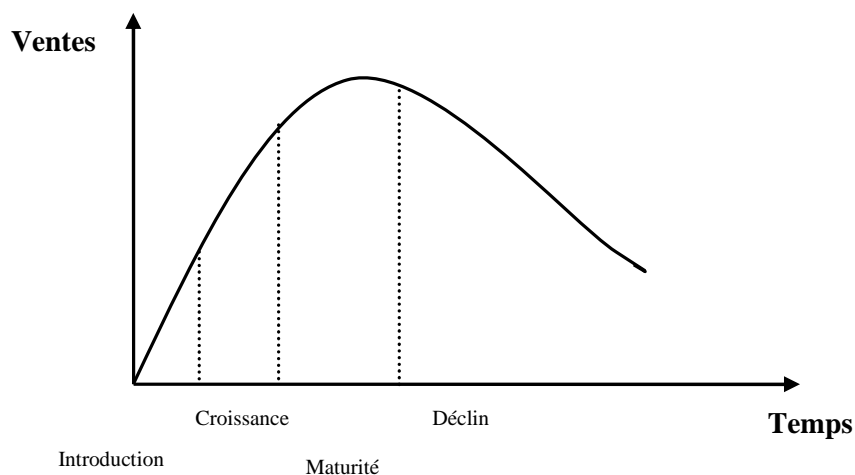
Ce pays se caractérise par un vaste marché interne, une main-d'œuvre qualifiée et par une forte activité de recherche et développement.

-Le deuxième groupe est celui de pays « *suiveurs* » constitués des pays industrialisés autres que le pays leader.

-Le dernier groupe réunit les pays en voie de développement ayant un faible niveau de revenu et une main-d'œuvre abondante mais non-qualifiée.

La théorie du cycle de vie de Vernon combine à la fois l'évolution de la nature du produit au cours de son cycle de vie, avec l'évolution de l'échange de celui-ci. On distingue trois phases dans le cycle de vie d'un produit : la phase d'introduction, la phase de croissance, la phase de maturité².

Figure n°7 : Les phases du cycle de vie d'un produit



Source : MUCCHIELLI J-L., 1989, p. 42.

-La phase d'introduction : durant cette phase, le produit nouveau ne fait pas l'objet d'échange. Ce dernier est fabriqué et consommé dans le pays innovateur (les États-Unis). En effet, seul le pays innovateur possède des consommateurs disposants de revenus assez élevés pour demander le nouveau produit (VERNON R. 1966, p. 192).

-La phase de croissance : Au cours de cette phase, le coût unitaire de production s'abaisse et le prix de vente du produit diminue. De ce fait, avec la généralisation de la demande, le pays innovateur va tenter de profiter de son monopole temporaire. Ainsi, les exportations de ce pays vers les pays industrialisés vont se multiplier.

² Une quatrième phase correspondant au déclin du produit est fréquemment ajoutée dans les études de marketing.

-La phase de maturité : Lors de cette phase, le pays innovateur devient importateur. En raison de la hausse des coûts de capital et de travail dans le pays innovateur comparativement aux autres pays développés, ce dernier perd son monopole au profit de ces pays.

De ce fait, les pays développés deviennent exportateurs et le pays innovateur y délocalise une partie de sa production afin de profiter des faibles coûts de production dans ces pays (VERNON R. 1966, p. 197). Par ailleurs, les pays imitateurs peuvent éventuellement recourir à l'exportation vers les pays en développement.

-La phase de déclin : On assiste lors de cette phase à un renversement des échanges internationaux ; le pays innovateur et les autres pays développés importent le produit et les pays en voie de développement deviennent exportateurs. Le produit devient au cours de cette phase banalisé et intensif en main d'œuvre non-qualifiée, ce qui pousse les pays développés à abandonner le produit ou à délocaliser leur production vers les pays en développement où la main-d'œuvre est bon marché.

Ainsi, en se référant à la théorie du cycle du produit, il convient de noter qu'un pays dispose d'un avantage comparatif dans le commerce international dans les produits nouveaux d'un secteur lorsqu'il dépense dans ce secteur plus de recherche et développement que ses partenaires à l'étranger. Ses partenaires détiennent de leur part un avantage comparatif dans les produits situés dans les autres phases de leurs cycles (MUCCHIELLI J-L., 1989, p. 50).

2.2.2. Economie d'échelle et commerce international

Selon la théorie ricardienne et le modèle HOS, le commerce international s'explique par la volonté des nations de profiter de leurs différences (différences en termes de productivité de travail ou en terme de dotations factorielles). Ainsi, en se référant aux théories traditionnelles du commerce international, les pays n'affichant pas d'avantages comparatifs marqués n'ont aucun intérêt à échanger entre eux. Or, force est de constater qu'une très grande part des flux internationaux de biens et services s'effectue entre pays caractérisés par des dotations assez identiques. Les théories traditionnelles du commerce international reposent sur les hypothèses de rendement d'échelle constants et de concurrence pure et parfaite. Ainsi, la prise en compte des imperfections du marché et l'introduction de l'hypothèse de rendement d'échelles croissants modifient clairement les analyses en termes d'échanges internationaux. Dans ce cadre, la taille constitue un puissant facteur de compétitivité à l'échelle internationale.

Lorsque les rendements d'échelle sont croissants, la production devient d'autant plus efficiente que la quantité produite est importante. Ainsi, en présence d'économie d'échelle, au fur et à mesure que la production augmente, cela entraîne un abaissement des coûts de production. On distingue deux sortes d'économie d'échelle : l'une interne et l'autre externe. Il y a présence d'économie d'échelle interne lorsque le coût unitaire de production est fonction de la taille de l'entreprise. A l'opposé, il y a présence d'économie d'échelle externe lorsque le coût de production est fonction d'un certain nombre de variables extérieures à l'entreprise, telles que la taille du pays, la taille du marché mondial ou la taille du secteur d'activité dont elle fait partie. L'existence d'économie d'échelle s'explique par trois principales raisons (EMMANUEL N. & PROULX P-P., 2000, p. 139) :

-Le principe d'indivisibilité des facteurs : L'augmentation des facteurs de production ne peut se faire que par unités entières, ainsi la production se placera forcément à un niveau plus élevé. Supposant qu'il faut seulement un emploi pour produire deux tonnes de riz et que l'on souhaite produire trois tonnes de riz.

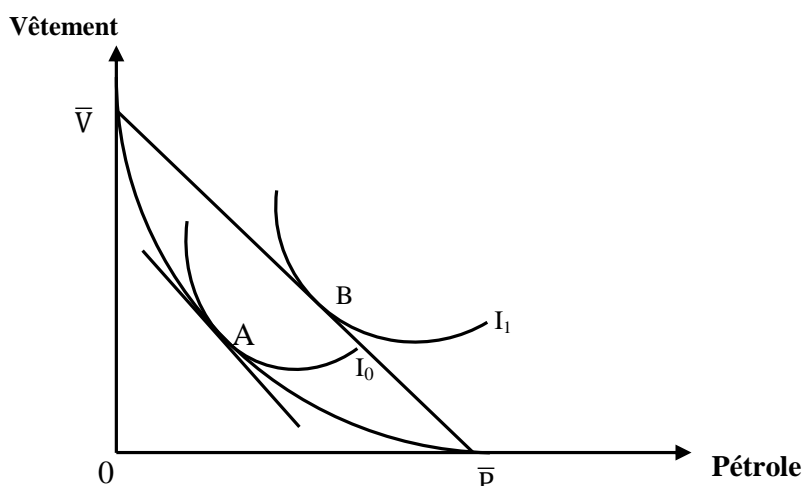
Dans ce cas, on ne peut atteindre ce niveau de production avec la moitié d'un emploi, il est nécessaire d'engager une unité entière supplémentaire. Ainsi, en engageant deux employés, la production passe à cinq tonnes de riz. De ce fait, en doublant les facteurs, la production fait plus que doubler.

-La division du travail : Celle-ci offre aux grandes entreprises la possibilité à spécialiser les ouvriers dans des tâches où ils sont plus performants, ce qui entraîne une hausse de la productivité et conséquemment de la production.

- Les coûts fixes : On soutient que les coûts fixes s'amortissent à mesure que la quantité produite augmente.

La figure suivante (n°8) illustre les gains pouvant être tirés du libre échange pour deux pays produisant deux biens (vêtement et pétrole) caractérisés par des économies d'échelle :

Figure n°8 : Illustration des effets de l'économie d'échelle



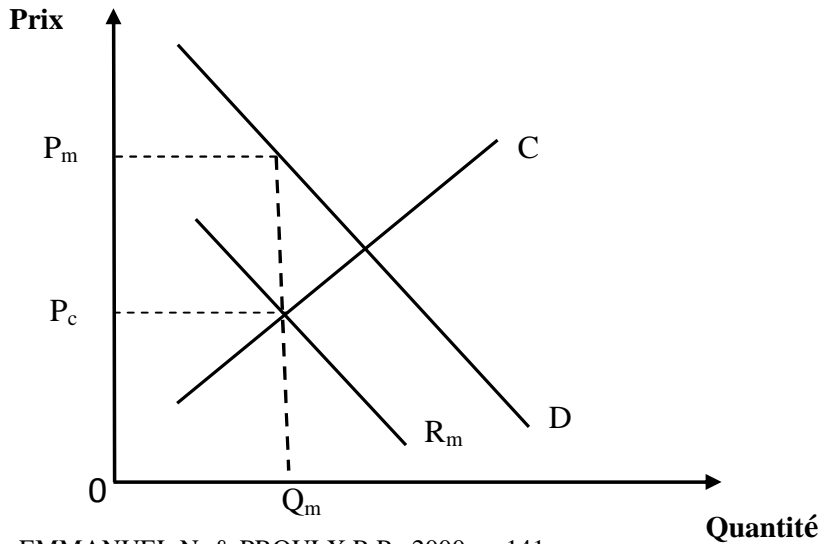
Source : EMMANUEL N. & PROULX P-P., 2000, p. 139.

Lorsqu'il y a économie d'échelle, la courbe de possibilité de production des deux biens (V et P) prend une forme convexe à l'origine. En situation d'autarcie, l'équilibre se situe au point A de la figure n°8, avec un niveau d'utilité I_0 . Après l'ouverture, chaque pays se spécialise dans la production d'un seul produit : un pays se spécialise dans la production de V (vêtement) et l'autre dans celle de P (pétrole). Dans ce cas, l'équilibre va se situer au point B sur une courbe d'utilité I_1 qui est supérieur à I_0 . On voit bien qu'en présence d'économie d'échelle, la spécialisation engendre un accroissement du bien-être global.

L'impact de l'existence d'économie d'échelle peut être mieux appréhendé en examinant le cas de la concurrence imparfaite. Celle-ci peut être clairement illustrée en prenant le cas d'un monopole. En présence d'un monopole, le prix et les quantités sont fixés par le monopoleur selon l'approche marginale. La figure n°9 montre que le revenu marginal (R_m) décroît à mesure que la production augmente. Tant que le revenu marginal est supérieur au coût

marginal (C_m) la firme va continuer de produire, elle ne cessera de produire que lorsque le revenu marginal sera égal au coût marginal. Le prix du monopoleur (P_m) est fixé en remontant la courbe de demande à partir du point d'intersection entre le revenu marginal et le coût marginal. On constate que le prix du monopoleur (P_m) est supérieur au prix compétitif (P_c), ce qui est défavorable au consommateur.

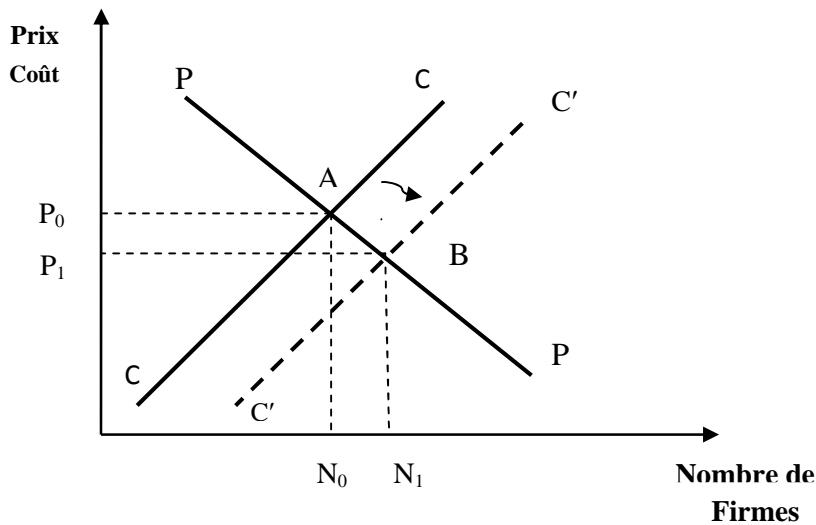
Figure n°9 : Fixation du prix : le monopole



Source : EMMANUEL N. & PROULX P-P., 2000, p. 141.

La figure ci-dessous illustre comment évolue l'équilibre du marché lorsque le nombre de producteurs augmente. La courbe de prix PP et la courbe de coût unitaire, étant respectivement décroissante et croissante en fonction du nombre de firmes. Le passage de l'autarcie au libre échange n'engendre pas une modification de la courbe de prix mais provoque un déplacement de la courbe du coût vers la droite à la position C'C'. L'équilibre obtenu lui correspond un plus grand nombre de firmes ($N_1 > N_0$) et un prix plus bas ($P_1 < P_0$).

Figure n°10 : Equilibre du marché en fonction du nombre de producteurs



Source : EMMANUEL N. & PROULX P-P. 2000, p. 142.

Le libre-échange exerce de ce fait un effet positif sur la demande globale ce qui pousse les firmes à augmenter leur production et bénéficier de la sorte d'économies d'échelle. Ainsi, l'ouverture permet de faire face aux situations de monopole. Cependant, le libre-échange peut avoir des effets néfastes sur le bien-être des pays importateurs. En raison de l'incapacité de ces pays de faire face à la concurrence étrangère, ces derniers peuvent être contraints de fermer leurs industries en recourant à des mesures protectionnistes en vue de protéger l'industrie locale (KRUGMAN P., et all 2009, p. 144). Krugman a montré que les économies présentant des économies d'échelle peuvent tirer parti du commerce international même si elles n'affichent pas de différence en termes de technologie ou en terme de dotations factorielles (KRUGMAN P., 1979, P. 477). Les questions relatives au commerce international peuvent être étudiées à travers deux principaux modèles de concurrence imparfaite : le modèle en concurrence monopolistique et le modèle de dumping.

Comme il a été déjà souligné, le modèle en concurrence monopolistique permet de rendre compte de l'effet du commerce international sur l'accroissement des variétés de biens offerts aux consommateurs et sur la baisse des prix. Ainsi, dans le cas de l'existence de ce type de concurrence dans un secteur d'activité donné cela conduit à décomposer le commerce international en deux parties : le commerce intrabranche de produits différenciés et les échanges interbranches de biens différents (KRUGMAN P. et all 2009, p. 149).

En revanche, le dumping correspond à la situation où une firme bénéficiant d'un pouvoir de marché imposant à l'exportation un prix inférieur à celui qu'elle impose pour ses ventes sur son marché domestique. On parle dans ce cas de la discrimination par les prix. Le dumping réciproque se manifeste dans le cas où deux firmes appartenant à deux pays différents pratiquent le dumping afin de pénétrer simultanément le marché du concurrent. Ce comportement donne lieu à l'émergence d'un commerce intra-branche (KRUGMAN P., 1979, p. 140).

2.2.3. Commerce international et différenciation des produits

Les théories traditionnelles du commerce international considèrent que les biens sont homogènes. Ainsi, selon ces théories, un bien issu de n'importe quel lieu de production présente les mêmes caractéristiques. Ainsi, le commerce intra-branche était absent dans les analyses traditionnelles du commerce international. Les nouvelles théories stipulent que l'existence de produits différenciés donne lieu à des échanges commerciaux entre les pays, même s'ils présentent un niveau technologique et des dotations factorielles comparables. On distingue deux sortes de différenciation : Verticale et horizontale.

On parle d'une différenciation verticale lorsque les consommateurs font une appréciation unanime concernant les caractéristiques d'un bien. Dans ce cas, la différenciation porte particulièrement sur la qualité du produit (s'il s'agit par exemple d'une voiture, la différenciation verticale peut porter sur sa puissance, sa rapidité, sa confortabilité, sa robustesse, etc.).

En revanche, on parle d'une différenciation horizontale lorsque les caractéristiques d'un bien ne font pas l'objet d'une évaluation semblable de la part de tous les consommateurs. Cela a trait à la diversité des goûts des consommateurs (couleur d'une voiture).

2.2.3.1. La théorie de la demande domestique représentative de Linder

Linder (1960) est l'un des premiers auteurs à tenter d'expliquer le commerce intra-branche entre pays similaires en termes de niveaux de développement. Selon Linder S-B. (1961, p. 87), ce sont les comportements de demande plutôt que les dotations factorielles qui expliquent l'essor des produits croisés de produits manufacturés entre les pays développés. D'après Linder, pour qu'un pays puisse développer des exportations vers l'étranger, il faudrait d'abord qu'il possède une demande domestique représentative importante pour ses produits (Linder S-B. 1961, p. 87). Ensuite, il pourra éventuellement exporter vers des pays présentant des comportements de demande similaires.

La demande occupe dans ce cadre un rôle important dans l'explication des échanges internationaux. Ainsi, plus les structures de productions des deux pays sont semblables, plus les flux d'échanges entre ces pays sont intenses. Dans le cas où les deux pays ont exactement les mêmes structures de demande, tous les produits exportés et importés par l'un des deux pays sont également exportés et importés par l'autre pays (Linder S-B. 1961, p. 94), ce qui donne lieu à des échanges portant sur des produits différenciés appartenant à une même branche.

Selon Linder, le degré de sophistication de produits demandés est étroitement lié au niveau du revenu moyen. Plus le revenu moyen d'un pays est élevé plus le degré de sophistication de la structure de la demande de ce pays sera grand (Linder S-B. 1961, p. 99). De plus, l'accroissement du degré de sophistication de la demande des pays accroît l'étendue de la gamme des produits semblables qui peuvent être demandés. D'après Linder, lorsque les niveaux du revenu moyen de deux pays sont proches, il ya de fortes potentialités pour que se développent des échanges commerciaux entre eux (Linder S-B. 1961, p. 98). En outre, il y a lieu de signaler que les opportunités d'échanges sont plus fortes entre pays proches à revenus élevés qu'entre pays proches à revenus faibles.

2.2.3.2. Le modèle de krugman sur la préférence pour la variété

Afin d'expliquer les échanges des biens différenciés, Krugman fonde son analyse sur une situation de concurrence monopolistique. Son modèle repose sur un certain nombre d'hypothèses (KRUGMAN P. 1979, p.p. 470-474) : Il considère que le travail est le seul facteur de production. Il suppose en outre qu'il n'existe qu'un seul bien qui est produit selon n variétés différentes.

Aussi, les produits sont fabriqués par les firmes en utilisant une fonction de coût identique. Par ailleurs, les consommateurs sont supposés avoir des préférences identiques. Toutefois, ces derniers ont un goût pour la variété.

Le modèle de Krugman concerne deux économies identiques. En l'absence de commerce, chaque pays va produire diverses variétés du produit considéré. En s'ouvrant au libre-échange, étant donné que chaque variété d'un bien ne peut être produite que dans un seul pays, cela entraîne la disparition de certaines firmes présentes sur le marché dans chaque pays. On assiste ainsi à une meilleure rationalisation de la production. Aussi, le nombre de variétés disponibles augmentent avec l'ouverture, ce qui a pour effet d'augmenter l'utilité et conséquemment le bien être des consommateurs. En outre, l'ouverture permet de mieux exploiter les économies d'échelle car les firmes survivantes produisent un plus grand volume de production (KRUGMAN P., 1979, p. 476). L'analyse de Krugman montre que le commerce intra-branche résulte du goût des consommateurs pour la variété. Ainsi, lorsque les pays sont similaires (revenu, dotation factorielle, technologie), les gains à l'échange sont d'autant plus importants que les produits sont différenciés (BECUWE S., 2006, p. 84).

2.2.3.3. Le modèle de Lancaster sur la recherche de la variété idéale

Une nouvelle théorie microéconomique du consommateur a été développée par Lancaster en 1966. Selon lui, ce qui procure une utilité au consommateur n'est pas le bien en lui-même, mais ce sont plutôt les caractéristiques contenues dans ce bien qui lui donne une certaine utilité. En outre, en général, un produit possède plusieurs caractéristiques et plusieurs caractéristiques sont partagées par plus d'un bien (LANCASTER K- J. 1966, p. 134). De plus, chaque consommateur apprécie différemment les caractéristiques contenues dans chaque bien. Dans la mesure où la différenciation porte sur les caractéristiques et non pas sur la qualité des biens, la différenciation dans ce cas est dite horizontale (SIROËN J-M., 1988, p. 514). Ainsi, la diversité des préférences est dû au fait qu'il existe des variétés différentes idéales pour chaque consommateur. Dès lors, les producteurs proposent un certain nombre de variétés qui sont plus au moins proches des variétés idéales.

Lancaster propose un modèle à deux pays qui, sous des conditions identiques (même technologies), produisent la même quantité de variétés semblables. En dépit de cette similitude, l'ouverture de ces deux pays permet à chacun d'eux de tirer un gain de l'augmentation de la taille du marché. En effet, l'échange engendre un accroissement du nombre de variétés offertes à chaque consommateur, ce qui réduit la distance entre variétés offertes et variétés idéales et augmente l'utilité du consommateur (GUILLOCHON B. & KAWECKI A., 2009, p. 85). De plus, l'augmentation de l'échelle de production induit une baisse des prix de chaque variété, ceci entraîne une diminution des coûts de production. Ainsi, l'échange entre les pays est un échange intra-branche, puisque à l'ouverture chaque pays produit des variétés différentes de chaque branche.

Etant un prolongement des théories traditionnelles du commerce international, les théories modernes ont un objectif d'expliquer les caractéristiques du commerce international contemporain en utilisant de nouveaux outils. Les nouvelles théories s'inscrivent dans le cadre de la concurrence imparfaite. Dans ce cadre, l'accent est mis en particulier sur le progrès technologique qui permet à certains pays d'innover en produisant de nouveaux produits ou en développant des versions améliorées.

L'avance technologique leur permet de développer des exportations vers les pays qui ne sont pas capables de produire ce type de produits. En outre, en introduisant dans leur analyse les économies d'échelle, les nouvelles théories ont étudié les implications de l'accroissement de la taille du marché en matière de réduction des coûts de production.

Un autre phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur dans les échanges internationaux est celui du développement du commerce intra-branche. En plus des gains tirés des avantages comparatifs, le commerce intra-branche permet un accroissement des variétés disponibles pour les consommateurs et une réduction des coûts en exploitant davantage les économies d'échelle.

Section 3 : Politiques d'ouverture et stratégies d'industrialisation

Parmi les questions fondamentales ayant fait l'objet d'un débat dans le cadre de la théorie de la croissance est de savoir quelle place doit-on donner au commerce international. Ainsi, deux types de stratégies ont été envisagés par les pays en développement pour soutenir le processus de développement et d'industrialisation : des stratégies de développement orientées sur le marché intérieur à travers la stratégie de substitution aux importations (ISI), ou les industries industrialisantes (II), et des stratégies extraverties visant à promouvoir le secteur exportateur.

3.1. Le développement autocentré

Les pays en développement ont hérité de la colonisation une spécialisation primaire désavantageuse qui les exposait à une détérioration de leurs termes de l'échange et les maintenait dans une position de domination vis-à-vis des pays développés. Pour sortir de cette spécialisation défailante, ces derniers ont entrepris des stratégies d'industrialisation basées sur le développement du marché intérieur.

3.1.1. Les industries industrialisantes (II)

Les industries industrialisantes est un modèle de développement qui consiste à développer les industries lourdes. Cette démarche est inspirée de la théorie de la croissance déséquilibrée qui consiste à développer les activités situées en amont du système productif (la mécanique, la sidérurgie, la métallurgie, production énergétique, la chimie...) afin d'assurer le développement national et réaliser une autonomie vis-à-vis de l'extérieur. En effet, la dotation de l'économie d'une industrie de base va permettre l'émergence d'activités en aval grâce aux effets d'entraînement censés propager le développement dans tous les secteurs de l'économie.

Le modèle d'industrialisation par les industries industrialisantes est inspiré de l'expérience de l'URSS qui a amorcé son industrialisation avant la seconde guerre mondiale en privilégiant les industries des biens d'équipement. Cette voie a été suivie par l'Inde dans les années 1950 et l'Algérie à partir de 1967. Dans la mesure où l'investissement dans les industries de base et les industries lourdes nécessite énormément de moyens financiers et techniques, les industries industrialisantes ne peuvent relever que de l'Etat³.

³ Ce type de stratégie se fait souvent en faisant recours à l'endettement extérieur et à l'importation de la technologie des pays développés.

Il faut souligner enfin, que dans la mesure où les industries industrialisantes exigent des ressources financières très importantes, celles-ci provoquent un effet d'éviction des autres secteurs. Par ailleurs, les industries lourdes nécessitent des techniques très sophistiquées et une main-d'œuvre hautement qualifiée qui font souvent défaut dans les pays en développement.

3.1.2. L'industrialisation par substitution aux importations (ISI)

L'ISI est un modèle de développement qui consiste à développer une industrie locale pour éviter les importations. On assiste dans le cadre de cette stratégie à une rupture avec la division internationale du travail dans la mesure où celle-ci soumet les pays en développement à une détérioration des termes de l'échange. Inspirée par les travaux de Raul Prebisch, cette stratégie a d'abord été appliquée par les pays d'Amérique latine (en particulier l'Argentine et le Brésil) et par le Mexique dès les années 1930. Le but était d'éviter la mauvaise expérience vécue par ces pays lors de la première guerre mondiale et la crise des années 1930 lorsque ces pays étaient victimes d'une rupture des approvisionnements. Ensuite, cette voie a été mise en œuvre par la majorité des pays en développement dans les années 1950.

Contrairement au modèle des industries industrialisantes privilégiant le développement par les industries lourdes, dans l'ISI, c'est la production de biens de consommation qui est prioritaire. Le choix de ce type d'industrie s'explique essentiellement par le fait que l'inconvénient de coût entre les biens de consommation produits localement et étrangers est moindre par rapport aux biens d'équipement ou les biens intermédiaires. Par ailleurs, du fait de leur importance, il existera toujours une demande suffisante pour les biens de consommation, tandis que la demande des biens d'équipement dépendra de l'engagement d'un programme d'investissement.

Afin de permettre aux industries naissantes de se développer à l'abri de la concurrence internationale, cette stratégie nécessite ce qui est désigné par Friedrich List (1851) par le « protectionnisme éducateur ». Autrement dit, en vue de créer un avantage artificiel pour les industries naissantes, l'Etat doit mettre en place un système de protection sous différentes formes :

- Limiter les importations qui peuvent nuire à l'industrie locale à travers les quotas et les barrières douanières⁴ ;
- Subventions ou prêts bonifiés aux industries à développer ;
- Instituer ou renforcer le contrôle des changes (taux de change surévalué).

La réalisation de l'ISI peut être largement stimulée par une réforme agraire et une politique de redistribution des revenus. Par ailleurs, la réussite d'une telle stratégie exige pour les économies de petite taille de constituer des marchés communs régionaux pour permettre à l'industrie locale de se renforcer à l'intérieur de ces marchés.

⁴ Les biens de consommations et les biens d'équipement et intermédiaires sont traités de manières différentes : les premiers sont soumis à des droits de douanes très élevés et les seconds sont importés sous quotas et droits de douanes relativement faibles.

Dans le cadre de cette stratégie, le pays part d'une industrie axée sur les biens de consommation pour aboutir à une production industrielle diversifiée. L'ISI comprend quatre étapes successives :

- Développement des secteurs légers (produits alimentaires, produits manufacturés, produits pharmaceutiques...);
- Industrialisation pour la fabrication de produits plus lourds (les produits intermédiaires : le caoutchouc, cimenteries, produits chimiques...);
- Développement des secteurs industriels complexes (construction électrique, équipements industriels...);
- Enfin, construction des biens de consommation durables (automobiles, appareils ménagers).

Durant les premières années de son application, dans les années 1950 et 1960, l'ISI a permis de réaliser des résultats positifs à travers l'accroissement de la production et la diversification de l'appareil productif notamment dans certains pays à l'instar du Brésil et de l'Inde. Néanmoins, dès les années 1980, l'échec de cette stratégie est devenu évident. Non seulement l'ISI n'a pas permis d'entretenir un processus de croissance durable, mais elle a également engendré des coûts économiques et sociaux⁵ et s'est traduite par un accroissement des inégalités sociales. Un certain nombre de faiblesses caractérisent la stratégie d'ISI :

- Certaines industries nécessitent une taille minimale pour être rentables (c'est le principe des économies d'échelle). Par conséquent, dans les pays en développement caractérisés par l'étroitesse de leur marché intérieur, le succès de cette stratégie s'avère impossible vu les difficultés d'exportation et l'échec des tentatives d'intégrations régionales à l'instar de l'intégration régionale de Montevideo.

- Par ailleurs, dans la mesure où les industries locales sont protégées de la concurrence étrangère, celles-ci ne sont pas parvenues à devenir compétitives et à gagner leur place sur les marchés internationaux en raison de la qualité des produits qui est au-dessous des standards internationaux.

- L'échec de l'ISI peut s'expliquer aussi par des raisons politiques. Dans la mesure où le processus d'industrialisation est entre les mains des élites, ces derniers ont échoué à faire émerger une classe d'entrepreneurs capable de procurer au processus un plus grand dynamisme. L'ISI a favorisé la corruption car les mesures de cette stratégie (licences d'importation, permis d'investissement...) ont créé des possibilités de rentes pour les personnes chargées de les contrôler. Ceci s'est traduit par un gaspillage des ressources et un frein à l'essor économique.

⁵ Selon BRUTON (1989, p. 1607), plus la durée d'application de l'ISI est courte, moins ses coûts seront importants et plus les retours sur investissements seront élevés.

- La hausse des prix provoqué par l'ISI s'est traduite par une baisse du pouvoir d'achat de la population et une diminution du bien être général. Par ailleurs, puisque les ressources étaient destinées à développer le secteur industriel, il y a eu une négligence de l'agriculture. Ceci s'est traduit par un exode rural des travailleurs et une baisse de la production agricole. Ainsi, c'est la sécurité alimentaire du pays qui est menacée.

- La baisse des exportations a provoqué une baisse des ressources en devises et du revenu national. Le décalage entre les ressources et les dépenses contraint à pratiquer des déficits et des politiques de création monétaire qui provoque de l'inflation. Aussi, pour financer leur industrialisation, les gouvernements ont également fait recours à l'endettement extérieur. Tant que le système financier international facilite le financement, le modèle d'industrialisation peut être soutenu, mais dès qu'il y a un retournement de situation, tout le processus d'industrialisation sera interrompu.

- Le but ultime de l'ISI est de réaliser l'autonomie vis-à-vis de l'extérieur. Or, l'industrialisation a nécessité l'importation des biens d'équipements, des biens intermédiaires, des matières premières et de la technologie de l'étranger. Par ailleurs, la baisse de la production agricole s'est traduite par l'augmentation des importations des produits alimentaires. Ainsi, cette politique s'est traduite en fin de compte par un renforcement de la dépendance extérieure.

- Les restrictions commerciales provoquent des distorsions économiques. De part ces dernières, la stratégie d'ISI a créé un environnement désincitatif au progrès technique et à l'apprentissage (RIEBER A. & TRAN T-D, 2001, p. 59). Par ailleurs, il est nécessaire de noter que plus une économie ne respecte pas ses avantages comparatifs, plus les politiques de protections commerciales seront coûteuses (BRUTON H., 1989, p. 1607).

3.2. Le développement extraverti

Face aux limites des stratégies basées sur le marché intérieur, une large part des pays ayant suivi ce modèle étaient contraints de se tourner vers une stratégie axée sur les exportations. Au lieu de discriminer les exportations comme dans le cas des stratégies abordées ci-haut, la stratégie de développement extravertie consiste à favoriser une insertion active dans le commerce international selon les principes de la théorie des avantages comparatifs.

On distingue deux modèles d'industrialisation basés sur les exportations : le premier repose sur l'exportation des produits primaires et le second sur l'exportation de produits manufacturés.

3.2.1. L'exportation des produits primaires

De nombreux pays en développement ont suivi un modèle de développement axé sur l'exportation des produits primaires. Le développement de ces exportations devrait permettre de dégager les ressources financières nécessaires pour le financement des projets industriels et l'importation des biens d'équipement.

Néanmoins, ce type de spécialisation s'est avéré défaillant. Le modèle de croissance tiré par l'exportation des matières premières est de nature instable dans la mesure où le marché de ces produits se caractérise par une grande mutation et leur prix par une grande volatilité, d'où une instabilité des recettes d'exportation. Par ailleurs, l'argument le plus généralement avancé pour expliquer l'échec de cette stratégie est la dégradation des termes de l'échange des pays exportateurs de ce type de produits. Cette dégradation nuit fortement à leur croissance économique en provoquant un accroissement des coûts des importations de biens d'équipement, une aggravation des déficits budgétaires, une baisse de l'investissement et une accentuation de la dette extérieure.

3.2.2. La promotion des exportations

La promotion des exportations ou encore la stratégie de substitution d'exportations est une stratégie de développement qui consiste à remplacer progressivement les exportations traditionnelles par des produits plus élaborés, plus intensifs en capital et à plus forte valeur ajoutée. Le but de cette stratégie est d'augmenter les exportations afin d'accroître les entrées de devises et améliorer la balance commerciale. Cette politique est justifiée par l'étroitesse des marchés intérieurs des pays en développement et la nécessité de s'ouvrir à l'extérieur en vue d'affronter la concurrence internationale pour devenir plus efficaces. Pour réussir cette stratégie, il est nécessaire d'exploiter aux mieux ses avantages (par exemple une main-d'œuvre bon marché, une législation permissive, des avantages fiscaux...) afin de vendre moins cher et devenir plus rentable. Par ailleurs, cette stratégie, reposant sur un fort interventionnisme étatique, s'appuie sur un certain nombre de mesures :

- Afin d'échapper au piège de la spécialisation dans l'exportation des biens primaires, ceux-ci sont découragés alors que les exportations des produits manufacturés sont privilégiés et bénéficient de subventions diverses.
- Une politique de crédit préférentiel (taux d'intérêt plus faible) est destinée aux entreprises exportatrices afin de leur permettre de se développer.
- Réduction des droits de douane et des quotas d'importation pour les exportateurs.

Plusieurs pays en développement ont suivi cette stratégie. Néanmoins, la majeure partie des ces pays ne réussissent pas à augmenter leur part d'exportation de produits manufacturés. La crise d'endettement de 1978 qui a secoué la Thaïlande et la Malaisie a révélé les faiblesses de cette stratégie pour les pays qui n'ont pas su faire évoluer leur spécialisation. Seuls quelques pays ont réussi leur industrialisation. Il s'agit principalement des nouveaux pays industrialisés (NPI⁶), le Brésil, le Mexique et la Chine qui ont su faire évoluer leur spécialisation en remontant la filière⁷ de production. Ces pays ont connu une croissance économique rapide stimulée par le grand dynamisme du secteur industriel exportateur.

⁶ Les NPI sont la Corée du Sud, Singapour, Hong Kong et Taïwan.

⁷ Selon le dictionnaire des sciences économiques de BEITON A. et all (2001), la remontée de filière désigne une stratégie qui consiste à produire peu à peu dans le pays des segments d'une filière de production qui se trouvent plus en amont. Partant ainsi de la fabrication d'un produit de consommation courante, l'économie nationale se

Il convient de signaler enfin que, les stratégies de développement autocentrées et extraverties ne sont pas totalement différentes. Celles-ci se retrouvent autour de certains points communs : place importante de l'industrie, un fort interventionnisme étatique et un recours massif à l'endettement extérieur pour financer l'industrialisation. Par ailleurs, il faut noter dans ce cadre que les pays ayant suivi la stratégie extravertie ont réalisé des résultats meilleurs. Le succès réalisé par les pays asiatiques (ayant privilégié la promotion des exportations) conjugué à l'échec des stratégies de substitution à l'importation menées dans les pays d'Amérique Latine peut suffire pour affirmer la supériorité des stratégies extraverties (RIEBER A. & TRAN T-D, 2001, p. 48). Néanmoins, les exemples réussis sont ceux ayant dans un premier temps privilégié une substitution d'importation qui a permis une diversification de la structure industrielle.

3.3. Une libéralisation commerciale à marche forcée : le consensus de Washington

À partir des années 1980, plusieurs pays en développement étaient contraints de libéraliser leur commerce extérieur. En effet, suite au ralentissement économique des années 1970 qui témoigne de l'échec des politiques keynésiennes, on assiste à un retournement idéologique au début des années 1980 avec l'avènement des stratégies de développement libérales. Ce retournement idéologique s'est conjugué par le retour en force des institutions financières internationales pour imposer des plans d'ajustement structurels aux pays en développement afin de leur permettre de faire face à la crise de la dette.

En effet, le contexte international des années 1960 a été très favorable à l'endettement : abondance des liquidités (pétrodollars) au niveau des banques occidentales avec des taux d'intérêt très faibles. Par ailleurs, l'endettement a été motivé par une évolution favorable des prix des matières premières qui garantissait le remboursement des dettes aux prêteurs. Néanmoins, suite au choc monétariste de 1979, on assiste à une forte hausse des taux d'intérêt⁸ et du dollar. Aussi, les prix des matières premières chutent considérablement. Dans ces conditions, les pays se trouvant dans des situations d'endettement insupportables étaient contraints de faire appel au FMI.

Les programmes d'ajustement structurels mis en place par les institutions financières internationales sont issus du « consensus de Washington ». L'histoire du Consensus de Washington remonte à 1989. Face à l'incapacité des pays latino-américains à entreprendre les réformes nécessaires pour surmonter la crise de la dette, John Williamson propose une liste de dix réformes pour redémarrer la croissance et éradiquer la pauvreté dans ces pays. Il faut donc noter que les réformes préconisées concernaient initialement l'Amérique Latine en 1989 pour devenir par la suite une recette valable pour tous les pays et toutes les époques (Williamson J., 2003, pp. 10-13).

dote des différents segments de la filière d'aval en amont, pour finir par la production locale de biens de production.

⁸ La plupart des pays en développement avaient contracté des prêts à des taux variables.

Certains (Rist, 1996) prédisent que le consensus de Washington marque la fin de l'économie du développement dans la mesure où l'ajustement a mis fin aux stratégies de développement autonomes. Par ailleurs, le consensus de Washington remet au premier plan la suprématie du marché comme le moyen de coordination par excellence, tout en réduisant le rôle de l'Etat dans l'économie. En effet, selon les institutions financières internationales, l'échec des stratégies d'industrialisation conduites par les pays en développement a été causé principalement par le fort interventionnisme étatique.

Les dix réformes (la première génération du PAS) figurant dans le consensus sont les suivantes :

- Réduction des déficits budgétaires afin de désendetter l'Etat, lutter contre l'inflation et rétablir l'équilibre de la balance des paiements ;
- Réorientations des dépenses publiques au profit de l'éducation, des soins de santé de base, des infrastructures, etc. c'est-à-dire au profit des activités sources d'externalités positives ;
- Elargissement de l'assiette fiscale et abaissement des taux d'imposition marginaux ;
- Libéralisation des taux d'intérêt. Cependant, l'Etat doit faire en sorte que ces taux soient positifs et modérés pour ne pas décourager les investisseurs internationaux ;
- Adoption d'un taux de change compétitif afin de stimuler les exportations ;
- Ouverture des économies sur l'extérieur et libéralisation des échanges ;
- Suppression des entraves aux investissements directs étrangers ;
- Privatisations des entreprises à caractère public afin de les rendre plus compétitives ;
- Dérégulation des marchés à travers un assouplissement des barrières à l'entrée et à la sortie ;
- Instauration et renforcement des droits de propriété.

Néanmoins, les recommandations du FMI et de la Banque Mondiale n'ont pas produit les résultats escomptés. Les années 90 marquent une remise en cause des programmes d'ajustement structurel. En effet, le fameux consensus de Washington qui n'a pourtant pas suscité la croissance économique espérée, a donné lieu à une dégradation des conditions de vie des populations, une explosion du chômage, un accroissement de la pauvreté et à un creusement des inégalités sociales.

Toutefois, il faut savoir que, ce sont les pays qui ont appliqué le « tout marché » sous la pression des institutions financières internationales qui ont vu leur situation économique et sociale se dégrader le plus (BERR E. & COMBARNOUS F., 2004, p. 16). Les pays qui n'ont pas suivi à la lettre (Corée du Sud, Taiwan, le Chili de l'après-Pinochet) ou pas du tout (Chine, Inde) les réformes préconisées dans le consensus ont obtenu de meilleurs résultats macroéconomiques (RODRIK D., 2003, P.P.4-5).

Suite à l'échec des PAS et aux crises financières qui ont secoué certains pays en développement⁹, le consensus de Washington a fait l'objet de plusieurs critiques notamment celles inhérentes à son caractère purement libéral et à sa non prise en considération des spécificités des pays en développement. Par ailleurs, on lui reproche le fait qu'il n'ait attribué aucune importance aux mécanismes de la sécurité sociale et aux filets de sécurité. Ainsi, les nombreux débats¹⁰ autour des politiques néolibérales de la première génération du consensus de Washington ont donné lieu à de nouvelles recommandations qui constituent le fondement de la deuxième génération du PAS et qui sera élaborée par John Williamson en 2004.

Les nouvelles réformes tiennent principalement à la réforme des institutions, la mise en place d'une bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la nécessité d'une répartition équitable des ressources et de la lutte contre la pauvreté.

Conclusion

En conclusion, nous dirons que le commerce international a connu une évolution impressionnante qui se manifeste non seulement par l'importance des volumes échangés mais aussi par une transformation structurelle poussée. L'analyse du commerce international permet de rendre compte des déterminants de la spécialisation et des gains de l'ouverture.

Les théories traditionnelles soulignent la supériorité du libre-échange par rapport à l'autarcie. Pour expliquer les raisons qui incitent les pays à l'ouverture, ces théories se basent sur les notions de différence et de complémentarité. L'ouverture des marchés permet de résoudre le problème de l'étroitesse des marchés locaux dans la mesure où l'insuffisance de la demande interne peut être complétée par la demande extérieure. Ces théories justifient les gains de la participation aux échanges internationaux par les avantages comparatifs et les différences en termes de dotations factorielles. Néanmoins, les théories traditionnelles qui reposent sur une spécialisation interbranche, s'avèrent incapables d'expliquer certains flux à savoir les échanges croisés des produits similaires (le commerce intra-branche) d'où la naissance des nouvelles théories du commerce international qui introduisent de nouveaux déterminants de la spécialisation. En effet, les pays s'échangent de plus en plus des biens qui se situent dans les mêmes branches d'activité.

La nouvelle théorie a mis l'accent sur cette nouvelle donnée et justifie les échanges entre les nations par la diversité des produits. La diversification des produits signifie que les entreprises peuvent offrir soient des produits de qualités comparables mais qui diffèrent par leurs caractéristiques réelles ou perçus (différentiation horizontale) ou bien des produits de qualités différentes (différentiation verticale).

⁹ Les politiques néolibérales appliquées sous la pression du FMI ont provoqué une déréglementation financière incontrôlée et une libre circulation des capitaux au niveau international. Celles-ci ont donné lieu à une déstabilisation financière qui s'est traduite par des crises financières dans certains pays en développement : le Mexique en 1995, la Russie en 1998, le Brésil en 1999, l'Argentine en 2002, etc.

¹⁰ RODRIK D. (2003), a proposé de compléter les réformes de la première génération du consensus de Washington par les dix réformes suivantes : la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la flexibilité du marché du travail, le respect des règles de l'OMC (l'Organisation Mondiale de Commerce) et des standards financiers internationaux, une ouverture prudente du compte de capital, l'adoption de régime de change non intermédiaire, la poursuite de la lutte contre l'inflation et l'indépendance de la Banque Centrale, la protection sociale et enfin la réduction de la pauvreté.

L'accroissement de la gamme des variétés offertes, suite à l'intégration des marchés élargit le choix des consommateurs (que ce soit final ou intermédiaire), ce qui améliore leur satisfaction. De plus, l'ouverture génère des gains d'échelle dans la production de nouvelles technologies et permet d'éviter la duplication des coûts fixes. L'accroissement de la demande permet d'augmenter les profits des producteurs ce qui permet à chacun d'augmenter son échelle de production, qui se matérialise par la baisse des coûts de production. Au total, les gains du libre-échange peuvent combiner à la fois les gains de productivité associés à la libéralisation du marché, mais aussi les gains liés aux externalités technologiques.

Le commerce peut constituer un catalyseur du développement industriel des pays. À travers ses effets sur la concurrence, l'innovation et l'utilisation efficace des ressources, la politique d'ouverture peut fortement promouvoir le processus d'industrialisation. Les nations doivent donc trouver un équilibre entre promotion des secteurs capables d'affronter la concurrence étrangère et soutien des industries fragiles.

Chapitre 2

Politique d'ouverture et croissance économique

Chapitre 2 :

Politique d'ouverture et croissance économique

La réussite économique des nations se réfère à la notion de développement économique. Ce dernier est le résultat des efforts considérables accomplis par certains pays et qui s'est traduit par une réduction de la pauvreté et une amélioration de la qualité de vie de la population. Depuis la seconde guerre mondiale, on assiste à une préoccupation croissante pour l'étude des pays en développement. Parallèlement, plusieurs économistes ont tenté de cerner la question du sous-développement en formulant des théories de développement susceptibles d'expliquer le retard économique que connaît la majorité des pays du monde et d'apporter des solutions pour leur permettre de briser les obstacles au développement et promouvoir les conditions favorables à l'essor économique.

La politique d'ouverture est une stratégie de développement qui consiste à s'ouvrir sur la mondialisation. Après l'échec des stratégies de développement basées sur le marché intérieur, plusieurs pays en développement ont mis en place des politiques d'ouverture en vue d'enclencher des dynamiques de croissance et de développement économique. La question qui se pose alors est pourquoi certains pays ont réussi à tirer profit de cette ouverture et d'autres non. Pour pouvoir y répondre, il est nécessaire de revenir sur la détermination des sources de la croissance et du développement économique. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'utilité de ce chapitre. Par ailleurs, l'objectif de ce chapitre est de fournir un cadre référentiel théorique adéquat sur le lien entre l'ouverture et la croissance économique pour s'inspirer des différents travaux théoriques et empiriques en vue d'effectuer des vérifications empiriques de cette relation ultérieurement dans le dernier chapitre.

Le présent chapitre comprend trois sections : d'abord, dans la première section nous nous intéresserons aux théories du développement économique. Nous présenterons, ensuite, dans la deuxième section les théories de la croissance économique. Enfin, dans la troisième section, nous aborderons les différentes études théoriques et empiriques menées sur le lien entre l'ouverture commerciale et la croissance économique.

Section 1 : Les théories du développement économique

Les théories du développement tentent de donner des explications du sous développement et de proposer des solutions pour permettre aux pays pauvres de sortir de leur état de vulnérabilité économique. Initiées à partir de la fin de la seconde guerre mondiale (parallèlement à la naissance de l'économie du développement), les théories du développement ont continuellement évolué à travers le temps. En effet, à chaque fois qu'une idée contenue dans une théorie est critiquée, celle-ci sera adaptée et remplacée. Cependant, c'est rare où ces idées disparaissent, certains de leurs composantes deviennent souvent une partie de la prochaine « grande idée » (GREEN P., 2008, p. 1).

1.1. Les théories pionnières du développement

Parallèlement à la naissance de l'économie du développement, plusieurs théoriciens ont tenté d'expliquer le phénomène du sous-développement. Les travaux des « pionniers » prennent deux directions : certains (R. Rostow, 1960) considèrent le sous-développement comme un retard de développement, tandis que d'autres (R. Nurske, 1953 ; A. Lewis, 1954) expliquent le non-développement par la désarticulation de l'appareil productif des pays en développement et insistent sur la nécessité de la transformation de leurs structures productives.

1.1.1. Le sous-développement comme retard de développement

La théorie prédominante dans les années 1950 et du début des années 1960 considérait le développement économique comme une série d'étapes successives de croissance économique. Le sous-développement est expliqué par cette théorie par un problème de sous-accumulation du capital. Ainsi, pour accéder au développement économique, il serait nécessaire, de fournir des efforts considérables dans le but d'accumuler le capital. Les facteurs de développement économiques sont : l'épargne, l'investissement et l'aide étrangère¹. Le développement économique a été alors perçu à cette époque comme un phénomène quantitatif et par conséquent comme synonyme de croissance économique.

Le chef de file de cette théorie est l'économiste américain W. W. ROSTOW (1959, p. 13) qui énonce, en 1959 dans *the stages of economic growth*, les cinq étapes de la croissance économique que les pays doivent parcourir pour atteindre le stade de développement des pays développés. Selon cet auteur, la seule différence entre les pays riches et en développement est que les premiers ont entamé leur processus de développement avant les seconds. Ainsi, si des écarts de développement existent entre les différents pays, ces écarts ne sont que transitoires et le rattrapage des pays développés par les pays pauvres est inéluctable. Les pays arriérés n'ont qu'à copier le modèle de développement des pays développés en suivant les cinq étapes de la croissance économique.

Les cinq étapes définies par Rostow sont :

1.1.1.1. La société traditionnelle

La société traditionnelle est une société stagnante dans laquelle les mentalités n'aspirent pas au changement et l'économie ne dispose pas des capacités nécessaires pour progresser. Le système économique est stationnaire et dominé par l'agriculture et des formes de cultivations traditionnelles. Au minimum 75% de la population active est orientée vers la production de denrées alimentaires car la terre est perçue comme étant la seule source de richesse et se doit consacrer une bonne partie des ressources du pays. La prédominance de l'agriculture a comme conséquence directe l'imposition d'une structure sociale hiérarchisée et la détention du pouvoir politique par les propriétaires terriens.

¹ Cette vision avait comme point de départ la réussite du plan Marshall en Europe. En effet, l'aide financière et technique fournie par les Etats-Unis au lendemain de la seconde guerre mondiale a permis aux pays européens de se reconstruire après les désastres causés par la guerre, mais aussi de moderniser leurs économies.

Par ailleurs, l'une des caractéristiques les plus importantes de cette étape est la faiblesse de l'épargne, de l'investissement et de la productivité. La société traditionnelle est donc une économie sans accumulation caractérisée par un très faible taux de croissance économique. Rostow regroupe dans cette catégorie les sociétés prénewtoniennes (les dynasties chinoises, la civilisation du moyen orient et du bassin méditerranéen, le monde de l'Europe médiévale), et rajoute aussi les sociétés postnewtoniennes qui, pendant un certain temps, demeurèrent indifférentes à la capacité qu'avait l'homme d'utiliser systématiquement son milieu physique pour améliorer sa condition économique (ROSTOW W.W., 1959, p. 15).

1.1.1.2. Les conditions préalables au décollage

Durant cette étape les taux d'épargne et d'investissement augmentent et permettent l'initiation d'un développement dynamique. On assiste également à l'émergence des idées selon lesquelles les individus peuvent améliorer leurs conditions de vie à travers leurs propres efforts. L'évolution des mentalités se traduit par l'apparition de groupes animés d'esprit d'entreprise qui sont prêts à courir le risque dans le but de réaliser des profits. Cette étape voit la réunion des conditions favorables à l'industrialisation. On assiste alors au développement des trois secteurs non industriels, à savoir : les transports, l'agriculture et le commerce extérieur. Le développement du secteur du transport se manifeste par la création des infrastructures (chemin de fer, routes, ports...) qui sont des préalables nécessaires à l'industrialisation. Par ailleurs, Rostow attribue un rôle primordial pour l'agriculture dans le développement du secteur industriel.

En effet, l'augmentation de la productivité dans le secteur agricole profite à l'industrie dans la mesure où les gains de productivité se traduisent par la satisfaction des besoins d'une population croissante tout en libérant la main d'œuvre pour le secteur industriel. De plus, l'expansion du secteur agricole crée une demande pour l'industrie, alors que le surplus financier dégagé du secteur agricole permet d'effectuer des investissements dans le secteur industriel. Durant cette étape, on assiste également à la création des institutions financières parallèlement au développement de l'instruction et à l'apparition de nouvelles techniques. Il convient donc de noter, que cette deuxième étape parvient à réunir toutes les conditions nécessaires au décollage économique.

Pour définir cette étape, Rostow s'est inspiré de l'observation des sociétés européennes, à la fin du 17^{ème} siècle et au début du 18^{ème} siècle, et en particulier de la Grande Bretagne qui a été le premier pays à réunir toutes les conditions nécessaires au démarrage de l'économie (ROSTOW W.W., 1959, p. 17).

1.1.1.3. Le décollage ou « take off »

Cette étape ultime non encore atteinte par plusieurs pays en développement est la phase au cours de laquelle la société parvient à s'affranchir de tous les obstacles à la croissance. Elle se caractérise essentiellement par l'augmentation du taux d'investissement productif qui passe de 5% à 10% du revenu national. Le pays fait appel aux capitaux étrangers pour réaliser une grande partie de ses investissements.

Par ailleurs, le progrès technique (qui passe de l'agriculture à l'industrie) est d'une grande importance dans la mesure où il constitue le « moteur » sans lequel l'économie ne pourrait décoller. Selon Rostow, « *Dans le cas général, l'économie n'a démarré que lorsqu'un capital social s'est constitué et que le progrès technique s'est introduit dans l'industrie et l'agriculture.* » (p. 19). On assiste également au cours de cette phase à l'émergence d'industries motrices à l'instar du textile et de l'industrie sidérurgique qui supportent le développement grâce à leurs effets d'entraînement. Cette phase couvre une période assez courte de deux à trois décennies. Il faut noter également que le décollage économique s'accompagne toujours par la montée des inégalités sociales.

1.1.1.4. La marche vers la maturité

Le taux d'investissement s'accroît de nouveau et passe de 10 à 20% du revenu national. On assiste également au cours de cette phase à l'émergence d'industries nouvelles (industries électriques, chimiques...) grâce aux effets d'entraînement provoqués par les industries pivots développées durant la phase précédente. La diversification de l'économie s'explique en grande partie par la diffusion du progrès technique. Ainsi, la croissance gagne l'ensemble des secteurs de l'économie et cette dernière se développe à un rythme important.

1.1.1.5. L'ère de la consommation de masse

Elle constitue la dernière étape des étapes de la croissance économique décrites par Rostow. Au cours de cette phase, les principaux secteurs de l'économie sont les industries de biens d'équipements (production des biens de consommation durables : l'industrie électronique, l'électroménager, la construction des avions...) et les services (télévisions, radios...). Cela s'explique par l'amélioration du niveau de vie de la population en raison de l'accroissement de leurs revenus². De plus, sous l'effet de la montée de la population urbaine et l'accroissement du niveau de formation des ouvriers, l'économie connaît une modification de la composition de la main d'œuvre. Par ailleurs, l'organisation de l'économie devient plus efficace comme on assiste aussi à l'instauration d'un Etat-providence. Ce dernier consacre une bonne partie des ressources pour développer la sécurité sociale.

Certes, Rostow a développé une théorie remarquable. Cependant, celle-ci a fait l'objet de plusieurs critiques. D'abord, le caractère universel de ce modèle peut être remis en cause dans la mesure où les sociétés présentent des spécificités différentes. De plus, le monde a considérablement changé, ce qui fait que les problèmes que connaissent les nations actuellement sous-développés diffèrent beaucoup de ceux qu'ont dû affronter les pays aujourd'hui industrialisés.

Par ailleurs, le contexte n'est plus le même (avance technologique, existence de pays développés, la mondialisation...). Tout cela montre que l'idée d'une possibilité de rattrapage des pays avancés par une simple transposition de l'expérience des pays occidentaux est peu plausible. D'ailleurs, cette théorie n'a pas été validée par les faits.

² Selon la loi d'Engel, lorsque le revenu augmente, l'individu baisse sa demande pour l'alimentation et consacre une grande partie de son revenu pour les services : loisirs, voyages, maisons de campagne, etc.

De plus, Rostow n'explique pas suffisamment bien les modalités de passage d'une étape à une autre et le passage à l'étape de décollage est fondé sur le seul critère de l'accroissement du taux d'investissement.

1.1.2. Les théories du changement structurel

Les théories du changement structurel sont représentées essentiellement par la théorie des cercles vicieux de la pauvreté de Nurske et la théorie du dualisme de Lewis. Ces théories expliquent le sous-développement par un ensemble de spécificités structurelles qui caractérisent les pays pauvres et qui les empêchent de sortir de leur état de sous-développement.

1.1.2.1. La théorie des cercles vicieux de la pauvreté

Cette théorie énoncée par Ragnar Nurske en 1953 stipule que le développement est une question d'argent. Nurske défend l'idée que si le sous-développement piétine dans un pays, c'est parce que ce dernier se caractérise par une série de cercles vicieux de la pauvreté que le pays ne parvient pas à en briser. Ces cercles vicieux font que le sous-développement « s'auto-entretient » de telle sorte que la pauvreté entraîne la pauvreté et le sous-développement le sous-développement.

Le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement peut s'expliquer comme suit :

La pauvreté engendre la baisse des revenus, laquelle baisse entraîne une faible capacité d'épargne qui se traduit par un taux d'investissement réduit. Ce dernier fait que la productivité reste basse et les revenus demeurent faibles.

Les faibles revenus ont comme conséquence une malnutrition et une mauvaise santé, ce qui agit négativement sur la productivité. Ainsi, les revenus demeurent faibles.

Les faibles revenus se traduisent par une demande insuffisante. Le manque de débouchés engendre une incitation à investir réduite d'où une productivité réduite et donc des revenus faibles.

Les faibles revenus ont comme conséquence la faiblesse des dépenses d'éducation et de formation, la faiblesse du capital humain se traduit par une faible productivité et donc par de faibles revenus.

Les faibles revenus engendrent une forte fertilité et donc un fort taux de croissance démographique, qui se traduit à son tour par la faiblesse de la productivité du travail et par ricochet des revenus.

Pour que l'économie parvienne à briser ce cercle vicieux et réaliser son décollage économique, Nurske propose de recourir au financement extérieur. Son raisonnement est le suivant : l'importation de capitaux étrangers permettra au pays d'augmenter son stock de capital et d'accroître la productivité, celle-ci se traduit à son tour par une augmentation des revenus et par conséquent de la demande et des investissements. Néanmoins, la théorie de Nurske a fait l'objet de plusieurs critiques, parmi lesquelles, nous pouvons citer :

- Cette théorie n'explique pas l'origine des cercles vicieux. De plus, Nurske n'a pas pris en considération l'environnement international et la pression que ce dernier peut exercer sur l'économie nationale ;
- Ce n'est pas toujours le manque d'épargne qui provoque ces cercles vicieux, mais c'est très souvent son utilisation improductive. En effet, l'épargne ne fait pas toujours défaut dans les pays en développement, certains se caractérisent même par une épargne très importante. D'où la nécessité de l'intervention de l'Etat pour orienter les investissements vers des emplois productifs ;
- La théorie des cercles vicieux n'a pas été vérifiée empiriquement. Par ailleurs, malgré le peu de capital, les pays aujourd'hui industrialisés sont parvenus à rompre ces cercles vicieux dans le passé en l'absence d'aide étrangère.

1.1.2.2. La théorie du dualisme

L'économiste britannique Arthur Lewis (prix Nobel en 1979) présente au milieu des années 1950 un modèle théorique qui explique le sous développement par le dualisme. Ce dernier se manifeste par la coexistence de deux secteurs au sein des pays pauvres :

- Un secteur moderne, capitaliste, utilisant des techniques très élaborées et jouissant de hauts gains de productivité ;
- Un secteur traditionnel, quasiment rural et de subsistance, utilisant des techniques archaïques et ne jouissant pas de gains de productivité. Ce secteur se caractérise également par un surplus de main d'œuvre.

Les deux secteurs entretiennent peu de relations entre eux et cela empêche le secteur traditionnel de bénéficier des effets d'entraînement susceptibles d'être tirés du secteur moderne. Par ailleurs, ce secteur traditionnel se présente comme une entrave au développement du secteur moderne en raison du surplus de travail qui le caractérise. En effet, au lieu que les gains de productivité du secteur moderne se traduisent par une augmentation des salaires et donc du niveau de vie des travailleurs, le réservoir quasi illimité de la main d'œuvre dans le secteur traditionnel exerce une pression à la baisse sur les salaires et empêche le secteur moderne de se développer. Ainsi, dans la mesure où le secteur moderne est intégré dans le marché mondial et que sa production est quasiment exportée, les gains de productivité du secteur moderne vont profiter aux importations des pays développés sous forme de baisse des prix.

Pour rompre avec cette situation, Lewis appelle à une transformation de cette structure à travers le passage d'une économie traditionnelle vers une économie moderne. Le prix Nobel propose de transférer le surplus de la main d'œuvre du secteur traditionnel vers le secteur moderne³. En effet, les gains de productivité croissants dans le secteur moderne se traduisent par une augmentation des profits et par conséquent du taux d'épargne, ce qui va permettre le lancement d'un processus d'industrialisation mais aussi l'expansion du secteur agricole⁴.

³ Lewis a supposé que les salaires urbains devraient être au moins 30% plus élevés que le salaire rural moyen pour que les travailleurs acceptent de quitter le secteur agricole.

⁴ Ceci étant possible dans le cas où les capitalistes réinvestissent la totalité de leurs bénéfices dans le secteur moderne de leur propre pays.

La vitesse avec laquelle cette expansion se réalise dépendra du taux d'investissement industriel et du taux d'accumulation du capital dans le secteur moderne. L'auteur insiste sur la nécessité de donner la priorité à l'investissement dans l'industrie car selon lui, l'emploi productif des travailleurs dans le secteur moderne augmenterait toute la production de l'économie. Il est important de souligner que selon Lewis, la production agricole ne serait pas affectée par ce transfert de main d'œuvre en raison de l'existence d'un chômage déguisé répandu dans le secteur traditionnel.

Cependant, les expériences ayant suivi cette ligne de pensée, se sont révélées des échecs. KUHNEN F. (1986, p. 13) souligne que les effets de diffusion prévus se sont jamais produits et la concentration sur le secteur moderne s'est traduite par des inégalités régionales croissantes, des exodes ruraux, chômage urbain, diminution de la production agricole mais aussi par le non développement de l'industrie en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat dans les secteurs ruraux. Par ailleurs, dans la mesure où le secteur moderne formel ne peut pas absorber le nombre important de demandeurs de travail, il s'est développé alors un secteur informel à côté de l'économie officielle. Ainsi, on assiste à une nouvelle forme de dualisme : secteur formel /informel.

Le modèle de Lewis qui a dominé la littérature du développement économique durant les années 1950 et 1960, a fait l'objet de plusieurs critiques. Le modèle a été critiqué sur le fait que ses prétentions ne correspondent pas aux réalités institutionnelles et économiques contemporaines de la plupart des pays en développement. Le modèle suppose que les bénéfices sont réinvestis dans le pays, or que dans la plupart des cas, les bénéfices sont investis dans les pays développés ou sont placés dans les banques occidentales ou les paradis fiscaux. De plus, la productivité du travail n'est pas nulle comme l'a supposée Lewis, et par conséquent l'hypothèse de l'existence d'un travail en excédent et d'un chômage déguisé répandu dans le secteur traditionnel n'est pas valable.

Une autre critique tient à la supposition d'un marché du travail concurrentiel dans le secteur moderne qui garantit des salaires urbains constants jusqu'au point où l'approvisionnement en travail rural en excédent est épuisé. Cette concurrence est rejetée en raison des salaires minimums de la fonction publique, du pouvoir de négociation des syndicats et les pratiques des firmes multinationales. La dernière critique concerne la négligence par la théorie du rôle du commerce international.

1.2. Les théories de la dépendance

Les théories de la dépendance stipulent que le sous-développement est le résultat des relations asymétriques que les pays développés entretiennent avec les pays en développement. Selon le courant tiers-mondiste, ce sont les intérêts économiques et politiques des pays industrialisés qui déterminent le développement ou le sous-développement des pays pauvres. Il convient ainsi de dire que, le développement des pays du Nord entrave le développement des pays du Sud.

Les auteurs défendant cette approche (d'inspiration marxiste) sont issus aussi bien des pays en développement (Raul Prebisch en Amérique Latine, Samir Amin en Afrique...) que des pays développés.

1.2.1. L'analyse centre-périphérie

Cette théorie est défendue par Raul Prebisch (1950) et Hans Singer (1950) et soutenue par la Commission Economique pour l'Amérique Latine des Nations Unies (CEPAL). Elle a été élaborée suite à la crise économique qu'a connue l'Amérique Latine dans les années 1940. La baisse des prix des produits primaires exportés a eu comme conséquence une détérioration de la balance des paiements des pays de l'Amérique latine. En 1949, l'ONU publie une étude montrant une détérioration d'environ 40% des prix des produits primaires par rapport à ceux des produits manufacturés au cours des périodes 1876-1880 et 1936-1938 (BELEM G., 2010, p. 15). Cette publication montre que le système international fonctionne en défaveur des PED.

La structure de l'offre et de la demande des pays en développement fait en sorte que les avantages du commerce international sont accaparés par les pays développés⁵. En effet, les pays du centre (les pays riches) exportent les produits manufacturés et importent les produits primaires et les pays de la périphérie (les pays pauvres) font l'inverse. La thèse de la dégradation des termes de l'échange⁶ constitue l'argument le plus utilisé pour expliquer l'effet négatif de la participation des pays en développement à la division internationale du travail. Cette thèse est la suivante : l'évolution des rapports des prix défavorise les producteurs des produits primaires de la périphérie car les prix des exportations des pays en développement baissent et les prix de leurs importations augmentent. Ceci peut être expliqué comme suit :

- Les matières premières et les produits agricoles exportés par les PED incorporent peu de valeur ajoutée tandis que les pays développés exportent les produits manufacturés à forte valeur ajoutée, ce qui permet à ces derniers la captation d'un surplus.
- Selon la loi d'Engel, la demande des produits primaires tend à être non élastique et la demande des produits manufacturés est élastique. Ainsi, lorsque le revenu augmente, les prix des produits primaires prennent une évolution moins importante que les prix des produits manufacturés.
- Les prix et les quantités sont imposés par les producteurs du centre car les marchés mondiaux sont contrôlés par les grands pays industrialisés.
- Les produits exportés par les PED font l'objet d'une concurrence importante, ce qui contribue à baisser les prix dans la périphérie. Par contre, dans le centre, les marchés sont peu concurrentiels et la baisse des prix est limitée.

⁵ Cette théorie contredit la théorie des avantages comparatifs qui considère le commerce international comme un facteur de développement. En effet, selon cette théorie tous les pays participant au commerce international seront gagnants à mesure que chaque pays se spécialise dans les produits où il excelle et importe les produits pour lesquels il dispose d'un désavantage comparatif.

⁶ Les termes de l'échange désignent le rapport des prix à l'exportation et des prix à l'importation d'un pays. L'augmentation de ce rapport traduit une amélioration des termes de l'échange alors que sa diminution traduit une dégradation des termes de l'échange.

- Le progrès technique permet aux pays du centre de produire des produits très sophistiqués. Ces derniers sont très coûteux, ce qui contribue à augmenter leurs prix.

En raison de la dégradation des termes de l'échange, les PED sont contraints de vendre une quantité donnée de produits primaires contre des quantités de moins en moins importantes de produits manufacturés. Par ailleurs, une heure de travail dans un pays du centre permettrait d'acheter le travail d'un nombre de plus en plus grand d'un pays de la périphérie. Ainsi, comme conséquence de cette dégradation des termes de l'échange, le commerce international serait un facteur d'appauvrissement des PED.

1.2.2. Les théories de l'impérialisme

Ces théories soulignent que le sous-développement est le résultat de l'impérialisme. Ce dernier est la conséquence de la divergence d'intérêts entre les pays développés et les pays en développement. Les pays développés entretiennent des relations avec les pays de la périphérie non pas selon les besoins de ces pays mais selon leurs propres intérêts. Ainsi, le fonctionnement des pays en développement est orienté en fonction des besoins des pays développés. L'impérialisme se traduit par : des rapports de domination et de dépendance, une exploitation du tiers-monde, pillage des ressources...Ce qui favorise le développement du centre et le sous-développement de la périphérie.

1.2.2.1. La théorie de la dépendance néo-coloniale

La dépendance des pays en développement vis-à-vis des grands pays développés a souvent été dénoncée par les économistes néomarxistes. Selon ces derniers, la dépendance externe des pays de la périphérie détermine le fonctionnement interne de ces pays et organise de ce fait leur sous-développement. La dépendance politique et militaire a été la première forme de dépendance à laquelle les pays en développement étaient soumis durant la période de colonisation⁷. Les pays développés exploitaient les pays colonisés à travers la modification de leur façon de vivre, leur intégration forcée dans la division internationale du travail mais aussi et surtout à travers le pillage de leurs ressources naturelles. Ensuite, cette dépendance a pris une autre forme suite à l'implantation des firmes multinationales dans les pays de la périphérie. Celles-ci exploitent les ressources naturelles et la main d'œuvre locale au profit du centre. Par ailleurs, ces théories expliquent le maintien du retard des pays en développement par leur dépendance technologique vis-à-vis du centre.

Cette dépendance est souvent accentuée par le rôle des élites du Sud (les classes dominantes) qui servent les pays développés et les firmes multinationales. Par ailleurs, les classes dominantes s'avèrent incapables d'utiliser le surplus national pour une accumulation productive ce qui perpétue le sous-développement. Cette théorie attribue donc la responsabilité du système capitaliste quant à la situation des pays en développement.

⁷ Cette théorie présente le colonialisme comme une cause essentielle de la situation des pays de la périphérie, pourtant des exemples peuvent contredire cette théorie : d'un côté, il existe des pays développés qui ont été colonisés dans le passé (Australie, Canada, la Nouvelle Zélande). De l'autre côté, certains pays en développement qui n'ont jamais été colonisés sont plus pauvres que ceux qui ont connu la colonisation (l'Éthiopie).

Les rapports de domination résultants du système capitaliste rend difficile voir impossible toute tentative de développement. Il convient alors de dire que le sous-développement des pays de la périphérie serait le résultat du développement des pays du centre.

1.2.2.2. L'échange inégal

Pour expliquer le cycle de la dépendance économique des pays en développement par rapport aux pays développés, des auteurs à l'instar de Arghiri EMMANUEL (1972) et Samir AMIN (1973) ont proposé le concept de l'échange inégal. L'argument de l'échange inégal vient appuyer la thèse de la dégradation des termes de l'échange afin d'expliquer pourquoi la périphérie doit toujours payer plus cher ce qu'elle achète au centre. EMMANUEL attribue la cause de la dégradation à la différence de la rémunération des travailleurs entre le centre et la périphérie. Les pays du centre versent des salaires plus élevés que ceux des pays de la périphérie, ce qui contribue à améliorer la valeur des produits qui sont produits dans le centre et par conséquent leur prix.

Selon Amin S. (1973), le blocage du processus d'accumulation du Sud et les écarts de développement qui ne cessent de se creuser entre les pays du Sud et ceux du Nord, a pour cause l'échange inégal. Par ailleurs, le transfert de surplus de la périphérie vers le centre qui en est la conséquence se traduit par l'expansion du capitaliste. Ainsi, étant donné que le développement des pays industrialisés se fait au détriment de celui des PED et que le développement de ces derniers ne peut se faire dans le cadre du capitalisme, cet économiste prône la déconnexion. La rupture serait ainsi la seule issue possible du sous-développement. Pour sortir de la logique inégalitaire du commerce international, il préconise d'adopter un modèle de développement autocentré généré de l'intérieur.

Le commerce international peut provoquer, par le biais de la dégradation des termes de l'échange, l'appauvrissement de certains pays. C'est la théorie de la croissance appauvrissante élaboré par l'économiste Jagdish N Bhagwati en 1958. Elle stipule que la spécialisation d'un pays dans l'exportation de produits primaires peut se traduire par un processus d'appauvrissement de ce dernier. En effet, l'amélioration de la capacité de production de certains produits exportés engendre un abaissement de leur prix sur les marchés internationaux, ce qui rend la croissance paradoxalement dommageable.

Au total, les théories de développement ayant fait leur apparition à partir des années 1950 tentent d'expliquer le retard économique que connaît certains pays et proposent des remèdes pour leur permettre de briser les obstacles qui les empêchent de rattraper le niveau de développement des pays avancés. Les différentes théories expliquent les causes du sous-développement par une multitude d'obstacles, nous citons entre autres, le manque de capital, la désarticulation de l'appareil productif des PED, la dépendance vis-à-vis des pays développés et l'échange inégal.

Section 2 : Les théories de la croissance économique

Depuis plus de deux siècles, les économistes cherchent à expliquer les causes de la croissance économique. Les études sur la croissance remontent aux travaux d'Adam Smith avec ses *recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations* (1776). Ce dernier souligne le rôle prépondérant de la division du travail comme facteur de croissance et met en évidence l'intérêt de la participation au commerce international.

Ensuite, la réflexion sur la croissance réapparaît au 19^{ème} siècle avec les travaux de Malthus (1796), Ricardo (1817) et Marx (1844). Néanmoins, ce n'est qu'à partir du 20^{ème} siècle et plus exactement des années 1950 que les théories de la croissance connaissent un véritable succès. Le but principal des théories néoclassiques de la croissance est d'expliquer le phénomène de croissance de long terme. Les théories de la croissance exogène développées par Solow (1956) et Swan (1956) considèrent que les facteurs explicatifs de la croissance économique sont exogènes. Ces théories soulignent le rôle du progrès technique dans la détermination de la croissance à long terme sans pour autant analyser son origine. Ensuite, certains économistes à l'instar de Romer (1986), Lucas (1988) et Barro (1990) se proposent de remettre en cause l'idée d'un progrès technique exogène en développant la théorie de la croissance endogène. Celle-ci a permis d'approfondir et d'élargir le débat amorcé par Solow en expliquant notamment l'origine du progrès technique.

2.1. Les théories de la croissance exogène

Avant d'aborder le modèle de Solow sur la croissance exogène, il serait intéressant de faire un aperçu sur le modèle Harrod-Dommar qui en constitue le point de départ.

2.1.1. Le modèle Harrod et Dommar

Le modèle de Harrod-Dommar⁸ est un modèle de croissance d'inspiration keynésienne. Ces deux auteurs ont le mérite de dynamiser la pensée de Keynes en inscrivant leur analyse dans le long terme⁹. De plus, contrairement à leur maître qui limite le rôle de l'investissement à la seule fonction de stimulation de la demande¹⁰, ces derniers, attribuent à l'investissement deux effets : un effet sur la demande via le principe du multiplicateur keynésien, mais aussi un autre effet (à long terme) sur les capacités de production (donc sur la croissance économique) via le mécanisme de l'accélérateur (Harrod R-F., 1939, p. 15-16).

Le point de départ de la théorie de Harrod-Dommar est l'importance de l'accumulation du capital. Celle-ci est considérée par les deux auteurs comme un facteur décisif de la croissance économique. Ainsi, si une économie veut croître, elle doit impérativement augmenter son stock de capital.

⁸ La théorie de la croissance de Harrod-Dommar est basée sur le travail de ces deux auteurs, à savoir : Roy F. Harrod et Evsey D. Domar. Ces derniers ont développé leurs modèles indépendamment, mais leurs idées de départ et leurs résultats sont fondamentalement identiques.

⁹ Harrod et Dommar sont désignés comme étant les « pères de la macrodynamique ».

¹⁰ Le point de départ de l'analyse keynésienne est la demande. Selon Keynes, « c'est la demande qui crée l'offre ».

Il serait donc nécessaire pour toute économie de mobiliser l'épargne nécessaire afin de générer un investissement suffisant capable d'accélérer la croissance économique.

Selon cette théorie, il existe un rapport constant entre le stock de capital K et le produit agrégé Y . On obtient alors la relation suivante :

$$\frac{K}{Y} = k \Rightarrow \frac{\Delta K}{\Delta Y} = k \Rightarrow \Delta K = k \Delta Y$$

Nous savons que : $\Delta K = I \Rightarrow I = k \Delta Y$

Si on suppose que l'épargne est proportionnelle au revenu, nous aurons :

$$S = s Y \quad s : \text{la propension à épargner}$$

L'équilibre est obtenu par l'égalité entre l'investissement et l'épargne :

$$I = S \Leftrightarrow k \Delta Y = s Y \Rightarrow \frac{\Delta Y}{Y} = \frac{s}{k}$$

À partir de la dernière équation, on déduit qu'à chaque fois qu'une économie épargne davantage, cela va se traduire par l'augmentation de la croissance économique.

Cette théorie met en évidence le problème de la faiblesse de l'accumulation du capital dans la plupart des pays en développement. Pour y remédier, les deux auteurs proposent de combler le déficit de l'épargne par l'aide étrangère ou par l'investissement étranger.

Par ailleurs, le modèle Harrod-Dommar aboutit à l'idée d'une instabilité de la croissance économique dans le long terme (Harrod R-F. 1939, p. 16). Pour l'expliquer, le modèle propose une analyse dans laquelle sont confrontés trois taux de croissance : le taux de croissance garantie g_w , le taux de croissance naturel g_n et le taux de croissance effectif g_{eff} .

▪ **Le taux de croissance garantie, g_w** : c'est le taux de croissance qui égalise l'offre et la demande sur le marché des produits. Il est donné par la relation suivante :

$$g_w = \frac{s}{k} \quad (k \text{ désigne le coefficient d'accélération})$$

▪ **Le taux de croissance effectif, g_{eff}** : ce taux mesure la croissance du produit de l'économie tel qu'observé. Il correspond au rapport entre la propension à épargner s et le coefficient du capital a :

$$g_{eff} = \frac{s}{a}$$

▪ **Le taux de croissance naturel, g_n** : c'est le taux de croissance qui permet l'équilibre sur le marché du travail. Il est donné par la relation suivante :

$$g_n = n \quad (n : \text{le taux démographique})$$

Pour qu'il y ait croissance équilibrée de plein emploi, il faudrait que :

$$g_n = g_{eff} = g_n \Leftrightarrow \frac{s}{k} = \frac{s}{a} = n$$

L'égalité entre les trois grandeurs est difficile à se réaliser (Harrod R-F.1939, p. 30) car : le taux d'épargne dépend du choix de l'épargne des ménages, le coefficient d'accélération dépend de l'optimisme des détenteurs de capitaux et le taux démographique dépend du choix de la fécondité et du planning familial des populations. Donc, cette double égalité, si elle se réalise, ne peut être que le fait du hasard ou d'une intervention stabilisatrice de l'Etat grâce aux instruments monétaires et budgétaires.

Harrod et Dommar concluent que la croissance économique est de nature instable et que le taux de croissance garanti peut ne pas correspondre à une situation de plein emploi (DOMMAR E-D., 1946, p. 143). Pour y faire face, Ces deux auteurs, à l'instar de leur maître, appellent à une intervention de l'Etat (Harrod R-F. 1939, p. 32).

2.1.2. Le modèle de SOLOW

Robert Solow (Prix Nobel en 1987) est la figure pensante de la théorie de la croissance exogène. Les travaux de Solow (SOLOW R-M., 1956, p. 66) se sont proposés de mettre en évidence les déterminants de la croissance économique et de caractériser son comportement dans le temps. Dans les années 1950, des chercheurs découvrent que l'accumulation du capital physique et du capital humain expliquent moins de cinquante pour cent de la croissance économiques aux Etats-Unis (SZIRMAI A., 2005, p.126). Ainsi, en plus des facteurs traditionnels de la croissance (travail, terre et capital), Solow a introduit un nouveau déterminant, le progrès technique. Selon lui, seul le progrès technique peut justifier un accroissement soutenu du revenu individuel. Aussi, il permet d'expliquer les disparités internationales de niveau de vie. La théorie de Solow montre qu'une économie en concurrence pure et parfaite converge toujours vers une situation de croissance équilibrée. Ainsi, contrairement au modèle de Harrod et Dommar qui décrit une croissance de nature instable, le modèle néoclassique de Solow stipule une croissance de long terme stable (Solow R-M. 1956. p. 73) dont le rythme ne dépend que des évolutions de la population et de la technologie.

Pour appuyer sa théorie, Solow a développé un modèle économétrique dans lequel il considère le taux d'épargne, le taux de la croissance de la population et le progrès technique comme données. Le modèle retient à la fois des hypothèses keynésiennes et des hypothèses néoclassiques :

- L'économie se trouve dans un cadre de concurrence pure et parfaite, ce qui empêche l'existence de rentes de monopole et de comportement price-maker. Il n'y a donc ni d'Etat ni d'externalités.
- Afin de simplifier le modèle, l'auteur ne retient qu'un seul bien faisant l'objet de production et de consommation. Il n'y a donc pas de commerce international.
- L'output produit est soit consommé soit épargné et investi, ce qui implique un équilibre sur le marché des biens: $Y = C + S$.

- Le modèle s'appuie sur une égalité entre l'épargne et l'investissement ($S = I$) et sur une équation d'épargne de la forme : $S = sY$.
- Le taux de croissance de la population active est constant : $\frac{\dot{L}}{L} = n$ ($\dot{L} = \frac{dL}{dt}$)
- Alors que Harrod et Dommar considèrent des facteurs de production (capital et le travail) complémentaires, Solow retient une fonction de production à facteurs continuellement substituables. Ainsi, si le facteur travail est relativement moins cher que le facteur capital (comme dans la plupart des pays en développement), l'allocation efficace implique un choix pour une forme de production intensive en facteur travail.
- Le modèle suppose que la production nécessite la combinaison des deux facteurs de production. On ne peut donc pas se passer de l'un des deux facteurs.
- Les rendements d'échelles sont constants : la hausse conjointe de la quantité des deux facteurs de production entraîne une hausse proportionnelle de la production.
- Les productivités marginales du capital et du travail sont positives et décroissantes. Autrement dit, une hausse de la quantité de l'un des facteurs accroît la production, mais cette augmentation est de plus en plus faible au fur et à mesure que l'on augmente la quantité du facteur.
- Condition d'Inada : $\lim_{K \rightarrow 0} (F'_K) = \lim_{L \rightarrow 0} (F'_L) = \infty$ et $\lim_{K \rightarrow \infty} (F'_K) = \lim_{L \rightarrow \infty} (F'_L) = 0$.

Le modèle de Solow comprend deux versions : dans la première version qualifiée de simple le progrès technique n'est pas pris en considération et seul les facteurs travail et capital expliquent le niveau de la production et constituent les sources de la croissance. Dans la deuxième version du modèle, le progrès technique est introduit comme une grandeur exogène.

2.1.2.1. Le modèle de Solow sans progrès technique

Le modèle de Solow repose sur deux équations fondamentales : la fonction de production et la fonction d'accumulation du capital. La fonction de production renseigne sur la manière dont les facteurs de productions sont combinés pour réaliser la production. Pour simplifier, la théorie retient une fonction de production de type Cobb-Douglas, soit :

$$Y = F(K, L) = K^\alpha L^{1-\alpha} \quad (1.1)$$

(Y : la production ; K : le capital ; L : le travail ; α : une constante telle que $0 < \alpha < 1$).

Puisque c'est la production par habitant qui nous intéresse dans cette étude, il faudrait reformuler la fonction de production de manière à exprimer la production par tête ($y \equiv Y/L$) en fonction du capital par tête ($k \equiv K/L$) :

$$y = k^\alpha \quad (1.2)$$

La fonction de l'accumulation du capital s'écrit ainsi :

$$\dot{K} = sY - \delta K \quad (1.3)$$

\dot{K} désigne la variation du stock de capital d'une période à l'autre: $\dot{K} \equiv \frac{dK}{dt}$. La variation du stock de capital, \dot{K} , est égale à l'investissement brut, sY , moins la dépréciation δK .

Pour reformuler cette équation en fonction du capital par tête, il est utile de recourir à la méthode mathématique qui consiste à prendre les dérivées logarithmiques des variables :

$$k \equiv K/L \Leftrightarrow \log k = \log K - \log L \Leftrightarrow \frac{\dot{k}}{k} = \frac{\dot{K}}{K} - \frac{\dot{L}}{L}$$

Combinant l'exemple ci-dessous et l'équation (1.3), nous obtenons :

$$\frac{\dot{k}}{k} = \frac{sY}{K} - n - \delta$$

Afin d'exprimer l'équation d'accumulation du capital en fonction du capital par tête, on multiplie les termes de cette expression par k :

$$\dot{k} = sy - (n + \delta)k \quad (1.4)$$

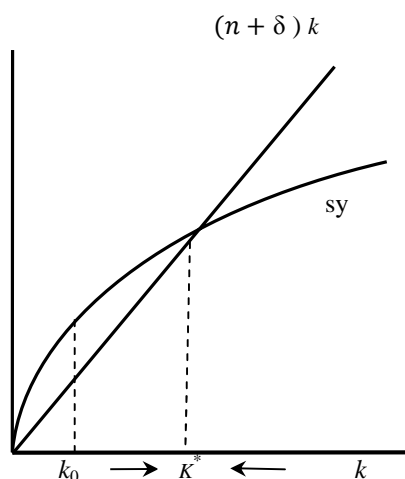
À partir de cette équation, on déduit que la variation du capital par tête est déterminée par l'investissement par tête qui augmente k , et la dépréciation par tête et la croissance de la population qui réduisent k .

Pour retracer l'évolution du capital par tête, on fait appel au diagramme de Solow constitué de deux courbes :

La première courbe représente l'évolution de l'investissement par tête, $sy = n k^\alpha$.

La seconde courbe, $(n + \delta)k$ représente la quantité d'investissement nouveau nécessaire pour maintenir le capital par tête constant.

Figure n°11 : Le diagramme de Solow de base



Source : JONES Ch, 2000, p. 34.

Le point d'intersection entre les deux courbes signifie que $\dot{k} = 0$, ce qui implique que $sy = (n + \delta)k$, en ce point le capital par tête est constant et le demeure, il correspond à l'état régulier. Cette égalité signifie que le niveau de l'épargne (l'investissement) suffit juste à compenser l'effet cumulé de la dépréciation et de la croissance de la population. Ainsi, lorsque le stock du capital par tête (k_0) est inférieur à son niveau d'état régulier k^* , l'investissement par tête est supérieur à la valeur nécessaire pour maintenir le capital par tête constant. Ainsi, le capital va augmenter jusqu'à ce que l'on est $k = k^*$. Lorsque le stock du capital par tête est supérieur à son niveau d'état régulier k^* , le niveau de l'investissement par tête est inférieur à la valeur nécessaire pour maintenir le capital par tête constant. Ainsi, le capital va augmenter jusqu'à ce que l'on est $k = k^*$ (point où $sy = (n + \delta)k$).

Pour comprendre pourquoi certains pays sont plus riches que d'autres, il est nécessaire de déterminer les facteurs influant sur la production par tête. Il serait donc indispensable de calculer la production par tête de l'état régulier. Pour cela, substituons l'équation (1.2) dans l'équation (1.4) :

$$\dot{k} = s k^\alpha - (n + \delta)k$$

À l'état régulier $\dot{k} = 0$, ce qui implique que :

$$k^* = \left(\frac{s}{n + \delta}\right)^{1/(1-\alpha)}$$

Remplaçant cette valeur de k dans la fonction de production (équation (1.2)) pour avoir :

$$y^* = \left(\frac{s}{n + \delta}\right)^{\alpha/(1-\alpha)}$$

On déduit de cette équation que le taux d'épargne (d'investissement) et le taux de croissance de la population sont les déterminants fondamentaux du niveau de la production par tête. Par conséquent, un pays sera d'autant plus riche s'il enregistre des taux d'épargne plus élevés et il sera d'autant plus pauvre s'il dispose d'un taux de croissance de la population très élevé.

Solow a également le mérite de déterminer les caractéristiques de la croissance d'état régulier. Selon lui, à ce niveau toutes les variables par tête demeurent constantes. Aussi, puisque la production croît au même rythme que la population active, il en résulte que la production par tête ne varie pas à l'état régulier. Par ailleurs, Solow met en évidence un ralentissement de la croissance à mesure que l'économie se rapproche de l'état régulier. Pour le vérifier, nous devons calculer le taux de croissance du capital par tête à partir de l'équation d'accumulation du capital :

$$\frac{\dot{k}}{k} = s k^{\alpha-1} - (n + \delta) \quad (1.5)$$

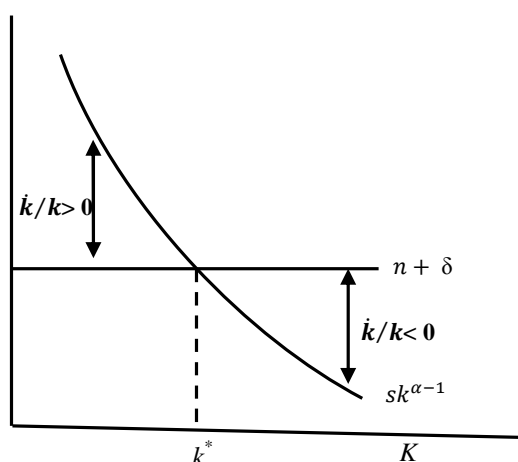
Cette équation nous permet de déduire que, dans la mesure où $\alpha < 1$, le taux de croissance du capital par tête et par conséquent de la production par tête (puisque la croissance de y est proportionnelle à celle de k) ralentit progressivement à mesure que k augmente. Ce qui revient à dire qu'une économie croît d'autant plus vite que son niveau de capital de départ est éloigné de la valeur d'état régulier. La dynamique de transition vers l'état régulier est représentée dans la figure ci-après :

La courbe d'investissement par unité de capital, $sk^{\alpha-1}$ décroît quand k augmente

La courbe horizontale de dépréciation effective ($n + \delta$) ne dépend pas de k

Le taux de croissance de k correspond à la différence verticale entre les deux courbes.

Figure n°12 : Dynamique de transition du modèle de Solow



Source : JONES Ch, 2000, p. 40.

- ✓ Si $k < k^*$, k augmente vers k^* . À mesure que k s'approche de k^* , $\frac{\dot{k}}{k}$ décline et tend vers 0 quand k converge vers k^* .
- ✓ Si $k > k^*$, k baisse vers k^* . À mesure que k s'approche de k^* , $\frac{\dot{k}}{k}$ augmente et tend vers 0 quand k converge vers k^* .

On déduit donc que l'économie finira toujours par atteindre l'état régulier et ce quelque soit la valeur initiale de son capital par tête.

2.1.2.2. Le modèle de Solow avec progrès technique

Solow a introduit dans la fonction de production le progrès technique représenté par la variable A :

$$Y = F(K, AL) = K^\alpha (AL)^{1-\alpha}. \quad (1.6)$$

Dans le modèle de Solow, on dit que le progrès technique est « neutre au sens de Harrod », c'est-à-dire que la variable technologique A influe sur la production en augmentant l'efficacité du facteur travail. On admet dans ce modèle que le progrès technique A croît à un taux constant :

$$\frac{\dot{A}}{A} = g \quad (g : \text{le taux de croissance de la technologie})$$

Reformulant la fonction de production en fonction de la production par tête :

$$y = k^\alpha A^{1-\alpha} \quad (1.7)$$

Prenant le log dans l'équation et dérivons :

$$\frac{\dot{y}}{y} = \alpha \frac{\dot{k}}{k} + (1 - \alpha) \frac{\dot{A}}{A} \quad (1.8)$$

La deuxième équation fondamentale du modèle est celle de l'accumulation du capital.

$$\frac{\dot{K}}{K} = s \frac{Y}{K} - \delta \quad (1.9)$$

D'après cette équation, le taux de croissance de k est constant si et seulement si Y/K ne varie pas. Si on désigne par g_k le taux de croissance du capital et g_y le taux de croissance de la production, on peut conclure que $g_y = g_k$. En remplaçant ce résultat dans la fonction de production (1.8), nous obtenons que : $g_y = g_k = g$

Ce qui revient à dire que la production par tête et le capital par tête croissent au même taux que le progrès technique. Il convient donc de noter que c'est le progrès technique qui est à l'origine de la croissance continue des variables par tête. Aussi, lorsque ces variables croissent à un taux constant, on dit que l'économie est sur un sentier de croissance équilibrée. Pour trouver l'état régulier, nous devons reformuler les équations de production et d'accumulation en fonction d'une autre variable d'état, soit $\tilde{k} = K/AL$ ou bien $\tilde{k} = k/A$:

$$\tilde{y} = \tilde{k}^\alpha \quad (1.10)$$

Avec \tilde{y} : la « production par tête efficace » ($\tilde{y} = Y/AL = y/A$) et \tilde{k} : le « capital par tête efficace ».

Reformulons l'équation de l'accumulation du capital en fonction de \tilde{k} . Notons d'abord que :

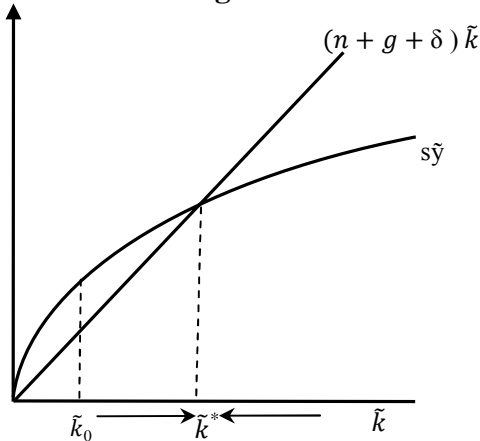
$$\frac{\dot{\tilde{k}}}{\tilde{k}} = \frac{\dot{K}}{K} - \frac{\dot{A}}{A} - \frac{\dot{L}}{L}$$

Combinons ce résultat avec l'équation d'accumulation du capital (équation (1.9)) afin d'avoir :

$$\dot{\tilde{k}} = s\tilde{y} - (n + g + \delta) \tilde{k} \quad (1.11)$$

Cette équation représente l'équation dynamique fondamentale du modèle de Solow avec progrès technique. À partir de cette dernière, nous pouvons représenter graphiquement le modèle de Solow :

Figure n°13 : Le diagramme de Solow avec progrès technique



Source : JONES Ch, 2000, p. 43.

La courbe $s\tilde{y}$ représente l'investissement réalisé.

La droite $(n + g + \delta) \tilde{k}$ représente l'investissement par tête efficace requis pour maintenir le capital par tête efficace constant.

Si l'économie débute avec un capital par tête efficace (\tilde{k}_0) inférieur à sa valeur d'état régulier (\tilde{k}^*), \tilde{k}_0 va augmenter graduellement parce que le montant de l'investissement est supérieur à la quantité nécessaire pour qu'il demeure constant. Cette augmentation se poursuit jusqu'à ce que $s\tilde{y} = (n + g + \delta) \tilde{k}$, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'on est $\tilde{k} = \tilde{k}^*$, ce qui implique que $\dot{\tilde{k}} = 0$.

Si par contre l'économie débute avec un capital par tête efficace (\tilde{k}) supérieur à sa valeur d'état régulier (\tilde{k}^*), \tilde{k} va décroître graduellement parce que le montant de l'investissement est inférieur à la quantité nécessaire pour qu'il demeure constant. Cette augmentation se poursuit jusqu'à ce que l'on est $\tilde{k} = \tilde{k}^*$. Une fois l'économie atteint le point \tilde{k}^* , l'économie suit un sentier de croissance équilibrée.

À l'état régulier, le capital par tête efficace est constant dans le temps. L'état régulier k^* est obtenu lorsque $\dot{\tilde{k}} = 0$

$$\tilde{k}^* = \left(\frac{s}{n+g+\delta} \right)^{1/(1-\alpha)}$$

En remplaçant ce résultat dans la fonction de production (1.10), nous aurons :

$$\tilde{y}^* = \left(\frac{s}{n+g+\delta} \right)^{\alpha/(1-\alpha)}$$

Pour faire apparaître l'évolution de la production par tête en fonction du temps, on peut écrire que :

$$y^*(t) = A(t) \left(\frac{s}{n+g+\delta} \right)^{\alpha/(1-\alpha)} \quad (1.12)$$

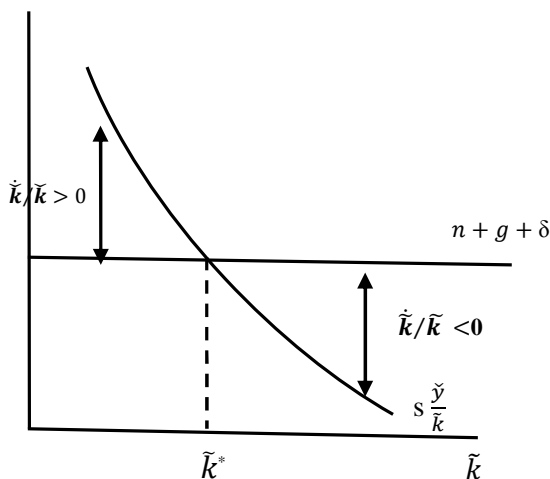
On peut déduire de cette expression que l'évolution de la production par tête le long du sentier d'état régulier est déterminée par la technologie, le taux d'investissement et le taux de croissance de la population. Cependant, il faut noter que les relèvements des taux d'investissement et des taux de croissance démographique ne font que modifier le niveau de la production par tête mais non le rythme de la croissance. Le seul paramètre qui influe sur le taux de croissance est le taux du progrès technique exogène (g).

Pour illustrer la dynamique de transition de \tilde{k} , reformulons l'équation (1.11) en divisant chaque terme par \tilde{k} :

$$\frac{\dot{\tilde{k}}}{\tilde{k}} = s \frac{\tilde{y}}{\tilde{k}} - (n + g + \delta)$$

La dynamique de transition du capital par tête efficace, \tilde{k} est qualitativement identique à celle de k dans la version simple (sans progrès technique) du modèle de Solow. Elle est illustrée dans la figure ci-après :

Figure n°14 : La dynamique de transition du modèle de Solow avec progrès technique



Source : JONES Ch, 2000, p. 45.

Au total, les principaux résultats du modèle de Solow peuvent être résumés comme suit :

- Le niveau de la production d'une économie est lié à l'investissement par tête qui y est effectué. Un pays qui investit plus va réaliser une croissance meilleure que celui qui investit moins. Ainsi, si un pays veut accroître son niveau de vie, il devrait augmenter le stock de capital dans l'économie.
- Le modèle stipule que toutes les économies convergent vers un état d'équilibre de long terme et ce quelle que soit leur position initiale. Cet équilibre correspond à l'état régulier.

- De plus, une fois l'économie atteint l'état régulier elle le restera en l'absence de choc exogène sur le stock de capital. Ainsi, l'état régulier se déplacera au cours du temps, sous l'influence du progrès technique exogène. Il convient de noter, dans ce cadre, que seul le progrès technique peut permettre un processus de croissance illimité.
- Solow a développé un modèle optimiste dans la mesure où il stipule que les disparités internationales ne devraient pas persister dans le long terme. Le modèle met en évidence un phénomène de rattrapage des pays arriérés qui ont commencé leur croissance économique plus tardivement. C'est la propriété de convergence qui justifie ce rattrapage. La propriété de convergence s'explique par les rendements décroissants du capital qui fait, qu'à long terme, les pays développés et moins développés vont tendre vers le même niveau de PIB par tête. Ceci étant vrai dans la mesure où tous les pays proches de leur état régulier connaissent, pour un taux d'investissement donné, une croissance plus faible que celle des pays qui en sont moins proche.
- Cependant, si Solow prédit que les pays en retard vont tôt ou tard rattraper les pays avancés, c'est parce qu'il suppose que toutes les économies ont les mêmes paramètres structurels. Nous avons là un processus dit de convergence absolue ou inconditionnelle¹¹.
- Le seul facteur capable de contrebalancer les rendements décroissants du capital est le progrès technique que Solow désigne par un résidu. Ce dernier entraîne une amélioration de la productivité de l'économie en rendant les facteurs de production plus productifs. Solow n'explique pas d'où provient ce progrès technique. De ce fait, les firmes ne peuvent pas modifier leurs technologies par leurs dépenses en recherche et développement. Le progrès technique est considéré comme étant un bien public dont l'utilisation est non-rivale et non-exclusive. Il est supposé être librement disponible partout dans le monde.
- Puisque le progrès technique est considéré comme une variable exogène, la croissance chez Solow ne peut pas être un phénomène auto-entretenu. Solow n'intègre aucune variable de politique économique. Selon lui, il n'y a aucune justification aux stratégies de développement stimulées par l'intervention de l'Etat.

2.2. Les théories de la croissance endogène

Les théories néoclassiques de la croissance exogène développées dans les années 1960, ont été enrichies dans les années 1980 afin d'élargir et d'approfondir le débat amorcé par Solow en tenant en compte un certain nombre de critiques émises à l'égard de sa théorie. Les nouvelles théories de la croissance¹² remettent en cause l'idée d'un progrès technique exogène et abandonnent l'hypothèse des rendements décroissants du capital retenue par Solow. Par ailleurs, les modèles de la croissance endogène se situent dans le cadre de la concurrence imparfaite.

¹¹La réalité montre que la convergence est conditionnelle. En effet, les pays sont hétérogènes : le taux d'épargne, le taux démographique, l'accès à la technologie, l'ouverture internationale...différent entre les pays. Dans ce cas, même s'ils croîtront tous au même taux, chaque pays va converger vers un niveau de revenu par tête différent. Ainsi, deux pays ne peuvent converger dans le long terme que s'ils possèdent les mêmes caractéristiques.

¹² Nous choisissons de faire une présentation non mathématisée des nouvelles théories de la croissance. Pour une formalisation mathématique de ces théories, nous invitons le lecteur à se reporter aux articles des auteurs.

Les théoriciens de la croissance endogène traitent le progrès technique comme une grandeur endogène qui renvoie à des comportements économiques et retiennent l'hypothèse des rendements constants du capital. Cette propriété les a conduits à conclure que les incitations à investir ne diminuent pas avec l'accumulation du capital. Les nouvelles théories s'appuient également sur le concept d'externalités mis en évidence par Alfred Marchall (1920). En effet, le progrès technique produit des externalités positives qui renforcent la croissance et annule la décroissance de la productivité marginale des facteurs. Il faut noter aussi que contrairement à Solow, les tenants de la théorie de la croissance endogène qui attribuent à la croissance un caractère auto-entretenu, reconnaissent l'importance de l'intervention de l'Etat dans l'économie. Selon eux, la croissance endogène peut être stimulée par des politiques publiques adaptées. Par ailleurs, l'ouverture économique est très recommandée dans la mesure où les pays les moins avancés peuvent bénéficier du transfert de technologie en provenance des pays développés.

En ce qui concerne la convergence des différentes économies vers un même niveau de développement, les théoriciens de la croissance endogène stipulent qu'il peut n'y avoir aucune convergence. Ainsi, contrairement à ce que prédit le modèle néoclassique de Solow, les modèles de la croissance endogène ont mis en évidence une possibilité que les différences dans les revenus par habitant entre les pays persistent indéfiniment même si ces derniers présentent le même taux d'épargne et de croissance démographique (MANKIW, ROMER, WEIL ; 1990, p. 20).

2.2.1. Le modèle de Romer sur l'accumulation des connaissances

Le modèle de Romer de 1986 a pour but de mettre en évidence le caractère auto-entretenu de la croissance économique en analysant les conditions économiques qui favorisent le changement technique et la croissance économique. En investissant dans de nouvelles technologies, une économie accumule de l'expérience et des connaissances qui à leur tour favorisent l'introduction de nouvelles technologies et par conséquent la croissance. Par ailleurs, le modèle de Romer repose sur le phénomène d'externalités.

Les connaissances exercent des externalités positives qui sont amenées à se répandre dans toutes les firmes (concurrentes ou non)¹³. En effet, le savoir ne peut pas être approprié par les firmes, mais il se diffuse inévitablement soit par imitation soit par l'emploi de travailleurs qui ont acquis de nouvelles compétences dans d'autres firmes. De ce fait, l'accumulation des connaissances améliore la productivité des entreprises et du même coup le PIB de l'économie. Par ailleurs, la circulation de l'information et l'accumulation du savoir-faire permettent au processus de la croissance de se poursuivre indéfiniment. Cependant, l'incitation à innover nécessite de conférer aux innovateurs des rentes de monopole afin de les encourager à tester leurs idées et à les mettre en œuvre concrètement. Sans ces rentes monopolistiques, il y aura ni innovation ni progrès économique.

¹³ Les externalités liées à la connaissance peuvent déborder les frontières en cas d'ouverture à l'échange international. Celles-ci devraient contribuer à l'augmentation du taux de croissance des économies qui en bénéficient.

Dans la mesure où, l'invention nécessite des efforts considérables et des coûts de mise au point très élevés, et que l'imitation est beaucoup plus facile et coûte beaucoup moins cher, il se pourrait que l'invention profiterait aux concurrents qui vont ainsi s'enrichir au détriment de l'inventeur. Afin d'éviter que cela ne se produise, il est accordé à l'inventeur un monopole d'exploitation (pendant un certain temps) de son invention en lui attribuant des droits de propriétés intellectuelles sous formes de brevet ou copyright. Ensuite, il peut vendre l'invention sous forme de licence pour en tirer profit. Dans ces conditions, et comme il a été déjà souligné, l'économie doit se situer dans un cadre de concurrence imparfaite pour justifier l'attribution des rentes monopolistiques aux inventeurs.

Contrairement à Solow, Romer (1986, p. 1026) attribue une grande importance à l'intervention de l'Etat. Selon lui, l'Etat peut jouer un rôle primordial dans la stimulation de la croissance économique à long terme à travers l'augmentation des dépenses pour la recherche et développement et la protection des innovateurs à travers une fiscalité compensatrice.

2.2.2. Le modèle de Robert Lucas sur l'accumulation du capital humain

Le capital humain est au centre des études menées par Lucas (Prix Nobel en 1995). Ce dernier fait de l'accumulation du capital humain un facteur décisif du progrès économique d'un pays dans la mesure où il engendre un accroissement de la productivité des travailleurs. Ainsi, un pays qui consacre une forte part de son capital humain à la recherche aura tendance à croître plus rapidement. Selon l'OCDE, le capital humain recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités possédées par un individu et intéressant l'activité économique. Le capital humain constitue en quelque sorte une ressource rare que l'individu valorise en la vendant sur le marché du travail.

Lucas n'est pas le seul à avoir traité le capital humain comme facteur décisif de la croissance. Déjà, les économistes classiques (Smith, 1776 ; Ricardo, 1817 ; Malthus, 1920, etc.) ont reconnu depuis longtemps l'importance que requiert la qualité de la main d'œuvre dans la richesse des Nations. Ensuite, la théorie du capital humain a connu un succès remarquable à partir des années 1960 avec les travaux notamment de Schultz (1961) et Becker (1964). Ces derniers considèrent l'éducation comme un investissement susceptible d'améliorer le rendement des travailleurs (augmentation de la productivité et du revenu) et de générer des avantages à la société. Aussi, selon Becker les écarts de salaires sont le résultat des écarts de productivités entre les travailleurs.

Les théories du capital humain ont permis d'enrichir la vision traditionnelle du travail. En transformant le travail qualifié en travail plus qualifié, le capital humain, permet un processus de production plus complexe (à travers une meilleure maîtrise des technologies) et donc un rythme de croissance plus fort. Si le capital humain connaît une évolution continue, la croissance économique ne sera jamais interrompue dans la mesure où l'état stationnaire est repoussé à chaque fois que l'on s'en approche.

Lucas (1988, p. 27) a également abordé la question de « l'apprentissage par la pratique » (Learning by doing) qui permet selon lui de nouvelles possibilités intéressantes pour les interactions entre le commerce international et la croissance économique.

2.2.3. Le modèle de Robert Barro sur les dépenses publiques

Le capital public est au cœur du modèle développé par Barro (1990). Selon l'auteur, les dépenses publiques, lorsqu'elles sont optimales, stimulent fortement la croissance économique. Barro stipule que les infrastructures provoquent de fortes externalités positives pour les agents économiques. De plus, en raison des économies internes qu'elle permet, l'augmentation des biens et services gouvernementaux affecte positivement la productivité du capital privé et engendre des rendements croissants à long terme Barro (1990, p. 106). Le capital public résulte des investissements réalisés par l'Etat et les collectivités locales à l'instar des infrastructures de communication et de transport. Il peut également prendre la forme d'un investissement dans les secteurs de l'éducation et la recherche.

Barro (1980, p. 115) a proposé le concept de taille optimale de l'Etat car selon lui l'élargissement du rôle de l'Etat au-delà de certains domaines de l'économie (protection sociale minimale, participation à un éventail limité d'investissements dans les infrastructures, protection des droits de propriété ...) nuit à la croissance économique. La hausse des dépenses non-productives entraîne une augmentation de la taxation nuisible au secteur privé et à la croissance économique. Ainsi, pour que les dépenses publiques soient en mesure de stimuler la croissance économique, il faudrait que l'effet positif de l'investissement public l'emporte sur l'effet négatif de l'impôt.

2.2.4. Le modèle Aghion et Howitt sur l'innovation

Aghion et Howitt donnent à l'innovation un rôle clé dans la croissance économique. Selon ces auteurs, la croissance provient de l'amélioration de la qualité des produits résultante de l'activité des chercheurs. L'innovation se manifeste par l'introduction d'une nouvelle variété de bien intermédiaire qui entraîne un accroissement de la productivité. Ce modèle s'inspire des travaux de Schumpeter qui explique la croissance par le progrès technique résultant de la concurrence entre les firmes innovatrices. Le capital humain occupe une grande importance dans le cadre de cette approche dans la mesure où ce dernier affecte la capacité d'innovation des pays.

Ce modèle repose sur un mécanisme appelé « destruction créatrice » qui consiste en le remplacement d'un bien déjà existant par un autre bien incorporant une version plus moderne et plus développée. Ainsi, l'amélioration de la qualité du produit met fin aux rentes de monopoles dont bénéficient les innovateurs précédents et permet à l'innovateur présent de réaliser des rentes d'innovation. La position de monopole dont jouit le producteur en place sera maintenu jusqu'à ce qu'un nouveau concurrent met sur le marché un produit de meilleure qualité. Ces innovations qualitatives successives provoquent la croissance économique. Par ailleurs, ce modèle stipule que le taux de croissance économique peut être inférieur ou supérieur au taux de croissance optimal. Ceci s'explique par les externalités qui découlent de la succession des innovations et des transferts des rentes.

En effet, le mécanisme de « destruction créatrice » entraîne deux effets : un effet positif qui se traduit par une incitation accrue à l'innovation et un effet négatif résultant du fait que l'innovateur ne paie pas le coût résultant de la destruction des rentes induite par son innovation¹⁴. PH. Aghion (1999, p. 3) a également souligné l'impact des facteurs structurels (l'accès au crédit, une main d'œuvre qualifiée et flexible, l'ouverture au commerce international, les lois sur les brevets...) sur la croissance. Les bonnes institutions, en encourageant les agents économiques à innover, permettent d'affecter durablement la croissance économique. Ce modèle a donné lieu à deux implications fondamentales concernant la relation entre le niveau de développement d'un pays et le rôle du capital humain:

- Lorsqu'un pays est proche de la frontière technologique (les pays plus avancés), il doit investir dans l'enseignement supérieur et soutenir les activités de recherche & développement afin de stimuler la capacité d'innovation des entreprises.
- Lorsqu'un pays est loin de la frontière technologique (pays en développement), il doit concentrer ses efforts et moyens financiers sur l'enseignement primaire et secondaire car l'imitation lui serait préférable à l'innovation (l'imitation nécessite plus de main d'œuvre moins qualifié que de main d'œuvre qualifié). (AGHION PH. & COHEN E., 2004, p. 7).

Il convient de souligner que dans le cas d'un pays développé, l'objectif principal étant de renforcer son niveau de compétitivité pour affronter la concurrence étrangère. Par contre, pour les pays en développement, le défi consiste essentiellement à rattraper et à atteindre le niveau de développement des pays développés. Par ailleurs, en raison des avantages de l'éducation en matière d'innovation, l'impact de l'éducation sur la croissance serait plus significatif dans les pays développés que dans les pays en développement.

Section 3 : Ouverture commerciale-croissance économique : Revue de la littérature théorique et empirique

L'idée que l'ouverture commerciale est favorable à la croissance est très ancienne dans la pensée économique. Depuis le début du 19^{ème} siècle, l'histoire des deux phénomènes est profondément liée. À ce jour, aucun pays du monde n'a pu se développer en restant isolé du reste du monde. L'ouverture internationale est devenue donc la condition sin-aqua-non du développement économique.

La littérature sur le lien entre l'ouverture et la croissance économique est très ancienne, une multitude d'études théoriques et empiriques ont été élaborées dans le but d'analyser les effets de l'ouverture sur la croissance. Dans le cadre des théories traditionnelles du commerce international, il n'est pas possible d'expliquer le commerce entre les pays puisque celles-ci ont négligé dans leurs analyses la prise en compte des firmes multinationales.

¹⁴ Cette probabilité d'enregistrement d'un taux de croissance excessif n'était pas envisageable dans les autres modèles de croissance endogène étudiés précédemment.

Par contre, les théories modernes fondées sur la concurrence imparfaite et les rendements d'échelle croissants ont permis d'y apporter des éléments de réponses. Néanmoins, ces théories se sont limitées aux gains statiques de l'ouverture. Les gains dynamiques de l'ouverture ont été avancés par les théories de la croissance endogène. N'ayant pas laissé de place aux politiques économiques dans l'explication de la croissance, les théoriciens de la croissance exogène n'ont pas intégré dans leurs analyses le rôle du commerce extérieur dans l'explication de la croissance.

3.1. Les travaux théoriques

L'analyse des sources de la croissance économique est très complexe. Elle a fait constamment l'objet de nombreuses études théoriques et empiriques. La théorie de la croissance standard, telle qu'initiée par Solow (1956), considère que les facteurs explicatifs de la croissance économique sont exogènes (Solow R-M., 1956, p. 85).

Cette théorie souligne, certes, le rôle du progrès technique dans la détermination de la croissance à long terme; mais, elle ne précise pas son origine pour autant. Ainsi, les politiques d'ouvertures ne peuvent pas être considérées comme un moyen pouvant influencer sur la croissance.

Les nouvelles théories de la croissance endogène remettent en cause l'idée d'un progrès technique exogène et abandonnent l'hypothèse des rendements décroissants du capital retenue par Solow. Celles-ci traitent le progrès technique comme une grandeur endogène et définissent les conditions sous lesquelles il peut conduire à une croissance soutenue. C'est ainsi que certaines variables comme le capital humain, la recherche-développement et l'innovation occupent une place prépondérante dans l'explication de la croissance économique (Romer, 1986, p. 1019) et (Mankiw, Romer & Weil, 1990, p. 23).

Depuis, d'autres théories se sont succédées et ont eu le mérite d'introduire le commerce extérieur comme variable pouvant influencer la croissance économique. En se basant sur les modèles de croissance avec apprentissage par la pratique, de nombreux auteurs dont Lucas (1988, p. 33), Young (1991, p. 396) et Krugman (1979, p. 261) stipulent que par rapport à la situation d'autarcie, l'ouverture peut engendrer une baisse de la croissance des économies en développement. Ces auteurs ont montré que la situation initiale des économies est incontestablement l'élément déterminant des gains ou des pertes qui seront occasionnés par l'ouverture.

Dans le même ordre d'idée, Young (1991, p. 394-395) démontre que, dans la mesure où les économies avancées jouissent d'une population plus importante et d'un niveau technologique supérieur, l'ouverture mène à un accroissement de l'écart technologique en faveur des économies développées. Krugman (1979, pp. 261-162) le rejoint en soutenant que la faible capacité d'innovation des pays en développement peut jouer contre eux et que les gains de l'ouverture sont généralement monopolisés par les pays innovateurs.

Bien que ces théories préconisent des politiques de protection sous certaines conditions, elles n'incitent pas à adopter le protectionnisme comme une stratégie de développement à long terme. Elles considèrent que la protection est nécessaire durant les premières phases de développement afin de bien préparer l'économie à affronter la concurrence internationale.

Les partisans de l'ouverture mettent en avant le rôle de l'innovation comme étant le principal canal à travers lequel l'ouverture agit sur la croissance économique (Grossman & Helpman, 1990, p. 86). Ces auteurs stipulent que les pays en développement peuvent, grâce à leur politique d'ouverture commerciale, combler leur déficit technologique en bénéficiant des retombées générées par les investissements effectués par les pays partenaires dans le capital humain. Par conséquent, les pays en développement peuvent imiter les pays développés et exporter des produits quasi-similaires (Grossman & Helpman, 1993, p. 27).

De leur côté, Levine & Renelt (1992, p. 954) avancent que le commerce international mène à un accroissement du revenu national par le canal de l'investissement. Autrement dit, si l'ouverture améliore l'accès à des biens d'investissement, cela aura pour effet de générer une croissance économique de long terme. En outre, la libéralisation des échanges favorise l'entrée des investissements étrangers. Néanmoins, l'intensification de la concurrence internationale peut avoir pour effet une chute de l'investissement domestique. Aussi, l'ouverture au commerce international permet de réduire la redondance entre les activités de recherche & développement des différents pays (Rivera-Batiz & Romer P., 1991, p.8).

En se basant sur les théories de la croissance endogène, les études récentes tentent d'explorer l'impact interactif entre le commerce extérieur, l'IDE et la croissance économique. L'impact des IDE sur la croissance est étroitement lié à la nature du régime commercial. Les mesures incitatives dans un régime de promotion des exportations permettent d'exploiter les économies d'échelles et de minimiser le coût du capital, rendant ainsi les IDE plus bénéfiques. De même, une économie libérale est une économie plus attractive en matière d'IDE. Ceci s'explique par le fait que dans un système de libéralisation commerciale, les firmes multinationales bénéficient non seulement du faible coût de la main d'œuvre dans le pays d'accueil, mais également d'un accès élargi aux différents marchés. En outre, les exportations promeuvent l'innovation technique et génèrent un climat d'investissement générateur de l'apprentissage, ce qui facilite la propagation des externalités technologiques générées par les IDE (NATH, 2004, p. 4).

Les études sur l'impact interactif des IDE et de l'ouverture commerciale confirment la thèse de Baghwati selon qui, l'impact des IDE sur la croissance serait plus important dans les pays au régime commercial plus libéral. Kohpaiboon A. (2004, p, 13) a démontré que les IDE promeuvent fortement la croissance dans un régime de promotion des exportations, tandis que dans un régime de substitution aux importations, les gains occasionnés par les entrées d'IDE seraient probablement faibles et même négatifs. Dans le même cadre, Balasubramanyam N., Salisu M. and Sapsford D. (1996, P. 101) stipulent que l'ouverture commerciale est cruciale pour l'obtention des effets des IDE sur la croissance.

Au total, la libéralisation commerciale agit sur la croissance économique à travers différents canaux : L'ouverture à l'étranger améliore l'accès aux moyens de production essentiels ainsi qu'aux produits à fort contenu technologique. Le pays disposera alors d'une variété de biens intermédiaires et d'équipement, ce qui favorise les gains de productivité et la hausse des investissements. Aussi, le commerce international favorise la transmission des connaissances et des innovations technologiques ainsi que la diffusion des bonnes méthodes de production et d'organisation de travail. La libéralisation du commerce accroît l'incitation des entreprises à innover afin qu'elles puissent affronter la concurrence sur le marché domestique et sur les marchés étrangers. Par ailleurs, l'ouverture élargit les marchés potentiels des biens, ce qui génère des économies d'échelle pour les entreprises domestiques.

Etant donné que les résultats des modèles théoriques utilisés sont étroitement liés à leurs structures ainsi qu'à leurs hypothèses, les études théoriques ne sont pas parvenues à trancher sur un impact favorable ou défavorable de l'ouverture sur la croissance économique. Par contre, la totalité des travaux empiriques ont abouti à un effet positif de l'ouverture sur la croissance.

3.2. Les travaux empiriques

Suite à l'échec des stratégies de développement tournées vers l'intérieur et la réussite réalisée par certains pays qui se sont ouvertes au commerce international, il est peu à peu devenu évident la supériorité des modèles de développement orientés vers l'extérieur. De même, les organisations internationales dans leur ensemble (OMC, les Nations Unis, le CNUCED, OCDE, etc.) se sont prononcées unanimement en faveur de l'ouverture.

Sur un plan empirique, la quasi-totalité des travaux traitant de la relation ouverture-croissance identifient un effet positif de l'ouverture sur la croissance. Selon Sach & Warner (1995, p. 41), la convergence inconditionnelle ne peut être observée que dans les économies ouvertes. Sach & Warner (1995, p. 36), en comparant les taux de croissance des pays ouverts et ceux des pays relativement fermés, durant les décennies 1970 et 1980, ont remarqué que les taux de croissance des pays ouverts sont largement supérieurs à ceux des pays exerçant des politiques protectionnistes (4,49% par an contre 0,69%).

Ann HARISSON (1995, 17) considère que les gains de l'ouverture sont liés à l'efficacité allocative qui se manifeste à travers l'amélioration de l'allocation des facteurs. Son étude a révélé que les variations de certains indicateurs de l'ouverture expliquent en partie la diversité des taux de croissance des différents pays. En outre, l'auteur a trouvé que les corrélations relatives à tous les indicateurs d'ouverture sont systématiquement significatives (HARISSON A. 1995, 13).

Dollar David a mené une étude sur les sources de la croissance économique dans 95 pays en développement durant la période 1976-1985. Il a décomposé l'échantillon en quatre groupes de pays classés suivant un niveau d'ouverture décroissant.

Au terme des résultats obtenus, il a constaté que l'indice d'ouverture¹⁵ construit est très corrélé avec la croissance du revenu par tête. Le groupe de pays le plus ouvert avait un taux de croissance par tête de 2,9%, le groupe suivant, 0,9% ; le troisième groupe, -0,2% ; alors que le groupe le plus fermé avait un taux de croissance de -1,3%. Cela l'a conduit à conclure que les pays pauvres peuvent améliorer leurs croissances économiques grâce à des politiques d'ouverture axées sur la libéralisation des échanges, la dévaluation du taux de change réel et le maintien d'un taux de change réel stable (Dollar D ; 1992, P. 540).

Dans le but d'examiner le lien entre la politique commerciale et la croissance tirée par l'investissement, Baldwin et Seghazza (1996) ont effectué une estimation sur des données de panel en coupes transversales sur un échantillon de pays en développement. L'étude a montré que la protection domestique diminue l'investissement et ralentit par conséquent la croissance économique. Similairement, les obstacles au commerce extérieur freinent l'investissement intérieur. Néanmoins, les effets anti-investissement se sont révélés plus faibles (Baldwin et Seghazza, 1996, P. 21).

Frankel et al. (1996) ont effectué une étude sur les pays est-asiatiques en construisant un modèle « gravitationnel » de l'échange. Ces auteurs ont montré que les indicateurs d'ouverture employés dans les autres études sont généralement endogènes. Ainsi, pour contourner ce problème, ils ont construit une mesure exogène de la part de commerce de chaque pays de l'échantillon (Frankel et al. 1996 ; P. 9). Au terme de leurs résultats, ils ont montré que la méthode adoptée a conduit à augmenter l'influence du commerce extérieur sur la croissance.

Pour étudier le lien entre l'éducation, les politiques de réformes et la croissance économique, Lopez et al. (1998), ont utilisé des données de panel de 12 pays d'Asie et d'Amérique Latine sur une période allant de 1970 jusqu'à 1994. Ces derniers ont utilisé à la fois des indicateurs économiques (taux de croissance du revenu par habitant et d'exportation, l'analphabétisme au niveau des adultes, le taux d'inscription au primaire et au secondaire et le nombre d'années de scolarisation moyen de la force de travail), et un modèle ayant pour variable dépendante le revenu par habitant et comme variables explicatives le stock de capital physique, la force de travail et le stock du capital humain. Ils ont par ailleurs, intégré une variable muette de réformes structurelles qui prend la valeur 1 en années de réformes et 0 dans le cadre du régime traditionnel (Lopez et al. 1998, p. 18).

Leurs résultats ont montré que l'augmentation du stock de capital humain tend à accélérer la croissance, en particulier dans le cadre d'une structure économique orientée vers l'extérieur. Ainsi, les politiques économiques qui suppriment les forces du marché tendent à amortir fortement l'effet du capital humain sur la croissance (Lopez et al. 1998, P. 20). FEDER G. (1982) a mené une analyse empirique sur les pays industrialisés et non-industrialisés, entre 1964 et 1973. À partir des calculs qu'il a effectué, il a montré que la productivité marginale d'un investissement dans le secteur d'exportation est nettement plus élevée que celle de l'investissement dans les autres secteurs (FEDER G. 1982, p. 66).

¹⁵ L'indicateur retenu par David Dollar est le taux de change réel.

En plus du différentiel lié aux externalités, il existe une différence de productivité substantielle entre le secteur exportateur et les secteurs non-exportateurs (FEDER G. 1982, P. 67). Ainsi, les économies qui déplaceraient leurs ressources vers le secteur exportateur gagneraient plus que les économies orientées vers l'intérieur. Dans la même optique, d'autres auteurs, dont Edwards (1998, p. 391), ont démontré que l'ouverture au commerce international mène à un accroissement de la productivité. En outre, Frankel & Romer (1999, p. 387) sont arrivés aux mêmes conclusions en utilisant une modélisation à variables instrumentales incluant des caractéristiques géographiques.

Conclusion

Pour conclure, nous dirons que la croissance et le développement constituent les deux principales préoccupations des économies en développement. Ces deux objectifs fondamentaux sont au cœur des stratégies de développement définies par leurs gouvernements. Au lendemain des indépendances, les pays colonisés étaient dans une situation de chaos caractérisée essentiellement par une dégradation de leur situation socioéconomique. L'indépendance politique ne leur suffisait pas, il fallait impérativement réfléchir à un modèle de développement leur permettront également une dépendance économique. Plusieurs économistes tentent alors d'expliquer les causes de leur retard et de proposer des remèdes pour leurs permettre de sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Dans ce contexte, émerge l'économie de développement comme une nouvelle branche de la science économique. Depuis, diverses théories se sont substituées les unes aux autres en vue d'étudier les pays en développement et de préconiser des remèdes à leurs problèmes. Les premières théories du développement (W.W. Rostow, 1960) expliquent le sous-développement comme un simple retard et suggèrent de copier la trajectoire de développement des pays occidentaux. Ensuite, les théories du changement structurel (R. Nurske, 1953 ; A. Lewis, 1954) affirment que le retard de développement tient à la désarticulation des structures productives des pays en développement.

L'échec de ces théories a conduit à l'essor d'un nouveau courant théorique, le mouvement tiers-mondiste (S. Amin, 1973, A. Emmanuel, 1972). Ce dernier souligne que le développement des pays du Nord se fait au détriment des pays du Sud et que le rattrapage de ces derniers dans un cadre capitaliste s'avère impossible. Ainsi, pour échapper à la domination et à l'exploitation des pays développés, cette école de pensée préconise la déconnexion.

Les théories néoclassiques de la croissance ont par la suite fait leur apparition à partir des années 1960 pour expliquer les déterminants de la croissance économique. Le modèle de Solow de la croissance exogène rajoute aux facteurs traditionnels un nouveau déterminant de la croissance, le progrès technique. Néanmoins, Solow n'explique pas d'où provient ce progrès technique qu'il considère comme une « manne tombée du ciel ».

Pour remédier aux défaillances du modèle de Solow, les nouvelles théories de la croissance se proposent d'endogénéiser le progrès technique. Ce dernier étant le fruit des investissements effectués par les agents économiques. Les théories de la croissance endogène ont engendré un bouleversement de la vision envers la connaissance et l'innovation, dans la mesure où ce facteur est devenu partie intégrante du système économique. Par ailleurs, certaines variables comme le commerce extérieur deviennent des variables déterminantes dans l'explication de la croissance économique.

Chapitre 3

L'émergence des BRICS dans l'économie mondiale

Chapitre 3 :

L'émergence des BRICS dans l'économie mondiale

À l'ère de la mondialisation, les pays émergents deviennent progressivement le moteur de la croissance mondiale. Ces pays ont engendré une modification de la structure économique globale. Le dynamisme économique de ces pays se manifeste en grande partie par l'essor de leurs exportations. Parmi les pays émergents, les BRICS semblent occuper une place particulière. L'émergence de ces pays constitue l'une des caractéristiques majeures de la recomposition de l'environnement mondiale au début du XXI^e siècle. Ce sont de très grands pays qui jouissent d'une population importante représentant plus de 40% de la population mondiale. Ces pays sont portés par une forte ambition : Peser dans les relations économiques internationales et accroître leur influence dans les décisions économiques et politiques. Bien que le Nord continue à jouer un rôle prédominant en matière de gouvernance globale, mais les BRICS méritent tout de même une attention particulière.

Les BRICS constituent les pays émergents les plus identifiés. Néanmoins, il existe parmi les pays émergents d'autres catégories qui ont été établies par la suite. Nous citons entre autres : IBSA (Inde, Brésil et Afrique du sud), CIVETS (Colombie, Indonésie, Vietnam, Égypte, Turquie, Afrique du sud), BENIVM (Bangladesh, Ethiopie, Nigéria, Indonésie, Vietnam, Mexique), etc. Les BRICS ont pu émerger grâce à la mondialisation qui est une conséquence de la libéralisation économique prônée par les pays du Nord. L'insertion des BRICS dans l'économie mondiale a été un facteur décisif du décollage économique de ces pays

L'objectif de ce chapitre est de retracer l'évolution des pays du BRICS dans le cadre de leur transition vers l'économie de marché. Ce chapitre trouve son utilité dans le fait qu'il cherche à capter des expériences différentes adoptées par ces pays les meilleures pratiques qui ont jalonné leur processus d'émergence, pour dégager ultérieurement certains enseignements sur les stratégies d'ouverture.

Dans la première section de ce chapitre, nous essayerons de cerner le concept d'émergence et d'analyser les principales caractéristiques de l'émergence des BRICS, ainsi que leur poids actuel. Ensuite, nous analyserons le mode d'ouverture de ces pays dans l'économie mondiale (section 2) et enfin, nous retracerons les différentes transformations et réformes ayant été adoptées par ces pays (Section 3).

Section 1 : L'émergence : Contenu et enjeux

L'essor de certains pays en développement ouvert à la globalisation depuis les années 1980, a fortement bouleversé l'ordre international tant sur les plans économiques que géopolitiques. Le décollage économique réalisé par ces pays leur a permis d'afficher des rattrapages économiques, institutionnels et technologiques. Ce décollage s'inscrit dans le cadre de l'émergence. Ce dernier reste un concept ambigu et ce malgré son sur-utilisation fréquente. Cette section aura l'objet d'une présentation du concept d'émergence. Nous nous intéresserons aux caractéristiques des pays émergents ainsi qu'à leur importance dans l'économie mondiale tout en mettant un accent particulier sur les pays du BRICS.

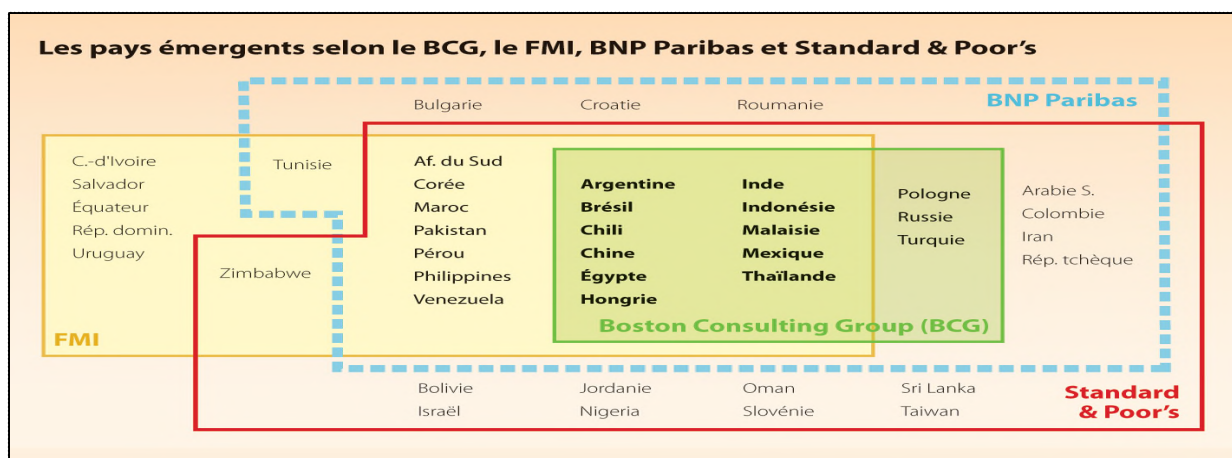
1.1. L'avènement du concept d'émergence

La notion de « pays émergents » est apparue dans les années 1980. Cette notion coïncidait avec le développement des marchés financiers dans les pays en développement. Ce terme a été utilisé pour la première fois par l'économiste Antoine Van Agtmel pour désigner certaines économies du tiers monde qui présentaient des opportunités d'affaires pour les investisseurs. La notion d'« économies à marchés émergents » a été forgée par la société financière internationale (filiale de la Banque Mondiale) pour caractériser « *des pays en transition rapide, en cours d'industrialisation, avec des taux de croissance économique élevés, présentant à la fois des opportunités d'investissement et de placement de fait de leur croissance et du développement de leurs systèmes financiers et des risques (rémunérations) liés à leur environnement économique, monétaire, institutionnel et politique* » (GABAS J-J & LOSCH B., 2008, P. 27).

En fait, le terme « émergence » a d'abord concerné les marchés. En effet, au début des années 1980, la Société Financière Internationale avait conçu des portefeuilles d'investissement en actions spécialisés sur certains pays en développement afin d'attirer les investisseurs, car elle stipule que les pays à « marchés émergents » offrent des possibilités de placement à haut rendement (parce qu'ils ont créés des marchés financiers et ont mis en œuvre des réformes structurelles majeures). Ensuite, a été introduite la notion de « pays émergents » pour parler des pays affichant un grand dynamisme industriel. A l'instar des autres termes utilisés pour caractériser le statut d'un pays, comme « tiers monde », ou encore « pays du sud », le terme d'économies émergentes demeure peu précis.

La liste des pays émergents diffère selon les différents organismes et évolue constamment. A titre d'exemple, la liste BCG ne comprenait au départ que 14 pays, aujourd'hui la liste de pays émergents ou de pays à fort potentiel y figurant comprend plus de 35 pays. Ce sont les indicateurs macroéconomiques de richesse et de performance à l'international qui guident l'élaboration des listes sur les pays émergents et non les indicateurs de développement humain (NICET-CHENAF D., 2014, P. 2).

Figure n°15 : Les pays émergents selon les différents organismes



Source : GABAS J-J & LOSCH B., 2008, P. 31.

Les pays émergents ne constituent pas un groupement unifié. Les différentes nominations marchés, économies ou pays « émergents » traduisent la très grande variabilité du nombre de pays concernés. Trois critères sont retenus par le Centre d'Etude Prospective et d'Information International (CEPII, 1996) pour définir un pays émergent : Il s'agit du revenu moyen par tête (en 1996) qui doit être inférieur à 70% au niveau moyen des pays de l'OCDE. La croissance des exportations de produits manufacturés doit être supérieure de 2% par an à la croissance des échanges mondiaux. Par ailleurs, l'attraction vis-à-vis des IDE constitue un autre critère pour l'émergence d'un pays selon le CEPII (MBALOUA M., 2011, P. 111). Ainsi, l'émergence économique s'inscrit dans une logique d'insertion efficace dans l'économie mondiale dans le cadre du libre-échange.

Pour caractériser les pays émergents, Philippe Hugon (2010) retient un certain nombre de critères : taux de croissance économique, transition démographique, remontée en gamme des produits et diversification des exportations et des importations, ouverture au monde financier internationale, rôle primordial de l'Etat dans la facilitation du développement, capacité de contrôle de territoire, investissement dans la formation et la recherche et développement. Hugon explique ainsi la dynamique d'émergence par la «mondialisation» du capitalisme.

La mondialisation des échanges a poussé les firmes occidentales à se localiser là où les coûts sont les plus bas. Cette tendance a été favorisée en particulier par les déficits américains, l'ouverture commerciale et la financiarisation du capitalisme marquée par la dérèglementation des marchés et la libéralisation du système bancaire. La majorité des pays émergents ont été secoués par des crises financières et économiques durant les années 1980 et 1990. Pour y remédier, ces pays ont procédé à un changement profond du modèle économique afin de réaliser un développement plus efficace et plus soutenable.

1.2. L'essor des pays émergents dans l'économie mondiale

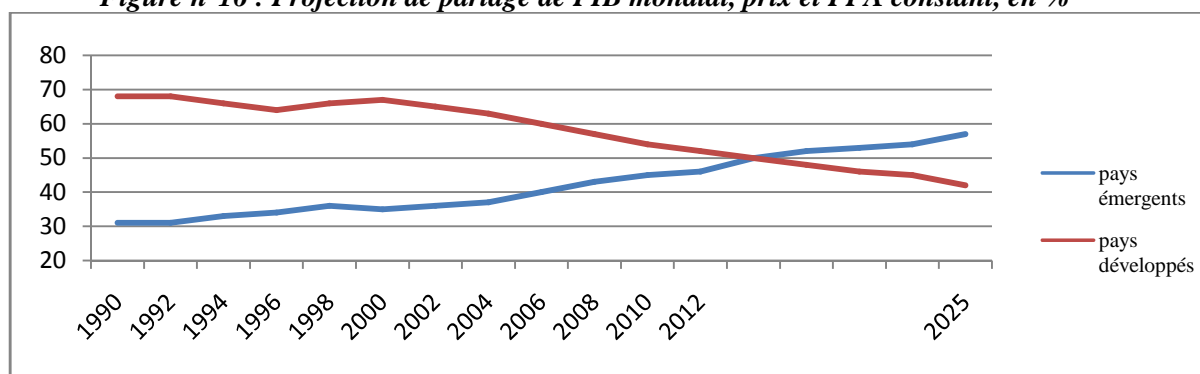
La montée en puissance des pays émergents a énormément modifié l'architecture internationale. La création du G20 est l'exemple d'une nouvelle lecture géopolitique du commerce international par les pays du sud (Milani C. R. 2011, P. 62). Les pays émergents sont devenus des acteurs majeurs dans l'économie mondiale.

Ces derniers ont engendré un nouvel ordre mondial dans lequel le rôle du tiers-monde ne se limite plus uniquement à l'achat des produits industrialisés des pays développés et à la fourniture des matières premières. Le tiers-monde devient au contraire un acteur actif dans l'économie mondiale en s'affirmant dans différents domaines : Exportation de produits à haute valeur ajoutée, augmentation de leurs parts dans les échanges internationaux, une grande contribution au PIB mondial, une grande attractivité sur les flux de capitaux internationaux, etc. En 2005, les Etats-Unis et l'Europe représentaient encore 60% du PIB mondial. En raison de l'essor des pays émergents, ce taux n'a été que de 45% en 2012¹.

¹ Rapport N°1834 (2014), Au nom de la commission des affaires étrangères sur la proposition de résolution européenne *sur le « juste échange » au plan international*.

Selon HAWKSWORTH J. & COOKSON G. (2008, P. 2), les sept pays émergents du groupe E7 (Chine, Inde, Brésil, Russie, Indonésie, Mexique et Turquie) auront, en 2050, un PIB 50% plus important que celui des pays de l'actuel G7, qu'il soit mesuré en dollars constant ou en parité de pouvoir d'achat (PPA). La contribution des pays émergents au PIB mondial ne cesse de s'accroître. Avec une croissance de 39% au cours de la seconde moitié des années 2000, contre 4% en moyenne dans le monde développé, les pays émergents ont procuré 87% de la croissance du PIB réel mondial (+ de 17%).

Figure n°16 : Projection de partage de PIB mondial, prix et PPA constant, en %



Source : Riches flores Research, 2012.

Les pays émergents s'affirment également comme des grandes puissances commerciales. Suite au processus d'industrialisation qu'ont connu certains pays en développement, la composition du commerce international a été largement modifiée. Après l'essor spectaculaire des dragons asiatiques (Hong Kong, Taïwan, Singapour et Coré du Sud) et celui des tigres (Indonésie, Thaïlande, Malaisie), les BRICS mais aussi d'autres pays émergents à l'instar du Mexique, la Turquie sont devenus à partir des années 2000 de grandes puissances commerciales. Les pays émergents ont acquis des parts de marchés non seulement dans les pays en développement mais également dans les pays industrialisés. L'intégration des pays émergents dans le commerce mondiale se caractérise par des taux de croissance très élevés.

La part des économies en développement dans le commerce mondial ne cesse d'augmenter, passant de 30% en 2000 à 43% en 2015 (OMC, 2016). Durant les années 1990, les pays du Nord réalisaient 60% des échanges, tandis que 30% des échanges étaient orientés nord-sud et 10% correspondaient à des échanges Sud-sud. Actuellement, la tendance n'est plus la même. Le commerce sud-sud a atteint 52% des exportations totales de marchandises des pays en développement en 2014 contre 38% en 1995 (OMC 2016). À titre d'exemple, le commerce bilatéral : Chine-Inde et Chine-Brésil a augmenté de 33 fois entre 1999 et 2007 (WANG J. MEDIANU D. & WHALLEY J. 2011, P. 2). Aussi, le commerce Brésil-Chine a progressé 11 fois plus vite que la moyenne mondiale entre 2000 et 2010, le commerce Brésil-Inde ou Brésil-Chili 7 fois plus vite. Par ailleurs, le Sud est devenu le premier débouché des exportations de matières premières des pays du Sud (il en importe une fois et demi plus que le Nord) (CHAPONNIERE J. & LAUTIER M., 2012, P. 94).

1.3. BRICS : Principales puissances émergentes

Les pays émergents ne forment pas une catégorie homogène. Parmi les pays émergents, les BRIC s'en distinguent clairement. Les BRIC ont fait leur grande apparition à partir des années 2000 et deviennent les grandes puissances émergentes. Le terme BRIC a été inventé par Jim O'Neill, économiste de la grande banque américaine *Goldman Sachs* dans une étude faite en 2001. Cet économiste a constaté l'important potentiel en matière de croissance de ces quatre pays, ce qui l'a conduit à leur prédire une capacité de dépasser économiquement les pays du G7 (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, Canada, France et Italie) au cours des décennies à venir². Dans une étude de 2003, la banque annonçait que les BRIC dépasseraient en 2050 le PIB des pays du G6. En outre, le PIB total des BRIC devrait égaler en 2040 celui du G6³. Dans une autre étude de 2007⁴, la banque annonçait qu'en 2050, les pays du BRIC figureront tous parmi les cinq principales économies de la planète.

Depuis l'invention de l'acronyme BRIC, l'ensemble BRIC s'est mis progressivement à exister et depuis plusieurs conférences ministérielles et rencontres entre chefs d'Etat de ces pays ont eu lieu. En 2011, l'Afrique du sud a rejoint le groupe, et depuis le terme devient BRICS. Certes, l'Afrique du sud est loin des performances des BRIC, mais le succès de la diplomatie sud-africaine explique en partie son intégration dans le groupe. Depuis le début des années 2000, les BRIC ont fortement accentué leur présence en Afrique. Dans le but d'avoir un représentant sur le continent africain, il n'y a que l'Afrique du sud, principale puissance du continent, qui peut jouer ce rôle.

Les BRICS ont en commun d'être de vastes pays, de jouir d'une croissance forte et d'un marché intérieur important. En outre, ces pays sont toujours considérés comme des pays en développement et doivent faire face à des défis de développement communs : pauvreté, chômage et inégalités sociales.

Néanmoins, il existe des différences assez importantes entre ces pays, que ce soit en termes de leurs systèmes idéologiques, leurs modèles de développement, leurs taux de croissances économiques, leurs niveaux de développement humain, etc. Les BRICS ont des tendances démographiques différentes. La Russie a une population vieillissante, alors que la population indienne est relativement jeune. La population brésilienne est essentiellement urbaine, tandis que la population chinoise demeure largement rurale. Ces pays ont des statuts très différents dans l'ordre mondial actuel. La Chine et la Russie sont membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Inde et le Brésil et l'Afrique du sud aspirent toujours à ce siège. Ces trois pays sont actuellement relégués à la position de puissances régionales. Quant au régime politique, le Brésil, l'Inde et l'Afrique du sud ont des régimes politiques basés sur la démocratie libérale, tandis que la Chine et la Russie ont des Etats autoritaires (Ünay S., 2013, PP. 88-89).

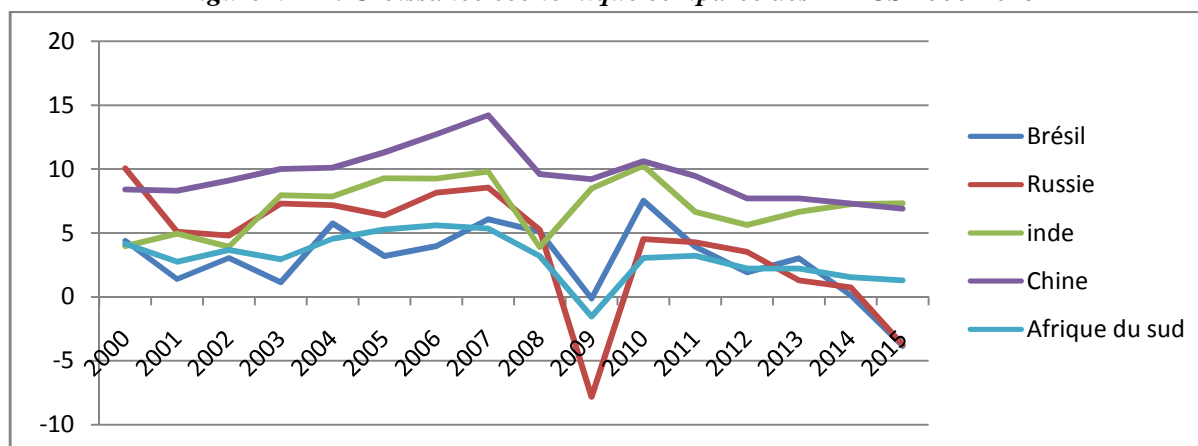
² Goldman Sachs, (2003), « Building Better Global Economic BRICs », Global Economics Paper N°66.

³ Goldman Sachs, (2003), « Dreaming With BRICs: The Path to 2050 », Global Economics Paper N°99.

⁴ Goldman Sachs, (2007), « The N-11: More Than an Acronym » Global Economics Paper N°153.

Les BRICS ont des spécialisations à l'exportation extrêmement contrastés. La Chine s'impose dans les produits manufacturés. L'Inde constitue un grand exportateur de services mais présente une fragilité en matière du commerce des biens. Concernant le Brésil, ce pays se présente comme l'une des principales puissances agricoles au monde et un agro exportateur redoutable. Quant à la Russie, son économie est très dépendante des exportations des hydrocarbures.

Figure n°17 : Croissance économique comparée des BRICS 2000-2015



Source : FMI, World Economic Outlook Database, avril 2016.

Les BRICS ont connu une croissance économique vigoureuse à partir des années 2000. Même au moment de la crise, ces pays affichaient une forte croissance face aux États-Unis et l'Europe. Néanmoins, la résistance de ces pays face à la crise financière n'a pas duré longtemps. Suite à la crise, les autorités de ces pays ont adopté une politique de relance budgétaire et monétaire d'une grande amplitude (notamment en Chine). Au même moment, l'économie mondiale a commencé à se redresser (hausse des exportations, baisse des taux d'intérêt, hausse des prix des produits de base). Néanmoins, à partir de 2011, les effets de la relance se sont affaiblis, en particulier, suite au ralentissement de la demande mondiale et la chute des prix des produits de base. Cela n'a pas été sans conséquences sur les économies des BRICS. Ainsi, l'effet de rattrapage dont ces pays ont pu bénéficier s'est peu à peu dissipé.

La Chine a enregistré sa plus faible croissance de ces 25 dernières années (6,9 % en 2015 contre 7,3% en 2014). L'économie chinoise commence à donner des signes d'essoufflement, son industrie souffre d'une surcapacité et doit compter davantage sur sa consommation intérieure. Le Brésil, la Russie et l'Afrique du sud sont pénalisés par la chute des prix des matières premières et la baisse de la demande chinoise.

Le Brésil et la Russie ont connu une récession en 2015 (-3,8% et -3,7% respectivement), tandis que l'Afrique du sud a connu un fort ralentissement (sa croissance est passée de 4,8% en moyenne entre 2004 et 2008 à 1,2% en 2015). Seule l'Inde s'en est bien sorti et continue à afficher un grand dynamisme. Elle a même détrôné la Chine en 2015 en enregistrant une croissance de 7,3%.

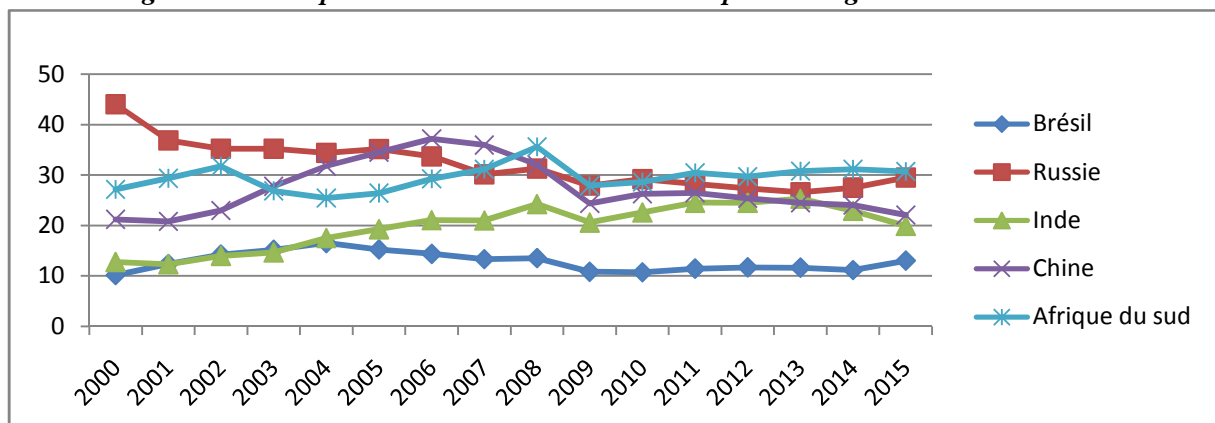
Bien que les BRICS aient pu réaliser de bonnes performances macroéconomiques, ils demeurent des pays à niveau de développement humain très faible. Les structures socio-économiques des BRICS présentent beaucoup de faiblesses. En matière technologique et technique, les BRICS demeurent loin des pays développés. La Russie présente toujours une dépendance vis-à-vis des pays développés pour la mise en valeur de ses nouveaux gisements. Quant à la Chine, bien que disposant d'un système d'innovation hautement performant, mais la contrefaçon a pris une grande ampleur au sein de l'économie du pays.

Vu les résultats décevants réalisés par les pays émergents ces dernières années, le doute commence à s'installer chez les économistes concernant la capacité de ces pays à excéder du stade de pays émergents à celui de pays développés. Alors que l'émergence de ces pays a été portée par la vague de mondialisation, ces pays sont aujourd'hui contraints de passer à un modèle de croissance inclusif basée sur la consommation intérieure et donc sur l'émergence d'une classe moyenne élargie impliquant des salaires plus élevés. Cela fera perdre à ces pays un avantage compétitif (la main d'œuvre bon marché) qui leur garantissait un gain de compétitivité à l'exportation. Le changement de modèle de croissance ne peut se faire alors sans le développement d'un marché intérieur capable de remplacer la demande extérieure d'où la nécessité d'une meilleure redistribution des revenus et une plus forte protection sociale. En outre, l'émergence d'une population mieux formée autorisant la montée en gamme permettrait de gagner des marchés à l'étranger (NICET-CHENAF D. 2014, P.P 8-9).

1.4. Profil des exportations des BRICS

Les exportations demeurent le principal moteur des économies des BRICS. Les BRICS ont affiché une croissance remarquable, passant de 8% des exportations mondiales en 2000 à 19% en 2014. Les exportations des BRICS sont passées de 336 milliards d'euros en 1995 à 3 478 milliards d'euros en 2014 (OMC, 2015). La Chine est le principal exportateur de marchandises en 2015 (17,4%), la Russie dixième (2,6%), l'Inde est 13^{ème} (2%), le Brésil est 18^{ème} (1,5%) et l'Afrique du sud est 24^{ème} (0,6%) (Selon l'OMC, 2016). Une caractéristique importante du paysage commercial et d'investissement de ces économies est le rôle joué par les firmes multinationales comme source d'investissement intérieur des BRICS. Elles constituent un atout majeur pour booster les industries manufacturières et les exportations.

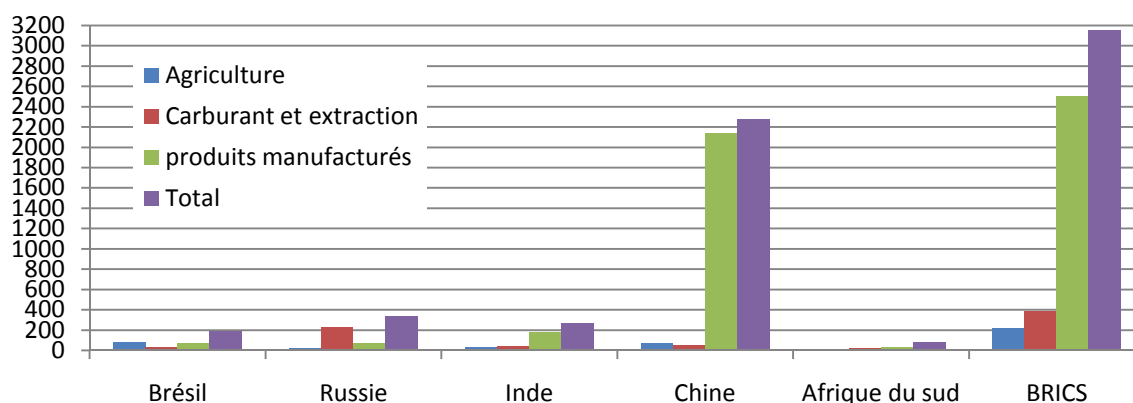
Figure n°18 : Exportations de biens et services en pourcentage du PIB 2000-2015



Source : Banque Mondiale, WDI 2016.

Les BRICS sont des leaders mondiaux dans certains secteurs clés du commerce international. Il constitue le plus grand producteur mondial de viande de bœuf, de canne à sucre et de jus d'orange (AUBERTIN C., 2012, P. 2). La Chine « l'atelier du monde » s'impose comme leader dans les produits manufacturés et textile (50% de la production mondiale de chaussures, de lecteurs DVD et d'appareils photo numériques, 70% de la production mondiale de jouets) (TREPANT I., 2008, P. 10). Aussi, la Chine constitue depuis 2009 le premier partenaire commercial de l'Afrique (CEPII, 2012, P. 3). En Inde, les multinationales s'imposent sur les marchés mondiaux tant dans le commerce international des services que dans les secteurs industriels.

Figure n°19 : Exportations de marchandises des BRICS par secteur (en milliards de dollars), 2015

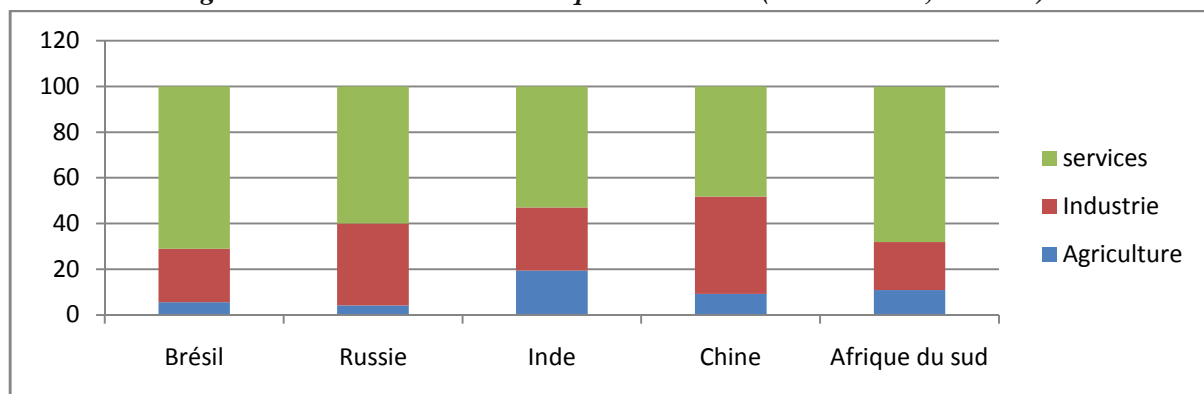


Source : Nos calculs à partir des données de l'OMC, 2016.

La composition des exportations reflète l'hétérogénéité des pays du BRICS. Le secteur manufacturier constitue le principal moteur des exportations chinoises, représentant plus de 90% de ses exportations totales. La Chine est le principal exportateur mondial de produits manufacturés, elle a réalisé plus d'un quart (18,6%) des exportations mondiales de produits manufacturés en 2015 (OMC, 2016). Les exportations des produits manufacturés du Brésil, l'Inde et l'Afrique du sud représente la majorité des exportations des marchandises. Néanmoins, la composition de leurs exportations n'est pas aussi déséquilibrée en faveur des produits manufacturés comme c'est le cas de la Chine.

En Inde, alors que les exportations des produits manufacturés représentent environ 68% du total, les exportations dans le secteur des carburants et des mines représentent environ 16% et l'agriculture autour de 13%. Les exportations de combustibles et d'industries minières de l'Afrique du sud représentent une part plus importante, presque 35% des exportations et les exportations agricoles représentent plus de 11%. Alors que les exportations minières du Brésil représentent une part de 19,1%, ses exportations agricoles sont également importantes, représentant presque 41,2% des exportations totales. En Russie, le secteur des mines domine les exportations avec une part de près de 68%, suivi par les produits manufacturés (22,3%) et l'agriculture (8%).

Figure n°20 : Structure économique des BRICS (en % du PIB, en 2014)



Source : IBGE, joint statistical publication BRICS, 2015.

Les structures économiques affectent sensiblement les politiques commerciales. Pour un pays possédant, par exemple, un secteur de services solide, sans l'amélioration de son efficacité de fabrication, ce pays ne peut tirer beaucoup de profits de l'introduction des politiques en faveur des exportations. En outre, si un pays possède un secteur primaire solide avec une grande efficacité de la production, ses exportations de produits agricoles présentent une grande sensibilité au niveau des facilitations commerciales. Le poids des trois secteurs est très différent dans les pays du BRICS, ce qui reflète la persistance de la dépendance de trois d'entre eux (Brésil, Russie et Afrique du sud) à l'exportation des matières premières.

Concernant la Chine, elle a fondé son développement économique sur l'industrialisation. La Chine est devenue en 2009, le deuxième plus grand pays manufacturier au monde devant le Japon et immédiatement après les Etats-Unis⁵. Certes, une part très importante de la production industrielle est l'œuvre de filiales étrangères. Néanmoins, les firmes chinoises commencent à capter une part croissante de la valeur ajoutée globale. Le recul de la part du perfectionnement actif dans l'ensemble des exportations qui est passé de 55% en 2000 à 47% en 2010 montre bien l'amélioration des performances des firmes chinoises (MILELLI Ch., 2013). Auparavant, la Chine s'est focalisée sur des industries d'entrée de gamme (jouets, électroménagers, pièces détachées de voitures, etc.). Progressivement, elle a mis l'accent sur les nouvelles technologies (aérospatiales, biotechnologies, informatique, etc.).

La Chine a donc pu faire un saut extraordinaire d'un lieu de passage ou d'assemblage des multinationales à un pays qui a su capter la maîtrise des technologies et leur valeur (PITTI F., (2009, P. 13). Le Brésil et la Russie ont connu ces dernières années une sorte de désindustrialisation précoce provoquée par les effets du syndrome hollandais. En effet, la flambée des prix des matières premières a favorisé une entrée de devises, ce qui a renforcé la valeur de la monnaie, pénalisant la compétitivité de l'industrie. Le Brésil se caractérise par un important secteur des services favorisé en partie grâce à l'essor du secteur financier ces dernières années. Néanmoins, cette financiarisation ne s'est pas traduite par des investissements dans le secteur industriel.

⁵ Selon les statistiques de l'organisation de l'ONU pour le développement de l'industrie (ONIDO, 2010), la Chine occupe 15,6% de la valeur totale de l'industrie mondiale, le Japon 15,4% et les Etats-Unis 19%.

L'Inde se présente comme une économie tertiaire, le secteur des services représente plus de la moitié du PIB. En outre, le poids de l'agriculture, bien qu'en recul, est considérable. Ce pays dispose d'une importante superficie agricole utile (180,6 millions d'hectares) qui emploie une part importante de la population. Par ailleurs, l'Inde se place comme leader pour de nombreuses productions agricole : lait, bœufs, buffles, moutons, chèvres, etc. Elle se positionne dans le top 10 des exportateurs de produits agricoles (OMC, 2016).

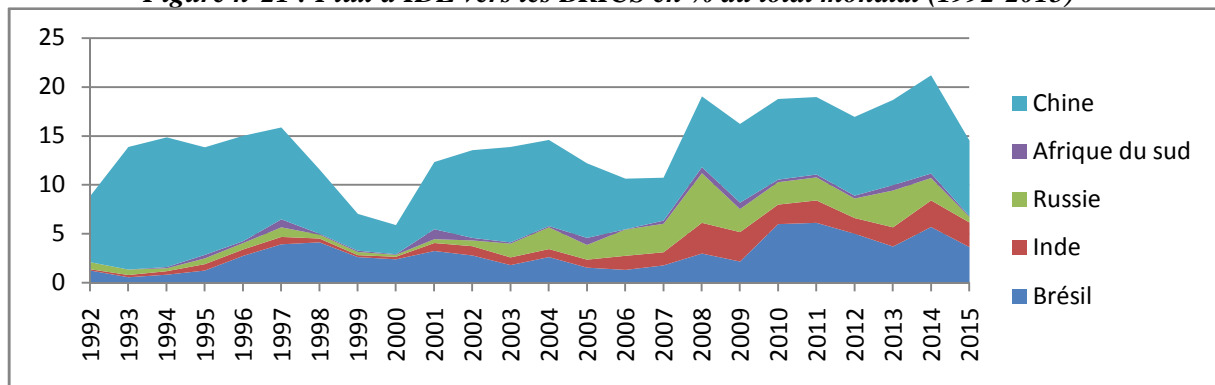
Section 2 : Analyse du mode d'ouverture des BRICS

Les BRICS révèlent une expérience dans le cadre du processus d'ouverture. Ceux-ci ont pu progresser sur le sentier de la croissance économique à travers une insertion réussie dans l'économie mondiale. Dans le cadre de leurs politiques de développement, les BRICS ont adopté des règles de jeu plus libérales. Ces pays ont connu tous une transition vers un modèle de croissance basée sur l'initiative privée, la dérèglementation des marchés, ainsi que sur une insertion active dans l'économie mondiale via le commerce extérieur mais aussi les IDE. En outre, les gouvernements de ces pays ont conservé des rôles importants. Dans ce qui suit nous analyserons le mode d'ouverture des BRICS via les aspects institutionnels d'ouverture commerciale ainsi qu'en termes d'IDE. Nous nous intéresserons aussi aux régimes de change adoptés par ces pays ainsi qu'aux différents accords de libre-échanges signés.

2.1. Analyse à travers les IDE

Les pays émergents ont réussi leur insertion dans l'économie mondiale en enregistrant des parts de participation très importantes que ce soit en termes de commerce international ou en termes d'attraction des IDE. Selon le rapport de la CNUCED (2016), les BRICS ont reçu 15% des flux d'investissements étrangers en 2015, soit le tiers des flux reçus par les pays en développement et en transition. Néanmoins, les flux d'IDE à destination de ces pays ont connu une diminution de 6% par rapport à 2014, passant de 271 090 millions de dollars en 2014 à 256 063 millions de dollars en 2015. L'activité d'investissement a été amortie par la baisse de la croissance dans ces pays. Tandis que le Brésil et l'Inde ont connu une récession, la croissance a été lente en Afrique du sud, ralentissant en Chine et relativement stable en Inde. En outre, la dépréciation des monnaies nationales des BRICS a pesé sur les bénéfices exprimés en dollar, ce qui a exercé une pression à la baisse sur les bénéfices réinvestis.

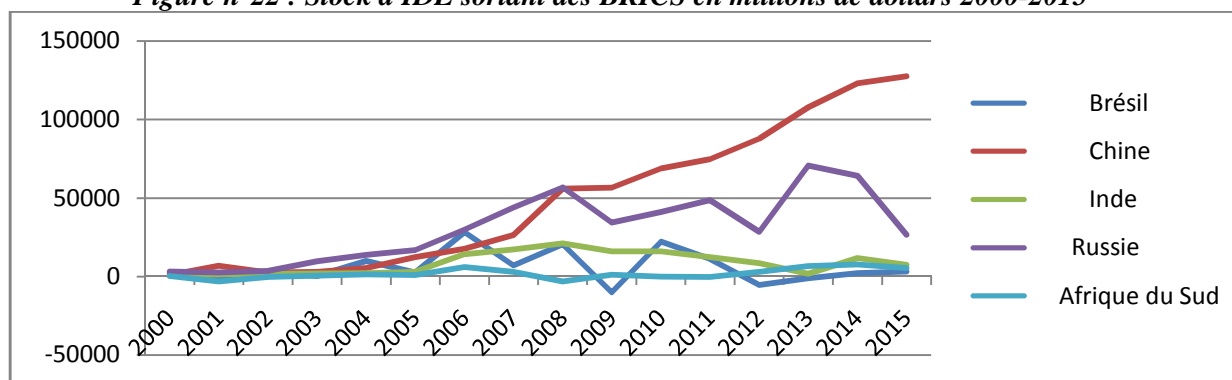
Figure n°21 : Flux d'IDE vers les BRICS en % du total mondial (1992-2015)



Source : UNCTAD stat, 2017.

Les IDE sont inégalement répartis entre les pays du BRICS. La Chine a reçu plus de la moitié du total du groupe en 2015. Elle constitue le troisième destinataire mondial des investissements directs⁶, le Brésil et l'Inde étant respectivement huitième et dixième. Profitant des avantages comparatifs dont bénéficient ces pays liés notamment au faible coût de la main d'œuvre, les IDE ont joué un rôle décisif dans l'industrialisation de ces pays. Les investissements entre les cinq pays du BRICS sont insignifiants. Les investissements intra-BRICS dans le total des flux d'IDE dans le groupe ont été inférieurs à 1% entre 2010 et 2014, et la valeur des opérations des fusions acquisitions transfrontalières ont été faibles, en moyenne 2 milliards de dollars entre 2010 et 2014 (selon le rapport de la CNUCED, 2016).

Figure n°22 : Stock d'IDE sortant des BRICS en millions de dollars 2000-2015



Source : UNCTAD stat, 2017.

Par ailleurs, les pays émergents sont devenus eux mêmes des investisseurs à l'étranger. Les investissements des BRICS vers d'autres pays sont passés de 7 134 millions de dollars en 2000 à 170 040 millions de dollars en 2015, soit 11% de tous les IDE. L'âge d'or de la croissance des firmes multinationales (FMN) des BRICS se situent dans les années 2000 jusqu'en 2007 (Le stock d'IDE a été multiplié par 4,5 durant cette période). La crise financière de 2008 a eu pour effet de freiner l'IDE sortant des pays du BRICS à l'exception de la Chine. Parmi les BRICS, la Chine a eu la croissance la plus stable et soutenue entre 2007 et 2015 et la Russie la plus irrégulière et la plus rapide.

La Chine demeure le troisième plus grand investisseur au monde après les Etats-Unis et le Japon (passant de 123 milliards de dollars en 2014 à 128 milliards de dollars en 2015). Elle constitue un investisseur de premier plan que ce soit dans les pays développés ou les pays en développement. Dans les pays africains, en République Unis de Tanzanie, par exemple, la Chine est devenue le deuxième investisseur étranger, et les multinationales chinoises ont investi 2,5 milliards de dollars dans environ 500 projets, dont 70% dans le secteur manufacturier (CNUCED, 2016).

L'Afrique du sud qui demeure le plus grand investisseur du continent africain, a réduit ses sorties d'IDE de 30% passant à 5,3 milliards de dollars. La baisse des investissements sud-africains s'explique par la baisse des prix des produits de base, la dépréciation de la monnaie nationale et la faiblesse de la demande de ses principaux partenaires commerciaux.

⁶ En 2014, la Chine était le principal investisseur mondial avec 129 000 millions de dollars (Selon le rapport de la CNUCED (2016).

L'essor des firmes multinationales indiennes et chinoises s'est appuyé sur l'expérience (dite *linkage, Leverage, and Learning* (LLL)) d'une coopération, d'une imitation et d'un apprentissage au contact des firmes multinationales des pays développés, ce qui a permis à ces pays de bénéficier du transfert technologique en provenance de ces firmes. Le modèle LLL a moins fonctionné au Brésil et quasiment pas en Russie. Cette dernière étant le pays qui est resté relativement fermé à l'IDE comparé aux autres pays du groupe. Ces pays recourent plus à des opérations de fusions acquisitions transfrontières plutôt qu'à des investissements dans des installations entièrement nouvelles. L'objectif de la plupart des FMN des pays du BRICS est d'être près de leurs marchés, l'investissement substituant toujours à des exportations préalables. La deuxième motivation est l'appropriation ou le contrôle de ressources naturelles dans le but d'assurer l'approvisionnement du pays d'origine ou préserver une situation de monopole dans certains secteurs de matières premières.

Les FMN chinoises et russes procèdent souvent à des rachats et fusions transfrontières, elles sont les plus attirées par l'acquisition des actifs technologiques de leurs concurrents étrangers. Les FMN brésiliennes sont constituées à la fois de grosses firmes compétitives (Embraer, Vale, Petrobras) et des PME. Les FMN indiennes sont des conglomerats (Tata, Birla) ou des firmes familiales qui ont pu développer une expertise technologique (Bharat Forge, Mahindra & Mahindra). Les FMN russes qui avaient adopté au départ une stratégie d'opacité et de non-transparence, se rapprochent à présent d'une véritable stratégie mondiale. La plupart des FMN chinoises sont des firmes étatiques.

Au début de leur expansion, les FMN des pays du BRICS étaient concentrées dans le secteur primaire et dans l'industrie. Aujourd'hui, une importante part de l'IDE sortant des BRICS s'oriente vers les services, la banque et la finance : 66% de l'IDE sortant chinois, 59% de l'IDE sortant brésilien et 62% de l'IDE sortant indien (ANDREFF W., 2015, P. 107). L'essor des FMN de ces pays ne s'est pas réalisé sans le soutien de l'Etat. L'appui de l'Etat à la promotion de l'investissement étranger a été plus apparent en Chine et Russie comparativement aux autres pays du BRICS. L'investissement étranger est considéré dans ces deux pays comme un outil de politique étrangère et de diplomatie (ANDREFF W., 2015, P. 120).

Les firmes russes étaient considérées avant la crise financière de 2008 comme une forme de pouvoir (softpower) complémentaire à la puissance militaire du gouvernement russe. Ce dernier a mené une politique explicite en matière de promotion d'IDE parallèlement à la politique de « champions nationaux ». Dans les années 2000, l'Etat a fortement renforcé son rôle dans l'économie russe, ce qui s'est matérialisé à travers l'expansion rapide des firmes publiques. En 2007, l'Etat a créé sept grands trusts dans le but de restructurer des secteurs clés du développement de la Russie (aéronautique, industrie navale, banque, énergie nucléaire, etc.).

Les relations entre les FMN russes et l'Etat ont fortement évolué. Ces firmes bénéficient des subventions, des exemptions fiscales et des aides de l'Etat, mais, celles-ci sont tenues, de s'acquitter de certains devoirs tels que l'acceptation des prix régulés et des contrôles administratifs réguliers.

Il convient ainsi de noter que les objectifs d'expansions des FMN russes (publiques et privées) sont étroitement liés à la stratégie étatique de la Russie qui aspire à redevenir une grande puissance mondiale.

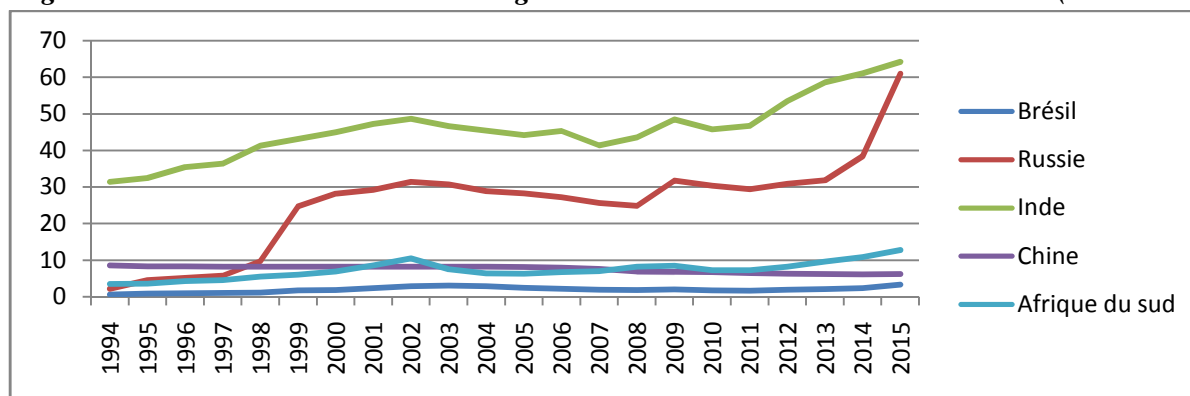
En Chine, la gestion des FMN par le gouvernement est très directe et organisée, surtout depuis le lancement de la politique d'expansion mondiale (*zou chu qu* ou *go global*) en 1999. À travers cette politique, la Chine exhorte ses entreprises à conquérir des marchés étrangers en s'y installant durablement. Les FMN chinoises bénéficient du soutien de l'Etat sous forme de lignes de crédits et de taux d'intérêts faibles, ce qui réduit leurs coûts en capital. Cette politique permet aux firmes chinoises de profiter d'un avantage compétitif vis-à-vis des autres firmes multinationales. La politique de l'Etat a créé un environnement propice plutôt qu'elle ne fixe des règles strictes pour canaliser les firmes souhaitant s'internationaliser (RICHET X., 2013, P. 16). Beaucoup des FMN russes ont été antérieurement privatisées, par contre, en Chine le gouvernement chinois était trop hostile à l'égard des privatisations. Pour ce dernier, le management des FMN peut être effectué à travers la transformation des anciennes firmes d'Etat en sociétés par actions. L'Etat maintient une majorité de contrôle dans le capital de ces FMN publiques.

Au Brésil, bien que depuis 2002 l'IDE sortant peut bénéficier d'une ligne de crédit dédié, mais le pays n'a pas à proprement parler de politique spécifique visant l'IDE sortant. Au non de la politique de compétitivité, les FMN brésiliennes bénéficient des incitations aux fusions entre elles ou à l'étranger. Néanmoins, celles-ci ne bénéficient d'aucun stimulant étatique. L'expansion des grandes firmes multinationales dans l'économie mondiale a été favorisée par les privatisations des années 1990.

En Inde, l'IDE sortant a bénéficié de la libéralisation économique initiée en 1990. Depuis 2004, l'Etat indien leur a accordé une grande liberté en ce sens que l'IDE sortant ne requiert pas d'approbation étatique et que les FMN sont autorisées à investir et à acheter des actifs à l'étranger même dans des secteurs sans lien avec leur activité en Inde. Depuis 2007, les FMN indiennes peuvent procéder au financement de leurs filiales étrangères par des crédits obtenus auprès des banques indiennes. Les firmes du secteur publiques sont soutenues par les pouvoirs publics à travers des rachats dans le secteur des matières premières, alors que l'IDE sortant d'origine privé n'est pas coordonné par l'Etat comme c'est le cas en Chine et Russie.

2.2. Régimes de change des économies des BRICS

À l'instar des autres pays émergents, la transition de l'économie socialiste à l'économie de marché s'est traduite dans les pays du BRICS par la mise en œuvre d'un régime de change plus flexible. L'engouement des pays émergents pour le régime de change flottant est survenu après les crises mexicaines (1994), asiatiques (1997) et russes (1998). Ces crises ont conduit à la condamnation des régimes intermédiaires. En outre, la crise argentine a montré les effets néfastes du change fixe rigide. Dans le cadre de leurs stratégies d'ouverture, les BRICS ont veillé à ce que le taux de change réel soit à un niveau compétitif dans le but d'avoir un avantage concurrentiel et favoriser les exportations.

Figure n°23 : Evolution des taux de change des monnaies locales en dollar américain (1994-2015)

Source : Banque Mondiale, WDI 2016.

Les évolutions des taux de change des BRICS permettent de constater que les économies du Brésil, la Russie, l'Inde et l'Afrique du sud ont connu une période de dépréciation durant les années 1990, puis une période d'appréciation jusqu'à la crise financière puis une dépréciation jusqu'en 2015. La roupie indienne a connu une dépréciation de 1994 jusqu'en 2002. En 1994, le taux était de 33,3 dollars, il est passé à 48,6 dollars en 2002. Après 2002, la monnaie indienne a connu une période d'appréciation jusqu'au déclenchement de la crise. En 2010, la roupie est revenue aux alentours de son niveau de 2000. Depuis, elle connaît une nette dépréciation, en 2015 un dollar s'échange à 64,15 roupie contre 45,72 dollars en 2010.

En Afrique du sud, le rand sud africain a connu une dépréciation entre 1994 et 2002, puis une appréciation jusqu'à 2006. Après 2006, le taux de change a connu des hauts et des bas jusqu'en 2012. Depuis, le rand ne cesse de se déprécier face au dollar. Quant à la Russie, le rouble a connu presque la même tendance que la roupie indienne, avec une dépréciation de 1994 jusqu'à 2002, puis une appréciation jusqu'à 2008 avant d'entamer une période de haut et de bas jusqu'en 2011. Depuis 2011, le rouble connaît une dépréciation continue. En 2015, un dollar s'échange à 60,9 rouble contre 30,83 rouble en 2012.

Au Brésil, la période du *Plan Real* allant de 1994 à 1998 a été caractérisée par l'adoption du taux de change comme ancre nominale pour des fins de stabilisation et de mise en œuvre d'une politique monétaire très restrictive. Après la crise monétaire brésilienne de janvier 1999, le Brésil adopte une nouvelle politique économique basée, entre autres, sur un régime de taux de change flottant⁷. La dévaluation du Real ajoutée à la hausse de la demande et des prix des biens et services au niveau mondial depuis 2002 a entraîné une amélioration de la position extérieure du Brésil. Néanmoins, le Real a connu des fluctuations très violentes. La forte dépréciation de 2001-2003 a été suivie par une appréciation graduelle jusqu'à 2008. La crise financière a entraîné de nouvelles turbulences sur la monnaie brésilienne.

⁷Bien que le Brésil ait opté pour un régime de change flottant, il limite la convertibilité de sa monnaie. La Banque Centrale du Brésil garde un contrôle sur la masse monétaire de devises en circulation.

Contrairement aux pays développés où les taux de change sont déterminés selon le jeu de l'offre et la demande, la Chine adopte un régime de flottement administré dans lequel la Banque Centrale chinoise intervient de façon coordonnée pour informer le marché du taux de change souhaité. La Chine maintient sa devise sous-évaluée afin de gagner en compétitivité et favoriser ses exportations.

Depuis 1994, l'ouverture de la Chine s'est adossée à un régime de change consistant à un taux de change fixe par rapport au dollar (8,6 Yuan pour 1 dollar), combiné à des contrôles sur les mouvements de capitaux. Cette stratégie a souvent été critiquée par les partenaires commerciaux de la Chine et, particulièrement les Etats-Unis. Ce système a été abandonné dès 2005 afin de résoudre le problème de sous évaluation de la monnaie chinoise dans le but d'atténuer les tensions internationales. Ainsi, les autorités chinoises ont laissé le Yuan s'apprécier progressivement. Depuis, la Chine adopte un système consistant en un taux de change fixe « rompant » (crawling peg) qui permet à la banque centrale chinoise de fixer son taux de change dans un corridor étroit autour d'un cours de référence glissant. Suite à sa réévaluation, le yuan s'est apprécié de 33% entre 2005 et 2015.

Cette politique d'appréciation du yuan n'a été interrompue qu'en 2008 au moment du déclenchement de la crise financière internationale ayant provoqué la baisse des exportations chinoises. Aujourd'hui, en dépit de la puissance économique et commerciale dont jouit la Chine, le Yuan est encore peu utilisé au niveau international. Néanmoins, le démantèlement progressif des contrôles sur les mouvements des capitaux mis en œuvre ces dernières années ainsi que l'assouplissement du contrôle de la Banque Centrale sur le marché des changes témoigne de la volonté du gouvernement de faire de la monnaie chinoise une monnaie internationale.

2.3. Accords de libre-échange et d'investissement

Les pays du BRICS ont joué un rôle important dans l'élaboration et l'influence des règles multilatérales. Pour comprendre la dynamique de ces pays en matière de commerce et d'investissement, il est opportun de s'intéresser aux traités bilatéraux d'investissement ainsi qu'aux accords commerciaux signés par ces pays. Parmi les BRICS, la Chine a été celle qui s'est engagée le plus dans la promotion d'accords de libre échange (ZLE) avec les pays en développement. A travers ces accords, la Chine cherche à élargir son accès sur les différents marchés et régions ce qui va lui permettre de poursuivre sa croissance. En outre, la Chine éprouve un besoin énorme pour assurer son accès à long terme aux sources d'approvisionnement en énergie. Elle dispose actuellement de 14 partenaires dans le cadre des Zones de Libre Echange comprenant 31 pays et régions telles que l'Asie Pacifique, l'Amérique Latine, l'UE, l'Afrique et l'Océanie. En plus de la signature des accords de libre-échange avec l'ASEAN, le Chili, le Pakistan, la Nouvelle-Zélande, le Singapour, le Pérou et Costa Rica, la Chine s'est engagée depuis 2002 dans des accords de partenariats économiques avec Hong-kong, macao et Taiwan (PURUGGANAN J et al. 2014, P. 11).

Etant le pays le moins engagé dans les ZLE, le Brésil n'a signé que cinq accords. Dans le but de préserver son influence sur les marchés locaux et régionaux, le Brésil a contribué à l'échec des négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) entre 2001 et 2011. Depuis les années 1990, le Brésil et le MERCOSUR⁸ aspirent à un accord commercial avec l'Union Européenne, néanmoins, les négociations n'ont toujours pas abouti. Le principal avantage que tirera le Brésil d'un accord avec l'Union européenne et les Etats-Unis serait la réduction des subventions sur les produits agricoles qui va lui permettre d'augmenter ses exportations. Dans le but d'obtenir des concessions des pays développés (concernant surtout le soutien interne à l'agriculture), le Brésil s'appuie principalement sur les négociations dans le cadre de l'OMC.

Le Brésil a signé des accords de préférences (donnant accès à certains produits des pays membres à travers la réduction des tarifs douaniers) avec des pays en développement tels que le système global de préférence commerciale entre pays en développement (SGPC) et le protocole sur les négociations commerciales (PTN). Le Brésil est membre de l'Association Latino-Américaine d'Intégration (ALADI) créée en 1960. Il est aussi l'un des fondateurs du MERCOSUR. Dans le cadre du MERCOSUR, le Brésil a conclu des accords avec le Pérou, la Bolivie, le Chili et l'Inde.

L'Inde a signé 18 accords de libre échange et a participé à des négociations pour 16 accords commerciaux bilatéraux. Néanmoins, ces accords ont permis un accès plus facile aux partenaires commerciaux sans que l'Inde y tire des gains significatifs. Presque dans tous les accords qu'a signés l'Inde, la baisse des tarifs douaniers s'est traduite par une augmentation des importations plus importantes que la hausse des exportations indiennes.

A titre d'exemple, avant la signature par l'Inde de l'ambitieux accord de partenariat économique global (CEPA) avec le Japon, son déficit commercial avec ce pays s'élevait à 3,6 milliards de dollars en 2010-2011. Néanmoins, après la signature du CEPA, ce déficit a presque doublé en 2012-2013 pour atteindre 6,3 milliards de dollars (BASU, N., 2013). L'Inde continue de négocier des accords de libre échanges avec certains pays et blocs régionaux, à l'instar de l'UE, et ce en dépit des avertissements des agences gouvernementales et certains groupes industriels sur la probabilité d'augmenter le déficit commercial de l'économie indienne (PURUGGANAN J. et al. 2014, P. 13).

Quant à l'Afrique du sud, elle cherche surtout à consolider ses relations économiques avec les pays africains, dans le cadre de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et la communauté de développement communautaire d'Afrique australe (SADC). Elle ambitionne, en outre, de renforcer les accords existants avec l'Europe, et d'explorer de nouveaux accords avec les pays du Nord, ainsi qu'avec les pays émergents comme le Brésil et la Chine.

⁸ Le MERCOSUR (Marché commun du sud de l'Amérique Latine, en espagnol Mercado Común del Sur) réunit le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. Il se veut un outil de coopération très poussé (zone de libre échange avec tarif extérieur commun, rapprochement des politiques économiques et harmonisation des législations entre les pays membres).

Il convient de noter que les BRICS, à l'instar des pays émergents s'orientent vers le régionalisme dans le but surtout de bâtir des alliances stratégiques et politiques, et non pour générer une création nette d'échange. Ces pays cherchent à préserver leur leadership régional et à assurer une relative stabilité politique, économique et sécuritaire (Morin J-F., (2008, P. 5). Il n'existe pas, à ce jour un accord de libre-échange entre les pays du BRICS. Les principales conclusions issues des sommets des BRICS portent sur l'affectation des ressources à des infrastructures ou à d'autres projets de développement dans les BRICS ou dans les pays en développement dans le but de créer de la demande pour leurs produits et d'avoir un meilleur accès aux ressources naturelles⁹.

Tableau n°7 : Les traités bilatéraux d'investissement (TBI)

	TBI	
	Signés	Entrés en vigueur
Brésil	20	0
Russie	78	59
Inde	82	72
Chine	129	110
Afrique du sud	40	15
BRICS	349	256

Source : UNCTAD BITs Database, 2016.

Au niveau multilatéral, les BRICS agissent comme des porte-parole des pays en développement concernant les droits de la propriété intellectuelle. Néanmoins, quand il s'agit d'un accord bilatéral, force est de constater que les BRICS ne cherchent pas à promouvoir leur vision du droit international des droits de la propriété intellectuelle, telle qu'exprimée dans les forums multilatéraux. Ces pays suivent les prescriptions du modèle occidental en ce sens que les traités bilatéraux d'investissement signés par ces pays ne reflètent pas par exemple la position des BRICS, concernant le droit des pays récipiendaires d'imposer des conditions aux investisseurs étrangers pour promouvoir les capacités industrielles locales et de favoriser le transfert technologique. Cela montre bien la dissonance entre les discours des BRICS et la mise en œuvre de leurs programmes de libéralisation (Morin J-F., 2008, P. 7).

Il y a une divergence entre les pays du BRICS concernant les traités bilatéraux d'investissement. Le Brésil est le pays qui a négocié le moins de traités avec seulement 20 TBI, dont aucun n'a été entré en vigueur. La Chine est le pays du BRICS, avec les TBI les plus signés à 129, dont 110 sont en vigueur, suivi de l'Inde avec 72 de ces 82 TBI en vigueur. La Russie compte 59 de ses 78 TBI en vigueur, tandis que l'Afrique du sud a ratifié 15 TBI sur ses 40 TBI signés. Les BRICS ne disposent d'aucun traité bilatéral d'investissement avec les États-Unis. Seul la Russie a signé un tel accord mais il n'est pas encore ratifié. La Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du sud disposent d'un TBI avec le Royaume-Unis et certains pays de l'Union Européennes : l'Allemagne, la France.

⁹ La principale initiative concerne la création d'une banque de développement pour le financement des projets d'infrastructure et de développement dans les pays en développement.

Section3 : BRICS : Politiques de réforme et d'ouverture

Les gouvernements des pays des BRICS ont impulsé des stratégies économiques décisives dans tous les secteurs. L'intégration de la pensée libérale au sein de ces pays a été un tournant décisif dans leur trajectoire de croissance. A partir des années 1980, ces pays ont adopté des règles du jeu plus libérales sur tous les plans (industrie, commerce, etc.). Ceci s'est manifesté à travers : l'abandon des modèles de substitution aux importations, l'ouverture au commerce extérieur et aux IDE, la dérèglementation des marchés, l'adoption de modèles pro-affaires, etc. Cette section retrace les principales transformations économiques ayant été adoptées par les pays du BRICS depuis le début des réformes.

3.1. Le Brésil : Les grandes réformes économiques

À la suite d'un coup d'Etat motivé par une agitation sociale récurrente, le Brésil est entré à partir de 1964 dans une séquence de régime militaire qui dure jusqu'à la moitié des années 1980. La fin du régime militaire au Brésil en 1985 se conjugait à une situation économique fragile caractérisée notamment par une baisse de la croissance économique et par une accélération de l'inflation. En moyenne, le PIB réel a crû à un niveau réel de 2,8% dans les années 1980 (HASENCLEVER L. & FAURE Y-A., 2003, P. 4). Le gouvernement brésilien n'a pas parvenu à combattre cette inflation malgré les efforts consentis pour la contrecarrer. Aussi, vu les mesures protectionnistes résultant de la stratégie d'ISI¹⁰, la structure industrielle brésilienne manquait de compétitivité à l'échelle internationale. Ainsi, à partir de 1988, le gouvernement entame une nouvelle politique afin d'induire, à travers l'ouverture à la concurrence internationale, une meilleure allocation des ressources.

3.1.1. Les réformes de Fernando Henrique Cardoso et le plan Réal

Les principales réformes économiques du Brésil ont eu lieu à partir des années 90 parallèlement au développement des institutions démocratiques. Dès le début de la décennie 1990, le Brésil a mis en place un ambitieux programme de privatisation et une politique très claire d'ouverture économique et financière. Entre 1990 et 1999, le gouvernement a privatisé plus de 70 entreprises, ce qui lui a permis d'amasser plus de 17 milliards de dollars (TANDEL S., 2000, P. 11). La privatisation a concerné davantage les secteurs considérés comme étant stratégiques pour le développement du pays : les télécommunications, les infrastructures, la pétrochimie, le secteur financier, les mines, etc. Dans un souci de stabilisation économique, le gouvernement russe a mis en place en 1993 le plan Real afin de lutter contre l'inflation (2600% en 1993 selon VERCUEIL J., (2010, P. 76)).

Le *Plan Réal* a introduit une nouvelle monnaie (le réal) avec une parité ancrée sur le dollar. Le succès du plan a été subordonné à l'élimination du déficit budgétaire et à l'adoption d'une politique de relèvement des taux d'intérêt. En effet, l'augmentation des taux d'intérêt entraîne une appréciation du taux de change, lequel augmente la compétitivité des produits étrangers, ce qui permet le contrôle de l'inflation.

¹⁰ La stratégie d'ISI a été poursuivie au Brésil depuis 1930 jusqu'aux années 1980.

Ce plan vise également à promouvoir un développement économique soutenable à long terme. Ainsi, la mise en place de ce plan nécessitait quelques actions au niveau de la politique économique. Celle-ci s'est manifestée à travers le renforcement du processus de privatisation et d'ouverture de l'économie (les droits de douane ont diminué sensiblement, de 35,2% en moyenne en 1990 à 14,4% en 1994, et sont devenus plus uniformes).

En 1995, le droit de douane moyen a atteint 13,1%. Les droits de douanes sont faibles pour les produits à faible valeur ajoutée ou ceux n'ayant pas d'équivalent national et augmentent progressivement avec les étapes de transformation des produits. La protection la plus élevée concerne les secteurs de la Chimie, de l'automobile, de l'informatique, ainsi que de l'agroalimentaire (Selon le Ministère de l'Economie et des Finances). En outre, les capitaux étrangers ont été autorisés à accéder à certains secteurs jusque-là fermés, à l'instar de l'exploration et l'extraction pétrolière, l'exploitation minière et le secteur bancaire. Par ailleurs, les entreprises étrangères ont bénéficié du même traitement que les entreprises brésiliennes. Il faut noter que le relèvement des taux d'intérêts visait non seulement à abaisser le taux d'inflation mais aussi à attirer les capitaux étrangers dont le rôle est primordial pour financer le déficit croissant de la balance courante. Le retour des flux d'IDE au Brésil grâce au plan Real, ayant passé de 600 millions de dollars en 1993 à 29,1 milliards en 1998, a permis le financement des déficits des comptes courants (Ferraz J-C. et al. 2004, P. 94).

Le Plan Real a permis de juguler l'inflation. En effet, dès les premiers mois du plan, l'inflation chute brutalement : d'un rythme annuel de 4922% dans les 12 mois précédant la réforme monétaire (instituant le Real au 1^{er} juillet 1994) elle passe à 28% dans les 12 mois qui suivent (Sand-Zantman A. & Trotignon J., 2002, P. 295). Cependant, l'ancrage du Real sur le dollar qui a engendré une appréciation de la monnaie brésilienne, a eu un impact défavorable sur la balance commerciale du Brésil aggravant ainsi le problème de la dette à la quelle il était confronté. Il convient alors de noter que si le Plan Real a permis de résoudre le problème de l'inflation, il a été responsable de l'apparition de nouveaux problèmes en particulier la baisse de l'activité économique et dégradation de la position extérieure du pays.

3.1.2. Ouverture de l'économie

Face à la grave crise économique qui frappe le pays en 1998, le Brésil était contraint d'accepter l'aide du FMI et d'appliquer les recommandations du « consensus de Washington ». Le Brésil met en place des mesures d'austérité et depuis, la politique industrielle a beaucoup changé. Celle-ci a été subordonnée aux préceptes libéraux : privatisation particulièrement dans le secteur des télécommunications et des infrastructures, une plus grande ouverture au capital étranger, un système de change flottant¹¹, libéralisation des prix et des taux d'intérêt, renforcement des règles de concurrence, etc. Ces actions ont eu comme résultat une modification radicale du parc productif national avec une présence accrue des entreprises étrangères. Aussi, des mesures en faveur de l'industrie et de soutien à la production ont été maintenues.

¹¹ Les crises financières asiatiques et russes ont eu leurs effets sur l'économie brésilienne. Devant la fuite des capitaux, la banque centrale a dû laisser flotter sa monnaie en 1999.

Par ailleurs, en vue de relancer le secteur de la métallurgie et augmenter la production des véhicules, ce secteur bénéficia d'importants avantages fiscaux et de réductions tarifaires. Néanmoins, en dépit des mesures ayant touché le secteur industriel, la structure industrielle n'a pas changé tout au long des années 1990 (Rocha F. & Kupfer D., 2002, P. 519), mais la performance de l'industrie s'est nettement améliorée. Par ailleurs, les politiques d'ouverture et de privatisation ont eu comme conséquence une augmentation des flux d'IDE destinés au Brésil.

3.1.3. Les réformes de Lula

Le modèle néolibéral des années 1990 appliqué sous la présidence de Fernando Henrique Cardoso (élu président à deux reprises, en 1994 puis en 1998) a eu des effets pervers sur la situation économique et sociale du pays : l'inflation avoisine les 12% et le taux de chômage atteint 11.5%¹². En 2002, le pays est endetté à hauteur de 57% de son PIB et le risque-Brazil atteignait 2436 points contre 216 en 1996 (Delcourt L., 2009, P. 9). Aussi, les politiques de privatisation ont échoué, et on assiste également à la montée de la pauvreté et des inégalités sociales. Ainsi, dès son arrivée au pouvoir en 2003, le nouveau président Luiz Inácio Lula da Silva¹³, s'est engagé à poursuivre la politique de stabilisation macroéconomique tout en promettant d'impulser une nouvelle dynamique à l'économie brésilienne.

Les actions menées par Lula marquent un tournant majeur dans la trajectoire du pays. Il garde comme priorité la lutte contre l'inflation en appliquant des taux d'intérêt très élevés, ce qui sécurise les détenteurs de capitaux et profite pleinement aux secteurs bancaires et financiers. Il poursuit la politique d'austérité budgétaire entamée par son prédécesseur et donne la priorité au remboursement de la dette. Luiz Inácio Lula da Silva a également lancé son propre projet de développement donnant une nouvelle centralité à l'Etat. Le gouvernement stoppe les privatisations qui menaçaient les grands leviers de l'économie nationale (Petrobras, Electrobras, Banco do Brasil, etc.) et entreprend des mesures de soutien en faveur des grands secteurs stratégiques de l'économie. Il faut souligner dans ce cadre que, le Brésil a suivi une politique industrielle axée sur le développement de grands groupes.

Le Brésil de Lula misait sur un modèle de développement basé à la fois sur une insertion active dans l'économie mondiale et sur la relance du marché interne. Aussi, ont été multipliées les interventions publiques dans le domaine des infrastructures, de la recherche & développement et des politiques visant la création des postes d'emploi. Sur le plan agricole, le gouvernement brésilien a poursuivi la même démarche que celle de ses prédécesseurs consistant en un modèle de développement agricole fondé sur les monocultures d'exportation et d'agrobusiness, certes moteur de croissance et source de précieuses devises, mais socialement inique, écologiquement désastreux et insoutenable sur le long terme (DEL COURT L. 2009, P. 23). Il a également entrepris des mesures pour stimuler le secteur agro-industriel et faciliter la croissance des exportations de soja transgénique et de viande.

¹² Inter-réseaux, Note de Synthèse, « La stratégie « FAIM ZERO » au Brésil », septembre 2010.

¹³ L'accession de cet ancien ouvrier syndicaliste au pouvoir est acclamée dans le monde entier comme un signe de maturité de la démocratie brésilienne (DEL COURT L, 2009, P.10).

Dans le domaine énergétique, afin d'augmenter le potentiel énergétique du pays, il renforce le soutien accordé à l'entreprise publique PETROBRAS et engage de grands programmes pour la création de grands barrages et de centrales nucléaires.

Sur le plan social, la lutte contre la pauvreté se trouvait au cœur du programme social du gouvernement. Ainsi, il met en œuvre un filet de sécurité sociale qui connaîtra un grand succès. Ce dernier se manifeste principalement par le projet *Fome Zero* (fain zéro) qui a été mis à la disposition d'un quart de la population totale. Le dispositif mis en œuvre consiste en une allocation familiale (*Bolsa Familia*) versée aux ménages les plus pauvres. En contrepartie, les familles bénéficiaires doivent garantir la présence de leurs enfants dans les écoles (doivent assister à au moins 85% des cours) et veiller à leur santé (vaccination notamment).

3.1.4. Le programme d'accélération de la croissance (PAC)

Lors de son second mandat en 2006, Lula lance le programme d'accélération de la croissance (PAC) dont l'objectif est d'atteindre un taux de croissance économique de 4,5 puis 5% par an. Des sommes colossales (200 milliards d'euros) ont été consacrées pour réaliser un vaste programme d'investissement visant l'amélioration des infrastructures, en particulier, dans le domaine des transports, l'habitation et l'assainissement. Par ailleurs, en vue de donner plus de dynamisme à l'activité économique, des incitations fiscales et financières ont été octroyées aux investisseurs privés. Celles-ci prennent la forme d'exonérations d'impôt sur les équipements et les machines et sur les matières premières dans le secteur de la construction civile. Dans le cadre du PAC, on assiste à une volonté affirmée du gouvernement pour assurer une meilleure rationalisation des dépenses dans l'administration.

Alors que le modèle de développement industriel précédent reposait principalement sur l'activisme étatique, ce programme reposait sur une combinaison des deux secteurs publics et privés. Il convient de souligner que le PAC replace l'Etat au cœur de l'activité économique tout en stimulant la croissance économique (SA VILAS BOAS M.-H. (2008, P. 7). L'intervention de l'Etat dans l'économie a été davantage plus prononcée lors du second mandat de Lula. Comme le souligne SALAMA P. (2012, P. 2), les empreintes libérales et interventionnistes sont présentes dans les politiques menées par Lula lors des deux mandats : lors du premier cependant, le libéralisme l'emporte, alors que, durant le second, l'interventionnisme tend à s'affirmer.

Le PAC contient également un ensemble de mesures destinées à la modernisation du secteur de l'éducation. Le « PAC éducation », tout en cherchant à développer l'ensemble des niveaux d'enseignement, il donne la priorité à l'éducation primaire. Aussi, dans l'objectif d'accroître le revenu des couches sociales et de relancer la demande intérieure, Lula augmente le salaire minimum de plus de 30%. Par ailleurs, en vue de poursuivre sa politique de lutte contre la pauvreté, il rajoute à la *Bolsa Familia* de nouvelles initiatives telles que : le *Pro Uni* (programme de soutien (octroi de bourses) aux étudiants universitaires issus de familles pauvres) et le *PRONAF* (programme de bonification des taux d'intérêt pour les agriculteurs familiaux).

Dans un souci d'égalité régionale, le gouvernement brésilien lance le projet *Territorios da Cidadania* afin combler le retard de développement (économique et social) des régions à la traîne. Il convient donc de noter que le bilan de Lula a été couronné de succès. Alors que le pays bénéficiait déjà d'une stabilité économique et institutionnelle, les politiques économiques de Lula ont permis de renouer avec la croissance, de diminuer l'endettement du pays (bien que la dette interne demeure à un niveau très élevé) et de réduire le taux de pauvreté et de chômage.

3.1.5. Un interventionnisme de plus en plus marqué depuis 2011.

Les réformes de la nouvelle présidente du Brésil, Dilma Roussef arrivé au pouvoir en 2011, marque un durcissement des politiques « développementalistes » et une intervention directe en matière de politique industrielle. Le Gouvernement a lancé un plan appelé « Brasil Maior » qui comporte un certain nombre de politiques industrielles, technologiques et de commerce extérieur. Ce plan comprend essentiellement une réduction fiscale sur les produits industrialisés mais avec l'exigence d'utilisation de contenu local, le renforcement de la défense commerciale, l'élévation des tarifs, soutien aux investissements et aux innovations, préférence accordée aux produits locaux dans les marchés publics. Le gouvernement augmente de 30% la taxe sur les produits industriels pour les véhicules qui incorporent moins de 65% la valeur ajoutée brésilienne, ou originaires des pays du MERCOSUR, ou du Mexique (TERRA C. 2016, P. 7). Il convient de noter que si certaines mesures adoptées dans le cadre de ce plan peuvent être considérées comme protectionnistes d'autres visent, au contraire, à rendre l'industrie brésilienne plus compétitive sans pour autant affecter le commerce.

En outre, le Brésil a lancé une stratégie de promotion de la constitution de champions nationaux dans certains secteurs, comme : le pétrole, l'aéronautique, le spatial, la construction navale, BTP, les TIC, etc. Ces entreprises bénéficient de crédits subventionnés de la part de la BNDES, la banque de développement nationale. Le gouvernement emprunte en payant jusqu'à 14,5% de taux d'intérêt par an, pour prêter aux entreprises, via la BNDES, à des taux allant seulement de 5 à 7% (TERRA C. 2016, P. 8). La politique de promotion de champions nationaux s'ajoute aux autres réformes introduite dans le cadre de la politique de promotion des exportations, politique appliqué par le biais de certaines mesures visant à favoriser la compétitivité des entreprises tournées vers l'exportation.

Il convient de noter que, le « processus de transition » au Brésil a d'abord été un processus de démocratisation politique avant d'être un processus de libéralisation économique. Aussi, bien que le Brésil ait adopté l'économie de marché, la pensée néolibérale n'a été intégrée que de manière très sélective et partielle. Des idées telles que celles de l'Etat minimal, de la privatisation aveugle et de la dérégulation économique, par exemple, n'ont jamais connu une réelle prospérité dans le pays (SALLUM Jr. B., 2010, P. 59). La concurrence internationale a contraint le Brésil, dans certains périodes des réformes, abandonner le protectionnisme industriel. Néanmoins, le gouvernement n'a jamais renoncé au soutien de la base productive du pays et à l'adoption de politiques attractives aux IDE afin d'améliorer la compétitivité internationale de son tissu productif.

3.2. Russie : transition du communisme vers le capitalisme

Comparée aux deux pays géants du BRICS, en l'occurrence la Chine et l'Inde, la Russie est un pays qui n'est pas assez dynamique. Seules quelques domaines à l'instar du spatial, le nucléaire et l'aéronautique constituent des domaines compétitifs. La Russie se présente principalement une économie rentière qui est dépendante de ses matières premières (le pétrole et le gaz).

La Russie constitue le premier producteur de pétrole au monde (13% du total mondial et à égalité avec l'Arabie Saoudite et 7^{ème} détenteur des réserves prouvées) et elle détient les plus grandes réserves de gaz naturel, soit un quart du total mondial (FERRAS P., 2012). L'instabilité institutionnelle et la baisse des financements alloués au secteur de recherche & développement ont largement contribué à la détérioration de la compétitivité de l'appareil productif russe. Par ailleurs, la fragilité du climat institutionnel s'est traduite également par une accentuation des trajectoires industrielles dans des horizons de court terme, trajectoires non créatrices de richesses.

3.2.1. La thérapie du choc

Suite à l'effondrement de l'URSS en 1991¹⁴, l'économie russe se trouvait dans une situation très difficile. En 1991, le produit intérieur brut baisse de 17% et le déficit des finances publiques atteint le quart du PIB (BROCLAWSKI J-P., 1992, P. 9). Elle n'avait donc d'autres alternatives que d'opter pour ce qui est désigné par la « thérapie de choc » dans le but d'instaurer l'économie de marché et redresser l'activité économique du pays. La thérapie de choc ou le bigbang, appliqué sous l'influence des organismes occidentaux, est un ensemble de mesures ultralibérales consistant principalement en :

- Une libéralisation totale des prix, (le niveau général des prix est multiplié par 3,5) (BROCLAWSKI J-P., 1992, P. 16) ;
- Ouverture brutale de l'économie : dans un premier temps, le tarif commercial a été ramené à zéro ;
- Restrictions financières afin d'atténuer les effets de la libéralisation des prix ;
- Programmes de privatisation de masse¹⁵. Dès la fin de 1994, on considérait que 75% des actifs des entreprises industrielles avaient été transférés au secteur privé (PAGÉ J-P., 2000, P. 9).

Ensuite, ces mesures libérales ont été renforcées en 1995. En contrepartie du nouveau prêt que lui a accordé le FMI, la Russie durcit sa politique de contrôle de la création monétaire et de réduction du déficit budgétaire. Aussi, elle adopte une nouvelle politique de change par l'introduction d'un « corridor de change » à travers l'ancrage nominal du rouble sur le dollar.

¹⁴ Les premiers textes réglementaires en matière d'ouverture remontent à 1986. En effet, les textes de la perestroïka en matière de relations économiques internationales autorisaient les entreprises russes à échanger directement avec l'étranger, et les entreprises étrangères à investir en Russie dans le cadre de sociétés mixtes.

¹⁵ Les privatisations engagées en Russie au cours de la décennie 1990 représentent la plus grande réforme de la propriété jamais entreprises (DURAND C., 2005, P.1).

Les réformes structurelles mises en œuvre au cours des années 1990 se sont révélées insuffisantes et la thérapie de choc s'est traduite par des effets pervers. L'industrie de transformation a subi de plein fouet les effets d'une ouverture brutale de l'économie. La libéralisation des prix a entraîné l'inflation et a détruit l'épargne privée. La libéralisation des marchés financiers s'est traduite par une fuite des capitaux. Les politiques monétaires restrictives visant à juguler l'inflation se sont traduites en fin de compte par des effets récessionnistes dans le secteur réel.

La situation s'est aggravée encore plus avec le soutien d'un taux de change surévalué qui a détérioré la compétitivité de la production nationale. La Russie perd ainsi près de 40% du PIB et 50% de la production industrielle entre 1991 et 1998, alors que les investissements chutent de 80% (GARANINA O., 2007, PP. 35-36). Ceci s'explique par plusieurs facteurs. Les réformes économiques envisagées ont été établies dans un cadre institutionnel fragile. Le passage à l'économie de marché s'est fait dans un contexte marqué par des déséquilibres macroéconomiques et par une corruption irrépressible. Aussi, l'échec des réformes peut être imputable aux pratiques des élites qui se sont approprié les richesses du pays et à la persistance des comportements de recherche des rentes hérités de la période soviétique. Ainsi, s'est créée une forme d'économie hybride, qui concevrait beaucoup des caractéristiques du système soviétique et empruntait plusieurs traits au capitalisme (PAGÉ J-P., 2000, p. 9). Notons dans ce cadre que les entreprises privatisées sont maintenues sous le pouvoir des anciens dirigeants, qui ont gardé la même façon de gestion que celles des anciennes entreprises étatiques.

Afin de contrecarrer le problème de la contraction budgétaire, les autorités russes recourent à la titrisation du déficit budgétaire à travers l'émission des GKO¹⁶. Cependant, le très haut niveau de rendement exigé sur ces titres par le marché a fait subir à l'économie russe dans une situation d'instabilité à la fin de 1996. Pour cela, afin de régler le problème de la dette interne, la Russie autorise la souscription des GKO aux investisseurs étrangers, ce qui a permis une détente sur les taux d'intérêt. Néanmoins, la hausse de la demande sur ces titres a entraîné la baisse des taux d'intérêt, Le taux annuel moyen sur les dépôts est passé de 55% en 1996 à 17% en 1997 (PAGÉ J-P., 2000, p. 9). Ainsi, les GKO sont devenus moins attractifs. Par ailleurs, la dégradation de la balance courante en 1998, l'aggravation des problèmes budgétaires en Russie et les effets de la crise asiatique ont provoqué une perte de confiance des investisseurs et une fuite des capitaux. Ainsi, le gouvernement recourt à la dévaluation du rouble. La dévaluation, en termes réels, fut de l'ordre de 50%, ramenant le taux de change à son niveau de 1994 (SAPIR J., 2000, P. 1). La Russie se déclarait en cessation de paiement.

3.2.2. Les réformes de Poutine

La crise financière russe d'août 1998 prouve que les marchés ont besoin d'un Etat auquel ils ne peuvent se substituer (SAPIR J., 2000, P.19). On assiste alors à une remise en cause de la trajectoire de transition poursuivie depuis 1992. Après la crise et en particulier, depuis le début de la présidence de Poutine en 2000, la Russie entame des réformes économiques, sociales et institutionnelles qui vont lui permettre de retrouver son chemin de croissance.

¹⁶ GKO : bons du trésor à court terme, libellé en roubles.

Ces réformes sont marquées par un retour de l'Etat à travers une extension de la propriété publique (en particulier à travers la reprise en main du secteur énergétique) et la mise en place de nouveaux instruments de la politique industrielle. A travers ses interventions, l'Etat russe visait à assurer une réorganisation du tissu productif et à favoriser une insertion plus contrôlée dans l'économie mondiale¹⁷. Le gouvernement russe a eu recours à une politique protectionniste couplée à une dévaluation du rouble (MIGAULT PH., 2012, P. 4). Cela a permis à l'industrie russe d'une part, d'être à l'abri de la concurrence étrangère ce qui lui permettait de se développer sur le marché domestique, et d'autre part de disposer d'un atout à l'export grâce à la faiblesse du rouble.

En outre, le gouvernement a poursuivi une politique de création de champions nationaux, une politique consistant à stimuler le développement de grandes entreprises à contrôle public majoritaire afin de leur permettre d'affronter la concurrence internationale et de se faire une place dans des secteurs jugés stratégiques. A travers les effets d'entraînement qu'ils permettront, l'essor de ces secteurs est sensé entraîner le développement d'autres types d'activités. Parmi les secteurs sur lesquels la Russie misait pour développer son économie, nous citons : l'aéronautique (UAC), le transport aérien (Aeroflot), l'armement (Avtovaz), l'industrie automobile, etc. Ainsi, des sommes colossales ont été déboursées en vue de faciliter l'essor des entreprises cibles. À titre d'exemple, plusieurs centaines de millions de dollars par an ont été mobilisées pour soutenir le développement de la Compagnie Aéronautique Unifiée (UAC). Dans le domaine technologique, une société de capital-risque, la Rossiïskaïa Ventchournaïa Kompaniïa, a été créée en 2006 en vue de favoriser le développement des secteurs à hautes technologies.

Les réformes russes ont permis de restaurer un Etat fort et ont redonné au pays une puissance. Dans un contexte marqué par la hausse du prix du pétrole, l'économie russe a connu une forte croissance durant les années 2000. Néanmoins, il convient de signaler que les bonnes performances réalisées par l'économie russe ne sont pas dûes exclusivement à la hausse des cours du pétrole. Le rétablissement économique a eu lieu avant la flambée des prix du pétrole et de gaz, qui ne s'est manifestée qu'en 2002. Les premières années de redressement s'expliquent donc par les réformes mises en œuvre par le gouvernement depuis 1999 (MIGAULT PH., 2012, P. 5).

3.2.3. La Russie confrontée à la crise de 2008

A l'instar des pays exportateurs de pétrole, la Russie a été touchée par la crise de 2008. En dépit de la reprise enregistrée en 2010, l'économie russe connaît à partir de 2012 un fort ralentissement de sa croissance. Celle-ci est tombée de 3,4% à 1,5% (SAPIR J., 2014, P. 2). La Russie souffre d'une très faible diversification économique. Elle demeure une économie incapable de s'extraire d'un contexte international défavorable et de trouver en elle-même les sources d'une forte croissance (SAPIR J., 2013, P. 98). Les hydrocarbures représentent 10% du PIB, mais 50% des revenus budgétaires.

¹⁷ Jusqu'en 2004, (début du second mandat de Poutine), la politique commerciale russe allait dans le sens d'une grande libéralisation (simplification de la réglementation du commerce extérieur, restructuration des services douaniers, baisse de certains tarifs) (VERCUEIL J., 2007, P. 13).

La Russie dispose de ressources financières abondantes lui permettant d'engager une politique industrielle active. Cependant, les effets du « syndrome hollandais » l'empêchent de pratiquer une politique de taux de change faible pour améliorer sa compétitivité. La faiblesse de l'investissement en capital fixe et dans l'éducation tout comme les insuffisances du système de recherche & développement tendent à montrer que la forte croissance correspond à une logique de récupération par rapport à la crise transformationnelle des années 1990.

Jusqu'à présent, au niveau macroéconomique, aucun élément significatif ne montre la constitution de nouvelles capacités et compétences productives suffisamment importantes pour enclencher une dynamique de rattrapage des pays les plus développés (DURAND C. & PETROVSKI M., 2008, P. 37). La hausse des taux d'intérêt constitue une entrave à l'investissement et à la consommation. La Russie souffre d'un problème de financement de l'économie. Ceci pénalise les petites et moyennes entreprises et freine leur essor. Par ailleurs, les inégalités sociales demeurent considérables. Le pays souffre également de l'inefficacité de la bureaucratie et de l'accroissement de la corruption.

3.3. L'Inde : Les principales transformations structurelles

L'Inde est reconnue comme étant la plus grande démocratie du monde. Les institutions démocratiques garantissent le respect des libertés fondamentales et la presse indienne est libre. Le décollage de l'Inde est tiré par le tertiaire. Ce pays s'est donné pour objectif d'être leader de l'économie de la connaissance. L'Inde dispose de nombreux ingénieurs qualifiés et anglophones qui ont su adapter les modèles économiques occidentaux à un environnement caractérisé par une main d'œuvre à plus faible coût. Les activités de services ont connu une évolution remarquable. Au départ, les services se limitaient uniquement à l'externalisation d'activités simples telles que le service client ou la programmation, ensuite, les activités indiennes se sont élargies progressivement au développement de logiciels et de nouveaux processus bureautiques, au traitement de dossiers juridiques et médicaux de routines, etc. En outre, l'Inde a pu développer une capacité d'exploitation des créneaux à forte intensité de savoir, à l'instar des produits pharmaceutiques.

3.3.1. Le modèle de développement « pro-affaires »

De 1950 à 1980, l'Inde suivait un modèle de développement étatiste de substitution aux importations. À partir des années 1980, les autorités indiennes ont procédé à des changements de politiques économiques à travers l'adoption d'un modèle « *pro-affaires* ». Ce nouveau modèle de développement consiste principalement en une alliance entre l'Etat et les milieux d'affaires en vue de dynamiser la croissance économique. Le président de l'Inde à l'époque Indira Gandhi, a engagé une nouvelle politique industrielle et se fixait comme objectifs prioritaires l'amélioration de la productivité et la maximisation de la production. Le soutien de l'Etat au secteur privé s'est manifesté à travers l'allègement des contraintes qui empêchaient les secteurs économiques importants de se développer et à travers leur incitation à investir dans des domaines jusque-là réservés au secteur public (à l'instar des industries de bases et l'énergie). Aussi, des mesures facilitant les importations de biens d'équipement industriels et de biens intermédiaires (baisse des tarifs douaniers et réduction des restrictions quantitatives) ont été prises par le gouvernement pour encourager les industries exportatrices.

En outre, l'Etat a fourni divers incitants afin de faciliter le financement des entreprises. Le montant total de capital mobilisé par le secteur privé est passé d'un niveau peu élevé d'un peu plus de 300 Rscore¹⁸ en 1980-1981 à 529 Rscore en 1981-1982, et plus tard à 809 Rscore en 1983-1984. C'est une augmentation de 170 % en trois ans (MUKHERJEE P., 1984, P. 53). Ce modèle de développement s'est nettement démarqué du modèle étatique précédent et se voulait être un modèle de développement plus capitaliste. Ainsi, on assiste dans le cadre de ce modèle à une attitude peu favorable au monde du travail, à un frein de la croissance des industries du secteur public et à une réduction du rôle de la planification économique. Néanmoins, ces évolutions ont été graduelles et soigneusement occultées pour que les autorités en place conservent leur crédibilité (KOHLI A., 2011, P. 49).

Par ailleurs, les dépenses de l'Etat n'ont pas été réduites et les investissements publics dans l'infrastructure ont été conçus comme l'un des moyens privilégiés pour créer un environnement favorable pour l'investissement privé. Ces dépenses ont été financées à travers l'augmentation des droits de douanes et la mobilisation des emprunts que ce soit à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Aussi, comme l'exigeait la politique industrielle, l'Inde devait importer des équipements et de la technologie de l'extérieur. Ceci l'a contrainte à contracter un emprunt auprès du FMI.

L'Inde a également procédé à l'ouverture de son économie aux investisseurs étrangers et aux marchandises étrangères. Il y avait un certain assouplissement des licences d'importation pour les biens d'équipement et certains biens intermédiaires et pour l'expansion des capacités des grandes entreprises. Néanmoins, le régime commercial global est resté fortement protectionniste (Rodrik D., & Subramanian A. 2004, P. 10). En effet, les tarifs ont été maintenus à un niveau élevé et les taux effectifs de protection n'ont pas été réduits, et il n'y avait pas, non plus, une baisse du pourcentage des importations des produits manufacturés soumis à des barrières non tarifaires (KOTWAL A., et al. 2011, P. 7). Il convient de noter que, aussi bien la libéralisation que la nature des ajustements politiques qui sont pris par le gouvernement étaient modestes (AGARWAL M., & WHALLEY J. 2013, P. 9). Les recettes douanières en pourcentage des importations sont restées élevés.

Les résultats des réformes ont été largement satisfaisants car les acteurs économiques ont bien réagi à ces mesures en augmentant leurs investissements. La croissance de l'investissement (la Formation Brut de capital) s'est marginalement accélérée, passant de 4,5% en 1980-1981 à 5% en 1991-1992. En outre, le taux de croissance de l'investissement dans les machines et le matériel a plus que doublé, passant de 3,7% par an à 9,9% pendant les deux périodes (VIRMANI A, 2004, p. 35). Plusieurs facteurs ont contribué au dynamisme économique qu'a connu l'Inde dans les années 1980 : accumulation de technologie, qualification de la main d'œuvre, demande suffisante, bonne capacité de gestion et base d'imposition favorable à l'investissement. La stratégie « pro-affaires » adoptée en Inde se distingue clairement d'une stratégie « pro-marché » dans la mesure où les autorités indiennes et les élites économiques ont toujours plaidé pour un activisme accru de l'Etat en matière de dépenses, de contrôle de la main d'œuvre et de soutien au capital.

¹⁸ Un « crore » est une unité dans le système indien de numérotation égale à dix millions.

Néanmoins, la focalisation sur la croissance économique s'est traduite par la négligence de la fonction redistributive de l'Etat, laissant ainsi la grande majorité de la population dans une pauvreté. Aussi, la politique économique poursuivie qui contraignait le gouvernement à dépenser beaucoup et à collecter peu de recettes, s'est accompagnée d'une aggravation du déficit budgétaire¹⁹ et par des difficultés liées à la balance des paiements, ce qui a entraîné la crise de 1991. Cette année-là, l'Inde ne possédait dans ses caisses que l'équivalent de quatre semaines d'importations en devises (JAFFRELOT CH. 2005, P. 33).

3.3.2. Crise des paiements extérieurs et ouverture de l'économie

Comme conséquence de cette crise, le pays a été soumis au plan d'ajustement structurel imposé par le FMI. Depuis, l'Inde amorce une nouvelle stratégie de développement qui sera marquée par une nette progression de la libéralisation de son économie. Comparativement aux années 1980, le contexte des années 1990 était plus favorable à la mise en place des réformes. Sur le plan extérieur, la disparition de l'URSS a eu des conséquences non négligeables sur l'économie indienne. En effet, l'URSS présentait pour l'Inde un partenaire économique de taille dont les échanges n'exigeaient pas un recours aux devises fortes. Néanmoins, la chute des exportations vers la Russie a mis l'Inde dans l'embarra. Elle devait donc impérativement accroître ses recettes d'exportations et ses réserves en devises étrangères. En outre, la perte de l'URSS comme allié politique et militaire a rendu nécessaire l'amélioration des relations politiques avec les Etats-Unis. Dans ce cadre, l'adoption d'une stratégie « *pro-marché* » était conçue comme étant inéluctable dans la mesure où l'amélioration des liens politiques avec les Etats-Unis passe au préalable par un rapprochement économique et une ouverture aux produits et capitaux étasuniens.

Ainsi, les réformes entreprises dans les années 1980 ont été prolongées dans les années 1990 et 2000 (réduction de la charge fiscale pesant sur les entreprises, privatisation et contrôle accru de la main d'œuvre) en y rajoutant d'autres réformes (dérégulation, libéralisation du secteur bancaire et financier, etc.). Celles-ci s'inscrivaient dans la continuité des mesures favorables aux secteurs économiques domestiques. Le changement le plus significatif introduit depuis les réformes de 1991, fut au niveau de l'ouverture au monde extérieur²⁰. La décennie 90 a été marquée par une libéralisation des investissements étrangers, une suppression des quotas d'importations, abaissement progressif des droits de douanes, dévaluation de la monnaie²¹, etc. Les droits de douanes, en particulier ceux concernant l'importation des biens d'équipement et des biens intermédiaires, ont été fortement réduits : le taux moyen pondéré des droits de douanes est passé de 87% en 1990-1991 à 29% en 1998-1999, les maximisations passant de 150% en 1991 à 40% en 2000 (BASUDEB C., 2001, P. 21). Cette libéralisation de l'économie coïncidait aussi avec l'adhésion de l'Inde à l'OMC en 1995.

¹⁹ Ce déficit budgétaire est passé de 4,1 % du PIB en moyenne sur la période 1966/1980 à 7,7 % en moyenne sur la période 1980/1991) (CHAUVIN S., & LEMOINE F., 2005, P. 13).

²⁰ Il convient de signaler que la décennie 90 était marquée par une atténuation relative de la réticence de certains secteurs capitalistes à propos d'une ouverture sur l'extérieur.

²¹ La roupie est dévaluée de 24 % en juillet 1991.

L'Inde s'est ainsi engagée dans la voie d'une stratégie de promotion des exportations. Auparavant, les mesures protectionnistes et les licences d'importation nuisaient fortement aux industries d'exportation. Pour y faire face, le gouvernement s'est efforcé d'accorder des stimulants pour encourager les exportations. Ainsi, les entreprises exportatrices bénéficient d'exonérations ou des réductions des droits de douanes sur les importations des biens destinées à la production. Dans ce cadre, plus un produit exige des importations pour le produire, plus les subventions seront importantes (CHAUVIN, S., & LEMOINE, F. 2003, P. 18). Les firmes spécialisées dans les activités destinées à l'exportation bénéficient d'un traitement spécial ; Celles-ci sont libérées des droits de douanes et des licences d'importations lors de l'importation des matières premières, des équipements et des biens intermédiaires.

En outre, il a été décidé le démantèlement du système de licence RAJ²². Du coup, la liste des domaines d'activité réservés au secteur public ont été réduit de dix-huit industries (la sidérurgie, les mines, les transports aériens, les télécommunications, la production électrique, etc.) à trois industries seulement (la production d'avions et de navires de guerres, les transports ferroviaires et l'énergie nucléaire). En outre, certains secteurs tels que l'automobile, les infrastructures, les télécommunications, l'industrie pharmaceutique et le tourisme, ont été ouverts aux *joint ventures* (entreprises conjointes) et les multinationales peuvent être majoritaires. Concernant les secteurs prioritaires, les multinationales sont autorisées à y établir des filiales qu'elles contrôlent à cent pour cent²³. Vu le poids considérable des droits de douanes dans les recettes de l'Etat²⁴, ceux-ci ont été réduits de manière très progressive. Les quotas d'importation ont disparu peu à peu et les barrières douanières ont connu une forte baisse. Les pics tarifaires passent de 400% en 1990 à 35% l'an 2000, alors que la moyenne des droits de douane chute de 79% à 20% en 2004 (CHAUVIN, S., & LEMOINE, F. 2003, P. 17).

3.3.3. Politique de zones économiques spéciales

La politique de libéralisation économique en Inde a été combinée avec la création de Zones Economiques Spéciales (ZES). Motivé par le succès du modèle chinois, le gouvernement indien a activement promu douze zones économiques spéciales dont trois d'entre elles ont été mises en place avec la participation du secteur privé (positra au Gujarat, Gopalpur en Nourissa et Nanguneri au Tamil Nadu). Ces zones ont été établi dans le but de fournir un environnement international concurrentiel et de promouvoir les exportations, et de soutenir, par conséquent, la croissance en cherchant à surmonter les obstacles liés à la mauvaise qualité des infrastructures, à la rigidité de la législation du travail, ou encore à la réglementation contraignante. Les ZES visent, en particulier, à attirer des investisseurs nationaux et étrangers capables de développer des plateformes d'exportations performantes, avec notamment des technologies de pointe.

²² Le RAJ est un système d'autorisation administrative créé en Inde en 1947. Ce système limitait l'introduction de nouveaux produits sur le marché local et contraignait les entreprises à obtenir une autorisation administrative de l'autorité compétente pour toute augmentation ou diversification de la production.

²³ Avant 1991, la concurrence étrangère était minime ou inexistante, tandis que l'intervention de l'Etat dans certains secteurs décourageait l'esprit d'entreprise et freinait, par conséquent, la croissance économique.

²⁴ Les revenus tirés des tarifs douaniers représentaient en 1990/1991, 3,6% du PIB, et 38% des revenus fiscaux (CHAUVIN, S., & LEMOINE, F. 2003, p. 14).

Ces zones bénéficient d'un cadre réglementaire spécifique en formulant un ensemble d'avantages fiscaux sous forme d'exonérations de taxes sur les profits ainsi que sur les inputs utilisés dans la construction. En effet, ces zones bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant cinq ans, et d'une exonération de 50% pendant les cinq années suivantes. En outre, les promoteurs d'un projet de zone bénéficient d'une période d'exonération d'impôt de dix ans et sont exemptés de l'impôt minimum sur les distributions des dividendes. Par ailleurs, les importations des ZES ne sont pas soumises à des taxes et à des droits de douane.

Il faut noter dans ce cadre que l'Inde tout comme la Chine ont opté pour une stratégie de renforcement des avantages comparatifs des zones côtières pour l'une et des grands foyers urbains pour l'autre, tout en renforçant des mesures d'aides et de compensation au profit des zones pauvres (KERMEL-ERRES D. 2002, P. 16). Dans cet ordre d'idées, Kermel-Errès D. (2002, p.17) rajoute que dans le cadre du système monde, le soutien au développement de certaines régions au détriment des autres régions et des groupes humains qui l'animent, consiste pour le gouvernement à agir en vue de renforcer l'insertion nationale de l'économie mondiale et à en escompter des avantages, en particulier en terme de diffusion de développement vers les autres régions du pays. Par ailleurs, la stratégie d'industrialisation de ces deux pays a été orientée aux secteurs et aux techniques intensives en travail, en vue de tirer profit de leur avantage comparatif construit sur les coûts (le bas coût de la main d'œuvre).

Il convient donc de noter que l'Inde a connu une intégration sélective à l'économie mondiale et une ouverture lente et progressive sur l'extérieur (KOHLI 2011, p.64). Par ailleurs, l'Etat ne s'est à aucun moment retiré de la vie économique, au contraire, il continuait à soutenir et à collaborer activement avec les entreprises nationales. En outre, le gradualisme pratiqué dans la libéralisation a permis à l'industrie indienne de s'adapter à la nouvelle situation (BAJPAI N. 2002, P. 8). La libéralisation des échanges a fortement contribué à la réduction des coûts de l'industrie indienne, à l'assouplissement des goulots d'étranglement liés à la production, à la promotion de la technologie et à l'orientation de la production locale vers l'extérieur tout en encourageant la concurrence.

3.4. La chine : Les grandes réformes

L'essor rapide de la Chine a créé une situation inédite dans le monde. La Chine a su combiner la réforme et l'ouverture. Elle constitue de loin l'exemple le plus réussi en matière de passage d'une économie dirigée à une économie de marché (MADDISON A., 1998, p. 67).

3.4.1. Ouverture contrôlée à l'économie mondiale

La Chine amorce sa stratégie de développement à partir de 1978 en y procédant à des transformations profondes dans le but de mener à bien la réforme dite des *quatre modernisations* : l'agriculture, industrie, la défense et le secteur de la science et de la technologie.

Au moment du lancement des réformes, l'économie chinoise jouissait d'une situation remarquablement favorable. La gestion prudente des finances s'est traduite par une grande solvabilité du pays. L'endettement extérieur et intérieur de la Chine était nul (MADDISON A. 1998, P. 100). Ainsi, contrairement aux autres pays en développement, par exemple, l'Inde, le Brésil et la Russie dont l'ouverture s'est imposée suite aux crises de balance de paiement ou de devises subis par ces pays, l'ouverture en Chine n'a pas été prescrite par les institutions financières internationales, elle s'inscrivait tout simplement dans une conduite politique chinoise visant à moderniser l'économie nationale.

En effet, les réformes ont été menées dans un contexte marqué, d'une part par un changement idéologique du parti communiste chinois qui était déterminé à mettre le développement économique au cœur de sa stratégie économique et, d'autre part, par une transformation du rôle de l'Etat chinois qui est passé d'un Etat producteur et protecteur à un Etat promoteur. Des ressources colossales ont été ainsi mobilisées dans le but de réunir toutes les conditions favorables à l'essor économique.

On assiste alors à un assouplissement du contrôle politique et à une diminution de la part relative de l'Etat. Les recettes budgétaires ont été ramenées de 35 à 11% du PIB et l'investissement est désormais financé en grande partie par l'épargne privé (MADDISON A., 1998, p. 66). Deng Xiaoping introduit deux changements majeurs : ouverture aux investisseurs étrangers et adoption d'un système d'économie de marché. Le pays entame alors une nouvelle phase d'insertion dans l'économie mondiale, alors qu'il était pendant longtemps caractérisé par une situation d'autarcie. Le processus de libéralisation en Chine ne s'est pas fait de manière simultanée dans tous les secteurs (ZHAO Y. 2009, P. 101). Le secteur agricole était le premier secteur concerné par les réformes, puis le commerce extérieur et l'investissement, et puis l'industrie²⁵. La Chine a d'abord procédé à la décollectivisation de l'agriculture et les paysans ont retrouvé leur liberté en matière de gestion de leurs terres. Ces derniers pouvaient vendre sur le marché libre la production dépassant le quota à verser à l'Etat. Cela a permis d'augmenter la productivité agricole²⁶ faisant ainsi dégager de la planification centrale des pans entiers de l'activité économique et de la main d'œuvre, bénéficiant ainsi au secteur industriel.

La Chine a suivi un modèle de développement extraverti axé sur les exportations. Cette stratégie extravertie a donné lieu à un mouvement de décentralisation, ce qui a réduit l'emprise de la planification centrale sur le commerce extérieur. En 1992, le plan impératif ne régissait que 20% des importations chinoises (Banque Mondiale, 1994). À partir du milieu des années quatre-vingt, la Chine a eu recours à l'assouplissement du contrôle sur les échanges et les paiements extérieurs. Ainsi, les décisions d'importation ont été décentralisées au niveau des autorités provinciales et locales. Les corporations de commerce extérieur, qui n'étaient qu'une douzaine en 1978, se sont multipliées à partir de 1984 et en 1994 il y avait plus de 9000 sociétés de commerce extérieur (LEMOINE F., 1996, P. 494).

²⁵ La libéralisation du secteur financier chinois a fait l'objet d'une grande vigilance et le secteur se caractérise jusqu'à ce jour par une libéralisation limitée.

²⁶ La productivité de la main d'œuvre a progressé 25 fois plus rapidement qu'avant la période des réformes (MADDISON A., 1998, p. 75).

En dépit de la baisse de l'importance de la planification, le régime des importations chinoises demeure relativement complexe. Jusqu'au milieu des années 1990, l'accès au marché intérieur chinois reste soumis à de nombreuses mesures protectionnistes (Banque Mondiale, 1994):

- Plus de 50% des importateurs étaient soumis à des contrôles administratifs non tarifaires en 1992, et les importations relevant du régime obligatoire couvrent environ 18% des importations ;
- Application de tarifs douaniers élevés : au début des années 1990, les tarifs étaient toujours supérieurs à 40% (parmi les plus élevés au monde à l'époque), avec une dispersion significative et un taux maximum supérieur à 200% (RODRIK D., 2006, p. 3). L'importance de la dispersion tarifaire s'explique, en particulier, par la volonté de protéger les secteurs dans lesquels la production locale est importante et de pénaliser la consommation non-essentielle ;
- Plus de 50 catégories de produits étaient encore soumis à des licences d'importation en 1992, ce qui représentait environ 25% des importations totales de la Chine ;
- L'accès aux devises étrangères nécessaires au règlement des importations dépend étroitement des autorités administratives.

Toutefois, il convient de noter que ces interventions administratives touchent essentiellement les importations destinées au marché intérieur, alors que les importations destinées à être assemblées ou transformées pour l'exportation bénéficient souvent d'exemptions (LEMOINE F., 1996, P. 495). En effet, la politique d'ouverture en Chine avait comme principale priorité la promotion d'industries exportatrices. Ainsi, des instruments indirects d'incitation ont peu à peu remplacé la planification centralisée des exportations dès 1988. En vue de booster les exportations, les sociétés de commerce extérieur signent annuellement des contrats dits « contrats de responsabilité » et s'engagent à réaliser un montant donné d'exportation. Afin d'augmenter leur incitations à réaliser cet engagement, ces entreprises ont bénéficié jusqu'en 1994 du droit de disposer d'une partie de leurs recettes en devises. En outre, le principal moyen de promotion des exportations était, l'exemption de droits de douanes pour les biens intermédiaires et des équipements qui servent aux industries exportatrices. Près de la moitié des importations chinoises étaient exemptés de droits de douanes en 1994 (LEMOINE F., 1996, P. 496).

Concernant les investissements étrangers, ces derniers étaient autorisés dès 1979. Les autorités chinoises misaient davantage sur les investissements étrangers dans le but d'accélérer le développement économiques des régions côtières, d'encourager les industries exportatrices et de développer des capacités de production dans les secteurs de technologies modernes. Afin d'orienter les investisseurs étrangers vers les activités exportatrices, diverses mesures ont été mises en place : l'absence de convertibilité, l'obligation d'équilibrer leurs comptes en devises et l'interdiction, sauf dérogation, de commercialiser leurs produits sur le marché intérieur. Néanmoins, à partir de 1986 il y a eu un certain assouplissement sur les contraintes liées à l'équilibre des opérations en devises. Mais, la commercialisation de leurs produits sur le marché chinois reste limitée, toutefois, aux produits n'entrant pas en concurrence avec les produits chinois (LEMOINE F., 1996, P. 497).

Dans le but d'accroître son poids sur la scène internationale, la Chine a fait son adhésion dès l'année 1980 au FMI et la Banque Mondiale et a rejoint la Banque Asiatique de Développement en 1982. La Chine a également obtenu en cette même année le statut d'un membre observateur au GATT²⁷.

3.4.2. Réformes du secteur industriel

Les réformes ayant attiré au développement du secteur industriel ont fortement contribué à la croissance économique chinoise. Les réformes ont principalement concerné la transformation de la structure de propriété des entreprises. La Chine a fait le passage d'un secteur industriel sous contrôle de l'Etat à un secteur qui est de plus en plus dominé par des entreprises non étatiques à l'image des EBV (Entreprises de Bourg et de Village) et autres entreprises détenues collectivement, des multinationales et des entreprises privées chinoises.

Cette reconfiguration a engendré une meilleure répartition des ressources au profit des entreprises ayant répondu plus efficacement aux mutations du marché. En outre, la transformation de la structure de propriété a engendré une intensification de la concurrence en particulier dans les secteurs jouissant d'un accès relativement libre à l'instar des secteurs d'exportation et ceux fournissant des produits étrangers (OCDE, 2002, pp. 15-16). Ces changements ont engendré la baisse de la part des entreprises publiques. Celle-ci est passée de trois quarts en 1978 à 28% en 1996. En outre, leur part dans la valeur ajoutée a baissé de 80 à 31% en 1996 (MADDISON A., 1998, p. 92).

Le succès des produits « made in China » n'a pas été le fait du hasard. Le gouvernement chinois a accordé plusieurs stimulants afin d'encourager les exportations : multiplication des incitations fiscales, subvention des prix des produits énergétiques, réduction des prix des infrastructures, adoption d'une attitude laxiste envers les activités polluantes, réglementations peu contraignantes en matière de protection sociale des travailleurs, etc. Il faut noter dans ce cadre, que c'est surtout la faiblesse des coûts salariaux qui a permis à la Chine de bénéficier d'un avantage compétitif et de devenir l'atelier du monde.

Dans une étude faite par NAVARRO P., (2006, p. 17), l'auteur a identifié les principaux facteurs qui composent l'avantage-prix de la Chine. Ainsi, les coûts peu élevés du travail entrent à hauteur de 39% dans la composition de l'avantage-prix de la Chine. L'existence d'un système de production particulièrement efficace, organisé autour d'un tissu très dynamique de relations interfirmes, ainsi que des investissements directs étrangers (IDE), y contribuent respectivement pour 16% et 3%.

Les autres facteurs de cet avantage-prix sont fondés sur des pratiques commerciales déloyales, telles que les subventions à l'exportation (17% de l'avantage-prix), la sous-évaluation de la monnaie (11%), la contrefaçon et le piratage (9%) et des normes réglementaires très peu contraignantes en matière d'environnement et d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail (5%).

²⁷ La Chine était membre du GATT dès sa création en 1949, mais elle s'en est retirée dès 1950 dès la fondation de la République Populaire de Chine.

3.4.3. Les zones économiques spéciales

La Chine a fait le choix d'une stratégie de développement spatialement déséquilibrée. L'ouverture de la Chine a été faite de façon très graduelle. Au départ, dans un souci d'expérimentation, l'ouverture n'a concerné que deux provinces côtières : le Guangdong et le Xiamen. Ainsi, ont été établies en 1980 quatre zones économiques spéciales (ZES) : Shenzhen, Xiamen, Shantou, Zhuhai. Celles-ci bénéficiaient d'une législation plus avantageuse que dans le reste du pays et de politiques préférentielles en faveur de l'ouverture.

Ainsi, divers incitatifs fiscaux et non-fiscaux ont été accordés à ces zones. Les lois fiscales de 1991 différencient les taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés mixtes selon les localisations. Alors que le taux d'imposition normal était de 33, il n'est que de 24% dans les régions ouvertes et de 15% dans les ZES (LEMOINE F., 1996, P. 497). De plus, les ZES ont bénéficié d'un processus administratif simplifié, des infrastructures de bonne qualité, et d'un dédouanement rapide.

En outre, des mesures ont été prises dans le but d'attirer la main d'œuvre qualifiée, à travers la fourniture de logements, le financement de la recherche, les subventions à l'éducation, entre autres. Il faut signaler, par ailleurs, que ces zones ont bénéficié d'une plus grande autonomie politique et économique. Elles étaient autorisées à élaborer des lois et des règlements municipaux pour régir ces zones. Cela a permis à ces zones de jouir de plus de liberté en matière d'élaboration des politiques jugées nécessaires pour dynamiser l'activité économique (Zeng, D. Z., 2015, p. 5).

Ces zones jouissaient d'un personnel hautement qualifié, ce qui a fait d'elles des centres de connaissances et de génération de technologies, d'adaptation et d'innovation. Les gouvernements misaient beaucoup sur l'apprentissage technologique et l'innovation, ainsi que sur les industries à forte intensité technologique.

A titre d'exemple, le gouvernement de Shenzhen a mis en œuvre des politiques et des règlements dans le but de protéger les droits de propriété. Par ailleurs, de nombreuses politiques fiscales préférentielles et des incitations financières ont été mises en œuvre afin d'encourager les industries de hautes technologies telles que les industries de logiciels et les Circuits Intégrés (CI), les investissements en Recherche&Développement et les investissements en capital risques.

En outre, les ZES étaient étroitement liées aux entreprises nationales et cluster industriels via les chaînes d'approvisionnement ou les chaînes de valeurs. Cela a permis de réaliser une efficacité commerciale et des économies d'échelle et a fortement contribué à stimuler l'apprentissage synergique et à améliorer la compétitivité industrielle (Zeng D. Z., 2010, p. 22). Puisque l'ouverture était limitée à un certain nombre de villes seulement, le gouvernement chinois pouvait, si les résultats des réformes ne le satisfaisaient pas, revenir sur sa décision d'ouverture.

L'expérience réussie des quatre ZES a poussé le gouvernement à ouvrir en 1984 quatorze villes côtières²⁸. La période d'expérimentation (1978-1992) a également été marquée par le développement de la sous-traitance internationale en particulier dans les secteurs de biens de consommation intensifs en main d'œuvre. Ensuite, l'ouverture s'est étendue, en 1992 à six ports situés sur le fleuve Yang Tsé, à treize villes frontières et à toutes les capitales de province et de régions autonomes. Au final, c'est toute la Chine qui sera ouverte.

Durant la période d'approfondissement (1992-2001), la structure des exportations chinoises s'est transformée en faveur des produits de haute technologie. Cette phase était marquée par une stratégie claire en matière d'acquisition des technologies étrangères. Dans ce cadre, les firmes étrangères sont autorisées à pénétrer le marché chinois en échange de transfert technologique à travers les productions jointes ou les *joint-ventures* (RODRIK D. 2006, p. 19).

À partir des années 2000, la Chine amorce une stratégie de « remontée en gamme » afin d'accroître son efficacité économique. Cette phase a été marquée particulièrement par l'essor des produits « *made in China* » dans le monde entier. L'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001 a, certes, profité aux produits « *made in China* » qui ont connu, dès lors, une expansion remarquable au sein de l'économie mondiale. Dans le cadre de cette stratégie, des mesures ont été prises afin d'encourager les entreprises à investir à l'étranger dans le but de contrôler l'approvisionnement et d'acquérir du savoir et de nouvelles technologies. Il faut noter que dans sa stratégie de développement, la Chine comptait beaucoup sur la proximité géographique des ZES avec les économies dynamiques de Hong Kong et Taiwan afin de bénéficier d'éventuelles externalités positives.

Les zones économiques spéciales créées ont beaucoup contribué au dynamisme économique chinois. Celles-ci ont permis l'essor des activités du commerce extérieur, favorisé les échanges technologiques avec l'étranger et ont fortement amélioré l'attraction du pays en matière d'investissements directs étrangers. En ayant approfondi l'ouverture de l'économie chinoise, les ZES ont fortement favorisé le développement industriel et l'intégration de la Chine dans les chaînes de valeur mondiales. En 1999, le PIB des ZES était 14,5 fois plus élevés qu'au moment de leur création, tandis que le volume de leur exportation à atteint 36 milliards de dollars, soit plus de 20% du total du pays (CATIN et VAN HUFFEL, 2004, p. 9).

Par ailleurs, alors que les conditions favorables aux IDE ont été fournies, les multinationales présentes en Chine ont apporté technologies et management, ce qui a permis aux produits fabriqués au pays de gagner en compétitivité. Celles-ci ont fortement contribué à l'essor de son commerce international et à son développement. Les exportations des entreprises à capitaux étrangers ont représenté en 1996, 41% des exportations totales de la Chine, contre à peine 1% en 1985 (DEMURGER, 2000). Selon l'OCDE, entre 1987 et 1998, la Chine a attiré 30% des flux d'investissements étrangers destinés aux PED et 50% des flux vers les pays d'Asie du Sud-est.

²⁸Dalian, Qinhuangdao, Tianjin, Yantai, Qingdao, Lianyungang, Nantong, Shanghai, Ningbo, Wenzhou, Fuzhou, Guangzhou, Zhanjiang et Beihai.

3.4.3. La politique de promotion de « champions nationaux »

L'essor chinois s'explique également par la constitution de grands groupes chinois à vocation mondiale, accélérée par une stratégie de montée en gamme industrielle et technologique. Le succès de l'industrie chinoise a été le fait des grandes entreprises d'Etat avec un nombre important de PME.

Les entreprises chinoises se sont développées grâce au soutien de l'Etat. Ce dernier met à la disposition de ses entreprises des études de marché détaillées afin de faciliter leur implantation à l'international. Celles-ci ont beaucoup bénéficié de la stratégie nationale dite « go global » qui a entraîné la multiplication des investissements directs à l'étranger. On citera, à titre d'exemple, les rachats du constructeur automobile Volvo par Geely à hauteur de 1,3 milliards € en 2010 ou de l'entreprise chimique hongroise Borsodchem par le groupe industriel Wanhua (1,2 milliards d'euros en 2011) (LISBONE-DE VERGERON K., 2012, P. 2). La Chine affiche également une volonté de renforcer ses capacités technologiques. Ainsi, le pays s'appuie sur des parcs technologiques de pointe qui concentrent des activités de recherche et développement et qui ressemblent plusieurs sociétés de hautes technologies (Lenovo, Google, Microsoft, etc.).

Au final, il convient de signaler que les résultats de la politique d'ouverture et de réforme auraient été impossibles sans des politiques publiques fortes, centrées sur la construction économique (Chen S., 2003, P. 5). Dans le cadre du plan de relance adopté après la crise, la Chine a procédé à un changement majeur de stratégie en adoptant un modèle plus autocentré en cherchant à stimuler le marché intérieur.

Dans le but de réaliser un grand marché intérieur, le gouvernement chinois incite au développement des infrastructures de transport et de communication. En outre, le soutien massif de la recherche et Développement conjugué au renforcement des droits de propriété sont conçus comme un moyen privilégié pour stimuler la montée en gamme de la production industrielle laquelle constitue une option stratégique pour préserver le positionnement de la Chine comme premier exportateur mondial.

3.5. L'expérience sud-africaine de l'émergence

L'Afrique du Sud constitue la première puissance économique du continent africain. Celle-ci jouit à la fois d'un pouvoir économique, d'un poids politique et d'une puissance militaire. Les ressources naturelles représentent une base importante de l'économie : L'Afrique du sud est le principal producteur d'or, de manganèse et de platine au monde. Le pays concentre 50% du parc automobile et 40% des infrastructures routières de l'Afrique²⁹. Parmi tous les pays africain, l'Afrique du sud est le seul pays qui est bien intégré dans la mondialisation.

²⁹ CLES - Comprendre Les Enjeux Stratégiques - Note hebdomadaire (n°106) d'analyse géopolitique de l'ESC Grenoble - 23 mai 2013.

3.5 .1. L'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid

L'Afrique du sud avait mené durant plusieurs décennies une politique d'industrialisation de substitution aux importations. Cette politique a été menée dans le cadre du régime de l'apartheid³⁰. Cette politique a permis aux entreprises locales de se développer à l'abri de la concurrence internationale. En raison des hauts coûts de production induits par la politique de l'apartheid, l'existence de barrières tarifaires très élevées protégeait de la concurrence étrangère les entreprises nationales qui étaient peu compétitives (COMELIAU C., 2006, P. 109). Durant les années 1960 et 1970, la politique protectionniste avait boosté la demande domestique, l'investissement et conséquemment la croissance économique. Cependant, la tendance a été inversée dans les années suivantes du fait de la pression des changements politiques intensifiés ayant eu lieu tant au niveau national qu'au niveau international.

La résistance du parti au pouvoir à mettre en œuvre les réformes a conduit le Congrès National Africain (ANC) à inciter à des sanctions économiques comprenant des restrictions en matière d'investissement et de commerce imposées par la communauté internationale. L'isolement politique de l'Afrique du sud a produit des effets pervers sur l'économie dont l'exclusion des agents économiques africains à participer au commerce international (HANIVAL S., & MAIA J. 2008, P. 2). Cela s'est traduit par des problèmes économiques gigantesques. Les investissements ont connu une chute remarquable. La part des investissements dans le PIB avait baissé de 27% à 15% durant la décennie 1983-1993. En outre, l'épargne intérieure était passée d'une moyenne de 23,5% du PIB dans les années 1980 à 17% en 1993 (PADAYACHEE V. & HABIB A. 1999, P. 501).

Ainsi, l'économie sud-africaine a connu une grave récession entre 1989 et 1993. Lors de cette période, la contribution à la croissance des secteurs primaires et secondaires avait largement baissé en termes réels. De plus, le secteur industriel qui représentait l'essentiel du PIB restait essentiellement lié au secteur minier et énergétique. De par ces évolutions défavorables, il y a lieu de signaler qu'il existait bien à la veille des élections de 1994 des éléments positifs dans les fondamentaux de l'économie. En dépit de la hausse de l'inflation et de la dette publique à la fin des années 1980 et au début des années 1990, aucun de ces deux indicateurs n'était vraiment alarmants selon les critères internationaux. En outre, les excédents financiers du secteur privé ont connu une nette progression à partir de 1988.

La dette extérieure du pays avait été considérablement réduite grâce à l'accord de rééchelonnement effectué dans la seconde moitié des années 1980. Bien que discriminatoires, les infrastructures matérielles, aussi bien que le système financier et de l'informatique étaient de haut niveau. Par ailleurs, certaines parties de la population sud-africaine jouissaient de compétences économiques et technologiques importantes. Tous ces éléments constituaient autant d'atouts qui devaient être exploités par les partis politiques disputant les élections de 1994 (PADAYACHEE V. & HABIB A. 1999, P. 502).

³⁰ L'apartheid désigne un système de ségrégation des populations de couleur mis en place par le Parti National en 1948. On distingue quatre groupes ethniques principaux : Bantous (noirs africains), européens (blancs), Métis (coloureds) et asiatiques (indiens).

3.5.2. Fin de l'apartheid et transition économique

À partir de 1993, on assiste à la fin de l'Apartheid en Afrique du sud. La transition politique s'est manifestée par la mise en place d'une nouvelle démocratie multilatérale et constitutionnelle. L'arrivée de l'ANC et de Mandela au pouvoir qui témoigne d'une transformation politique, est aussi l'occasion pour mettre en place une nouvelle stratégie nationale de développement. Ainsi, le premier problème auquel le gouvernement devait s'attaquer était de faire face aux effets de la ségrégation raciale héritée de l'apartheid. En effet, l'Afrique du sud représentait le pays où les inégalités socio-économiques étaient les plus marquées. Au niveau de l'éducation et de la santé, les inégalités sont trop évidentes. Les blancs affichaient des taux proches de ceux observés dans les pays de l'OCDE, alors que la population africaine se caractérisait par de très faibles performances en matière d'éducation et par une mortalité élevée. Selon *le Rapport sur le développement dans le monde* (2000, P. 324), l'Afrique du sud présentait en 1993 un indice de Gini de 0,59, ce qui la classe dans le haut du tableau des inégalités les plus fortes. Elle était presque aussi inégalitaire que le Brésil, la république centrafricaine, le Guatemala, la Namibie et la Sierra Leone.

Le Gouvernement lance alors *le programme de reconstruction et de développement* (RDP). Ce dernier comporte un certain nombre de mesures visant à stimuler l'économie, telles que la diminution des dépenses fiscales, la réduction de l'impôt, la réduction de la dette publique et la libéralisation du commerce, l'extension des services sociaux aux tranches de la population précédemment défavorisées ainsi que la mise en œuvre de programmes destinés à l'amélioration des infrastructures. La politique monétaire conçue dans ce programme était destinée à maintenir l'indépendance de la Banque Centrale dans le but de protéger la valeur de la monnaie, de maintenir l'inflation à un faible niveau et d'améliorer l'accès des populations précédemment exclus aux services financiers. Néanmoins, eu regard de ces différentes dispositions, le RDP ne comprenait aucun objectif numérique spécifique en terme d'objectifs de croissance et d'emploi, des déficits budgétaires, des ratios fiscaux, et de la dette en pourcentage du PIB. En outre, la mise en œuvre du RDP exige des ressources financières importantes et d'autres initiatives politiques complémentaires qui ne sont pas encore en place³¹.

3.5.3. Stratégie de croissance, d'emploi et de redistribution (GEAR)

En 1996, l'Afrique du Sud s'est engagée dans un vaste programme de réformes économiques d'inspiration libérale à travers le lancement du *Growth, Employment and Redistribution Strategy* (GEAR). Le GEAR vise principalement à atteindre les objectifs suivants³²:

- Accélération de la croissance des exportations autre que l'or ;
- Expansion soutenue dans la formation de capital du secteur privé ;
- Accélération des investissements dans le secteur public ;

³¹United Nations Department for Social and Economic Affairs (2011), P. 7.

³² The Department of Finance, (1996), « *Growth, Employment and Redistribution: A Macroeconomic Strategy* », p. 2.

- Amélioration de l'intensité en emploi de l'investissement et de la croissance ;
- Développement des infrastructures et des prestations de services.

Dès 2004, l'Afrique du Sud lance une nouvelle initiative en faveur d'une croissance accélérée et partagée (ASGISA_Accelerated and Shared Growth for South Africa). En raison de l'échec de cette politique dans la réalisation des objectifs fixés en termes de réduction de chômage et de pauvreté, un autre dispositif économique dénommé *Nouveau sentier économique* (NGP : New Growth Pattern) a été lancé en 2010.

Les réformes introduites ont, certes, permis à l'Afrique du Sud de se faire une place sur la scène internationale. Elle est reconnue unanimement comme un pays émergent. La transition politique réussie de 1994 lui a permis de disposer aujourd'hui d'institutions solides et d'un cadre macroéconomique sain. Ceci est le résultat d'une situation budgétaire saine, un taux de change flottant et des flux de capitaux qui circulent assez librement. Par ailleurs, le pays dispose d'un marché financier très développé. En mettant en place des aides sociales au profit des retraités, des enfants et des handicapés, l'Afrique du Sud a pu réaliser des progrès remarquables en matière de réduction de l'extrême pauvreté. En outre, l'accès aux services publics (santé, éducation, logement, alimentation en eau, assainissement et électricité) a été fortement amélioré. Ces services représentent 40% des dépenses publiques OCDE (2015).

Néanmoins, plus de vingt ans après la fin de l'apartheid, force est de constater que les résultats socio-économiques restent encore médiocres, en particulier lorsqu'on les compare à ceux réalisés par les BRIC. L'héritage de l'Apartheid toujours perceptible par certains sud africains empêche ces derniers de bénéficier des fruits de la mondialisation. Le chômage reste relativement élevé (25,3%), en particulier parmi les jeunes (52,5% en 2015) (BAfD, OCDE, PNUD, 2016). Le chômage affecte différemment les groupes sociaux ; les africains sont les plus touchés (28,8% au sens restreint), suivis de près par les *coloured* et 7,2% des blancs seulement sont affectés (PONS-VIGNON N. 2014, 121), ce qui explique les fortes inégalités de revenu et le positionnement de l'Afrique du Sud comme l'un des pays les plus inégalitaires au monde avec un indice de Gini de l'ordre de 0,69 (BAfD, OCDE, PNUD 2016).

La crise financière internationale a révélé la vulnérabilité de l'économie sud-africaine. En effet, comme conséquence de la baisse de la demande internationale suite au déclenchement de la crise, l'économie a subi une récession en 2010 (-1,5%). La faible diversification industrielle du pays le rend très dépendant des matières premières. Il convient de signaler donc que l'Afrique du sud demeure incapable de rendre durable sa croissance.

L'économie reste toujours dépendante du complexe minéralo-énergétique (MEC)³³ et conséquemment des exportations des matières premières. Les industries liées au MEC continuent à occuper une place centrale dans l'économie, et ce en dépit du déclin du secteur minier. Celles-ci représentent l'essentiel des investissements et des exportations du pays et contribuent fortement à la financiarisation de l'économie sud-africaine.

³³ Le MEC désigne un système d'accumulation centré autour de trois domaines : la production d'électricité, l'extraction minière, et les industries de transformation primaire.

Cependant, cette financiarisation n'a pas été utilisée pour des investissements productifs de manière à influencer positivement l'économie réelle. Elle s'est traduite par une croissance des investissements des produits dérivés, par l'expansion des crédits à la consommation, ainsi que par une spéculation accrue aussi bien sur les marchés financiers que immobiliers (Mohamed S. 2010, P. 43). En raison de la forme d'accumulation de l'économie qui est étroitement liée au MEC, l'économie sud-africaine est dominée par de grands conglomérats centrés sur des industries intensives en capital.

Les divisions entre capitalistes afrikaners³⁴ et anglais ont imposé une structure économique qui empêche la mise en œuvre d'une stratégie de diversification industrielle. Ainsi, cette configuration de l'économie a entraîné un retard dans le développement du secteur des biens d'équipement et intermédiaires, l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle ailleurs que dans les secteurs du MEC, et la survivance d'une industrie inefficace de biens de consommation (PONS-VIGNON N. 2014, P. 130).

En outre, la désindustrialisation qui caractérise l'Afrique du Sud peut s'expliquer par les politiques néolibérales adoptées par le pays (ouverture commerciale et libéralisation financière) (TREGENNA F. 2011, P. 19). Force est de constater que la croissance des dernières années de l'Afrique du Sud a été tirée essentiellement par la consommation des ménages qui a été jusqu'à présent financée en grande partie par des flux de capitaux spéculatifs attirés par le cours des matières premières et les taux d'intérêts élevés (PONS-VIGNON N. 2014, P. 132).

Conclusion

Les pays émergents désignent une catégorie de pays en développement qui présente des opportunités intéressantes pour les investisseurs. La notion de pays émergents a été forgée pour sélectionner les bons performeurs parmi les pays en développement. Les BRICS constituent les grandes puissances émergentes. Depuis l'invention du terme de pays émergents dans les 1980, les listes des pays émergents n'ont pas cessé d'évoluer et de se renouveler, par contre, les pays du BRICS y figurent systématiquement.

Tout au long de ce chapitre, nous avons essayé d'apporter des éclairages sur la question de l'émergence en essayant de répondre aux questions suivantes : Comment peut-on caractériser le concept de pays émergents et le phénomène de l'émergence ? Existe-t-il parmi les politiques d'ouverture menées par les BRICS, des réformes qui peuvent être considérées comme des facteurs de succès dans l'économie mondiale ?

Le premier point qui mérite d'être souligné est que ces pays ont conçu un modèle de développement basé sur l'industrie à l'exportation. Ces pays ont fait des vertus du libre échange une opportunité de développement. Partant du constat que leur marché domestique n'est pas porteur, ils se sont alors portés sur le marché étranger. La baisse des niveaux de salaires et des charges sociales ont fortement encouragé les délocalisations lesquelles ont contribué à l'adaptation de leurs industries à la demande internationale.

³⁴ Un afrikaners est un sud-africain blanc d'origine néerlandaise, française, allemande ou scandinave.

L'analyse des expériences d'ouvertures des BRICS nous a révélé que l'Etat a joué un rôle primordial dans le processus d'émergence de ces pays. Les Etats de ces pays sont des Etats développementalistes qui ont engagé des réformes économiques et institutionnelles de grande ampleur. Ces réformes ont été accommodées avec une ouverture des marchés et des politiques en faveur des IDE. À titre d'exemple, l'émergence de la Chine est fortement liée à la politique de « de la porte ouverte » engagée en 1978 alors que l'essor de l'Inde et du Brésil peut être associée à l'abandon des politiques de substitution aux importations et l'orientation vers un modèle de développement extraverti. Dans le cadre de leurs politiques d'ouverture, les BRICS ont réduit substantiellement leurs tarifs douaniers, multiplié les incitations en matière d'IDE, mené un taux de change plus flexible, multiplié les accords de libre-échange (intra-régionaux et extra-régionaux), adopté des politiques pro-business, etc. Ces politiques ont permis à ces pays d'accroître leurs exportations et de réaliser un grand dynamisme économique.

Ce qui caractérise le plus les politiques d'ouverture des BRICS, c'est bien la mise en place par ces pays de mesures protectionnistes sous différentes formes : barrières à l'entrée des importations, mesures fiscales discriminatoires, pics tarifaires ciblés, cadre réglementaire contraignant vis-à-vis des IDE. Leur politique d'ouverture a été combinée à une politique de promotion de champions nationaux dans des secteurs stratégiques. Pour faciliter le développement des entreprises nationales, les gouvernements de ces pays ont eu recours à l'abaissement des charges et des tarifs administrés, ajoutons à cela l'engagement de plans d'investissement ambitieux dans les secteurs d'infrastructures.

Les BRICS ont mené des politiques pro-industrielles en procédant à la libéralisation du secteur et la privatisation des entreprises publiques. Il y a lieu de souligner que ces pays ont fondé leur développement industriel sur une complémentarité entre le public et le privé que ce soit national ou étranger. La politique pro-industrielle était marquée par la libéralisation de l'initiative privée et l'amélioration du climat des affaires.

Chapitre 4

Politique d'ouverture de l'économie algérienne

Chapitre 4 : Politique d'ouverture de l'économie algérienne

Introduction

Après l'indépendance, l'Algérie a opté pour un modèle de développement autocentré fondé sur les industries industrialisantes. Cette politique nécessitait de recourir massivement aux importations de biens d'équipement et matières premières pour la réalisation des objectifs planifiés. Dans le cadre de la politique de substitution aux importations, l'Algérie a adopté des mesures protectionnistes diverses : contingentements, restrictions douanières et contrôle de change.

A la fin des années 1980, l'Algérie a procédé à la libéralisation de son économie tout en faisant le choix de s'ouvrir à la concurrence internationale. Les priorités des autorités algériennes étaient orientées, dès lors, vers la recherche d'une insertion efficace dans l'économie mondiale à travers une participation active à la mondialisation. Dans ce cadre, l'économie algérienne est confrontée à une double problématique, celle d'un pays en développement et celle d'une économie rentière.

Compte tenu de la situation de cessation de paiement dans laquelle se trouvait au milieu des années 80, l'Algérie négocie avec le FMI en 1994 un plan d'ajustement structurel qui constitue une étape majeure dans le processus d'ouverture de l'économie algérienne. La politique d'ouverture de l'Algérie a abouti en 2002 à la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne et se poursuit aujourd'hui encore avec les négociations en vue de l'adhésion à l'OMC.

Après avoir fourni un cadre analytique de l'évolution des politiques d'ouverture des BRICS dans le chapitre précédent, nous procéderons de la même manière pour étudier la politique d'ouverture de l'économie algérienne. L'analyse des réformes introduites nous semble particulièrement indispensable pour comparer ce qui a été fait en Algérie par rapport aux réformes qui ont été adoptées dans les BRICS dans le but de s'inspirer des meilleures pratiques.

Par ailleurs, à travers notre réflexion sur la privatisation en Algérie, la place qu'occupent les PME, le rôle de la politique de change ainsi que l'examen des tentatives d'intégration régionales entreprises par notre pays, nous tenterons de répondre à la question suivante : Les politiques de réforme sont-elles responsables des mauvaises performances du secteur extérieur ?

Ce chapitre sera scindé en trois sections. Dans la première section nous retracerons les principales politiques commerciales et les réformes adoptées par l'Algérie ainsi que ses résultats en termes d'évolution des échanges commerciaux et de la position extérieure du pays. La seconde section s'efforcera d'analyser l'ouverture régionale et multilatérale de l'Algérie. Enfin, la dernière section sera consacrée à la présentation des réformes de libéralisation ayant touché le régime de change, le secteur privé et l'entrepreneuriat.

Section 1 : Evolution de la politique commerciale de l'Algérie

Les réformes ayant touché le commerce extérieur de l'Algérie constituent l'un des éléments importants du processus de transformations institutionnelles et structurelles entrepris par le pays. La réorganisation doctrinale de la stratégie d'ouverture débute vers la fin des années 1980 et a été impulsée par les institutions financières internationales suite à la dégradation du contexte macro-économique en raison du retournement du marché pétrolier en 1986. Dans le cas de l'économie algérienne l'enjeu essentiel de la politique d'ouverture est double, il s'agit de la maîtrise des importations et de la diversification des exportations pour sortir le pays de sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures.

1.1. La politique commerciale durant la période de la planification de l'économie algérienne 1965-1988

Afin d'effacer les inégalités instaurées depuis 132 ans de consolidation, le gouvernement algérien engage au lendemain de l'indépendance un modèle socialiste qui s'est poursuivi jusqu'aux années 80. Le modèle de développement privilégiait l'industrialisation comme une façon pour opérer la triptyque introversion-indépendance-intégration. L'industrialisation était conçue comme un moyen pour rattraper le retard technologique, améliorer le bien-être des algériens et pour s'insérer dans le système productif mondial.

1.1.1. Evolution du cadre réglementaire du commerce extérieur 1965-1988

Dans le but d'assurer le développement du pays, l'Algérie a opté pour un système d'industrialisation de substitution aux importations. La mise en place de cette stratégie s'est effectuée sur plusieurs phases. La planification a été introduite dès 1967 à travers l'adoption d'un pré-plan triennal. Les années 70 étaient caractérisées par la mise en œuvre de deux plans quadriennaux (1970-1973 et 1974-1977), tandis que la décennie 80 a été marquée par la mise en œuvre des plans quinquennaux.

Les années 1960 étaient marquées par la socialisation des moyens de production et la nationalisation des secteurs clés de l'économie. En outre, face au manque de moyens techniques pour engager la stratégie industrielle qui requiert des moyens financiers importants, l'Etat a pris en main la direction du développement économique en mobilisant les structures nécessaires à la planification.

Le commerce extérieur représente l'un des secteurs privilégiés pour concrétiser ce grand projet. Ainsi, l'Algérie a ouvert son commerce aux échanges internationaux, en particulier avec les pays européens. Selon Benissad M-E (1982, P. 23), « *l'Algérie socialiste et introvertie, pratique une politique d'échange international très élaborée. L'Algérie s'ouvre à l'échange international, au point où, en 1980, le commerce extérieur compte pour 69.4% de son PNB* ».

Dans le but de contrôler les échanges extérieurs, l'Etat algérien a opté pour une politique monopolistique. Durant les années 1960, le contrôle de l'Etat n'a concerné que les importations. En 1963, il a été instauré le premier tarif douanier. Ce dernier distingue entre quatre zones principales, dans le sens d'une élévation graduelle des taxes imposées.

Les quatre zones sont : La France, la Communauté Européenne, les pays bénéficiant de « *la clause de la nation la plus favorisée* » et les autres pays. En outre, il a été institué en cette même année un rigoureux contrôle des changes qui impose une autorisation à toutes les transactions commerciales réalisées avec l'extérieur ainsi qu'à tous les transferts de fonds. Par ailleurs, un contingentement a été institué et concerne principalement les biens de consommation et certains biens intermédiaires. L'élaboration des listes des produits concernés par le contingentement ainsi que la délivrance des autorisations ou des licences d'importation se fait exclusivement par le ministère du commerce. Il a été créé deux organismes de contrôle : l'Office National de Commercialisation (ONACO) mise en place à la fin de 1963 et les Groupements professionnels d'Achat (GPA) créés en 1964. L'ONAC a pour mission d'approvisionner le marché local en produits de consommation pour lesquels elle dispose d'un monopole à l'importation et à l'exportation tels que le sucre, le beurre, le café, etc.

Les GPA sont des sociétés constituées de l'Etat et des importateurs privés. L'Etat exerce son contrôle par l'intermédiaire de ses représentants placés au niveau du conseil d'administration. Ces groupements sont structurés selon les branches d'activité économiques dans lesquelles ils disposent le monopole d'importation (le bois et ses dérivés, les textiles artificiels, le lait et ses dérivés et les cuirs et peaux). Ces groupements ont été dissous en 1970 pour transférer le monopole aux entreprises nationales. Ainsi, en 1971, 80% environ du commerce extérieur était contrôlé par près d'une vingtaine d'entreprises publiques. En 1974, il fut institué un système d'Autorisations Globales d'Importations (AGI). Ainsi, l'Etat (à travers les entreprises ou organismes publics) est le seul habilité à effectuer des opérations de commerce extérieur. Celles-ci sont réalisées sur la base d'un programme général d'importation y compris celles concernant les produits libres.

En 1978, la loi 78-02 consacre définitivement le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Elle stipule que « *l'importation et l'exportation des biens, fournitures et services de toute nature sont du ressort exclusif de l'Etat*¹ ». Cette loi délègue le pouvoir du monopole sur le commerce extérieur aux organismes d'Etat. Ainsi, la participation d'importateurs privés est évacuée. La loi de 1978 met fin à la période libérale qu'ont connu les exportations algériennes. Celles-ci sont passées sous le contrôle des entreprises publiques. Les opérations de vente à l'étranger doivent se faire obligatoirement par l'intermédiaire des entreprises étatiques jouissant du monopole sur les échanges extérieurs des produits à exporter. Cette obligation constitue une lourde contrainte pour les entreprises privées qui avaient une tradition exportatrice, en raison du comportement des entreprises détentrices des monopoles qui ont effarouché les étrangers. En outre, le gouvernement établit annuellement un Programme Général d'Exportation (PGE) qui est exécuté par le biais d'autorisations annuelles réservées aux entreprises publiques et de licences d'exportations destinées au secteur privé.

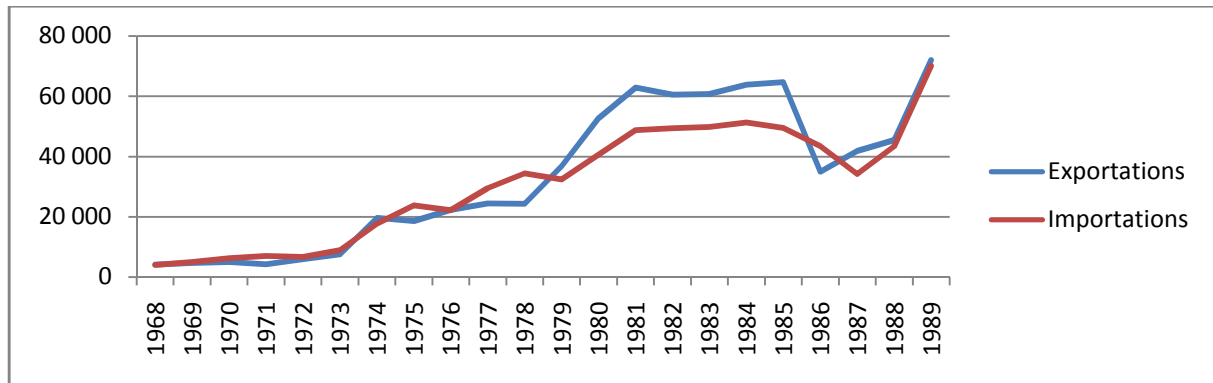
En vue de préparer « *l'après pétrole* » les pouvoirs publics ont entrepris quelques incitations pour la promotion des exportations non-traditionnelles. Ces incitations portent principalement sur : la taxation, les prix, le fret, le change et les assurances.

¹ Loi 78-02 en février 1978 : relative au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, article 1^{er}.

1.1.2. Evolution du commerce extérieur durant la période de la planification

Pour apprécier l'effet du régime du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, nous examinerons l'évolution des exportations et des importations algériennes durant la période de la planification (1968-1989).

Figure n°24 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie 1968-1989 en millions de DA

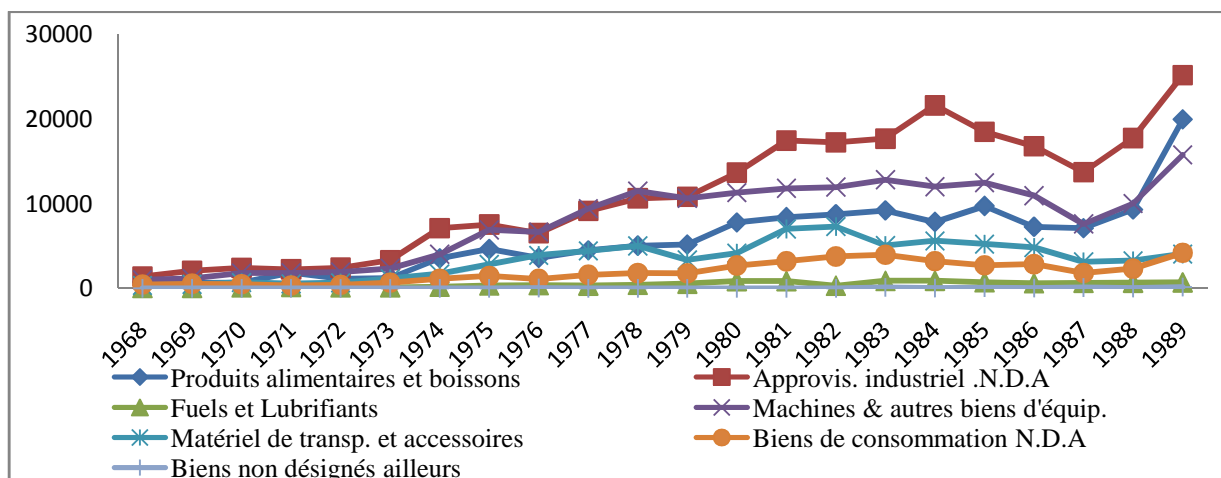


Source : ONS, Rétrospective statistique 1962-2011

Entre 1968 et 1973, les opérations de commerce extérieur de l'Algérie ont enregistré une évolution annuelle relativement lente accusant parfois des baisses insignifiantes. La période 1974-1981 a vu une évolution en hausse, suivi d'une baisse annuelle entre 1982-1987 et une reprise à la hausse à partir de 1988.

La dépendance de l'Algérie aux importations remonte aux années 1960. Les importations algériennes, toutes catégories confondues ont connu une hausse remarquable à partir de 1973, passant de 4023 millions de dinars en 1968 à 17 754 millions de dinar en 1974, à 40 519 millions de dinars en 1980. Elles ont atteint leur sommet en 1984, avec 51 257 millions de dinar. Le choc pétrolier a induit une contraction des importations à partir de 1986 pour atteindre 43 427 millions de dinars en 1988.

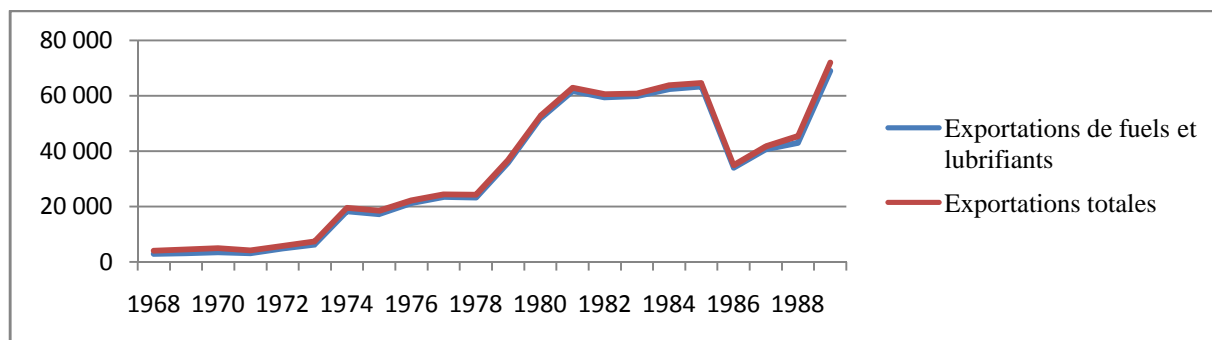
Figure n°25 : Structure des importations algériennes entre 1968 et 1989 en millions de DA



Source : ONS, Rétrospective statistique 1962-2011

La plus importante part des importations est accaparée par les approvisionnements de l'industrie en biens d'équipement et biens intermédiaires. Les importations de cette catégorie ont représenté 64% en moyenne sur la décennie 70 et 62% sur la décennie 80. En outre, l'importation des biens de consommation et des biens alimentaires a connu également une hausse quoique dans une proportion moindre comparativement à la catégorie précédente.

Figure n°26 : Exportations d'hydrocarbures et exportations totales 1968-1989



Source : ONS, Rétrospective statistique 1962-2011

La courbe représentant l'évolution de la valeur des exportations des hydrocarbures se confond avec l'évolution des exportations totales (figure n°26). La spécialisation dans les hydrocarbures initiée par la colonisation à la fin des années 1950 va se poursuivre et se renforcer (DAHMANI. A. 1999, P. 32). En effet, la quasi-totalité des exportations algériennes est constituée des hydrocarbures qui représentent en moyenne 95,11% des exportations totales. De manière générale, les exportations des hydrocarbures ont connu une tendance à la hausse au cours de cette période.

Suite au choc pétrolier de 1979, l'économie algérienne est devenue effectivement une économie de rente, rompant avec la stratégie de développement poursuivie jusque-là. Comme le note AMAROUCHE A. (2012, p. 53), la séparation des fonctions de production, d'investissement et de commercialisation d'une même entreprise en autant d'entités autonomes a conduit à fractionner le processus de valorisation du capital public et à interrompre l'accumulation

Les exportations algériennes ont été perturbées par des fluctuations considérables en particulier lors du choc pétrolier de 1986 où les exportations ont diminué de 63 299 millions de dinars en 1985 à 34003 millions de dinars en 1986, ce qui s'explique principalement par l'instabilité des prix de ces produits sur les marchés internationaux. En effet, les prix du pétrole ont chuté littéralement en juillet 1986 pour atteindre 10 dollars le baril pour se stabiliser ensuite à 15 dollars à l'automne 1986. La situation a été aggravée encore plus par la baisse de la valeur du dollar qui a perdu 18% de sa valeur face au mark allemand et 21% face au yen japonais en 1986 (DAHMANI A. 1998).

Tableau n° 8 : Evolution de la structure des exportations hors hydrocarbures de 1968 à 1988 en pourcentage

	1968	1978	1988
Phosphates	2,2	9,3	14,3
Minerais de fer	16	9,3	0,20
Produits sidérurgiques	1	11,1	65,9
Maraîchages	4,7	1,2	0,10
Dattes	8	4,5	7,8
Agrumes	13	5,3	0,5
Vins	55,1	59,3	11,2

Source : Etabli à partir des données de l'ONS, Rétrospective statistique 1962-2011

Les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie sont insignifiantes ; elles sont constituées essentiellement des phosphates, des minerais de fer, des produits sidérurgiques, des maraîchages, des dattes, des agrumes et des vins.

1.2. Les réformes économiques autonomes 1989-1993

L'Algérie s'est engagée, dès la fin des années 1980, dans un processus de libéralisation de son commerce extérieur. La loi 88-29 promulguée en juillet 1988 apporte les premières dérogations au régime des échanges extérieurs prévalant depuis 1978. Dès lors, les pouvoirs publics ont cherché à effectuer une réorganisation du commerce extérieur, mais toujours dans une perspective protectionniste monopolistique, tout en rompant partiellement avec la politique de substitution à l'importation. Cette loi stipule que l'Etat exerce son monopole par le biais de concessionnaires accordés aux entreprises, organismes publics ou groupes d'intérêt communs.

La première tentative réelle de l'ouverture économique a eu lieu dans le cadre des réformes d'auto-ajustement engagées par le gouvernement algérien en 1989. A travers ces réformes, le gouvernement envisage la stabilisation de la situation macro-économique du pays, la libéralisation de l'économie, ainsi que la réorganisation des échanges extérieurs. Ainsi, dans le sillage de la promulgation de la loi n° 89-12 du 05 juillet 1989 relative aux prix et la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, les règles protectionnistes du commerce extérieur ont connu un certain assouplissement.

Cet assouplissement s'est manifesté, notamment, à travers l'ajustement des règles d'allocation des devises aux agents économiques, la conception d'un nouveau système de concession de l'Etat par rapport aux importations des biens de consommation, et l'autorisation accordée aux entreprises étrangères en vue de pénétrer le marché algérien et créer des filiales ou des concessionnaires. Cette autorisation est toutefois conditionnée par l'obtention d'un agrément auprès du ministère des finances. En outre, certains produits qui étaient jusque là sous le monopole de l'Etat, comme les céréales, les viandes, les semences et les produits phytosanitaires, peuvent être librement importés.

En 1992, l'Algérie a adopté la première réforme tarifaire conformément à la nomenclature internationale. La structure tarifaire a été réduite à 7 taux au lieu de 19 auparavant et le taux maximal a été ramené de 120% à 60%². Cette réduction des tarifs a été complétée par une nouvelle clause instaurant un droit compensateur anti-dumping pour se prémunir contre la concurrence imparfaite exercée par les entreprises étrangères. En outre, en cette même année, le gouvernement recourt au renforcement des restrictions sur les échanges internationaux : Obligation faite aux importateurs d'obtenir des crédits fournisseurs de 18 et 36 mois, obligation d'approbation des transactions dépassant 10 000 dollars par un comité *ad hoc*, et élargissement de l'éventail des produits prohibés à l'importation. Ces restrictions ont été engagées en raison de la baisse du prix du pétrole et le retour des déséquilibres financiers. Ainsi, une grande incertitude caractérisait ces réformes du fait de la complexité et la contradiction des règles régissant les échanges extérieurs.

Aussi, les réformes ont été engagées à un moment où l'économie algérienne traversait une situation institutionnelle et sécuritaire très fragile qui a fait que le secteur privé n'a aucune incitation et les investisseurs étrangers ont effacé l'Algérie de leurs plans. Dans ces conditions, l'ouverture est donc plus législative, réglementaire qu'économique (BENACHENHOU A. 2009, P. 97). Par conséquent, le processus d'ouverture a connu un blocage qui sera maintenu jusqu'à 1993.

1.3. L'ouverture dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) 1994-1998

C'est dans le cadre du programme d'ajustement structurel de 1994 que l'ouverture a été réellement engagée. Ce dernier était destiné à contourner la contrainte financière à laquelle l'Algérie était confrontée suite à l'effondrement du prix du pétrole en 1986. La stratégie de développement auto-centré n'aura finalement induit que la reproduction du schéma traditionnel d'insertion dans la division internationale du travail, avec la forte vulnérabilité aux chocs extérieurs et la détérioration des termes de l'échange qui lui sont attachés.

La spécialisation internationale limitée à la mono-exportation a pour corollaire, une dépendance à l'importation qui concerne aussi bien l'appareil d'approvisionnement de l'appareil productif que l'approvisionnement en biens alimentaires (M'HAMSADJI-BOUZIDI N. 1998 P. 9). La chute du cours du pétrole a entraîné la baisse des recettes du pays et l'explosion de la dette. En 1994, le service de la dette extérieure (rapport entre la valeur des remboursements annuels et celle des exportations) avait atteint le record de 86% (BOUYACOUB A. 1997, P. 77). L'Algérie n'avait donc d'autres alternatives que de se soumettre aux conditionnalités du FMI en vue de rééchelonner sa dette extérieure. Le faible pouvoir de négociation d'un régime sans légitimité l'amène à accepter des mesures standard d'ajustement structurel sans continuité avec le processus de réformes préalablement engagé (TALAHITE F. 2010, P.15).

² Rapport du ministère du commerce algérien (2007) : « Libéralisation du commerce extérieur et le dispositif législatif et réglementaire », 27 p. <https://www.mincommerce.gov.dz>.

L'objectif de l'accord stand-by est double : il s'agit de l'assainissement de l'économie, d'une part et l'émergence progressive des lois du marché, d'autre part. Comme l'a souligné MOUHOUBI S. (1998, P. 25), il est illusoire de croire que les accords conclus avec le FMI vont ouvrir automatiquement les portes de la croissance à l'Algérie. C'est à l'Algérie de faire preuve de rigueur et de détermination pour retrouver son autonomie.

Les accords de rééchelonnement conclus avec le club de Paris (1994) et de Londres (1995) apportent 20 à 22 milliards de dollars d'argent frais entre 1994 et 1998 (TALAHITE F. 2010, P. 15). Le PAS comprenait un ensemble de mesures de libéralisation économique visant à remédier aux déficits publics et commerciaux. Il porte principalement sur :

- la dévaluation de la monnaie nationale de manière à soutenir la libéralisation des échanges extérieurs.
- La levée progressive des entraves aux transactions courantes ;
- Réduction du déficit du trésor public ;
- Rationalisation des modalités d'accès au filet social ;
- La suppression des subventions et la libéralisation des prix et des taux d'intérêt ;
- La réduction du rythme de création monétaire.

L'ouverture commerciale est le domaine où sans doute le changement est allé le plus loin (BELLAL S. 2011, P. 133). Depuis avril 1994, le programme de libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie s'appuie sur l'élimination de toute restriction à l'exportation à l'exception de certains produits en vue de protéger le patrimoine artistique, archéologique ou historique du pays ainsi que sur le principe général de liberté d'importation pour l'ensemble des opérateurs économiques. En outre, la libéralisation du commerce extérieur a imposé le démantèlement de certains mécanismes mis en place durant la période de planification et l'abrogation du comité interministériel ad-hoc (CAD) qui avait été créé dans le but de gérer les ressources en devises du pays et qui avait pour mission de se prononcer sur toute demande de devises exprimée par un importateur algérien.

Quant au financement des importations, de nouvelles conditions de financement ont été introduites par la Banque d'Algérie en avril 1994. Dans le but d'assurer la bonne exécution d'une activité d'importation, les banques agréées sont tenues d'exercer un contrôle approprié. Ainsi, elles doivent s'assurer de la capacité de l'importateur d'honorer ses engagements financiers pour le paiement du prix de l'importation et/ou le service de la dette éventuellement contractée pour son compte. Elles sont tenues également de maintenir le niveau de l'encours de leurs engagements extérieurs dans une limite fixée par rapport à leurs fonds propres.

L'opération d'importation est effectuée par tout agent économique titulaire d'un registre de commerce ou par toute administration sur la base d'une domiciliation bancaire préalable obligatoire. Toutefois, depuis 1994 la notion d'opérateur économique s'est élargie aux artisans inscrits au registre de l'artisanat et des métiers. En 1995, toutes les restrictions à l'importation ont fait l'objet d'abrogation, faisant du tarif douanier l'instrument privilégié des politiques de commerce extérieur.

En règle générale, à l'exception d'une procédure de déclaration statistique préalable aux importations de produits alimentaires stratégiques ou de première nécessité (sucre, café, lait en poudre, semoule, farine, lait infantile, blé dur et tendre, légumes secs et riz et concentré de tomate), les opérations d'importation s'effectuent sans formalité administrative. En outre, il est établi une formalité de déclaration statistique dans le but d'identifier les opérateurs intervenant dans l'activité commerciale d'import-export (Decaluwé B., Cockburn J. & Vézina S. 2001, P. 8).

L'opérateur peut régler ses importations en choisissant l'une des quatre modalités suivantes : soit par le paiement au comptant, soit en débitant un compte en devise, soit par imputation sur une ligne de crédit multilatérale ou gouvernementale existante, soit par le recours à des crédits fournisseurs à l'exportation dont les conditions sont conformes aux normes internationales.

En outre, L'importation de biens d'équipement peut désormais être effectuée sans aucune restriction de terme³. Cependant, les importations de biens d'équipement ayant une valeur supérieure à 500 000 dollars doivent être financées par des crédits commerciaux internationaux (DECALUWE B. et all. 2001, P. 9). Par ailleurs, ces mesures ont été complétées par l'adoption de lois sur la concurrence et la privatisation des entreprises publiques.

1.3.1. Evolution des exportations durant la période de l'ajustement structurel

Par le biais de l'ouverture économique, le PAS visait la libéralisation de l'économie algérienne, le rétablissement des équilibres macro-économiques et l'amélioration de la croissance économique. L'adoption du plan d'ajustement structurel a permis un rétablissement des équilibres macro-économiques et financiers du pays entre 1994 et 1998 (budget, inflation, balance des paiements, etc.).

Le PAS a également produit des résultats appréciables concernant l'endettement extérieur. L'encours à la dette à court terme a fortement diminué, passant de 1,791 milliards \$ en 1990 à 0,636 milliards \$ en 1994 et 0,162 milliards \$ en 1997. En outre, le service de la dette par rapport aux exportations n'est plus que de 30,7% en 1997, alors qu'il était de 93,4% en janvier 1994 (BOUZIDI A. 1999, PP. 46-47).

Sur le plan extérieur, l'ouverture vise à améliorer aussi bien le volume que la structure des échanges extérieurs du pays. Globalement, le PAS semble apporter des résultats satisfaisants en permettant un rétablissement des équilibres extérieurs. Concernant les réserves de changes de l'Algérie, ces derniers ont atteint 8,9 milliards de dollars en mai 1998 contre 1 milliards de dollars à fin mars 1993 (BOUZIDI A. 1999, P. 49). En outre, l'amélioration de la position extérieure du pays apparaît aussi à travers l'évolution des exportations.

³ Au début de 1994, l'importation des biens d'équipement devait obligatoirement être financée au moyen de crédits dont le terme ne pouvait être inférieur à trois ans.

Tableau n°9 : Evolution des exportations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 1994 à 1998 en millions de dollars

Groupe d'utilisation	1994	1995	1996	1997	1998
Produits Alimentaires	33	101	136	37	27
Énergie et lubrifiants	8 053	9 731	12 494	13 378	9 855
Produits bruts	23	41	44	40	45
Demi-produits	198	274	496	387	254
Equipements agricoles	2	5	3	1	7
Équipements industriels	9	18	46	23	9
Biens de consommation	22	61	156	23	16
Total	8340	10 240	13 375	13 889	10 213
Exportations d'énergie en % du total	96,55	95	93,4	96,3	96,5

Source : CNIS, *Les réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie*, 2010.

La croissance des exportations algériennes a été positive durant les deux années qui suivent l'application du PAS : 22,78%, 30,6%, stable durant la troisième année 0,38%, et négative la dernière année de l'application du PAS (-26,46%). Cette régression peut être renvoyée à la crise asiatique une des principales destinations des hydrocarbures. Le prix du baril baisse de 15 à 10 dollars entre janvier et décembre 1998. Toutefois, en dépit de cette régression, le volume des exportations reste supérieur à celui enregistré pendant la période de la crise.

L'objectif de la diversification des exportations algériennes par le PAS n'a pas été atteint. Le PAS ne bouleverse en rien le principe de spécialisation de l'Algérie dans la production et l'exportation des hydrocarbures ; il est même renforcé avec le PAS (DAHMANI A. 1998, P. 136). Les exportations algériennes sont constituées majoritairement par les exportations des hydrocarbures qui ont représenté en moyenne 95% des exportations globales enregistrées au cours de la période. Les exportations hors-hydrocarbures demeurent modestes, malgré la progression du secteur des demi-produits dont les exportations ont doublé deux ans de suite entre 1994-1995 et 1995-1996, pour qu'elles se réduisent après. Les autres catégories ont connu la même tendance, quoique leur part reste marginale.

La croissance constatée des exportations algériennes s'explique surtout par la hausse des prix des hydrocarbures. En outre, le PAS n'a pas permis la réorganisation du mode de production et de commercialisation industrielle. Les mesures du PAS ont été appliquées à une industrie très affaiblie par une récession de près de 10 années (BENABDELLAH Y. 2009, P. 90). Hors hydrocarbures, l'industrie algérienne n'a pas cessé de se dégrader. La baisse globale du niveau de production a atteint plus de 20% entre 1989 et 1996. Certaines branches de l'activité économique (Textile, confection, les cuirs, les chaussures, et les industries lourdes) ont subi un véritable effondrement. Pour l'ensemble de l'industrie manufacturière, les capacités de production installées tournent à moins de 50% en 1995. BOUYACOUB (1997, P. 80) explique cette situation par la non-adaptation des entreprises publiques aux nouvelles données de l'économie de marché caractérisée par l'introduction de la concurrence de produits étrangers, consécutive à la libéralisation du commerce extérieur.

Les entreprises publiques qui ont bénéficié durant plus de deux décennies d'un monopole quasi-absolu, n'ont jamais su maîtriser ni leurs coûts de production, ni la qualité de leurs produits, ce qui s'est traduit par une faible productivité et un coût élevé de la main-d'œuvre qui accapare l'essentiel de la valeur ajoutée (près de 42% en 1995). Les découverts bancaires de ces entreprises sont passés de 10 milliards de dinars à la fin de 1994 à 94 milliards de dinars à la fin de 1995, soit 26% du chiffre d'affaires annuel (BENABDELLAH Y. 2009, P. 80). Les déficits de ces entreprises sont financés par création monétaire, ce qui a alimenté une forte inflation qui a détérioré le pouvoir d'achat des algériens. En outre, le manque de dynamisme de l'économie algérienne pénalise les entreprises publiques à exporter (BOUDJENAH Y. 2001, P. 63). Ainsi, l'industrie algérienne demeure gérée de la même façon « répondre au besoin du marché intérieur » (ABADLI R. 2011, p. 48).

1.3.2. Evolution des importations durant la période de l'ajustement structurel

Les importations constituent à l'image des exportations un autre sujet sensible dans le cas de l'économie algérienne dans la mesure où plusieurs secteurs vitaux de l'économie dépendent des importations. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des importations algérienne entre 1994-1998 :

Tableau n°10 : Evolution des importations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 1994 à 1998 en millions de dollars

Groupe d'utilisation	1994	1995	1996	1997	1998
Produits Alimentaires	2816	2753	2601	2544	2533
Énergie et lubrifiants	56	118	110	132	126
Produits bruts	619	789	498	499	540
Demi-produits	2143	2372	1788	1564	1722
Équipements agricoles	33	41	41	21	43
Équipements industriels	2428	2937	3022	2833	3120
Biens de consommation	1270	1751	1038	1094	1319
Total	9365	10761	9098	8687	9403
Produits alimentaires en % du total des importations	30	25	28	29	27

Source : CNIS, *Les réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie*, 1963-2010.

Concernant les importations, le programme établi par le PAS a été suivi à la lettre. Celles-ci sont restées stables durant la période 1994-1998, elles ont même régressé entre 1995-1997. Comme le note ABADLI R. (2011, P. 51), ce résultat est paradoxal pour une économie qui s'ouvre sur le marché international et assouplie ses barrières douanières ; le taux maximal des droits de douane applicables aux importations a fait l'objet de deux réductions ; il passe de 60% en 1994 à 50% en 1996 et à 45% en 1997.

Par ailleurs, on constate une certaine maîtrise des importations des produits alimentaires. La régression entre 1994 et 1998 est de l'ordre de -2,23%, -5,52%, -2,19%, -0,43%. Cette régression s'explique par les bonnes performances de l'agriculture (Conditions climatiques et pluviométriques favorables).

La contraction des importations des produits alimentaires a permis au secteur des équipements industriels d'accéder à la première place. Les importations de ce secteur ont représenté en moyenne 30% des importations totale durant cette période. Cela montre la volonté des pouvoirs publics algériens de redynamiser la production interne à travers notamment l'exploitation des usines installées dans la période des industries-industrialisantes. Quant aux autres postes, ils ont tous connu une régression entre 1995 et 1997 et une augmentation dans la dernière année (1998), quoique le volume de l'importation demeure inférieur à celui enregistré avant l'application du PAS.

Il convient de noter que la réduction de la facture des importations permise à travers le PAS s'est faite au détriment du bien-être de la population. En effet, les conditions sociales des algériens se sont fortement dégradées au cours de cette période. Le chômage s'est alourdi avec le PAS, passant de 25% en 1994 à 29,5% à mars 1998 soit près de 2,5 millions de personnes. Au total, 815 entreprises publiques ont été dissoutes au cours de cette période, ce qui a engendré la compression de 212 960 employés. Les systèmes éducatifs et de santé se sont fortement dégradés et près de 25% de la population vit en-dessous du seuil de la pauvreté (DAHMANI A. 1998, P. 135). Et comme le souligne Fatiha TALAHITE, « *la mise en œuvre du plan de stabilisation débouche sur des résultats allant au-delà des engagements contractés, mais à un coût social et militaire très lourd. Dans un contexte de guerre civile, les mesures sont appliquées de manière draconienne. Aux effets meurtriers d'un conflit qui grève le budget de l'Etat de plus de 17% en dépenses militaires et sécuritaires, s'ajoutant pour la population ceux d'une politique de réduction brutale des importations et des dépenses publiques* » (TALAHITE F. 2010, P. 15).

1.3.3. Evolution de la position extérieure de l'Algérie durant la période de l'ajustement structurel

Pour une meilleure appréciation des effets du PAS sur l'économie algérienne, il est nécessaire de faire une lecture du résultat du PAS au niveau de la balance commerciale, ainsi que ses conséquences sur le taux d'ouverture et le taux de change de l'économie algérienne.

Tableau n°11 : Evolution la position extérieure de l'Algérie 1994-1998 (en millions USD)

	1994	1995	1996	1997	1998
Exportations	8 340	10 240	13 375	13 889	10 213
Importations	9 365	10 761	9 098	8 687	9 403
Balance commerciale	-1 025	-521	4 277	5 202	810
Taux d'ouverture	48,58	55,19	53,70	52,24	45,09
Taux de change dinar/USD	35,06	47,66	54,75	57,71	58,74

Source : CNIS, *Les réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie, 1963-2010*. Banque mondiale, WDI 2017.
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan>

L'Algérie en situation de cessation de paiement de sa dette dans les années 1990, a dû adopter un plan d'ajustement structurel dans l'objectif de maximiser ses exportations et minimiser ses importations, et de résorber le déficit de sa balance commerciale. Ce but semble être atteint. La balance commerciale est passée d'une situation déficitaire (1 025 millions de dollar en 1994) à une situation excédentaire de plus de 5 milliards de dollar en 1997. Bien qu'elle régresse en 1998, mais elle demeure positive en enregistrant 810 millions de dollars.

Il convient par ailleurs de remarquer que, la situation du solde extérieur du pays n'est pas sans rapport avec le taux de change appliqué du dinar. La dévaluation du dinar algérien⁴, l'une des mesures du PAS, même si, elle n'a pas eu d'effets sur l'évolution des exportations ; mais elle a permis de contenir les importations, ce qui a eu pour effet de dégager un surplus destiné à couvrir le service de la dette (BELLAL S. 2011, P. 137). Néanmoins, ces résultats satisfaisants sont la conséquence des recettes provenant des exportations des hydrocarbures. L'excédent commercial peut être renvoyé à la hausse des prix des hydrocarbures ainsi qu'à la hausse des quantités produites pour satisfaire la demande mondiale en croissance. Concernant le taux d'ouverture, ce dernier a connu une progression en 1995, passant de 48,58 en 1994 à 55,19%, puis une diminution dans les trois années qui suivent atteignant 45,09% en 1998. Tout comme la balance commerciale, l'évolution du taux d'ouverture est dépendante des exportations des hydrocarbures. La baisse du taux d'ouverture s'explique par la baisse des prix des hydrocarbures. Le prix moyen chute de 19 dollars en 1997 à 13 dollars le baril en 1998 (DAHMANI A. 1998, P. 133).

Au total, dans sa dimension commerciale, la libéralisation économique n'a modifié que le statut des importateurs. A la place des entreprises étatiques qui tenaient les clés du secteur des importations durant la période de planification, il s'est substitué peu à peu une multitude d'importateurs. La libéralisation du commerce extérieur a entraîné l'émergence d'un nouveau groupe socio-économique concentré autour des activités d'import et d'export (ABBAS M. 2011, P. 10). Ces derniers se spécialisent dans l'importation de biens de consommation finale et de produits semi-finis. Ainsi, la demande est doublement comprimée d'une part, du fait des mesures d'austérités recommandées par les institutions internationales, et d'autre part par le comportement oligopolistique des importateurs. DAHMANI (1998, P. 135) souligne que la libéralisation du commerce extérieur a maintenu l'Algérie dans un rôle de consommateur où l'argent dégagé grâce au rééchelonnement est utilisé dans les activités d'importations. Force est de constater donc que le PAS n'a pas engendré une transformation structurelle de l'économie algérienne.

Dans un document publié en 1998, la Banque Mondiale note que le non-accompagnement de la libéralisation commerciale d'un renforcement de l'offre locale, par la restructuration et la privatisation des entreprises publiques et l'encouragement du secteur privé, a conduit à un alourdissement des importations algériennes. Elle considère que l'Algérie a mis tant d'efforts pour la stabilisation macro-économique et a négligé les réformes structurelles indispensables à la dynamisation de l'offre.

⁴ Le dinar algérien était coté en 1993 à 23,35 dinars le dollar, il passe en 1994 à 35,06 dinars le dollar.

AMAROUCHE (2004, P. 365) explique l'échec du PAS par la nature du surplus économique et par la perte des tenants du régime autoritaire du gouvernement du sens de leur mission historique. Ces derniers ont favorisé la consommation monstrative au détriment de l'élargissement des bases de la production domestique. Il en a résulté ainsi un blocage des possibilités de développement autonomes.

1.4. L'ouverture dans le cadre des Plans de Relance Economique (PRE) 1999-2009

A la fin des années 1990, alors que les équilibres macro-économiques de l'Algérie ont été rétablis et que l'évolution favorable des prix des hydrocarbures a permis le remboursement anticipé de la dette extérieure. Le moment est donc venu pour engager des réformes de grande ampleur. Ainsi, le gouvernement algérien s'est engagé dans une stratégie de développement axée sur l'investissement public⁵. Les deux plans de soutien à la croissance mis en œuvre entre 2001 et 2009 (le plan de soutien à la relance économique (PSRE 2002 /2004) et le plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC 2005/2009)) ainsi que le plan quinquennal 2010-2014 ont été particulièrement orientés sur les infrastructures notamment dans le domaine de l'offre de logement et la réalisation de grands projets dans le secteur des travaux publics. Le gouvernement algérien a donc opté pour une politique de demande plutôt que pour une politique ambitieuse de l'offre, synonyme évidemment des réformes importantes de structures (BENACHENHOU A. 2009, P. 129).

Sur le plan extérieur, la fin du programme structurel a contribué à orienter la politique d'ouverture vers la recherche d'une amélioration des déterminants structurels de l'insertion internationale. Ainsi, en 2002 l'Algérie relance la négociation des accords internationaux et la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne, en introduisant des impératives de compétitivité et de convergence institutionnelle. En outre, les autorités ont orienté leur priorité sur la valorisation accélérée des ressources énergétiques. La libéralisation du secteur des hydrocarbures s'est concrétisée en 2005 à travers l'adoption d'une loi qui place la Sonatrach en compétition directe avec les entreprises étrangères. Néanmoins, cette loi a été révisée en 2007 pour que l'entreprise nationale retrouve certaines de ses prérogatives.

Par ailleurs, les pouvoirs publics procèdent à la création d'un Fonds de Régulation de Recettes (FRR) qui accueille les excédents de recettes pétrolières (sur la base d'un prix de référence de 19 dollars le baril) dans le but de soustraire les finances publiques de la volatilité des prix des hydrocarbures. On assiste dans le cadre de cette phase à une réduction et simplification des tarifs douaniers. En 2002, l'Algérie est passée à une structure tarifaire à trois taux : 5% pour les matières premières et les biens d'équipement, 15% pour les biens intermédiaires et les produits semi-finis et 30% pour les biens de consommation finale⁶.

⁵ Il y a lieu de noter qu'en dépit de l'embellie financière qu'a connue l'Algérie dans les années 2000, les autorités ont poursuivi une politique monétaire et budgétaire stricte, de peur de refaire la malheureuse expérience des années 1980.

⁶ Rapport du ministère du commerce algérien, « Libéralisation du commerce extérieur et le dispositif législatif et réglementaire », avril 2007, P.5.

La moyenne tarifaire non pondérée simple est passée de 23,4% à 17,5%. L'Algérie est passée donc d'une situation très protégée à une situation de grande ouverture (BENABDELLAH Y., 2008, P. 12). L'indicateur de protection (Trade restrictiveness) du FMI a été ramené d'un maximum de 10 à 7% en 2001. Ainsi, à l'exception de la Turquie et d'Israël, l'économie algérienne était devenue la plus ouverte des économies de la rive Sud de la Méditerranée (BENABDELLAH Y., 2009, P. 94).

Suite à la promulgation en 2003 d'une nouvelle législation sur le commerce extérieur⁷, la réglementation algérienne consacre la liberté d'accès au commerce extérieur des marchandises pour toute personne physique ou morale exerçant une activité économique. Par ailleurs, pour éviter que l'ouverture brutale n'ait des effets dévastateurs sur le commerce extérieur du pays, il a été instauré des exceptions au principe de libéralisation du commerce extérieur algérien. Par conséquent, des mesures de défenses commerciales (licences d'importation et d'exportation, mesures de sauvegarde, compensatoires ou anti-dumping), conformes aux règles du commerce multilatéral promu par l'OMC, sont envisagées dans le but d'assurer la protection de la production nationale. En outre, un dispositif institutionnel de promotion des exportations hors hydrocarbures a été mis en place via la création du Conseil National Consultatif de Promotion des exportations.

Dans le domaine de la concurrence, le commerce d'importation est devenu en 2003 accessible à tout commerçant puis réservé, en 2005, seulement aux sociétés dotées d'un capital minimal de 20 millions de dinars, néanmoins, cette clause a été abolie en 2008 en raison de sa contradiction avec la libre concurrence. Aussi, bien que la législation a interdit, au nom de la concurrence, le contrôle de plus de 40% du marché par un seul opérateur, mais cette règle n'a n'est toujours pas observée.

Au total, le processus d'ouverture du commerce extérieur s'est caractérisé au cours de cette période par une gestion contractée, marquée par des avancées importantes et des reculs conjoncturels (CHELGHEM K. 2008, P. 10). Compte tenu de l'absence d'ancrage de l'ouverture commerciale dans des stratégies industrielles et sectorielles cohérentes et stables, les autorités algériennes étaient confrontées à une double problématique. Celle de la régulation des échanges et celle de la protection de la production nationale.

La libéralisation commerciale s'en est suivie par la reprise de la protection tarifaire de sa mission traditionnelle mais dans un contexte de faible préparation de l'économie nationale, ce qui a engendré, en particulier, un problème récurrent de cohérence dans l'établissement des droits de douane. Le processus de simplification tarifaire qui n'est pas toujours assis sur des stratégies sectorielles affinés, a donné lieu à des incohérences dans la distribution des tarifs⁸, ce qui a provoqué la contestation des opérateurs publics et privés et des représentants des travailleurs soucieux de la préservation de l'outil de production et des postes d'emploi en raison d'une concurrence, pas toujours loyale, des importations (Chelghem K. 2008, P. 10).

⁷ Ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises.

⁸ A titre illustratif, les demi-produits sont plus fortement taxés que les produits finis.

Le processus d'ouverture commerciale qui a donné lieu à la multiplication du nombre d'importateurs a rendu, faute de moyens et de formation adéquate, la régulation des flux d'importation et le contrôle technique des produits importés problématique. Cette situation a provoqué le développement de pratiques informelles dans la gestion des produits importés ; très souvent, les autorités recourent à des dispositions contraires aux règles de commerce promu par l'OMC (restrictions en matière d'accès à l'activité d'import-export, la fixation de prix planchers à l'exportation de certains produit, etc.), ce qui mettait à défaut les négociateurs algériens. Force est de constater qu'à l'exception des simples restrictions administratives, les autorités algériennes éprouvent des difficultés à utiliser les instruments de protection non tarifaire.

1.4.1. Evolution des exportations durant les deux plans de relance

L'amélioration de la situation financière de l'Algérie due à une conjoncture pétrolière favorable au début des années 2000 représentait une opportunité pour diversifier ses exportations et la nature de la production afin d'intégrer l'environnement international qui est en évolution constante. L'évolution des exportations par branche permet de confirmer ou affirmer si les moyens colossaux consacrés ont permis la redynamisation de la production nationale et conséquemment l'amélioration des indicateurs structurels de l'insertion internationale.

Tableau n°12 : Evolution des exportations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 1998 à 2009 en millions de dollars

Groupe d'utilisation	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Produits Alimentaires	27	24	32	28	35	48	59	67	73	88	119	113
Énergie et lubrifiants	9 855	12 084	21 419	18 484	18 091	23 939	31 302	45 094	53 429	58 831	77 361	44 128
Produits bruts	45	41	44	37	51	50	90	134	195	169	334	170
Demi-produits	254	281	465	504	551	509	571	651	828	993	1 384	692
Équipements agricoles	7	25	11	22	20	1	-	-	1	1	1	-
Équipements industriels	9	47	47	45	50	30	47	36	44	46	67	42
Biens de consommation	16	20	13	12	27	35	14	19	43	35	32	49
Total	10 213	12 522	22 031	19 132	18 825	24 612	32 083	46 001	54 613	60 163	79 298	45 194
Exportations d'énergie en % du total	96,5	96,5	97,22	96,66	96,1	97,26	97,56	98,02	97,83	97,78	97,55	97,64

Source : CNIS, *Les réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie*, 2010.

Les exportations ont retrouvé leur croissance à partir de 1999 passant de 10 213 milliards de dollars en 1998 à 12 522 millions de dollars en 1999 et 22 031 millions de dollars en 2000. Cette augmentation s'explique par la hausse des prix du pétrole passant de 12,71 dollars le baril à 17,88 dollars et 28,39 dollars respectivement dans cette période. En outre, l'Algérie a procédé à l'augmentation de sa part de production dans l'OPEP.

Néanmoins, les exportations demeurent majoritairement constituées des hydrocarbures qui représentent en moyenne 97% du total des exportations. Celles-ci ont légèrement régressé en 2001 et 2002 en raison de la baisse de leurs prix (23,33 dollars le baril en 2001). Les exportations des équipements ont connu une augmentation remarquable. Les exportations des équipements industriels sont passées de 9 millions de dollars en 1998 à 47 millions de dollars en 1999, soit une augmentation de 422%. Quant aux exportations des équipements agricoles, elles sont passées de 7 millions de dollars en 1998 à 25 millions de dollars en 1999. La hausse des exportations de ces secteurs s'expliquent par les conventions signées entre l'Algérie et l'Irak pour la fourniture des équipements.

Cependant, les exportations de ces secteurs ont connu une chute brutale en 2003 suite à l'occupation de l'Irak par les Etats-Unis et le Royaume-Unis qui a mis fin à ces contrats. Du coup, la flambée des prix du pétrole s'est traduit par l'augmentation des recettes algériennes des hydrocarbures qui ont atteint 98% des exportations totales en 2005. Cette hausse a entraîné une augmentation des exportations qui s'est poursuivie jusqu'en 2008. Du côté des exportations hors-hydrocarbures, le secteur des demi-produits continuent de dominer. Ce secteur représente en moyenne 72% des exportations hors-hydrocarbures.

1.4.2. Evolution des importations durant les deux plans de relance

Les importations semblent maîtrisées, elles baissent à 9,1 milliards de dollars en 1999, l'année suivant celle de l'achèvement du PAS. La plus importante baisse a été enregistrée dans la catégorie de produits alimentaires ayant baissé de 26 millions de dollars en 1999. Dès 2001, les importations algériennes ont commencé à grimper. Les recettes exceptionnelles provenant de la rente pétrolière se sont répercutées sur les importations qui passent, en l'espace de cinq ans (2003-2008), de 13 milliards de dollars à 39 milliards de dollars.

Tableau n°13 : Evolution des importations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 1998 à 2009 en millions de dollars

Groupe d'utilisation	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Produits Alimentaires	2533	2 307	2 415	2 395	2 740	2 678	3 597	3 587	3 800	4 954	7 813	5 863
Énergie et lubrifiants	126	154	129	139	145	114	173	212	244	324	594	549
Produits bruts	540	469	428	478	562	689	784	751	843	1 325	1 394	1 200
Demi-produits	1722	1 547	1 655	1 872	2 336	2 857	3 645	4 088	4 934	7 105	10 014	10 165
Équipements agricoles	43	72	85	155	148	129	173	160	96	146	174	233
Équipements industriels	3120	3 219	3 068	3 435	4 423	4 955	7 139	8 452	8 528	8 534	13 093	15 139
Biens de consommation	1319	1 396	1 393	1 466	1 655	2 112	2 797	3 107	3 011	5 243	6 397	6 145
Total	9403	9 164	9 173	9 940	12 009	13 534	18 308	20 357	21 456	27 631	39 479	39 294
Produits alimentaires en % du total des importations	27	25,17	26,3	24,09	22,81	19,78	19,64	17,62	17,71	17,92	19,79	14,92

Source : CNIS, *Les réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie, 1963-2010*.

Au début des années 2000, la préoccupation centrale était le développement du secteur agricole en vue de réduire la facture des produits alimentaires. Les pouvoirs publics ont agi à travers le Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA 2000-2004). En 2002, le PNDA a été élargi dans l'objectif d'intégrer l'appui au monde rural et a conséquemment été renommé Programme National de Développement Agricole (PNDAR) qui comprend des objectifs plus larges : « *la consolidation de la production à la sécurité alimentaire, la valorisation de toutes les ressources disponibles et la protection de l'environnement*⁹ ». Ensuite, en 2009, le gouvernement lance la politique de renouveau agricole et rural. Ce dernier réaffirme l'objectif fondamental poursuivi par les politiques agricoles antérieures, à savoir « *le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en un véritable moteur de la croissance économique globale*¹⁰ ».

Les importations des produits alimentaires ont connu des fluctuations importantes. Depuis le lancement du PNDAR, la production agricole a augmenté en particulier dans certaines filières, à l'instar des céréales, les cultures maraichères, l'arboriculture et le lait de vache. Néanmoins, force est de constater que l'agriculture algérienne demeure toujours dépendante des conditions climatiques liées à une très grande irrégularité de la pluviométrie. C'est notamment le cas des deux années 2000 et 2002 où les importations algériennes ont enregistré une hausse.

En 2000, en raison de la sécheresse, la production agricole a baissé de -50% (-51,8% pour la production des céréales, -35, 6% fourrage et -43, 3% des légumes secs)¹¹. Similairement, en 2002, le secteur agricole a connu une décroissance de l'ordre de -1,3% due aux conditions climatiques. L'amélioration des conditions climatiques dès 2003¹² a engendré une baisse des importations alimentaires pour trois années consécutives passant de 2740 millions de dollars en 2002 à 3587 millions de dollars en 2004. A partir de 2006, les importations alimentaires ont repris leur croissance pour atteindre 7813 millions de dollars en 2008. Cette hausse s'explique particulièrement par la hausse des prix des produits agricoles ayant suivi l'augmentation des prix des hydrocarbures et des matières premières.

Les importations des biens d'équipements occupent la première place, 36,4% en moyenne du total des importations. Cette hausse est logique puisqu'elle coïncide avec les programmes présidentiels lancés depuis 2000 qui ont entraîné une augmentation des dépenses d'équipement et d'infrastructure. En outre, cette hausse s'explique par l'ouverture du marché téléphonique ainsi que l'importation du matériel de production dans le cadre de l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes). A travers ce dispositif des sommes énormes ont été débloquées au profit de jeunes créateurs de micro-entreprises (un total de 203 691 projets a été financé par l'ANSEJ sur la période 1998-2011).

⁹ Ministère de l'agriculture et du développement rural, *le renouveau agricole et rural en marche. Revue et perspectives*, mai 2012. WWW.minagri.dz.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Rapport du Ministère Des Finances Algérien, *La Situation économique et financière en 2000*.

¹² Cette année-là, le taux de croissance de la production agricole a été de 29% (MADR, 2008).

1.4.3. Evolution de la position extérieure durant les deux plans de relance

L'augmentation des recettes pétrolières et l'important programme d'investissement public ont permis de voiler la contrainte financière extérieure et conséquemment les impacts négatifs du processus d'ouverture commerciale.

Tableau n°14 : Evolution de la position extérieure de l'Algérie 1999-2009

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Exportations (millions \$)	12 522	22 031	19 132	18 825	24 612	32 083	46 001	54 613	60 163	79 298	45 194
Importations (millions \$)	9 164	9 173	9 940	12 009	13 534	18 308	20 357	21 456	27 631	39 479	39 294
Balance commerciale (millions \$)	3358	12858	9192	6816	11078	13775	25644	33157	32532	39819	5900
Taux d'ouverture (%)	50,93	62,86	58,7	61,13	62,12	65,70	71,94	70,73	71,32	76,68	71,32
Réserves de change (Mds \$)*	4,4	12,02	18,08	23,24	33,13	43,27	56,3	77,91	110,31	143,24	149,04
Total des réserves (% de la dette extérieure totale)	21,7	53,2	86,2	109,1	149,1	203,7	346,1	1378,2	1874,1	2370,9	2090,2

Source : CNIS, *Les réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie, 1963-2010*. Banque mondiale, WDI 2017.

La balance commerciale demeure positive, elle enregistre un record de 39,8 milliards de dollars en 2008. Similairement, les réserves de change de l'Algérie ont connu une tendance à la hausse renforcée en particulier par l'embellie financière survenue en 2000. Ainsi, l'Algérie est devenue à partir de 2002 un créancier net sur le reste du monde car à partir de cette année ses réserves de changes dépassent sa dette extérieure.

Les mesures de relance conjuguées à l'abaissement des tarifs douaniers et la diminution de l'intervention de l'Etat dans les entreprises publiques se sont traduites par l'accroissement du taux d'ouverture de l'économie algérienne qui a atteint 76,6% en 2008. La multiplication des exportations et des importations au cours de cette période a eu pour effet une accélération du rythme de croissance de l'ouverture.

Au total, malgré les indicateurs macro-économiques très favorables réalisés grâce à la rente pétrolière, l'Algérie n'est pas parvenue à atteindre l'objectif de la diversification des exportations. Les sommes colossales dépensées par l'Algérie pour relancer son économie ne lui ont pas permis de maîtriser les importations. Au lieu de cela, le marché algérien a été complètement inondé par les produits étrangers.

1.5. La politique d'ouverture de l'Algérie depuis 2009

Les recettes pétrolières gigantesques tirées de l'exportation des hydrocarbures ont permis à l'Algérie d'effacer une énorme dette et d'engager des investissements publics à travers des dépenses budgétaires jamais égalées.

Après deux plans de relance mis en œuvre dans la décennie 2000, un troisième plan de relance a été consacré à la période 2010-2014, dotée d'une enveloppe de 286 milliards de dollars. Alors que la plupart des pays du monde procédaient à des restrictions budgétaires sévères, l'Algérie lance ce plan en 2009 dans un contexte international difficile marqué par la crise économique de 2007-2008.

C'est un programme ambitieux qui comprend deux principaux volets : le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans le secteur du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 130 milliards de dollars, et l'engagement de projets nouveaux pour un montant avoisinant 156 milliards de dollars¹³.

Dans le sillage de la crise financière de 2007, les discours critiques vis-à-vis de l'ouverture s'amplifient, en raison de l'aisance de la situation financière du pays et l'absence de gains après plus d'une décennie (ABBAS A. 2011, P. 12). La faible diversification des exportations, la flambée des importations et la faible attractivité des IDE hors-hydrocarbures sont autant d'éléments qui ont conduit à un mouvement de re-étatisation de l'articulation national-international. Ceci s'est concrétisé par la promulgation de la loi de finances complémentaire de 2009 (LFC 2009). Selon MEZOUAGHI M. et TALAHITE F. (2009, P. 12), avant même que les indicateurs macro-économiques de l'Algérie soient détériorés, les pouvoirs publics montraient un signe de doute sur les acquis d'une politique d'ouverture économique.

Dans le sillage de cette loi, le crédit documentaire est le seul moyen de financement des paiements extérieurs. Aussi, la réalisation de toute opération d'importation, de règlement financier ou de dédouanement est subordonnée à une domiciliation bancaire préalable. Elle impose aussi la suppression du crédit à la consommation autre qu'immobilier. La LFC 2009 oblige par ailleurs de recourir à des sociétés d'inspection des marchandises avant expédition et impose la réciprocité avec les autres partenaires commerciaux. En outre, cette loi comprend un ensemble de contraintes au transfert des bénéficiaires ainsi que des incitations pour favoriser leur réinvestissement.

Elle stipule également que les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Cette réglementation restrictive de l'activité des entreprises étrangères est en contradiction avec les engagements de l'Algérie pris dans l'accord d'association avec l'Union européenne. L'Algérie qui fait partie de nombreux accords internationaux de protection de l'investissement contredit clairement ses engagements internationaux tout en remettant en cause le principe dit du traitement national promu par l'OMC qui recommande un traitement égal des opérateurs économiques nationaux et étrangers.

L'article 4 bis de cette loi stipule que les activités de commerce extérieur peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social¹⁴.

¹³ Communiqué du conseil des ministres (2010), « Programme de développement quinquennal 2010-2014 »

¹⁴ Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009.

Toutefois, les dispositions de cette loi ont été modifiées avec la loi de finance de l'année 2014, qui revient clairement en arrière en précisant que les produits importés en vue de la revente en l'état ne peuvent être exercés par des personnes physiques ou morales que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat résident est égal au moins à 51%. En outre, le gouvernement révisé sa décision concernant le Credoc en autorisant la remise documentaire comme moyen de paiement, mais uniquement pour les produits finis. En effet, l'article 81 de la loi de finance de 2014 stipule que « *les investissements destinés à la revente en l'état ne peuvent s'effectuer qu'au moyen du crédit documentaire ou de la remise documentaire*¹⁵ ». Cette décision vient pour assouplir les conditions d'importations des produits finis, car force est de constater que l'imposition du crédoc n'a pas permis de freiner l'envolée des importations et de réguler les opérations du commerce extérieur.

En 2015, une mesure phare du gouvernement a été instaurée par la loi n° 15-15 du 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises. En vertu de cette loi, des licences d'importation ou d'exportation de produits peuvent être instituées. Les justifications à ces restrictions sont données par l'article 6 bis de ladite loi¹⁶ :

- Conserver les ressources naturelles épuisables conjointement avec l'application de ces restrictions à la production ou à la consommation ;
- Assurer à l'industrie nationale de transformation les quantités essentielles de matières premières produites sur le marché national et ce, en conformité avec les principes prévus par les accords internationaux auxquels l'Algérie est partie ;
- Mettre en œuvre des mesures essentielles à l'acquisition ou la répartition de produits en prévision d'une pénurie ;
- Sauvegarder les équilibres financiers extérieurs et l'équilibre du marché.

Dans le cadre de la loi de finance de 2018, de nouvelles mesures d'encadrement spécifiques aux importations ont été introduites par le gouvernement. Concernant les mesures à caractère tarifaire, la LF pour 2018¹⁷, prévoit dans son article 32 l'élargissement de la liste des marchandises soumises à la taxe intérieure de consommation (TIC) au taux de 30% pour 10 familles de produits finis (annexes n°13). Par ailleurs, l'article 115 de cette loi énumère 32 familles de produits finis concernées par un relèvement des droits de douane. Parmi eux : Fours pour cuisson, tablettes, micro-ordinateurs portatifs, sodas et eaux minérales, etc. (annexes n°14). Pour ce qui est des mesures à caractère quantitatif, tout en abandonnant le système des licences (hors véhicules de transport), le gouvernement adopte une liste de 45 familles de produits finis interdits à l'importation (art. 116).

¹⁵ Loi n° 13-08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014.

¹⁶ Loi n° 15-15 du 15 juillet 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises. (JO n° 41 du 29 Juillet 2015).

¹⁷ Loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018.

Autres mesures ayant attiré à la domiciliation bancaire des importations, en application du règlement n°05 du 25/10/2017 de la Banque d'Algérie, les domiciliations bancaires relatives à l'importation des marchandises « destinées à l'importation des marchandises destinées à la revente en l'état et ne constituent pas un intrant industriel, doivent être accomplies dans un délai minimum d'un (01) mois avant la date d'expédition de ces marchandises avec une couverture financière de 120% du montant de l'opération »¹⁸. En outre, des documents seront exigés lors de la domiciliation bancaire : un certificat phytosanitaire ou vétérinaire, une autorisation technique préalable pour les produits cosmétiques ou des produits présentant un risque particulier, un document officiel établi par une autorité du pays de provenance et/ ou d'origine, attestant que les marchandises à importer sont effectivement librement commercialisées sur leur territoire.

A travers ces mesures, les pouvoirs publics cherchent à trouver des solutions ponctuelles et transitoires en vue de protéger des productions locales mais aussi et surtout afin de réduire le déficit de la balance des paiements.

1.5.1. Evolution des exportations de 2009 à 2016

De la même manière que les analyses précédentes, le commerce extérieur sera examiné pendant la période allant de 2009 jusqu'à 2016. Le but est de savoir si les politiques de relance engagées par l'Algérie et les mesures protectionnistes adoptées depuis 2009 ont changé la structure des échanges ou elle est restée la même.

Tableau n°15 : Evolution des exportations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 2009 à 2016 en millions de dollars

Groupe d'utilisation	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits alimentaires	113	315	355	315	402	323	235	327
Energie et lubrifiant	44128	55 527	71 427	69 804	62 960	60 304	32 699	27 102
Produits bruts	170	94	161	168	109	109	106	84
Demi-produits	692	1 056	1 496	1 527	1 458	2 121	1 597	1 299
Equipements agricoles	-	1	-	1	-	2	1	-
Equipements industriels	42	30	35	32	28	16	19	53
Biens de consommation	49	30	15	19	17	11	11	18
Total	45 194	57 053	73 489	71 866	64 974	62 886	34 668	28 883
Exportations d'énergie en % du total	97,64	97,32	97,19	97,13	96,9	95,89	94,32	93,84

Source : Sites de la douane algérienne : <http://www.douane.gov.dz>

Après sept ans de croissance continue, les exportations algériennes ont connu une chute de l'ordre de 43% en 2009, passant de 79 milliards de dollars en 2008 (Tableau n°11) à 45 milliards de dollars en 2009. Sans doute, la crise financière de 2008 a eu ses effets sur l'économie algérienne par le biais des exportations.

¹⁸ Ministère de commerce (2018), Communiqué relatif aux mécanismes d'encadrement des opérations d'importation de marchandises.

Les exportations des hydrocarbures ont connu une baisse d'environ 42,9% entre 2008 et 2009. La crise financière a engendré une baisse de la croissance mondiale et conséquemment la contraction de la demande mondiale des hydrocarbures, ce qui a exercé un effet à la baisse sur les prix. Le prix moyen du baril de Brent a été de près de 62 \$ en 2009. Les exportations ont repris leur hausse en 2010 et 2011, mais dès 2012 elles ont commencé à baisser pour atteindre 28 milliards de dollars en 2016.

La structure des exportations algérienne est toujours la même. La dépendance de l'Algérie à l'égard des exportations des hydrocarbures s'est encore accentuée au cours de cette période. Les livraisons pétrolières (exportations de pétrole raffiné, gaz naturel, pétrole brut et produits dérivés du pétrole) ont représenté plus de 96% du total des exportations sur la période 2009-2016. En 2016, les exportations sont constituées à hauteur de 93,84% des exportations des hydrocarbures. Hors hydrocarbures, l'intégration aux CVM reste relativement marginale, avec 6,16% du montant des exportations totales, soit l'équivalent de 1,3 milliards de dollars US de recettes qui se décomposent de la façon suivante : *i*) 1,3 milliards de dollars US, soit 4,5% des exportations totales, de demi-produits. *i*) Le secteur des produits alimentaires participe à la dynamique des CVM pour 327 millions de dollars US, soit 1,13% des exportations totales. *iii*) 84 millions de dollars US, soit 0,29% de produits bruts. *iv*) Enfin, les biens d'équipements industriels et les biens de consommation non alimentaires s'insèrent dans l'économie mondiale à hauteur de 0,18% et de 0,06% respectivement.

En outre, il y a lieu de signaler que dans les exportations hors hydrocarbures, nous constatons une prédominance des produits issus des hydrocarbures. En effet, le secteur des demi-produits qui domine les exportations hors-hydrocarbures est composé à 74% des produits dérivés des hydrocarbures et des métaux ferreux et non ferreux. Le manque de diversification de l'économie algérienne pose un problème majeur. Les difficultés des exportations hors-hydrocarbures sont inhérentes à l'insuffisance d'offre de produits ainsi qu'au manque d'expertise dans les opérations d'exportations.

La structure des exportations algérienne caractérisée par la domination des hydrocarbures suscite des inquiétudes quant à l'avenir du pays. En effet, les capacités de l'Algérie à exporter les quantités suffisantes pour satisfaire les besoins de l'économie vont régresser dans l'avenir. Car non seulement la demande interne d'énergie ne cesse de croître, en plus le potentiel des gisements actuellement exploités connaît un recul. Par ailleurs, le développement des autres énergies, fera probablement régresser la place des hydrocarbures comme source énergétique dans l'économie mondiale. Ces évolutions vont se répercuter négativement sur sa demande et conséquemment sur ses prix.

1.5.2. Evolution des importations de 2009 à 2016

L'ouverture de l'économie algérienne s'est soldée par la transformation du pays en un grand marché d'importation. En dépit des mesures de restrictions introduites dans la LFC 2009, les importations algériennes ont continué d'augmenter entre 2009 et 2014.

Ainsi, les tentatives de limitations de la croissance des importations n'ont pas été opérantes, ce qui contredit l'objectif du gouvernement de réduire la facture des importations. Les importations algériennes ont connu une baisse significative dès 2015 et qui s'est poursuivie en 2016. Les explications de cette chute tiennent aux interdictions d'importations qui ont touché plus de 2000 produits, aux quotas d'importations et surtout à la politique d'austérité adoptée par le gouvernement algérien, en raison des difficultés financières que connaît le pays suite à la baisse des revenus pétroliers, et qui s'est traduites par l'annulation de nombreux projets et chantiers et par conséquent l'annulation des importations de biens d'équipements.

En outre, la baisse des importations peut être renvoyée à la politique de licences d'importation qui a été conçue par l'Etat en vue de limiter le déficit du compte courant (Banque Mondiale, 2017). Dans son rapport annuel de 2015, la Banque d'Algérie explique la baisse des importations par les nouvelles mesures introduites, en 2015, en vue de limiter la facture des importations. Ces mesures ont porté, notamment, sur le renforcement des exigences en matière de détermination de la surface financière de l'importateur pour les besoins de domiciliation bancaire, la réduction du ratio prudentiel des fonds propres des banques par rapport à leurs engagements au titre du commerce international et l'intensification des contrôles des opérations du commerce extérieur, directement au niveau des agences bancaires. Il s'agit en particulier du contrôle des dispositifs des banques en matière de contrôle interne, concernant les vérifications à posteriori de la « bonne foi » des opérations avec le reste du monde.

Tableau n°16 : Evolution des importations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 2009 à 2016 en millions de dollars

Groupe d'utilisation	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits alimentaires	8636	6 058	9 850	9 022	9 580	11 005	9 316	8 224
Energie et lubrifiant	549	955	1 164	4 955	4 385	2 879	2 376	1 292
Produits bruts	1 200	1 409	1 783	1 839	1 841	1 891	1 560	1 559
Demi-produits	10 165	10 098	10 685	10 629	11 310	12 852	12 034	11 482
Equipements agricoles	233	341	387	330	508	658	664	501
Equipements industriels	15 139	15 776	16 050	13 604	16 194	18 961	17 076	15 394
Biens de consommation	6 145	5 836	7 328	9 997	11 210	10 334	8 676	8 275
Total	39 294	40 473	47 247	50 376	55 028	58 580	51 702	46 727
Importations alimentaires en % du total	21,97	14,96	20,84	17,9	17,41	18,78	18,02	17,6

Source : Sites de la douane algérienne : <http://www.douane.gov.dz>

La baisse des importations a concerné tous les groupes de produits, avec des niveaux différents. Néanmoins, la facture des importations n'a été réduite que de 12,08% en 2015 et 9,62% en 2016, alors que le gouvernement s'est fixé comme objectif de la réduire de 15% en 2015 et 15% en 2016.

En matière de biens d'équipements industriels, la demande algérienne demeure importante, toujours en raison des plans de relances économiques. En 2016, le secteur des biens d'équipements industriels vient en première position dans la structure des importations algérienne avec la cote part de 32% et un volume de 15 milliards de dollars.

Les importations de ce secteur connaissent une baisse depuis 2015 en raison notamment de la baisse des importations de véhicules de transport de personnes et de marchandises (-48% en 2016). Avec une part relative de 23% en moyenne dans le total des importations, les demi-produits occupent le second rang. Tout comme les autres groupes de produits, les importations des demi-produits ont connu une baisse à partir de 2015. Les importations de ces biens sont passées de 12 milliards de dollars en 2015 à 11,4 milliards de dollars en 2016, soit une baisse de 4,59%.

L'Algérie est le principal importateur de denrées alimentaires du continent africain. Le niveau de dépendance de l'Algérie pour les produits alimentaires est très important. Les produits alimentaires continuent à occuper une forte proportion dans la structure des importations algériennes (17%), avec un volume de 8,2 milliards de dollars en 2016, en baisse de 11% par rapport à l'année 2015. Ces importations ont connu des fluctuations importantes qui témoignent d'une dépendance en matières premières et des cours mondiaux, particulièrement en ce qui concerne le blé et le lait.

Le groupe de biens de consommation non alimentaires se positionne au quatrième rang dans la structure des importations avec la part de 17% et un volume de 8,2 milliards de dollars. Les principaux produits de ce groupe sont les médicaments (24%) et les véhicules de tourisme (15%). Il y a lieu de relever que le fort rythme d'accroissement du parc automobile algérien constaté depuis 2001, en dépit du ralentissement qu'il a connu en 2010, suite notamment, à la suppression du crédit à la consommation, il a connu une reprise dès 2011. Ainsi, malgré la suppression du crédit à la consommation par la LFC 2009, l'algérien a intériorisé un changement dans les habitudes de consommation.

Au total, la flambée des importations algériennes s'explique en partie par l'inefficacité de l'appareil de production de biens et services qui contraint de recourir massivement aux importations en vue de satisfaire la demande croissante de biens de consommations et biens intermédiaires et d'équipements. La dépense publique a donc profité aux producteurs étrangers.

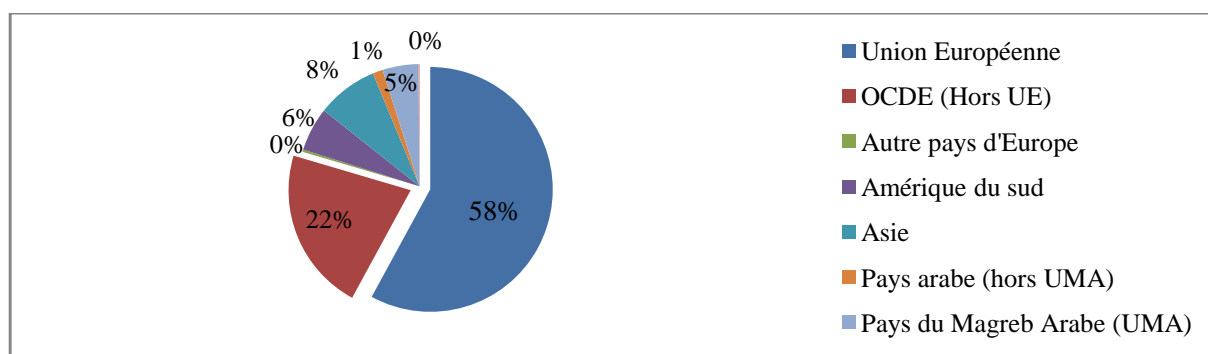
1.5.3. Répartition du commerce extérieur de l'Algérie par régions économiques

Quant à la répartition géographique des exportations algériennes, celles-ci sont dominées par les partenaires traditionnels à savoir les pays de l'OCDE et plus particulièrement les pays de l'Union Européenne (UE).

Le premier partenaire commercial de l'Algérie est l'UE avec les proportions respectives de 47,47% des importations et 57,95% des exportations (figures n°27 et n°28). Par rapport à l'année 2015, les échanges avec l'UE ont enregistré une baisse aussi bien pour les exportations que les importations (-27,15% et -12,97%). À l'intérieur de cette région économique, on constate que le principal client de l'Algérie est l'Italie qui absorbe près de 16,55 des exportations du pays, suivi par l'Espagne de 12,33% et la Grande Bretagne de 11,05%. Pour les principaux fournisseurs, la France occupe le premier rang avec plus de 10,15%, suivie par l'Italie et l'Espagne avec les proportions respectives de 9,93% et 7,69% dans les importations algériennes.

Les pays de l'OCDE (hors UE) occupent la deuxième position avec une part de 13,47% des importations de l'Algérie en provenance de ces pays, et de 21,64% des exportations de l'Algérie vers ces pays. Les exportations algériennes vers cette région ont connu une augmentation appréciable par rapport à l'année 2015, passant de 5,29 milliards de dollars en 2015 à 6,25 milliards de dollars en 2016, soit une hausse de près de 18,21%. Quant aux importations en provenance de cette région, elles ont connu une baisse de 14,5%.

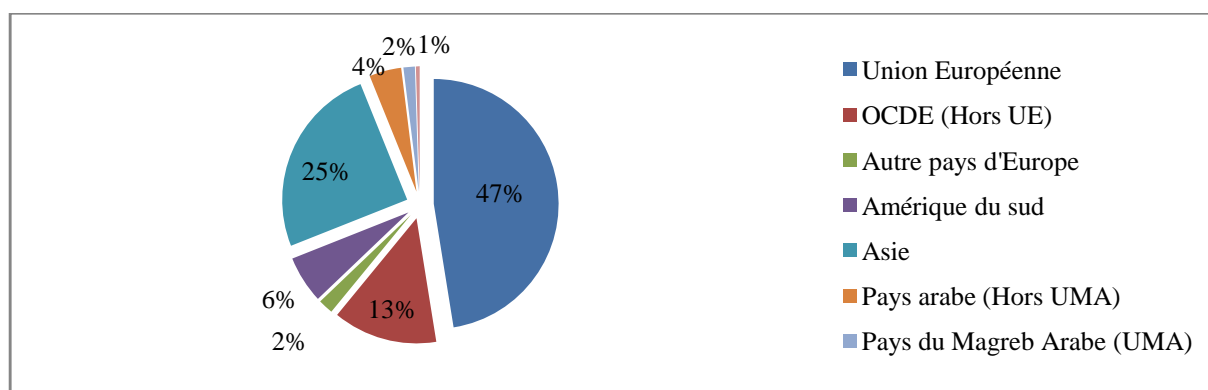
Figure n°27 : Exportations de l'Algérie par groupes économiques



Source : CNIS, Direction Générale des Douanes, 2017.

L'essentiel des échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays de l'OCDE (hors UE) est réalisé avec les USA et la Turquie avec les parts respectives de 5,01% et 4,14% pour les importations en provenance de ces pays, et de 11,17% et 4,27% pour les exportations vers ces mêmes pays. Les échanges commerciaux de l'Algérie avec les autres régions (Asie, Amérique du sud, UMA, pays arabes) demeurent toujours marqués par des faibles proportions.

Figure n°28 : Importations de l'Algérie par groupes économiques



Source : CNIS, Direction Générale des Douanes, 2017.

Il y a lieu de constater qu'en dépit de l'accès facilité par les concessions introduites par l'accord d'associations, les pays de l'UE perdent de plus en plus de parts de marché au profit d'autres pays comme la Chine, le Brésil, la Turquie, etc. Force est de constater donc que l'explosion de la facture des importations de l'Algérie ne s'explique pas par les concessions rendues possible par son accord d'association avec l'UE.

Les pays de l'UE ont de plus en plus de mal à faire face à la concurrence des nouveaux pays arrivants sur le marché algérien. Les pays émergents d'Asie et d'Amérique latine occupent de plus en plus les premiers rangs des fournisseurs de l'Algérie. En 2016, la Chine est classée premier fournisseur commercial de l'Algérie, avec un montant de 8,3 milliards de dollars, soit près de 18% des importations totales de l'Algérie.

Grâce à ces résultats, la Chine est parvenue à détrôner pour la quatrième année consécutive la France qui était pendant des années le premier fournisseur de l'Algérie. En 2016, la France s'est installée au second rang des pays fournisseurs de l'Algérie avec 4,7 milliards de dollars, soit 10,15% des importations de l'Algérie (CNIS, 2016). Le recul des parts des européens et même des pays de l'OCDE dans les importations algériennes démontre une transformation géographique des fournisseurs de l'Algérie qui se diversifient de plus en plus.

1.5.4. Evolution de la position extérieure du pays (2009-2016)

Depuis la chute des prix du pétrole qui a provoqué la baisse des recettes du pays, la position financière de l'Algérie ne cesse de se dégrader.

Tableau n°17 : Evolution de la position extérieure de l'Algérie 2009-2016

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations (millions \$)	45 194	57 053	73 489	71 866	64 974	62 886	34 668	28 883
Importations (millions \$)	39 294	40 473	47 247	50 376	55 028	58 580	51 702	46 727
Balance commerciale (millions \$)	5900	16 580	26 242	21 490	9 946	4 306	-17 034	-17 844
Taux de couverture	115	141	156	143	118	107	67	62
Réserves de change (Mds \$)	149,04	162,614	182,822	191,297	194,712	179,618	144,677	114,000
Taux de change dinar/USD	72,64	74,38	72,93	77,63	79,36	80,57	100,69	109,44

Source : CNIS, *Les réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie, 2005-2015*. Banque mondiale, WDI 2017.

Alors que la balance commerciale de l'Algérie est historiquement excédentaire, celle-ci a vu son excédent diminuer fortement depuis 2012. Pire encore, la balance commerciale est devenue déficitaire depuis 2015 (après 18 années consécutives d'excédent). Ce déficit s'explique par la forte baisse des exportations des hydrocarbures dont les recettes ont drastiquement diminué avec la chute du cours du pétrole qui est passé de 100 dollars le baril en 2014 à 46 dollar le baril en 2016 (Banque Mondiale).

Cette tendance s'est amplifiée en 2016 et le déficit commercial a dépassé 17 milliards de dollars, soit une augmentation de 4,8% par rapport à celui enregistré durant l'année 2015. Cela s'explique simultanément par la baisse plus importante des exportations par rapport à celle des importations qui ont été enregistrées durant la période sus-citée.

Ce déficit commercial contraint le gouvernement de creuser dans le Fonds de Régulation des Recettes qui a vu ses ressources chuter en raison de la baisse des recettes pétrolières. Toutefois, le taux de couverture des importations par les exportations s'est fortement contracté ces dernières années, en particulier en 2015 et 2016 au cours desquelles les taux de couverture n'ont été que de 67% et 62% respectivement.

Si l'Algérie est parvenue dans un premier temps (2009-2013) à absorber le choc de la baisse des revenus pétroliers, c'est bien grâce à l'épargne budgétaire, au faible niveau d'endettement, mais aussi grâce à ses réserves internationales accumulées durant la période d'envolée des prix des hydrocarbures. Le stock des réserves de change a atteint un niveau record de 194 milliards de dollars en 2013 représentant plus de 35 mois d'importations de biens et services. Néanmoins, la baisse continue de la rente a provoqué la diminution des réserves de change du pays depuis 2014. Toutefois, cette baisse a eu un impact sur la valeur de la monnaie nationale qui est corrélé à plus de 70% à la rente des hydrocarbures. Le cours du dinar algérien qui connaît une baisse depuis 2009, a enregistré une forte chute en 2014 qui s'est poursuivi en 2015 et 2016. Mais malgré cela, cette baisse n'a pas permis de booster les exportations hors hydrocarbures. Faut-il avancer que l'économie algérienne contredit les lois élémentaires de l'économie qui stipulent que la dévaluation devrait en principe stimuler les exportations. La baisse de la valeur de dinar s'est traduite par une inflation qui a atteint 6,4%, en 2016 contre 4,8% en 2015 (Banque mondiale, 2017), et ce malgré la poursuite par les autorités d'une politique monétaire restrictive¹⁹.

Au total, en facilitant le recours aux importations, la manne financière provenant du pétrole a contribué à l'échec des politiques de diversification. La politique d'ouverture de l'Algérie a donné lieu à des réformes sur des flux et non pas de structures qui voit se former un système clientéliste extravertie. La libéralisation commerciale se manifeste dans des contextes de contraction des revenus des hydrocarbures permettant une gestion du conflit distributif (ABBAS M. 2011, P. 15).

La politique de relance économique menée par l'Algérie depuis 2001, loin d'atteindre l'objectif de la diversification des sources de la croissance économique, a contribué à une forte fragilité des structures productives modernes, dans un contexte d'ouverture économique (BENACHENHOU A. 2009, P. 146). Il convient de noter donc que dans une économie telle que l'Algérie qui manque d'une offre locale efficace, la stratégie de sortie de crise ne peut pas être une politique de la demande mais plutôt une politique de l'offre (BENACHENHOU A. 2009, P. 234). En effet, selon MEZOUAGHI M. & TALAHITE F. (2009, P. 16) dans le cas d'une économie ouverte où les capacités de production sont très rigides, les *stimuli* de la politique de relance par la dépense publique sont peu structurants (l'effet est fortement extériorisé).

¹⁹ Le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mouhamed Loukal explique que cette inflation est imputable à des « situations dominantes dans certains marchés », écartant ainsi le fait qu'elle soit due à l'expansion de la masse monétaire ou à la hausse des prix des importations.

Section 2 : L'ouverture multilatérale et régionale de l'Algérie

La volonté de l'Algérie de s'ouvrir à l'économie mondiale a été confortée aussi bien au niveau multilatéral qu'au niveau régional. Depuis la libéralisation de son commerce extérieur, l'Algérie a manifesté une volonté d'accéder à l'OMC. En outre, elle s'est engagée dans une multitude d'accords régionaux que ce soient avec les pays européens ou avec les pays arabes (Union du Maghreb Arabe(UMA), la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE), etc.).

2.1. L'accession de l'Algérie à l'OMC

La première demande formulée par l'Algérie pour adhérer à l'OMC (à l'époque le GATT) remonte à 1987. L'engagement de l'Algérie sur la voie du multilatéralisme confirme son choix quant à une participation active dans la mondialisation et la recherche d'une insertion dynamique dans les échanges internationaux.

L'accord vise essentiellement les objectifs suivants (ABBAS M., 2011, P.P. 9-10) :

- La diversification des échanges afin de sortir d'une spécialisation étroite, la libéralisation du commerce extérieur constituant la condition première de cette diversification à moyen-long terme des exportations et de la production ;
- Le relèvement du niveau général de la compétitivité industrielle afin de mieux préparer les industries à affronter les effets de la concurrence internationale ;
- La maîtrise et le contrôle des importations des produits alimentaires.

Après l'acte formel de demande d'adhésion, le pays concerné sera considéré comme observateur ou en accession à l'OMC. Néanmoins, cette opportunité n'a pas été saisie par l'Algérie dont la procédure d'adhésion est la plus longue par rapport à d'autres pays²⁰. Pour pouvoir adhérer à l'OMC, l'Algérie doit mettre en conformité un certain nombre de règles et comportements avec ceux des pays membres de l'OMC. Les règles de base de l'OMC sont influencées par une vision libérale du commerce international.

Il y a lieu de noter que l'OMC n'exige pas un véritable libre-échange, mais elle impose, tout de même, plus des règles « loyales ». Ainsi, les pays en développement ne sont pas tenus de libéraliser tous les secteurs de leur économie et peuvent garder des protections sous certaines conditions. En outre, concernant les gains que l'Algérie peut obtenir d'une éventuelle adhésion à l'OMC, cette question reste encore posée, du point de vue des impacts tant économiques qu'institutionnels (TALAHITE F. et al. 2009, P. 2).

La décision de l'Algérie à adhérer l'OMC à la fin des années 1980 intervenait à un moment où le projet de réforme du pays était orienté vers la recherche d'une insertion active dans l'économie internationale. On peut supposer donc que l'Algérie visait à travers le dépôt de cette demande d'adhésion à gagner la confiance et le soutien des institutions internationales pour les réformes qui se préparaient (TALAHITE F. et al. 2009, P. 6). Le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC peut être scindé en deux étapes :

²⁰ La Tunisie et le Maroc sont devenus membres de l'OMC depuis 1995.

Période 1 : s'étalant de 1987 à juillet 1996 : C'est une période qualifiée par certains auteurs (dont ABBAS M, 2009, P. 1) de « dormante » dans la mesure où les autorités algériennes se sont contentées uniquement de déposer une demande d'adhésion et n'ont même pas présenté d'aide mémoire²¹.

Période 2 : allant de juillet 1996 jusqu'à l'heure actuelle. Au cours de cette phase les autorités algériennes ont montré une réelle implication à travers la présentation d'un aide mémoire sur le commerce extérieur en juillet 1996, puis la tenue de la première réunion du groupe de travail en avril 1998. Néanmoins, aucun accord n'a été conclu à ce jour.

La candidature à l'OMC donne lieu à des négociations entre le pays candidat avec un groupe de travail de l'OMC, mais aussi à des négociations avec tous les membres de l'OMC qui le souhaitent. En ce qui concerne l'Algérie, depuis l'institution du groupe de travail de l'OMC chargé de l'adhésion de l'Algérie, ce dernier a tenu douze réunions dont la dernière s'est déroulée en mars 2014. Au cours de cette réunion, les membres de l'OMC se sont félicités des progrès substantiels remarquables que l'Algérie a accomplis en matière de son régime commercial. Néanmoins, l'OMC juge que les efforts de l'Algérie sont insuffisants dans les domaines suivants (OMC, 2017) :

- Les restrictions quantitatives à l'importation, y compris les interdictions ;
- Les restrictions à l'investissement ;
- Les subventions à l'exportation ;
- L'application discriminatoire de taxes intérieures ;
- Le système d'enregistrement des indications géographiques ;
- Les politiques des prix ;
- Les droits de commercialisation et les politiques agricoles.

En l'état actuel, l'Algérie a conclu six accords bilatéraux (Cuba, Venezuela, Brésil, Uruguay, Suisse et Argentine). En outre, les négociations bilatérales se poursuivent avec 13 pays (ministère de commerce, 2017).

Les points de discussions sont donc nombreux. Parmi les domaines dans lesquels il existe une forte divergence, nous citons, la pratique de l'Algérie de prix minimaux à l'exportation qui est incompatible avec les règles de l'OMC. De plus, La politique de fixation administrative de certains prix de vente est fortement critiquée par l'OMC. Pour des raisons sociales, l'Algérie recourt à la fixation des prix de vente de certains produits alimentaires (farine, lait, le pain, etc.) ainsi que des prix des médicaments et des transports. En dépit des critiques émises, cette politique de prix administrée est considérée par l'Algérie comme étant nécessaires puisqu'elle concerne des produits stratégiques et permet d'éviter les tensions sociales. Concernant les hydrocarbures, l'existence d'un prix plus faible sur le marché intérieur que sur les marchés à l'exportation a été souvent contestée dans les différents rapports rédigés par le groupe de travail de l'OMC. L'Algérie considère que cette double fixation des prix est un élément de ses avantages comparatifs et souligne que le prix de l'énergie couvre les coûts de production.

²¹ Un aide mémoire est un document dans lequel le pays candidat détaille sa politique économique et commerciale pour être examiné par un groupe de travail de l'OMC.

2.2. L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne

En 1995, lors de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone, la volonté du renforcement de la coopération entre les pays méditerranéen a été marquée par une nouvelle forme de partenariat et qui s'est concrétisé par le partenariat euro-méditerranéen. Ce dernier regroupe les Etats membres de l'UE et douze pays tiers-méditerranéens (Turquie, Tunisie, Maroc, Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Egypte, Chypre, Malte, Syrie et Autorité palestinienne). Le but affiché était de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité, et la prospérité. Pour réaliser cette prospérité, il est prévu d'instaurer progressivement une zone de libre-échange²².

2.2.1. Le contenu de l'accord d'association

L'Algérie a signé en 2001 un accord d'association avec l'Union Européenne et qui est entré en vigueur en 2005. Ce dernier s'inscrit dans le contexte du processus de Barcelone. L'objectif de cet accord dont l'aspect commercial est le plus dominant est la création d'une zone de libre-échange à travers la suppression graduelle des tarifs douaniers. L'Union européenne s'est engagée pour la suppression des tarifs douaniers appliqués sur les produits algériens dès l'entrée en vigueur de l'accord. Du coté algérien, le démantèlement des barrières douanières se fera graduellement selon trois groupes de produits :

- Suppression totale des droits de droits dès l'entrée en vigueur de l'accord pour les matières premières ;
- Baisse sur une période de six ans pour le groupe des demi-produits et équipements industriels et agricoles : une baisse de 20% du droit de base dans la deuxième année, et de 30% pour la troisième année, 40% pour la quatrième, 60% pour la cinquième et finalement de 80% pour terminer avec une suppression totale dans la septième année;
- Baisse sur une période de 12 ans pour les biens de consommation : un taux de baisse constant de 10% par an pour les 11 premières années pour le ramener à 5% du droit de base dans la 11^{ème} année et suppression totale des droits dans la 12^{ème} année.

L'accord d'association Algérie-UE remplace l'accord de coopération entre la communauté européenne et l'Algérie signé en 1976. Contrairement aux accords précédents qui mettaient l'accent sur les préférences commerciales et l'aide financière, cet accord d'association se fonde sur le principe du libre-échange. Ainsi, le partenariat entre l'Union Européenne et l'Algérie implique désormais la réciprocité dans les conditions de l'échange. Même si l'Algérie représente un petit partenaire pour l'UE mais ce dernier constitue le principal fournisseur de l'Algérie (près de 60% des échanges extérieurs de l'Algérie sont réalisés avec l'UE). Dans le cadre de cet accord, des dispositions sont prévues dans l'accord dans le but de protéger la production nationale (Ministère de commerce) :

- Des mesures antidumping ;
- Des mesures compensatoires ;
- Des mesures de sauvegarde ;

²² Déclaration de Barcelone, 27 et 28 novembre 1995.

- Des mesures exceptionnelles en faveur des industries naissantes ou de certains secteurs en cours de restructuration.

Les accords d'association euro-méditerranéens donnent lieu à une coopération financière de l'UE avec les pays du Sud et Est de la méditerranée destinée à aider les économies de ces pays et afin de faire face aux difficultés que peut engendrer leur ouverture vers l'extérieur. L'Algérie, à l'instar des autres pays du voisinage, a bénéficié d'une assistance financière qui se décline sous forme d'une assistance technique (approche projet) et/ou d'appui budgétaire. Les documents de programmation de l'appui financier de l'UE à l'Algérie se présentent comme suit :

Tableau n°18 : Assistance financière de l'Union Européenne à l'Algérie

Instrument financier	Enveloppe financière allouée (en millions d'euro)
MEDA 1 :1995-1999	224,05
MEDA 2 :2000-2006	323,3
PIN : 2007-2010	220
PIN : 2011-2013	172
Cadre Unique d'Appui 2014-2017	121-148

Source : Ambassade d'Algérie à Bruxelles

Durant la seconde moitié des années 90, la préoccupation centrale de l'Algérie était les réformes économiques. Ainsi, elle a destiné ce qu'elle a reçu dans le cadre de MEDA1 à l'appui aux réformes économiques, au développement du secteur privé ainsi qu'à l'émergence d'une société civile. Quant à MEDA 2, elle l'a essentiellement destiné à la modernisation de l'administration. Néanmoins, les financements dont l'Algérie a bénéficiée étaient inefficaces. Cela s'explique d'une part, par les lourdeurs bureaucratiques dans les engagements des institutions de l'UE, et d'autre part, par la faible disposition administrative et la faible capacité d'absorption de l'Algérie.

A partir de 2007, le programme MEDA a été remplacé par le Nouvel Instrument de Voisinage et de Partenariat (NIVP) d'un montant de 392 millions d'euros. Cette enveloppe financière a été accordée dans le cadre des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) en deux phases d'une durée de 03 ans chacune. Les domaines concernés par ces programmes sont : la réforme de la justice, la croissance économique et l'emploi, le renforcement des services public. La nouveauté de cet instrument réside dans sa fourniture d'une assistance technique destinée à toutes les institutions qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'accord d'association.

Dans le cadre de la programmation financière 2014-2017, appelé «*Cadre Unique d'Appui*», l'enveloppe financière réservée à l'Algérie a été destinée à financer les trois secteurs prioritaires suivants (Commission Européenne) :

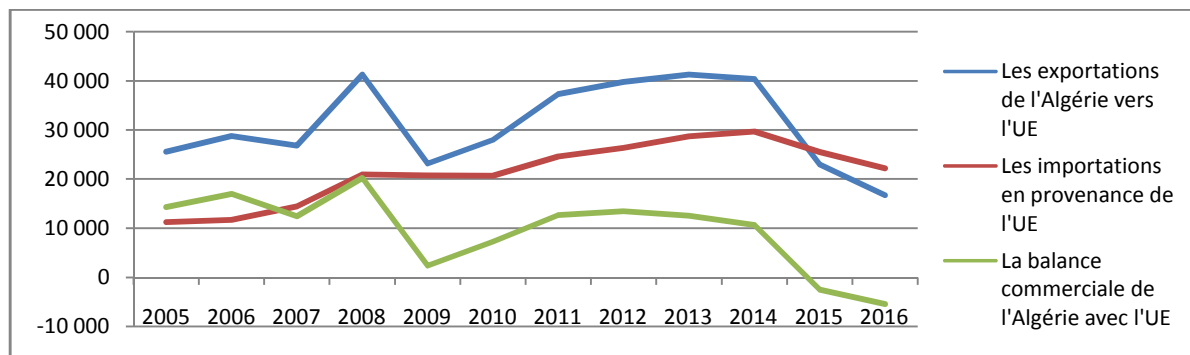
- Réforme de la justice et renforcement de la participation des citoyens à la vie publique ;
- La réforme du marché du travail et création d'emplois ;
- Le soutien à la gestion de la diversification économique.

En 2010, étant conscient des méfaits de la politique d'ouverture menée, les pouvoirs publics ont entamé des négociations avec l'UE pour demander le report du démantèlement tarifaire, prévu par l'accord d'association signé en 2002. Les négociations se sont soldées, en 2012, par la modification de plusieurs contingents tarifaires ainsi que l'abrogation de préférences tarifaires pour certains produits agricoles et agro-alimentaires, ainsi qu'un nouveau schéma de démantèlement tarifaire pour certains produits industriels. Ainsi, alors que la création de la zone de libre-échange (ZLE) avec l'UE a été initialement prévue pour 2017, l'Algérie bénéficie d'un sursis de trois ans. De ce fait, cette ZLE n'interviendra qu'en 2020. Le gouvernement algérien voulait accorder une période supplémentaire aux entreprises nationales afin de leur permettre de faire face à la concurrence accrue qui sera imposée avec la création de la zone de libre échange. Cette décision s'explique, donc, en partie, par les objectifs que le gouvernement a fixés, à savoir la restructuration et la mise à niveau des entreprises algériennes pour les rendre plus compétitives.

2.2.2. Les échanges commerciaux Algérie-Union Européenne

La figure ci-dessous retrace l'évolution des échanges commerciaux de l'Algérie avec l'UE entre 2005 (date d'entrée en vigueur de l'accord d'association) et 2015.

Figure n°29 : Les échanges commerciaux de l'Algérie avec l'UE (en millions de dollars)



Source : Réalisé par nos soins d'après les données des douanes algériennes

L'UE et l'Algérie sont des partenaires privilégiés l'un pour l'autre, et l'accord d'association ne fait que renforcer cet état de fait. L'Algérie constitue l'un des plus importants fournisseurs de l'Europe en matière d'hydrocarbures particulièrement pour les pays du sud de l'Europe. L'UE représente le premier fournisseur de l'Algérie notamment des produits alimentaires et produits manufacturés.

Le volume des exportations algériennes vers l'UE s'est multiplié durant les trois années suivant l'entrée en vigueur de l'accord, elles passent de 25 593 millions de \$ à 41 246 millions de \$ en 2008 et retombe à 23 186 millions de \$, un an après. Les effets de la crise financière et le déclenchement de la crise de la dette en Europe ont engendré une baisse de l'activité économique européenne ce qui a influencé négativement sur le commerce extérieur algérien. Cela montre la grande dépendance des recettes algériennes vis-à-vis de l'évolution de l'activité économique européenne.

Dès 2010, les exportations ont repris leur croissance jusqu'à 2014, année durant laquelle la baisse du prix du pétrole s'est traduite par une tendance baissière des exportations algériennes. Néanmoins, l'UE reste le principal partenaire de l'Algérie avec une part de marché de plus de 57%.

Les exportations algériennes vers l'UE demeurent constituées majoritairement par les hydrocarbures. Ainsi, la mise en œuvre de l'accord d'association n'a pas permis une diversification des exportations algériennes comme il a été prévu dans les objectifs de l'accord.

Quant aux importations, celles-ci ont pris un rythme ascendant depuis 2005, se sont stabilisées pendant deux ans (de 2008 à 2011), pour reprendre ensuite leur rythme ascendant. Entre 2015 et 2017, les importations algériennes en provenance de l'UE ont connu une baisse de 14% et 12% respectivement. Sans doute, la politique d'austérité engagée par le gouvernement algérien explique en partie la baisse de la facture des importations.

L'Algérie dispose d'avantages compétitifs importants en méditerranée et les politiques publiques doivent s'employer à mobiliser les secteurs porteurs d'une meilleure croissance et garantir une meilleure valorisation des ressources naturelles hors hydrocarbures (domaine minier, portuaire et touristique notamment). Par ailleurs, l'examen des branches moins dynamiques (l'agriculture, le tourisme, le transport aérien et maritime, la construction ou les nouvelles technologies) a montré qu'un potentiel important de croissance et de politique y est gelé, faute de politique publique adéquate (BENACHENHOU A. 2009, P. 270).

D'après BENACHENHOU A. (2009, P. 281), la perspective de la zone de libre-échange avec l'Europe constitue un moteur de l'investissement local comme étranger. Les banques étrangères soucieuses d'accompagner leurs clients dans les opérations d'exploitation, dans le commerce, l'investissement et la recherche de partenaires s'installent plus nombreuses en Algérie et augmentent leur part des ressources collectées et des crédits octroyés.

2.3. L'intégration maghrébine : L'Union du Maghreb Arabe (UMA)

A l'instar des autres groupements régionaux, les pays maghrébins se sont engagés dans la voie du régionalisme, en se regroupant depuis 1989 autour d'une organisation régionale, l'UMA. Plus qu'une simple zone de libre échange, l'objectif de l'UMA est la création d'un marché commun où les biens, les services, les capitaux et les personnes circulent librement. Partant des valeurs communes qui les unissent : la langue, la religion et l'histoire, les maghrébins rêvent d'un avenir commun et prospère au sein d'un Maghreb fort et solide.

L'UMA a été conçue comme un moyen pour tirer un meilleur parti des ressources complémentaires entre les pays membres, créer un climat plus favorable pour les échanges économiques régionaux et internationaux, ainsi que pour attirer l'investissement étranger.

2.3.1. Tendances et valeurs des échanges intra-maghrébins

Une présentation globale des échanges intra-maghrébins permet de mesurer le degré d'intégration entre les pays de l'UMA.

Tableau n°19 : Evolution du commerce intra-maghrébin (1990-2015)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exportations										
Intra-UMA	3,3	3,91	2,28	1,92	2,62	3,05	3,26	3,68	4,23	4,36
RDM	96,70	96,09	97,72	98,08	97,38	96,95	96,74	96,32	95,77	95,64
Importations										
Intra-UMA	3,50	3,64	3,28	3,04	3,04	3,03	3,92	3,56	3,5	3,1
RDM	96,50	96,26	96,72	96,96	96,96	96,97	96,08	96,44	96,5	96,9
Echanges commerciaux globaux										
Intra-UMA	3,4	3,77	2,75	2,49	2,82	3,03	3,60	3,62	3,38	3,6
RDM	96,60	96,23	97,25	97,51	97,18	96,97	96,40	96,38	96,62	96,4

Source : Calculés à partir de la base de données de la CNUCED

La part de ces échanges demeure encore marginale : le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2015 à 3,6% des échanges extérieurs de la zone. Une analyse comparative avec les autres régions du monde montre que les échanges intra-régionaux sont très importants dans quasiment tous les blocs régionaux notamment dans l'Union Européenne et l'ALENA. Nous constatons que l'UMA fait partie des groupes régionaux où les échanges commerciaux sont les plus faibles. Par comparaison, le commerce intra-zone représentait 60% des échanges de l'Union Européenne, 23% de l'ASEAN, 51% de l'ALENA²³.

Tableau n°20 : Commerce extérieur de l'Algérie avec l'UMA (Millions de dollars)

	Année 2015		Année 2016		Evolution (%)
	valeur	Part (%)	valeur	Part (%)	
A l'importation	680	1,32	697	1,49	2,50
A l'exportation	1 550	4,47	1 368	4,74	-11,74

Source : CNIS, statistiques du commerce extérieur de l'Algérie (année : 2016)

Au regard de la valeur de son commerce dans la région maghrébine (1 368 millions de dollars à l'exportation et 697 millions de dollars à l'importation), la participation de l'Algérie au commerce intra-régional demeure faible, ces valeurs ne représentent respectivement que 4,74 % de ses exportations totales et 1,49 % de ses importations totales. Le volume des échanges de l'Algérie avec les pays du Maghreb (UMA) a enregistré une baisse de 7% par rapport à l'année 2015 en passant de 2,23 milliards de dollars en 2015 à 2,06 milliards de dollars en 2016. Avec des exportations de l'ordre de 610 millions de dollars, la Tunisie représente le principal client de l'Algérie, suivi par le Maroc, avec 589 millions de dollars (douanes algériennes 2017).

En dépit de toutes les conventions signées qui sont censées favoriser le trafic entre les pays maghrébins, ce dernier demeure faible, voir insignifiant. Les pays de Maghreb continuent d'importer d'Europe, et d'ailleurs, des produits pourtant disponibles dans la région.

²³ D'après nos calculs à partir de la base de données de la CNUCED.

Le potentiel des échanges intra-maghrébins semble être freiné par plusieurs obstacles, parmi lesquels nous pouvons citer :

- Caractère similaire des économies maghrébines, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie. A cet égard, l'indice Finger-Kreinin²⁴ montre que sur le marché de l'Union Européenne, le degré de similitude des exportations de la Tunisie par rapport aux exportations marocaines dépasse les 70%. Cette similitude fait de ces deux pays des concurrents et non des complémentaires ;
- Faible complémentarité structurelle : FEMISE a estimé l'indice de complémentarité²⁵ intra-maghrébine à 0,738. La complémentarité intra-maghrébine apparaît ainsi bien faible, notamment si on la compare à celle de l'Union Européenne(0,48) et du MERCOSUR (0,40) ;
- Faiblesse des infrastructures de transport. Le faible réseau infrastructurel au Maghreb est responsable de la plupart des entraves à l'intégration maghrébine. Ces problèmes liés au transport empêchent la réalisation d'opportunités commerciales entre les pays maghrébins :
 - Absence quasi-totale de lignes directes de transport terrestre ou maritime qui génère des surcoûts et limite la compétitivité-prix des produits échangés ;
 - Faible qualité des infrastructures de chargement et de déchargement ;
 - Les nombreux barrages sur les routes maghrébines, les retards au poste frontière et la longueur et la carence des procédures de dédouanement...
- Cadre institutionnel incomplet : de nouvelles législations sont mises en vigueur dans les pays maghrébins pour la protection des producteurs et des consommateurs et dans le but de mettre fin aux pratiques concurrentielles déloyales. Cependant, ces lois demeurent loin des standards internationaux, ce qui entraîne une moindre compétitivité sur les marchés internationaux ;
- Manque d'information sur le régime préférentiel : La majeure partie des exportateurs maghrébins ignorent les conventions commerciales et tarifaires conclues entre les pays de l'UMA.
- Les moyens et les procédés de paiement : Les pays de l'UMA utilisent des monnaies différentes non convertibles et règlent leurs transactions au moyen de devises étrangères, ce qui explique en partie la faiblesse des échanges ;
- Absence de services commerciaux : Les pays de l'UMA n'ont pas la capacité de mener de bonnes campagnes publicitaires sur les données relatives à la nature des produits échangés, à leurs prix et qualité ainsi que sur les informations fiables sur les moyens de paiements et d'assurance de leurs exportations et importations. Ce qui entrave la réussite de leur commerce extérieur ;

²⁴Cet indice reflète le degré de similitude des exportations de deux pays sur le marché d'un même partenaire.

²⁵La valeur de l'indice varie entre 0 et 1 et plus la valeur est proche de 0, plus la complémentarité est grande.

- Conflits et rivalité politique. L'Algérie et le Maroc sont les deux acteurs les plus influant dans la région. Ces derniers étaient censés constituer le moteur de l'intégration maghrébine. Néanmoins, les conflits caractérisant depuis longtemps les relations algéro-marocaines, ont constitué de très sérieux obstacles à tout rapprochement politique et à toute coopération économique sérieuse.

Compte tenu de tous ces obstacles, une étude sur la faisabilité de la Communauté Economique Maghrébine (CEM) effectuée par une analyse de la convergence macroéconomique a révélé que cette convergence s'avère être invalidée par la totalité des indicateurs retenus (REZKI DJ., 2017, P. 236).

Section 3 : Privatisation et libéralisation du régime de change

Après l'échec de l'économie planifiée des années 70, l'Algérie a entrepris des réformes pour la transition à l'économie de marché dès les années 90, avant de passer aux plans de relance économique dans les années 2000. Les réformes introduites n'ont pas permis au pays de diversifier ses sources de la croissance économiques. L'Algérie n'a pu récolter qu'un système économique à base de rente réduisant sa politique d'intégration dans l'économie mondiale à une simple libéralisation commerciale.

3.1. Des résultats contrastés de la politique de privatisation

Censé leur offrir un nouveau souffle, le programme d'ajustement structurel n'a pas permis de soulager les entreprises de leur sureffectif et de leurs charges. A la fin du PAS, la situation des entreprises a été aggravée. Ainsi, les EPE ne parvenaient même pas à payer leur impôt. Malgré les différentes réformes ayant touché le secteur industriel public (restructurations, réhabilitations, remise niveau, assainissements, etc.), cela n'a pas amélioré les résultats économiques des entreprises algériennes. Ainsi, au milieu des années 1990, le passage aux privatisations, était conçu comme étant l'ultime remède aux dysfonctionnements structurels des entreprises publiques. Par ailleurs, la privatisation des EPE constitue un axe prioritaire des réformes engagées par l'Etat pour accélérer le processus d'ouverture de l'économie algérienne. En effet, en faisant apparaître le processus de réformes comme crédible et irrémédiable, la privatisation est censée donner des garanties à la communauté financière internationale.

La voie aux privatisations a été ouverte par l'ordonnance 95-22 du 26 août 1995. Néanmoins, cette ordonnance a été modifiée et élargie, six ans plus tard, à travers la promulgation en 2001 de l'ordonnance 2001-04 qui stipule que « *sont éligibles à la privatisation les entreprises publiques économiques relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économique* »²⁶. Dans le cadre de la loi de finance de 2016, le gouvernement a imposé une minorité de blocage à hauteur de 34% du capital, qui restera propriété de l'Etat en cas d'ouverture du capital social en direction de l'actionnariat national résident (art. 62).

²⁶ Ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques. Article 15.

Plusieurs méthodes sont retenus pour les opérations de privatisation : par recours au marché financier (introduction en bourse ou offre publique de vente), par appel à manifestation d'intérêt, par appel d'offre, et par tout autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire (reprise par les salariés ou RES). Les plans de privatisations ont été menés sous l'impulsion du FMI, des bailleurs de fonds internationaux et des organisations régionales. L'UE a aussi été impliquée dans ces plans de privatisations.

Tableau n°21 : Bilan des privatisations 2003-2007

Nombre d'opérations	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Privatisation totale	5	7	50	62	68	192
Privatisation partielle (>50%)	1	2	11	12	7	33
Privatisation partielle (<50%)	0	3	1	1	6	11
Reprise par les Salariés (RES)	8	23	29	9	0	69
Partenariats (Joint-ventures)	4	10	4	2	9	29
Cession d'actifs à des repreneurs privés	2	13	18	30	20	83
Total	20	58	113	116	110	417

Source : Ministère de l'industrie et des mines, 2017.

Les opérations de privatisation ont été relancées durant la décennie 2000 dans le cadre de la politique de la relance économique engagée par le gouvernement et l'application de l'accord d'association avec l'UE. Néanmoins, le bilan des privatisations reste très mitigé. De 2003 à 2007, 417 entreprises seulement ont été privatisées (tableau n°21). HAMAMDA (2011, P. 151) explique la lenteur des programmes de privatisation par plusieurs causes : l'inadéquation du cadre réglementaire et institutionnel, le manque de repreneurs locaux aux capacités financières limitées, le nombre élevé d'entreprises privatisables faiblement attractives et enfin, l'incertitude due au manque d'information sur les entreprises privatisables et aux garanties offertes par les pouvoirs publics.

En outre, la phase post-privatisation ne donne lieu à aucun accompagnement du repreneur de l'entreprise cédée concernant la gestion des dossiers. Il semble que les pouvoirs publics ne se soucient aucunement de la pérennité des entreprises cédées, ni de leur compétitivité futures (BENACHENHOU A. 2008, P. 276).

A travers la politique d'ouverture, l'Algérie visait la mise à niveau des entreprises dans le but de les rentabiliser et les préparer à la concurrence. Néanmoins, les objectifs fixés n'ont pas pu être atteints. Les EPE demeurent dans un état vulnérable avec un bilan toujours déficitaire et des produits encore loin des normes. Les produits algériens sont souvent moins performants et plus coûteux que les produits importés.

En outre, la privatisation s'est traduite en Algérie par un net recul de l'industrie dans la création de richesse générée par une compression de la demande qui s'est matérialisée par un rétrécissement du marché, un désinvestissement et une baisse de la production (HIDOUIC G., 2003). De toutes les façons, le développement du secteur privé n'a pas été un moyen de débarrasser l'industrie algérienne de ses EPE inefficaces (ANDREFF. W. 2009, P.53).

3.2. Le privé et l'entrepreneuriat en Algérie

Le secteur privé a existé en Algérie depuis l'indépendance. Il fonctionnait dans un cadre centralisé jusqu'à la fin des années 1980. Après l'indépendance, le secteur privé algérien a subi les conséquences d'une stratégie de développement socialiste qui a provoqué sa marginalisation. L'initiative privée a été libérée dans un contexte de crise. Les contre-performances enregistrées par les entreprises publiques ont conduit les pouvoirs publics à reconnaître la nécessité d'intégrer le privé dans les perspectives de développement du pays.

Tableau n°22 : Structure de la valeur ajoutée hors hydrocarbures par secteur d'activité et secteur juridique

Intitulé/Agrégation	2013		2014		2015	
	Public (%)	Privé (%)	Public (%)	Privé (%)	Public (%)	Privé (%)
Eau & Energie	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0
Mines & Carrières	90,2	9,8	91,4	8,6	92,0	8,0
ISMME	92,5	7,5	92,5	7,5	93,2	6,8
Mat.de. const.	46,3	53,7	47,0	53,0	48,0	52,0
Chimie & Plastique	25,2	74,8	22,7	77,3	22,3	77,7
Agroalimentaire	12,7	87,3	12,9	87,1	13,1	86,9
Textile	11,9	88,1	12,0	88,0	12,8	87,2
Cuirs & chauss.	10,4	89,6	10,8	89,2	10,3	89,7
Bois Papiers	53,4	46,6	53,1	46,9	50,5	49,5
Indsutrie diverses	95,1	4,9	94,9	5,1	93,6	6,4
Total	51,2	48,8	50,1	49,9	50,0	50,0

Source : ONS, 2016.

La part du secteur privé dans la valeur ajoutée hors hydrocarbures marque le pas. La prépondérance à la hausse du secteur privé est de plus en plus apparente. Sa part n'était que de 26% en 1989, elle a atteint 50% en 2015. La part du secteur public demeure dominante dans certaines activités (L'énergie, les mines et carrières, les ISMME et les industries diverses). Le secteur privé s'est principalement consacré aux branches industrielles dites légères. Il réalise l'essentiel de la valeur ajoutée dans l'agroalimentaire (près de 87%), ainsi que dans le secteur de textile et celui du cuir, où sa part a été au cours de l'année 2015 respectivement de 87% et 89%.

Seules quelques entreprises privées algériennes sont de grande taille (Cevital, ArcelorMittal, ETRHB-Haddad, etc.), le secteur privé est constituée majoritairement par les petites et moyennes entreprises (PME). En effet, avec la fragmentation des entreprises publiques en entreprises de tailles plus réduites et la libéralisation de l'investissement privé, le gouvernement algérien voulait faire de la PME l'instrument de développement du système productif national. A partir des années 2000, dans le contexte de l'accord d'association euro-méditerranéen et l'engagement dans le programme de relance économique, les PME algériennes ont bénéficié d'une série de mesures d'accompagnement pour les amener à renforcer leur compétitivité (le programme national d'amélioration de la compétitivité industrielle, le programme d'appui au développement des PME/PMI, le programme national de la mise à niveau de la PME, etc.).

Afin de favoriser la création de PME nouvelles mais aussi en vue de soutenir la croissance des PME déjà existantes, les pouvoirs publics ont mis en place une politique intégrée du développement des PME. Cette politique concerne trois niveaux d'intervention (macro, méso et microéconomique) et nécessite une approche interinstitutionnelle (NEMIRI-YAICI F. 2014, P. 60). Concernant le dispositif d'accès au marché public, dans le but de garantir un avantage comparatif des PME algériennes par rapport aux firmes étrangères, les entreprises de droit algérien bénéficient d'une marge de préférence de 25%. En matière de soutien au financement de l'activité des entreprises, l'Etat a établi l'exonération temporaire de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), pour une période de cinq années, à compter du début de leur activité. Par ailleurs, des dispositifs spécialisés dans le soutien et la promotion des PME ont été créés : le Fonds National d'Investissement (FNI), le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR), l'Agence National de la Gestion du Micro-crédit (ANGEM), l'Agence Nationale du Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), entre autres. Dans un souci d'assurer un rééquilibrage sectoriel et régional, l'Etat a permis un abattement de 15% de l'IBS pour les PME implantées dans les zones éligibles à l'aide du Fonds des hauts plateaux et un abattement de 20% pour les PME implantées dans les wilayas éligibles à l'aide du Fonds du sud²⁷. Parallèlement à la politique de la promotion de la politique d'emploi, des avantages multiples sont accordés aux employeurs qui recrutent des travailleurs et qui engagent des actions de formation ou de perfectionnement en faveur de leurs travailleurs.

Les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Celle-ci est composée de 1 022 231 PME privées, représentant 99,96% du total des PME, et de 390 PME publiques (0,04% du total des PME)²⁸. Certes, le secteur privé est fortement dominant par le nombre. Néanmoins, ce sont les entreprises publiques qui sont importantes en matière de taille et de volume de production (HARRAR S. & GHOMARI MALTI S., 2016, P. 276). Les PME algériennes éprouvent des difficultés à se maintenir en vie. Entre 2002 et 2012, un nombre avoisinant 60 000 radiations a été enregistré, soit plus de 5 000 radiation/an en moyenne (NEMIRI-YAICI F. 2014, P. 55). Durant l'année 2016, 34 471 PME privées étaient radiées. La mortalité touche essentiellement le secteur des services qui a enregistré 2529 PME radiées à la fin de 2016 ainsi que le secteur industriel (472 PME). Cette forte mortalité pourrait s'expliquer en partie par le manque de maturation dans le lancement des projets et par le manque de la compétitivité.

Une autre caractéristique frappante du tissu économique algérien réside dans le fait que les PME algériennes sont dominées par les très petites entreprises (97,12%) dont l'effectif varie entre 1 et 9 employés et relèvent des formes SARL (Société à responsabilité limitée) ou EURL (Entreprise uni-personnelle à responsabilité limitée). Environ 3% des PME sont constituées des entreprises de petite taille et moins de 1% sont de taille moyenne. Cette configuration montre la fragilité du tissu PMI en Algérie et y remet quelque peu en cause l'existence de PMI proprement dites puisque les Unités économiques de moins de 10 salariés sont généralement considérées comme des Unités artisanales.

²⁷ Les zones de montagne ont été omises dans ce dispositif.

²⁸ Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information Statistique N°30, Edition mai 2017.

Tableau n°23 : Répartition des PME privées par secteur d'activité, 2016

Secteurs d'activité	Nombre	Part en (%)
Agriculture	6130	0,60
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	2767	0,27
BTPH	174848	17,10
Industries manufacturières	89597	8,76
Services y compris les professions libérales	513647	50,25
Artisanat	235242	23,01
Total général	1022231	100

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines, 2017.

Le mode d'insertion de l'Algérie dans l'économie mondiale fait que les investissements du secteur privé se dirigent vers les activités au retour les plus rapides et qui sont moins ouvertes à la concurrence étrangère. Ainsi, dans le but de profiter de la demande générée par l'action budgétaire, mais aussi en vue d'échapper à la concurrence étrangère, le secteur privé privilégie les secteurs des biens non-échangeables qui sont le BTPH (le bâtiment en particulier) et les services (le transport en particulier).

Les PME privées ne vont pas prioritairement à l'industrie. Bien que les lois de la privatisation les encouragent à élargir le marché intérieur en y investissant ou en s'insérant par leurs exportations dans l'économie mondiale, les entreprises algériennes portent peu d'intérêt à la reproduction à long terme du système économique (HAMAMDA M-T., 2011, P. 154).

En somme, le secteur privé algérien n'a pas permis de relever le déficit industriel. L'allongement indéfini de la période de transition témoigne de la faiblesse et la fragilité du secteur privé par rapport à la nécessité de la création d'industries stratégiques (HAMAMDA, 2011, P. 154). Un certain nombre d'handicaps le caractérise et l'empêche d'évoluer afin de constituer une alternative au secteur public.

BOUDJEMA (2011, P. 74) identifie trois groupes d'obstacles auxquels sont confrontées les entreprises privées. Il fait lier ces obstacles respectivement à la qualité des processus économiques des entreprises privées (manque de main-d'œuvre qualifiée, faible capacités matérielles, financières et organisationnelles, etc.), à la nature de leurs relations avec les autres acteurs du développement (Etat et entreprises structurantes) et à l'environnement dans lequel elles exercent (faible accès au foncier et au crédit bancaire, lourdeurs et barrières administratives, lenteur dans le dédouanement, bas niveau des infrastructures, etc.).

En outre, le fait que la propriété privée en Algérie se réduit à la stricte propriété familiale, cela engendre une limitation de la surface financière de l'entreprise et de ses possibilités d'accès au crédit bancaire. Le patrimonialisme du secteur privé limite la croissance de la taille des PME, les attire vers l'informalisation d'une partie de leurs activités et les contraint de recourir à des procédés de fabrication utilisant de vieilles technologies et de la main d'œuvre non-qualifié.

Ainsi, les PME se trouvent incapables de constituer des capacités concurrentielles exigées par une ouverture sur l'extérieur. En limitant leurs activités dans les secteurs de basse technologie et non exportateurs, la PME algérienne ne peut parvenir à prendre des parts de marché sur le marché mondial.

3.3. Ouverture et réforme de change

Durant la période planifiée, l'Algérie a adopté à l'instar des autres pays en développement, un régime de change fixe. Dans un premier temps, elle a opté pour un taux de change fixe par rapport au Franc français. Néanmoins, dès 1974, l'Algérie a procédé au rattachement de son taux de change à un panier de monnaies de ses principaux partenaires commerciaux²⁹, ce qui en principe n'empêchait pas des rajustements de temps à autre.

En raison de l'importance des recettes provenant de l'exportation des hydrocarbures et des paiements au titre du service de la dette, le dollar EU possédait un coefficient de pondération relativement élevé au sein du panier de monnaies. Par conséquent, la forte appréciation qu'a connu le dollar durant le début des années 1980 a eu pour effet l'augmentation de la valeur réelle du dinar algérien (environ 50% durant la période 1980-1985) (FMI, 2006, P. 82)³⁰, ce qui a engendré la détérioration de la compétitivité des exportations hors hydrocarbures et l'encouragement des importations.

Vers le milieu des années 1980, face à la chute du prix du baril du pétrole ayant coïncidé avec la dépréciation du dollar, les ressources financières du pays ont connu une chute remarquable. Ainsi, pour éviter la détérioration des termes de l'échange, les autorités algériennes ont laissé se déprécier le dinar qui a connu une dépréciation de 31% entre 1986 et 1988. La prime du taux du marché parallèle a connu une augmentation de 500%. En outre, entre 1989 et 1991, on a laissé le dinar se déprécier de plus de 200% en termes nominaux (FMI, 2006, P. 82).

Tableau n°24 : Evolution du taux de change du dinar contre le dollar EU 1970-1990

1970	4.940	1977	4.150	1984	4.980
1971	4.940	1978	3.970	1985	5.030
1972	4.480	1979	3.850	1986	4.700
1973	3.960	1980	3.840	1987	4.870
1974	4.180	1981	4.320	1988	6.730
1975	3.950	1982	4.590	1989	8.030
1976	4.160	1983	4.790	1990	12.02

Source : Rapport de la Banque Centrale, Algérie, Mars, 1991.

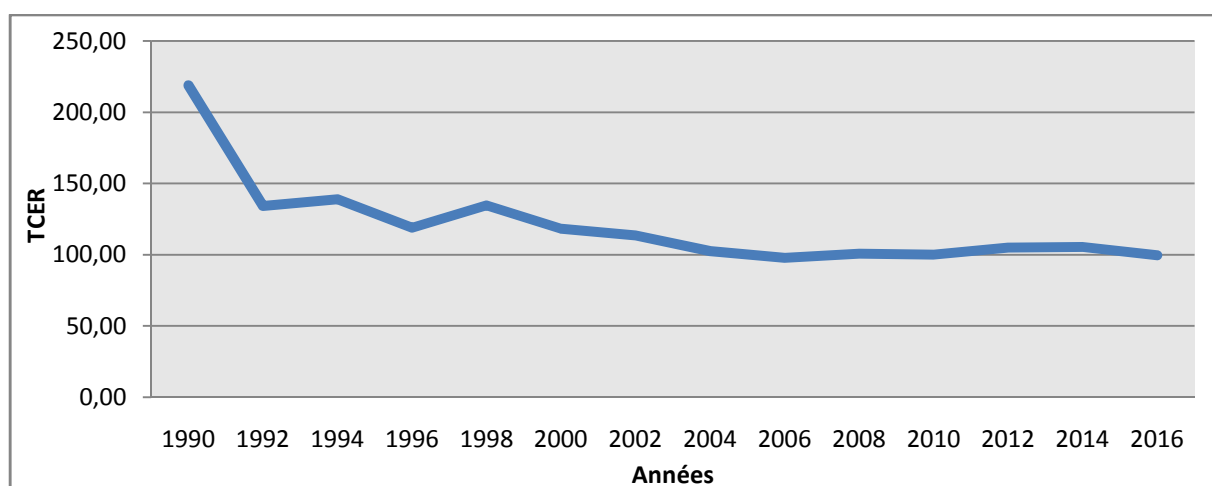
En 1990, la loi sur la monnaie et le crédit institue un Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) dont l'une de ses missions est d'établir les paramètres de change et les paramètres d'emprunt à l'extérieur.

²⁹ Les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Chine, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie (Selon le FMI, 2006).

³⁰ Fonds Monétaire International (2006), Algérie : Questions choisies. *Rapport du FMI* No.05/52, P. 82.

Par ailleurs, en vertu de la loi de finance complémentaire de la même année les entreprises et les particuliers ont obtenu le droit de détenir des comptes en devises. En 1991, dans une tentative visant à accroître l'ouverture de l'économie algérienne, la monnaie algérienne a été dévaluée de plus de 100%. Entre octobre 1991 et la fin de 1993, le dinar s'est apprécié de 50% en termes réels, ce qui s'explique par les chocs défavorables des termes de l'échange et des politiques budgétaires et monétaires expansionnistes qui se sont traduits par un taux d'inflation constamment supérieur à celui des partenaires commerciaux (FMI, 2006, PP. 82-83).

Figure n°30 : Evolution du taux de change effectif réel 1990-2016



Source : Fonds Monétaire International, 2017.

En 1994, dans le cadre du Programme d'ajustement structurel signé avec le FMI, l'Algérie procède à la libéralisation de son régime de change. Le but de l'ajustement est de corriger l'appréciation réelle précédente du dinar. Ainsi, il a été dévalué en deux étapes entre avril et septembre 1994 (de 70% au total) (FMI, 2006, P. 83). L'introduction des séances de fixing en octobre 1994 a consacré le passage d'un régime de change « fixe » à une flexibilité accrue du taux de change déterminé par adjudication³¹. Ainsi, un marché interbancaire de change a été institué en 1995 pour permettre la détermination du taux de change par le libre jeu de l'offre et de la demande. Entre 1995 et 1998, le dinar s'est apprécié de plus de 20% puis s'est déprécié de 13% entre 1998 et 2001.

Bien que la convertibilité commerciale du dinar a été entamée en 1991, mais elle n'a été véritablement mise en œuvre qu'en 1994 car la libéralisation des paiements au titre des importations a été effective dès cette année. Le processus de convertibilité courante du dinar a connu une seconde étape qui a été entamée en 1995, avec l'autorisation des dépenses de santé et d'éducation.

³¹Banque d'Algérie, (2017), *Présentation du marché interbancaire des changes*. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/marcheint1.htm>. Consulté le 18 juillet 2017.

Toutefois, ces dépenses sont autorisées sur pièces justificatives et dans la limite de montants annuels. Ensuite, la Banque d'Algérie a autorisé en 1997 les dépenses pour voyage à l'étranger des nationaux. Les demandes de devises doivent être destinées à effectuer des paiements ou des transferts afférents à des transactions courantes et non à procéder à des transferts des capitaux³².

En 2007, suite à la promulgation du règlement n°07-01, relatifs aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger, le cadre législatif de convertibilité courante en Algérie a connu un renforcement. L'article 3 de ce règlement stipule que les paiements et transferts afférents aux transactions commerciales courantes sont libres. Ils s'effectuent par les intermédiaires agréés³³. Quant à la libéralisation du compte de capital, la liberté des mouvements de capitaux pour financer une activité économique, ainsi que le rapatriement des fruits des investissements est soumise à un contrôle strict. Quoique, depuis 2005, la Banque d'Algérie a adopté de nouvelles mesures qui facilitent le transfert au titre des dividendes, des bénéfiques, des produits de la cession des investissements étrangers, des jetons de présence et des tantièmes pour les administrateurs étrangers³⁴.

Avec la libéralisation du commerce extérieur, des prix et du taux de change, le problème du risque de change s'est posé rapidement. Un mécanisme visant la couverture des opérateurs économiques contre le risque de change a été mis en place dès 1991, mais, a été abrogé en 1994 suite à la mise en œuvre du programme de stabilisation. En 2011, dans un souci de rattraper le retard enregistré en matière de gestion de risque de change, la Banque d'Algérie a pris de nouvelles mesures pour activer le rôle des banques sur la marché interbancaire des changes notamment en matière de couverture du risque de change au profit des entreprises.

En outre, en vue de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, le délai de rapatriement des recettes d'exportations hors hydrocarbures a été porté à 180 jours, contre 120 jours par règlement du Conseil de la Monnaie et du Crédit d'octobre 2011³⁵. La même année, le CMC établit une nouvelle instruction portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes en vertu de laquelle les banques sont autorisées à effectuer entre-elles des opérations de prêt-emprunt en devises librement convertible, et peuvent porter sur une période allant jusqu'à 180 jours. Ces opérations sont exclusivement dédiées à la couverture du risque de change sur les opérations d'importation et d'exportation de biens³⁶. Dans le même sillage, une autre instruction modifie l'ancienne instruction formulée en 1995 portant sur le pourcentage des recettes d'exportations hors hydrocarbures et produits miniers effectivement rapatriés pouvant être utilisés librement à la discrétion de l'exportateur et sous sa responsabilité dans le cadre de la promotion de ses exportations.

³² Banque d'Algérie, *Note sur le contrôle de change et la convertibilité du dinar*, Mars 2001. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/convert.htm>. Consulté le 18 juillet 2017.

³³ Règlement de la Banque d'Algérie n°07-01, *Règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises*, article 3.

³⁴ KPMG Algérie, (2017), *Guide investir en Algérie*, P. 96.

³⁵ Banque d'Algérie, *Evolution économiques et monétaires en Algérie 2011*, P.60.

³⁶ Instruction N°04/2011 du 19/11/2011 modifiant et complétant l'instruction 79/95 du 27 décembre 1995 portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes. Articles 1^{er}, 2 et 6. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist2011.htm>. Consulté le 19 juillet 2017.

Le taux de rapatriement est limité à 40% (au lieu de 20% auparavant) de la part des recettes d'exportations ouvrant droit à l'inscription au compte devises de l'exportateur³⁷. Après une demande pressante des exportateurs, la Banque d'Algérie a promulgué au mois de novembre 2016 un règlement relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises, prolongeant les délais de rapatriement des recettes d'exportations à 360 jours, au lieu de 180 jours, à compter de la date d'expédition pour les biens ou de la date de réalisation pour les services³⁸. A travers cette mesure, les pouvoirs publics visent à faciliter les opérations d'exportation et à rendre les opérateurs nationaux plus compétitifs.

Dans le contexte de la chute des prix du pétrole, l'aggravation des déficits budgétaires et de la balance des paiements et l'élargissement du différentiel d'inflation entre l'Algérie et ses principaux partenaires, le taux de change effectif réel du dinar demeure au-dessus de son niveau d'équilibre. Ainsi, la banque d'Algérie a continué, par ses interventions sur le marché interbancaire des changes, à renforcer la stabilité du taux de change effectif réel à son niveau d'équilibre à moyen terme. C'est ainsi que le dinar s'est encore déprécié face aux principales devises entre 2015 et 2016. Il y a lieu de noter que le niveau d'équilibre du taux de change effectif réel du dinar est déterminé selon les principaux fondamentaux de l'économie algérienne, notamment le prix du pétrole, le niveau des dépenses publiques et le différentiel de productivité entre l'Algérie et ses principaux partenaires commerciaux³⁹.

Malgré la dépréciation du dinar, son taux de change effectif réel demeure surévalué comparativement à son niveau d'équilibre. Dans son rapport de 2016 sur la situation économique et financière de l'Algérie, la Banque d'Algérie a fait remarquer que compte tenu de l'ampleur des déséquilibres internes et externes, le taux de change ne peut constituer l'unique variable d'ajustement. D'où la nécessité d'efforts parallèles de consolidation budgétaire et de réformes structurelles pour la diversification de l'économie et l'augmentation des exportations hors hydrocarbures.

3.4. Le phénomène du dutch disease est-il manifeste en Algérie ?

Un certain nombre d'études tendent à montrer que les ressources naturelles produisent des effets négatifs. Sachs J. & Warner A. (2001, P. 835) ont montré une forte relation inverse entre les exportations et la croissance économique dans les pays dotés en ressources naturelles. En outre, l'abondance des ressources naturelles a pour effet de compromettre les incitations publiques et privées pour investir aussi bien dans le capital physique que humain, ce qui entrave par conséquent la croissance économique (GYLFASON T., 2001, P.9-10).

³⁷ Instruction N°05/2011 du 19/11/2011 modifiant les dispositions de l'instruction 22/94 du 12 avril 1994 modifiée et complétée, fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers ouvrant droit à l'inscription au (X) compte(s) devises des personnes morales. Article 1^{er}. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist2011.htm>. Consulté le 19 juillet 2017.

³⁸ Règlement n°16-04 du 17 novembre 2016 modifiant et complétant le règlement n° 07-01 du 3 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises. Article 2. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist016.htm>. Consulté le 19 juillet 2017.

³⁹ Rapport de la banque d'Algérie (2016), *Evolution économique et monétaire en Algérie, 2015*, P.52.

Par ailleurs, la mauvaise gouvernance est en grande partie favorisée par l'abondance des ressources naturelles. Ce Constat a été établi par l'approche de la « rente seeking » qui a eu le mérite d'expliquer comment les groupes de pression parviennent à s'accaparer des richesses produites.

Le modèle du dutch disease en est l'un des modèles qui stipule que les ressources naturelles sont une malédiction pour les économies qui en disposent. Le dutch disease ou le syndrome hollandais traduit la situation d'un pays qui, suite à un afflux de devises provenant de l'exportation d'un produit de base (pétrole, gaz, cacao, café, cuivres...), enregistre un recul du secteur manufacturier et conséquemment une désindustrialisation. Le mécanisme est que, l'appréciation du taux de change, conséquence du boom, induit d'une part une récession des secteurs produisant des biens échangeables (agriculture, industrie manufacturière...) et d'autre part, une expansion des secteurs produisant des biens non échangeables (services, BTP...). Ce phénomène est apparu pour la première fois durant les années 1960 dans l'économie hollandaise. Ce pays a connu une récession de son système productif (industrie manufacturière) suite à la découverte d'importantes réserves de gaz naturel. Depuis, l'appellation « syndrome hollandais » a été généralisée pour qualifier la situation de toutes les économies qui en présentent les symptômes (boom du secteur exportateur, déclin industriel) mais aussi les mécanismes dont l'appréciation du taux de change réel effectif.

Pour certains, comme Ben Abdellah (2006, P. 13), l'économie algérienne présente une configuration sectorielle de plus en plus conforme à celle qui est décrite par le phénomène du dutch disease :

- Une forte croissance du secteur des hydrocarbures ;
- croissance remarquable du secteur des biens non-échangeables (services, BTP);
- Régression flagrante du secteur industriel, notamment public.

Benachenhou (2009, P. 264) quant à lui parle d'une « maladie hollandaise » à l'Algérienne dont les symptômes sont : faible diversification structurelle de l'économie, croyance tenace que la réussite de la politique économique dépend de la taille du secteur public, importance de la redistribution sur Fonds Publics, instabilité permanente de la doctrine publique face à l'ouverture économique. Pour cet auteur, ce phénomène a fait des ravages depuis près de quatre décennies, à commencer par son agriculture en stagnation et plus récemment par une désindustrialisation inquiétante.

Il fait illustrer la permanence de ce phénomène par trois faits majeurs : le lancement du PSRE et le financement public de l'autoroute, le faible développement des ressources humaines qui est resté à la traîne (BENACHENHOU (2009, p. 267).

Il semble que le syndrome hollandais opère en Algérie à travers la dépense publique (programmes d'investissement publics) alimentée par les revenus provenant de l'exportation des hydrocarbures.

L'ouverture de l'économie algérienne s'est traduite ainsi par « *une stratégie d'adaptation du système d'économie politique algérien non dans le sens de l'émergence de groupes socio-économiques industrialistes, mais plutôt dans celui d'un développement de nouveaux réseaux dont le principal objectif est de disposer d'un accès privilégié aux ressources politiques, comportement qualifié de « capture de l'Etat » par des élites à la fois privées et publiques* » (ABBAS 2009, P. 2010). Par conséquent, l'impact de la rente pétrolière sur la croissance en Algérie n'apparaît pas dans le secteur industriel.

En comparant la tendance du taux de change avec l'évolution des termes de l'échange durant la période de l'envolée des prix du pétrole, Djoufelkit (2008, p. 11) a remarqué qu'entre 1999 et 2006, le taux de change réel algérien a connu une dépréciation de plus de 20 % tandis que les termes de l'échange n'ont pas cessé de croître. L'explication qu'il en donne, est que la politique de change en Algérie est déterminée indépendamment du taux de change réel d'équilibre, ce qui se traduit par une importante accumulation de réserves de change au niveau de la Banque d'Algérie.

Bellal (2013, p. 8) fait alors remarquer que c'est en raison d'un facteur institutionnel (politique de change) que les effets du boom des exportations ont été contrecarrés de telle sorte à avoir un scénario autre que celui qui aurait dû se produire si le taux de change était déterminé par le jeu de l'offre et de la demande. Ainsi, pour ces auteurs, les mécanismes du syndrome hollandais sont manifestement absents dans le cas de l'économie algérienne.

De leur côté, GASMI F. & LAOURARI I. (2017, P. 20) ayant adopté une démarche économétrique sur les données annuelles de 1960 à 2013 et procédé par une approche ARDL, ne sont pas parvenus à trancher sur la question. En effet, bien que l'étude a montré que le taux de change effectif réel a un impact positif sur la production manufacturière, mais les prix réels du pétrole ont eu un impact négatif sur ce secteur. Ces résultats ambigus ne permettent donc pas de confirmer l'existence de la maladie hollandaise dans le cas l'économie algérienne.

Il convient de signaler que le dutch disease n'est pas une fatalité. Dans certains pays, l'abondance des ressources naturelles n'a pas empêché les autres sources de croissance d'apparaître. FUKASAKU (2004, P. 10) cite l'exemple de la Malaisie, la Thaïlande et l'Indonésie qui, à partir de leurs ressources (agricoles et minières) ont réussi à installer une industrie manufacturière. Ainsi, les exportations manufacturières sont devenues un moteur de croissance de ces pays.

La Norvège et les Etats-Unis sont deux autres pays qui ont su contourner ce syndrome. Ces exemples montrent bien que la rente externe n'est ni une malédiction ni une bénédiction pour les pays qui en bénéficient car tout dépend de la nature et du contenu des arrangements institutionnels qui encadrent sa mobilisation (BELLAL, 2011, P. 158).

Conclusion

Durant toute la période de la planification, le commerce international était monopolisé par l'Etat. Le secteur privé ne pouvait se livrer à des activités d'importation et/ou d'exportation. L'Algérie est entrée dans une phase de transition vers l'économie de marché en 1989. On assiste depuis à une nouvelle période en termes d'articulation entre le national et l'international. Ainsi, le commerce extérieur a été libéralisé et le secteur privé prend de plus en plus de l'ampleur et amplifie de la sorte le volume des importations.

L'étude de la politique d'ouverture de l'économie algérienne nous a permis de mieux cerner les interactions entre l'Etat et le secteur extérieur et de révéler les causes essentielles de ses contre-performances. Tout au long de la période étudiée, on a constaté une continuité de la domination du champ politique sur l'économie. De plus, la nature rentière de l'économie algérienne est dernière la dégradation du secteur extérieur. On a observé que les principales réformes ont été introduites en période de crise, lorsque le pays éprouve des difficultés de financement provenant de la rente pétrolière. La politique d'ouverture a failli à son objectif prioritaire qui est de mettre un terme au système de la rente.

L'analyse de l'impact de la politique d'ouverture sur la structure des échanges extérieurs de l'Algérie montre que l'ouverture n'a pas encore produit les effets positifs attendus tant dans structure des exportations qui demeure toujours peu diversifiée que dans la maîtrise des importations. La libéralisation du commerce extérieur algérien n'a pas engendré des investissements productifs et créateurs de richesses et d'emplois, elle a simplement ouvert la voie aux détenteurs de capitaux de recourir aux pratiques d'importations.

Le fondement théorique qui a inspiré l'ouverture commerciale fondé sur la spécialisation s'avère inopérant en Algérie. L'Algérie est restée dans la DIT classique fondée sur la spécialisation et la dotation des facteurs. Elle n'a enregistré aucune avancée en matière d'intégration dans la nouvelle DIT en ce sens qu'elle n'a pas réussi la remonté de filières et demeure à la marge des chaînes de valeurs mondiales. L'ouverture s'est traduite par la transformation de l'économie algérienne en un marché d'importation qui importe presque tout les produits. L'économie algérienne souffre d'un déficit concurrentiel et demeure incapable de suivre les rythmes de productivité et de compétitivité que lui impose l'environnement économique mondial.

Chapitre 5

*Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie :
Benchmarking avec les pays du BRICS*

Chapitre 5 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

En exposant le système productif à la concurrence tout en élargissant les débouchés sur le marché mondial, l'ouverture constitue, en théorie, un facteur de compétitivité et de croissance. Elle représente, en outre, un facteur d'attractivité pour les IDE. Ainsi, dès le début des années 1990, le processus de transition d'un système centralisé à une économie de marché a imposé au gouvernement algérien l'engagement d'une politique de libéralisation des échanges commerciaux mais aussi celle d'une amélioration des conditions d'investissement des étrangers. En effet, l'IDE aurait dû être un facteur de transformation du système productif pour lui permettre l'intégration dans l'économie mondiale et la diversification des exportations.

L'objectif de ce chapitre est de mettre en exergue les contre-performances économiques qui empêchent l'Algérie de tirer profit d'une insertion réussie dans l'économie mondiale à l'instar des BRICS avec qui nous effectuons un benchmark. En effet, l'économie algérienne révèle une grande fragilité avec une faible productivité, une désindustrialisation inquiétante et un faible développement du capital humain. Par ailleurs, la crise que connaît le système productif algérien nous interpelle de la nécessité de tirer les enseignements des expériences réussies pour la perspective d'une stratégie extravertie efficace.

Ce chapitre sera scindé en trois sections. La première section aura à montrer le retard accumulé par l'Algérie en termes de changement structurel et de développement industriel et humain. Dans la seconde section nous procéderons par une analyse comparative des aspects institutionnels de l'ouverture entre l'Algérie et les BRICS (Benchmark des indicateurs de l'ouverture, des échanges commerciaux, et des IDE). La troisième section portera sur l'étude empirique de l'impact de l'ouverture commerciale et des flux d'IDE sur la croissance économique en Algérie et dans les pays du BRICS. Ainsi, en utilisant l'économétrie des données de panel, nous spécifions deux modèles. Le premier modèle porte sur l'échantillon tout entier (Algérie et BRICS) et le deuxième modèle concerne l'Algérie prise isolément.

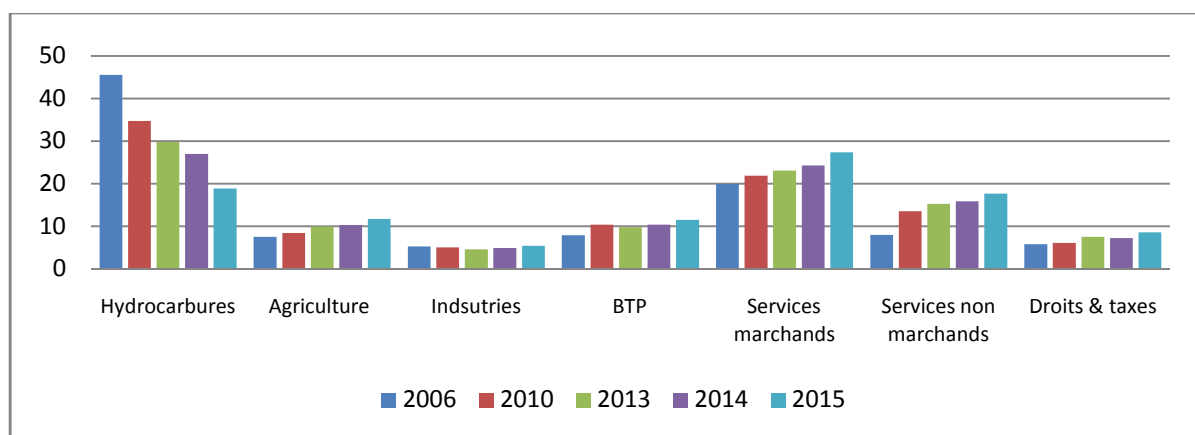
Section 1 : Politique d'ouverture et changement structurel

Les transformations structurelles déclenchant une réallocation des ressources des secteurs à faible productivité vers des secteurs à productivité plus élevée engendrent un accroissement de la productivité globale de l'économie. Il se développe alors un nouveau modèle de croissance à travers l'essor de nouveaux secteurs tels que le secteur de l'industrie ou encore le tertiaire supérieur. L'une des principales explications de la réussite des BRICS et de la Chine en particulier réside dans le degré avec lequel les politiques économiques ont pu conduire ce processus de changements structurels.

1. 1. Ouverture et désindustrialisation en Algérie

L'industrie a bénéficié dès l'indépendance d'un grand soutien de la part du gouvernement. L'Algérie a fourni énormément d'efforts pour l'industrialisation du pays, ce qui a fait d'elle l'un des premiers pays industriels du continent africain (HENNI A., 1991, P. 56). Néanmoins, un demi-siècle s'est écoulée et l'Algérie n'a pu récolter qu'une désindustrialisation de son économie. Les « industries industrialisantes » n'ont pas engendré une transformation de la rente en système productif.

Figure n°31 : Répartition sectorielle du PIB (en %) en Algérie



Source : Banque d'Algérie, Bulletin statistique trimestriel 2017.

Les hydrocarbures demeurent le moteur de la croissance en Algérie. Néanmoins, la production pétrolière a connu un mouvement baissier depuis 2007. Cette récession peut s'expliquer particulièrement par le mauvais management du secteur et le manque de dynamisme chez les partenaires étrangers après l'amendement de la loi des hydrocarbures en 2005. Il y a lieu de souligner que les effets d'entraînement du secteur des hydrocarbures sur l'économie sont faibles. Le secteur utilise 80% de sa propre valeur ajoutée en intra-consommation (BENABDELLAH Y., 2008, P. 5). En revanche, ses effets sur l'économie algérienne ne sont observables que par l'intermédiaire des financements qu'il lui apporte. L'évolution des secteurs qui soutiennent la croissance (les services, BTP) est étroitement liée au soutien accordé par l'Etat à travers ses plans de relances économiques.

La rente a également engendré une redistribution des cartes et des pouvoirs en faveur des villes et a fait ignorer la nécessité d'une politique agraire dynamique. Les différentes politiques agricoles menées au début des années 2000 combinées par l'aide financière publique n'ont pas permis d'enrayer le processus de marginalisation économique et politique du monde paysan. L'échec de la politique agricole se confirme par le maintien de la défiscalisation de l'agriculture ainsi que par le recours périodique des pouvoirs publics à l'effacement des dettes des agriculteurs (BENACHENHOU A. 2009, P. 54). La fragilité de la production agricole aggravée par la désorganisation des marchés explique en partie la lourde facture alimentaire payée à l'étranger.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Quant à l'industrie hors hydrocarbure, elle ne contribue qu'à hauteur de 5,4% du PIB. Elle se positionne, ainsi, en dernière position parmi les autres secteurs pour sa contribution à la création des richesses nationales. Cela montre bien le degré de désindustrialisation du pays. L'Algérie est devenue le pays le moins industrialisé en Afrique du Nord (c'était, en 1983, le pays le plus industrialisé) (BOUZIDI A. 2008, P. 23).

La croissance générée par les hydrocarbures a eu lieu dans les biens non-échangeables au détriment de l'industrie. Force est de constater que la politique de demande menée dans les années 2000 n'a pas mis un terme à la désindustrialisation du pays. Cette désindustrialisation pèsera lourdement sur les modalités d'insertion du pays dans l'économie mondiale (BENABDELLAH Y., 2009, P. 94).

Tableau n°25 : Evolution de la production industrielle (1990-2015)

Base de référence : Indice 100 en 1989

	1990	1991	1992	1994	1996	1998	2000	2001	2002
Industries hors hydrocarbures	101,2	96,9	92,0	84,4	73,6	75,6	74,7	74,8	74,8
Industries manufacturières	100,9	95,7	89,7	80,3	68,3	69,0	66,7	66,2	65,2

2004	2005	2006	2007	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015
74,4	74,6	74,4	72,0	76,3	76,8	78,6	83,0	84,8	86,2	89,6
62,0	60,0	58,7	54,7	52,8	50,7	50,1	50,1	51,0	50,3	50,7

Source : ONS, 2017.

La crise que connaît le secteur industriel algérien perdure depuis plus de deux décennies. Dans le secteur public, le niveau de la production industriel en dehors des hydrocarbures ne représente que 89,6% de celui de 1989. Par ailleurs, le secteur manufacturier connaît depuis les années 1990 une dynamique récessive, particulièrement dans le secteur public, et ce en dépit des mesures d'assainissement dont il a bénéficié.

Il y a lieu de noter que la régression de la production des industries manufacturières est beaucoup plus importante que celle du secteur de l'industrie dans sa globalité. En 2015, la production des industries manufacturières ne représente plus qu'un peu plus de la moitié de celle de 1989.

Ainsi, à l'exception des matériaux de construction dont l'indice a pu gagner quelques points à partir de 2002, toutes les autres branches industrielles ont connu des baisses de production (Tableau n°25). Cela témoigne d'une crise profonde que fait face l'industrie algérienne.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Tableau n°26 : Evolution de l'indice de la production industrielle publique par secteur d'activité 1990-2015

Base de référence : Indice 100 en 1989

	1990	1996	2000	2004	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ISMME	99,6	58,4	56,7	74,7	71,5	55,0	53,2	57,2	60,4	51,6	52,2
Mat const.	98,6	93,8	96,6	106,7	108,5	107,4	104,0	101,4	101,7	101,8	105,7
Chimie caoutch	97,2	75,0	96,6	77,7	79,7	63,0	59,5	60,5	59,0	57,0	52,1
Agroalimentaire	101,5	85,0	85,5	40,5	32,0	30,3	36,6	35,9	35,6	38,2	37,8
Textiles	105,1	53,3	33,5	24,7	21,2	16,4	13,9	12,1	12,7	12,6	14,05
Cuir et chauss.	107,1	29,3	13,9	13,9	9,2	6,2	5,6	6,1	5,9	6,7	6,1

Source : ONS, 2017.

A partir du tableau ci-dessus, on peut distinguer deux groupes :

- Le premier groupe concerne les industries qui ont connu une baisse relativement faible (les industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME) et les industries de la chimie). Ces secteurs ont maintenu leurs indices de production en 2015 au dessus de 50 %.
- Le deuxième groupe concerne les autres industries manufacturières qui ont connu une chute drastique de leur production ainsi que les industries agroalimentaires qui ont connu une récession continue depuis les années 2000. En effet, leur indice de production n'est en 2015 que de 37,8% contre 85,5% en 2000. En outre, les industries de cuir et chaussures dont l'indice de production s'élevait à 53% en 1996 affichent un indice de 6,1% seulement en 2015.

Quant aux taux d'utilisation des capacités de production, le tableau n°27 montre une tendance à la baisse et une sous utilisation structurelle des capacités. Deux branches seulement font exception : la branche des hydrocarbures et la branche des matériaux de construction.

Les branches ayant enregistré les plus faibles taux sont les industries manufacturières. En effet, en 2015, les textiles et l'industrie du bois et papiers n'utilisent que 36,1% et 18,8% de leurs capacités contre respectivement 52% et 41,4% en 1990. L'industrie de la chimie a connu à partir des années 2000 une baisse remarquable et en 2015, elle a perdu près de 8 points par rapport à 2014. Quant à l'industrie de cuir, après avoir connu une baisse durant les années 2000, cette branche renoue avec la hausse à partir de 2010 et enregistre des capacités de productions de plus de 50%. Le secteur des ISMME ne fonctionne qu'à un peu plus de 40% contre 54,3% en 1990. Enfin, la chute des capacités de production a été moins sensible dans les secteurs des mines et carrières. En 2015, il s'est situé à 89,4% gagnant ainsi un total de plus de 29 points en une année.

Tableau n°27 : Evolution du taux d'utilisation des capacités (TUC) par branche d'activité (1990-2015)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Hydrocarbures	71,9	74,1	98,4	95,5	88,2	84,5	77,6	79,6	96,8	93,4
Mines & Carrières	69,5	54,7	47,3	62,5	90,3	55,2	52,1	56,4	60,3	89,4
ISMME	54,3	37,6	32,1	45,2	33,9	37,7	40,3	42,2	36,7	40,4
Mat.de. const.	64,1	56,9	61,9	72,1	87,0	86,2	84,5	84,3	85,6	88,9
Chimie	49,2	45,1	52,2	45,1	43,2	40,6	41,9	40,2	35,7	27,9
Agroalimentaire	77,5	65,2	64,8	38,1	70,6	65,7	59,2	58,9	64,0	67
Textile	52,0	45,3	26,4	27,5	38,8	35,7	33,5	35,9	33,4	36,1
Cuirs & chauss.	59,0	33,9	15,6	10,1	55,5	45,1	62,8	61,1	70,3	55,4
Bois Papiers	41,4	27,5	33,3	17,0	23,5	28,5	24,6	23,1	21,9	18,8

Source : ONS, 2017.

Il y a lieu de noter, que les branches les plus affectées par la baisse des taux d'utilisation des capacités (TUC) sont les branches dont les unités sont anciennes et qui connaissent des pannes répétitives. En outre, la baisse des TUC affectent également les branches à haut potentiel technologique et qui ont encore besoin d'assistance technique.

Les mauvaises performances de l'industrie algérienne s'expliquent en partie par son exposition brutale à la concurrence des importations. En effet, alors que les expériences des pays développés et même des pays émergents ont montré que l'apprentissage de la concurrence intérieure doit précéder l'ouverture à la concurrence étrangère, force est de constater qu'en l'Algérie cette considération n'a pas été intégrée dans la stratégie d'ouverture du pays (BENABDELLAH Y., 2009, P. 91). La culture de concurrence en Algérie a été entravée par les monopoles publics aux frontières et à l'intérieur.

L'ouverture de l'économie algérienne a eu des effets désastreux sur le tissu productif algérien. Confrontés à la concurrence des produits d'importation et la production du secteur privé, le secteur des industries agroalimentaires, des industries de la chimie, caoutchouc et plastiques, les matériaux de construction, et les industries de bois, liège et papier ont subi des baisses de 20,6%, 10,4%, 7,6%, et 5,3%¹, respectivement, à la suite de l'application des nouveaux tarifs douaniers en 2002, dans le cadre de la préparation de l'accord d'association avec l'UE.

Les entreprises algériennes demeurent confrontées à plusieurs problèmes structurels liés aux sureffectifs et au vieillissement des équipements. A ces problèmes s'ajoutent les pertes de parts de marché provoquées par la libéralisation commerciale et l'ouverture aux IDE. Les statistiques montrent néanmoins que le déclin industriel public est antérieur à la déprotection effective de l'industrie comme c'est le cas des industries textiles, des cuirs et peaux et des bois et papiers (BENACHENHOU A. 2009, P. 142). Un certain nombre de facteurs sont derrière les mauvaises performances de l'industrie algérienne : coûts unitaires salariaux, la stagnation technique et l'évolution du taux de change, etc.

¹Ministère des finances (2003), « La situation économique et financière en 2003 », consulté sur : www.algerianbanks.com

1.2. Développement humain et ouverture économique

L'investissement en capital humain constitue un des axes essentiels sur lequel doivent être bâties les politiques d'ouverture. L'accumulation du capital humain facilite l'adaptation aux nouvelles technologies et augmente la capacité de transformation et d'innovation, ce qui engendre des gains de productivités et stimule la croissance économique. Cette tendance à l'accumulation rapide de capital et aux gains de productivité élevés favorisant une accélération de la croissance a été confirmée dans le cas des BRIC. La croissance s'est accélérée dans ces pays principalement en raison d'investissements qui ont favorisé l'accumulation de capital (Chine, Inde) ou de gains de productivité (Brésil, Russie)². Par contre, l'inefficacité de l'enseignement qualifiant est derrière la faiblesse de la productivité du travail qui caractérise l'économie algérienne.

Ces dernières années, les BRICS ont opéré une transformation majeure dans la carte mondiale de l'éducation en scolarisant des millions d'enfants, en créant des centres de formations et en encourageant l'innovation.

Tableau n°28 : Taux de scolarisation et d'alphabétisation³

Pays	Taux de scolarisation brut dans le primaire, 2015	Taux de scolarisation brut dans le secondaire, 2015	Taux de répétition dans le primaire, 2014	Taux d'analphabétisme adulte, 2015	Dépenses d'éducation en % du PIB
Algérie	116,15	99,86 (2011)	6,49	20,4	4,35 (2008)
Brésil	115,34	99,65	8,54 (2010)	7,42	5,99 (2013)
Russie	100,52	104,48	0,32	0,29	3,86 (2015)
Inde	108,6	73,96	1,27 (2013)	27,78	3,84 (2013)
Chine	104,12	88,9	0,02	3,65	4,20 (2014)
Afrique du sud	99,72	98,81	nd	5,41	6,02 (2016)

Source : Banque Mondiale (WDI), 2017. UNESCO, 2017. <http://data.uis.unesco.org>. BRICS, Joint Statistical Publication, 2016.

En ce qui concerne notre pays, l'investissement dans le capital humain constituerait un moyen efficace pour sortir de l'économie de rente et passer à celle de la connaissance. L'Algérie a consenti des efforts considérables en vue d'assurer l'accès à l'éducation et réduire l'analphabétisme. En matière d'accès à l'éducation, l'Algérie a réalisé des résultats très satisfaisants en un temps limité. L'Algérie, à l'instar des pays en développement, se caractérise par un effort éducatif dans le cycle primaire, tandis que les pays émergents se caractérisent par une forte orientation des actions sur l'enseignement secondaire.

² L'étude a été faite par COFACE (2014). Dans le cadre de cette étude, les variables prises en compte sont : la croissance démographique, l'accumulation du capital physique, celle du capital humain et le progrès technique (modèle de Solow élargi au capital humain).

³ Le taux de scolarisation brut dans le primaire correspond à la scolarisation totale du primaire, quel que soit l'âge et exprimé en pourcentage de la population totale de la tranche d'âge d'enseignement du primaire. Il peut dépasser 100% en raison d'inclusion d'étudiants surâgés ou sous-âgés à la suite d'une scolarisation précoce ou tardive, et de redoublement (Banque Mondiale).

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Dans le primaire, le taux brut de scolarisation est passé de 93% en 1980 à 116% en 2015. L'Algérie dépasse tous les pays du BRICS en termes de cet indicateur. Néanmoins, le taux élevé de répétition reflète l'inefficacité du système éducatif algérien. Les dépenses de l'Algérie en éducation sont supérieures à celles de certains des pays du BRICS, par exemple la Chine et l'Inde. Néanmoins, eu égard des performances du système éducatif algérien, on constate une inefficacité des dépenses publiques. Une analyse de la structure des dépenses révèle qu'elles se concentrent principalement dans le domaine social plutôt que sur des postes pouvant affecter directement la qualité de l'enseignement et la performance du système éducatif⁴. L'efficacité allocative et productive des ressources mobilisées pour les systèmes éducatifs comptent plus que les parts du PIB qui leur est consacré. L'exemple de l'Inde est particulièrement illustratif ; Ce n'est qu'en 2010 que ce pays a rendu l'enseignement scolaire gratuit et obligatoire. Plutôt que d'opter pour la massification de l'enseignement avec ses dérives engendrant le plus souvent une masse critique de « semi-instruits », l'Inde a fait le choix d'une stratégie très originale qui consistait à privilégier la formation du segment des élites supérieures de la société à travers un système éducatif qui favorise l'investissement dans la formation des ITCC (les ingénieurs, les techniciens, les cadres et les chercheurs). Cette stratégie a permis à l'Inde de garantir à la fois une économie de temps et de ressources et de la qualité des outputs de l'éducation.

L'Algérie n'a pas atteint le niveau du capital humain des économies les plus dynamiques du monde en développement tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Selon un classement mesurant le degré auquel les différents pays participent à l'économie du savoir (Knowledge Economy Index, ou KEI), l'Algérie figure dans la 96^{ème} position, très en dessous de la moyenne de la distribution en regroupant 145 pays⁵. Selon l'indice relatif à l'enseignement supérieur et formation⁶ du World Economic Forum (2016/2017), la Russie (32) est en tête des pays du BRICS, suivie par, la Chine (54), le Brésil (84), l'Inde (81) et l'Afrique du sud (77). L'Algérie se trouve en queue du classement, à la 96^{ème} position avec un indice de 3,9.

Tableau n°29 : Indicateurs de performances en R&D

	Dépenses en R&D en % du PIB (année la plus récente)	Articles dans les journaux scientifiques et techniques (2013)
Algérie	0,07 (2005)	3652,5
Brésil	1,24 (2013)	48622,2
Russie	1,18 (2014)	35542,3
Inde	0,82 (2011)	93349,4
Chine	2,04 (2014)	401434,5
Afrique du sud	0,73 (2012)	9679,1

Source : Banque Mondiale (WDI), 2017.

⁴ Rapport NABNI 2012, « Cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020 », janvier 2013.

⁵ KAM 2012 (<http://www.worldbank.org/kam>).

⁶ Cet indice prend en considération plusieurs mesures distinctes : le taux de scolarisation de l'enseignement secondaire brut, le taux d'inscription au niveau de l'enseignement supérieur, la qualité du système éducatif, la qualité de l'enseignement des mathématiques et des sciences, l'accès Internet dans les écoles, la disponibilité locale de services de formation spécialisés, l'étendue de la formation du personnel.

L'innovation constitue également un moteur essentiel de la croissance de la productivité et conséquemment d'insertion efficace dans l'économie mondiale. Les indicateurs de l'innovation sont essentiellement la production d'articles scientifiques et techniques et les dépenses en recherche et développement. Le tableau ci-dessus montre la faible performance de l'Algérie en termes de ces indicateurs. Le nombre d'articles dans les journaux scientifiques et techniques est très modeste (3652) comparé à la Chine (401434) et l'Inde (48622). Par ailleurs, les dépenses en recherches et développement sont très marginales. L'Algérie est le pays qui dépense le moins en R&D comparativement aux pays du BRICS. La faible capacité d'innovation de notre pays est reflétée dans la part des produits à haute technologie en pourcentage des exportations de biens manufacturés qui, ne dépasse pas 0,15%.

L'utilisation optimale de la force du travail constitue la clé du succès des entreprises et des nations. L'inefficacité de cette dernière explique, d'ailleurs, la faiblesse et la stagnation de la productivité du travail de l'Algérie. Si des correctifs en profondeur ne sont pas apportés au développement humain, les politiques d'ouverture seront vouées à l'échec. La qualité des ressources humaines constitue le facteur le plus souvent citée comme repoussoir par les firmes multinationales. Pour devenir un pays émergent, l'Algérie doit multiplier les efforts quantitativement et qualitativement.

Il est illusoire de croire que le succès des pays émergents était le résultat d'une main d'œuvre hautement qualifiée. Par contre, la faiblesse du stock des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à une productivité élevée, a été compensée par le volume des connaissances d'intégration et de disciplines organisationnelles et institutionnelles qui était des plus élevés. La Chine fournit une bonne leçon en la matière. Ce pays est parvenu à recycler pratiquement toutes les ressources humaines opérationnelles en quelques années seulement, en plus de moderniser en profondeur son système éducatif en vue de mieux prendre en charge les futures générations. L'héritage institutionnel relatif à l'investissement dans le capital humain de la période maoïste a joué un rôle décisif dans la réussite économique de la Chine. En outre, la mondialisation économique qui nécessite de s'adapter aux mutations économiques et technologiques n'a fait qu'accentuer l'exigence d'une révolution autour du capital humain. Toutefois, il ne sert à rien d'injecter des ressources humaines qualifiées dans des institutions sous gérées, le développement du capital humain doit être complété par l'adoption de nouveaux styles de management au niveau des institutions publiques et des entreprises.

L'engagement de l'Algérie dans le développement des infrastructures depuis le début des années 2000 est plus que justifié puisque le pays devait faire un rattrapage dans ce domaine. Néanmoins, l'écart est plus substantiel dans le domaine humain. Le développement humain demeure le vecteur de transmission le plus important aux pratiques opérationnelles. Sans ce dernier aucune stratégie économique ne peut permettre de décoller.

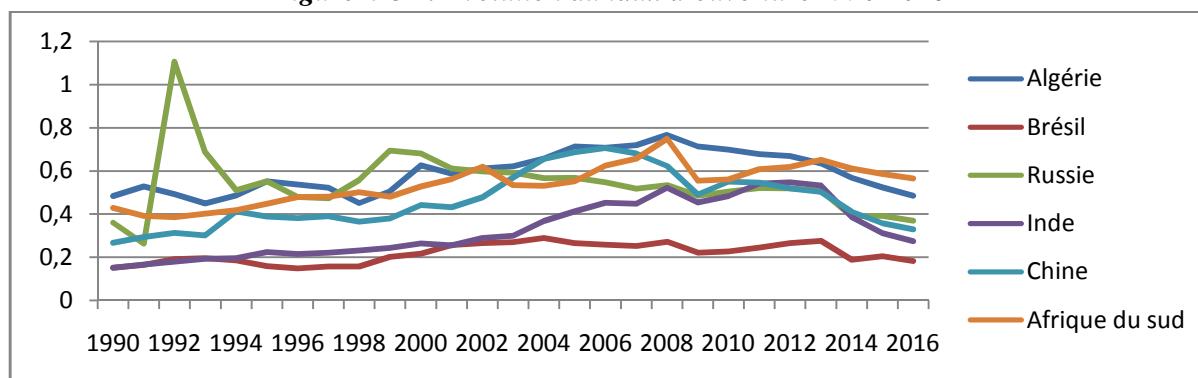
Section 2 : Les aspects institutionnels de l'ouverture des BRICS : Quels enseignements pour l'Algérie ?

L'incapacité de l'Algérie à construire une base productive solide influence négativement sa structure commerciale marquée par la prédominance des exportations des hydrocarbures et l'explosion de la facture des importations. En outre, suite à une faible attractivité en termes d'IDE, l'ouverture de l'Algérie sur l'extérieur ne s'est pas suivie par une intégration dans les chaînes internationales de production.

2.1. Analyse des indicateurs d'ouverture

Après avoir subi une crise de financement au milieu des années 1980 et suivi un programme d'ajustement structurel au milieu des années 1990, sous la houlette du Fonds Monétaire International (FMI), cela fait plus de vingt ans maintenant que l'Algérie est en transition vers une économie de marché. Ce processus de libéralisation économique et d'ouverture commerciale a visé à faire sortir le pays de sa dépendance envers les hydrocarbures et à diversifier la structure de ses exportations. Le taux d'ouverture est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer l'ouverture commerciale d'un pays.

Figure n°32 : Evolution du taux d'ouverture 1990-2016



Source : Nos calculs à partir des données de la Banque Mondiale (WDI), 2017.

Le taux d'ouverture de l'économie algérienne est structurellement élevé comparativement à ceux des pays du BRICS. Il convient alors de noter que le taux d'ouverture important qui caractérise l'économie algérienne est le seul fait des hydrocarbures. Ce dernier baisse à chaque fois que le prix du pétrole diminue. C'est le cas en 1993, 1998, 2002, 2009 et 2014. Les BRICS n'ont ouvert leurs économies qu'après avoir introduit des réformes institutionnelles importantes. Seule la Russie avait ouvert son économie de manière massive dans le cadre de la « thérapie du choc » en 1992. Néanmoins, après les effets néfastes qu'a induits cette ouverture sur l'économie, la Russie a poursuivi sa stratégie d'ouverture de manière moins radicale.

Tableau n°30 : Indice de diversification annuel des exportations par pays : 1995-2015

Pays	1995	1999	2000	2001	2005	2010	2012	2013	2014	2015
Algérie	0,83	0,83	0,84	0,82	0,81	0,78	0,73	0,73	0,75	0,78
Brésil	0,52	0,52	0,51	0,48	0,48	0,52	0,51	0,55	0,54	0,55
Russie	0,67	0,68	0,65	0,66	0,66	0,65	0,61	0,61	0,62	0,64
Inde	0,58	0,6	0,57	0,56	0,54	0,5	0,5	0,49	0,5	0,44
Chine	0,48	0,46	0,46	0,45	0,46	0,45	0,47	0,47	0,45	0,42
Afrique du Sud	0,51	0,52	0,54	0,57	0,57	0,54	0,54	0,54	0,52	0,5

Source: UNCTAD STAT, 2017:<http://unctadstat.unctad.org/wds/>

Tableau n°31 : Indice de diversification annuel des importations par pays : 1995-2015

	1995	1999	2000	2001	2005	2010	2012	2013	2014	2015
Algérie	0,45	0,45	0,47	0,48	0,45	0,48	0,46	0,45	0,42	0,39
Brésil	0,29	0,3	0,28	0,29	0,29	0,26	0,25	0,25	0,25	0,26
Russie	0,46	0,35	0,35	0,34	0,33	0,33	0,35	0,34	0,31	0,27
Inde	0,43	0,5	0,44	0,42	0,42	0,43	0,45	0,44	0,44	0,42
Chine	0,41	0,38	0,36	0,37	0,38	0,36	0,34	0,35	0,36	0,36
Afrique du Sud	0,3	0,3	0,29	0,28	0,25	0,23	0,23	0,24	0,24	0,24

Source: UNCTAD STAT, 2017:<http://unctadstat.unctad.org/wds/>

La diversification peut être considérée par rapport à la tendance mondiale. L'indice de diversification (Finger-kreinin) mesure la déviation absolue de la structure du commerce extérieur d'un pays par rapport à la structure mondiale des échanges (La méthode de calcul figure en annexe n°11). Cet indice prend une valeur comprise entre 0 et 1, plus l'indice se rapproche de 1, plus grande est la divergence de la structure des exportations et des importations du pays considéré par rapport au reste du monde.

Alors que la dépendance des hydrocarbures est perçue comme porteuse de risque, la diversification engendre une amélioration de la productivité des facteurs et une réduction des risques liés notamment au retournement de la conjoncture économique. Bien que réaffirmé unanimement depuis des décennies, l'objectif de la diversification des exportations hors des ressources naturelles est loin de se réaliser. L'Algérie présente un fort indice de divergence par rapport à la structure mondiale des exportations.

La dégradation de cet indice tient son explication à la désindustrialisation progressive qu'a connue le pays à partir du début des années 1980. Les BRICS se caractérisent par une plus grande convergence avec une certaine tendance à l'alignement sur les caractéristiques mondiales en la matière (le cas de la Chine et l'Inde en particulier). On peut observer que même les pays bien dotés en ressources naturelles en l'occurrence la Russie, le Brésil et l'Afrique du sud réalisent des performances plus élevées en termes de diversification. Le processus de diversification est directement lié au développement industriel notamment l'industrie manufacturière. Alors que la part de l'industrie manufacturière représente 17% en Inde et 30% en Chine (BM, WDI, 2017), celle de l'Algérie passe de 12,6% en 1983 à 5,4% en 2015.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

L'indice de diversification des importations révèle quant à lui une très forte convergence par rapport à la tendance mondiale. Dans le cas de l'Algérie, cela exprime la similitude ainsi que la dépendance quant à la satisfaction de sa demande intérieure si l'on se réfère à la composition de ses importations qui est rappelons-le constituée pour l'essentiel par les biens d'équipements industriels (32%), les demi-produits (23%) et les produits alimentaires (17%).

Tableau n°32 : Indice de concentration du commerce extérieur : 1995-2015

Exportations

	1995	1999	2000	2001	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	0,52	0,51	0,51	0,50	0,59	0,52	0,54	0,54	0,54	0,49	0,49
Brésil	0,08	0,09	0,09	0,09	0,09	0,16	0,17	0,15	0,15	0,15	0,13
Chine	0,07	0,08	0,08	0,08	0,11	0,11	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Inde	0,13	0,16	0,16	0,12	0,13	0,16	0,18	0,17	0,18	0,17	0,12
Russie	0,25	0,26	0,26	0,29	0,35	0,37	0,38	0,38	0,38	0,37	0,32
Afrique du Sud	0,11	0,11	0,11	0,14	0,14	0,14	0,15	0,14	0,14	0,12	0,12
Monde	0,05	0,06	0,06	0,07	0,08	0,08	0,08	0,09	0,08	0,08	0,06

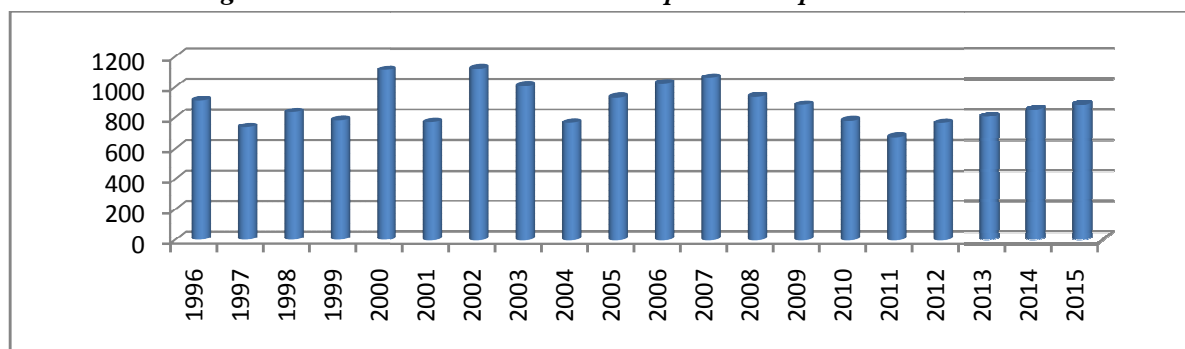
Importations

	1995	1999	2000	2001	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	0,08	0,08	0,09	0,08	0,09	0,09	0,08	0,11	0,09	0,08	0,07
Brésil	0,07	0,07	0,08	0,08	0,10	0,08	0,09	0,09	0,09	0,09	0,07
Chine	0,07	0,08	0,10	0,10	0,14	0,14	0,14	0,15	0,16	0,15	0,15
Inde	0,10	0,17	0,15	0,11	0,11	0,22	0,24	0,27	0,26	0,24	0,17
Russie	0,21	0,04	0,04	0,05	0,06	0,06	0,06	0,07	0,06	0,06	0,05
Afrique du Sud	0,13	0,12	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,14	0,14	0,15	0,12
Monde	0,05	0,06	0,07	0,07	0,07	0,08	0,08	0,09	0,08	0,08	0,07

Source: UNCTAD STAT, 2017: <http://unctadstat.unctad.org/wds/>

L'indice de concentration (également appelé indice Herfindahl-Hirschmann) montre la manière dont les exportations et les importations d'un pays ou d'un groupe de pays sont concentrées sur quelques produits ou réparties de façon plus homogène sur un éventail de produits. Si l'on se base sur le niveau de concentration des exportations comme indicateur de l'ouverture économique, on constate que l'Algérie n'a fait aucun progrès. Elle fait parti des pays les plus concentrés du monde. L'indice de concentration des exportations est de 0,48, une valeur nettement plus élevée que la moyenne des BRICS (0,15).

Figure n°33 : Évolution du nombre de produits exportés : 1996-2015



Source: WITS, 2017. <http://wits.worldbank.org/>

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

En se basant sur le nombre de produits exportés, l'Algérie se situe parmi les plus faibles. Le nombre de produits exportés par an a été en moyenne de 908 au cours de la période 1996-2015 avec un maximum de 1122 en 2002 et un minimum de 673 en 2011 (figure n°33). A titre de comparaison, la moyenne du nombre de produits exportés sur la même période dépasse les 4000 produits dans tous les pays du BRICS (4175 au Brésil, 4243 en Russie, 4516 en Inde, 4615 en Chine, et 4589 en Afrique du sud). Même au niveau maghrébin, l'Algérie constitue le pays le moins diversifié. Le nombre de produits exportés par la Tunisie et le Maroc a été en moyenne au cours de la même période de respectivement 2611 et 2767 produits (WITS, 2017).

Une étude menée par le FCE (2017) a révélé un risque de défaillance important concernant la survie des exportations algériennes. Un produit exporté a une faible probabilité d'être réexporté (soit 32% seulement contre 60% au Maroc). En outre, la majorité des exportations algériennes meurent au bout de deux ans. En effet, un produit a moins de 17% de chance d'être exporté au-delà de deux ans. Aussi, la durée de vie moyenne à l'exportation d'un produit n'est que de 1,7 année.

Tableau n°33 : Indice des termes de l'échange : 2000=100

	1995	2000	2001	2005	2008	2009	2010	2012	2014	2015	2016
Algérie	57	100	96	82	123	91	122	129	151	98	83
Brésil	110	100	99	98	109	107	125	128	121	108	112
Russie	-	100	96	138	83	91	159	203	182	138	133
Inde	108	100	98	87	81	95	93	90	94	104	113
Chine	101	100	97	88	83	91	82	79	82	93	93
Afrique du Sud	106	100	101	110	124	132	141	145	128	132	127

Source: UNCTAD STAT, 2017:<http://unctadstat.unctad.org/wds/>

Parmi les BRICS, la Chine est le pays ayant connu la plus grande détérioration de ses termes de l'échange⁷ parallèlement à son essor économique. En effet, le processus de développement de la Chine lui a imposé d'importer davantage de minerais, dont les prix augmentaient et à exporter des machines, dont les prix ne bougeaient guère du fait de la concurrence.

Tableau n°34 : Pouvoir d'achat des exportations : 2000=100

	1995	2000	2001	2005	2008	2009	2010	2012	2014	2015	2016
Algérie	45	100	91	172	224	148	189	226	205	136	121
Brésil	79	100	109	176	209	183	232	244	234	225	242
Russie	-	100	98	202	377	367	265	330	308	243	226
Inde	72	100	106	166	231	253	312	340	402	433	502
Chine	58	100	106	250	377	367	423	476	567	630	634
Afrique du Sud	80	100	103	120	161	134	173	183	182	197	199

Source: UNCTAD STAT, 2017:<http://unctadstat.unctad.org/wds/>

⁷ Le Japon et la Corée du Sud sont deux autres pays à vocation exportatrice qui ont connu une dégradation de leurs termes de l'échange à mesure qu'ils se développaient.

L'évolution des termes de l'échange de l'Algérie est directement liée aux cours des hydrocarbures. L'appréciation du pouvoir d'achat des exportations explique quasi-exclusivement l'amélioration des termes de l'échange constaté durant la période 2005-2014 (à l'exception de 2009). La détérioration aussi bien du pouvoir d'achat des exportations et des termes de l'échange en 2009 et 2015 confirme cette explication.

2.4. Analyse institutionnelle de l'ouverture

Les changements institutionnels préalables à l'ouverture remontent parfois un peu loin dans le passé des pays du BRICS (VERCUEIL J., 2013, P. 2). Les premières tentatives d'ouverture en Chine remontent aux réformes des quatre modernisations en 1978 après une longue autarcie. En Inde, les premiers mouvements vers l'ouverture datent de 1983 dans le cadre de la stratégie pro-affaire. En Russie, en 1986 Gorbatchev tente d'ouvrir son économie à l'économie mondiale peu avant la chute du bloc soviétique. Au Brésil, les premiers mouvements vers l'ouverture des années 1980 ont été suivis par une période de repli, avant l'accélération de l'ouverture à partir de 1995 (BRAMI CELENTANO A., SIROËN J-M., 2007). En Afrique du sud, l'ouverture commerciale a été développée depuis la fin du régime de l'Apartheid en 1994.

Le processus d'ouverture des BRICS s'est accompagné de changements institutionnels importants qui ont eu un effet décisif sur les modalités d'émergence de ces pays. Ce n'est qu'après que les institutions de ces pays ont acquis un certain niveau de cohérence que leur émergence a été rendue possible (VERCUEIL J., 2012, P, 27). En Chine, la fin de l'ère de Mao s'est traduite par un changement idéologique du parti communiste. La réorganisation de certaines institutions du monde rural (système de responsabilité des ménages, puis celui des entreprises et des administrations locales) a été le point de départ à de nouvelles transformations introduites par la suite sur le terrain économique (LIN J. Y., CAI F., LI Z. 1996).

Au Brésil, l'inflation des années 1980 a provoqué un affaiblissement de la légitimité de l'Etat. L'éradication de l'inflation à travers le plan Réal a permis aux autorités de conserver un niveau de crédit suffisant, ce qui a rendu possible l'engagement d'autres transformations économiques et institutionnelles. L'alternance politique des années 2000 caractérisée par un contexte de fonctionnement moins conflictuel de la démocratie que dans les décennies précédentes s'est traduit par une adaptation des priorités du gouvernement (BRESSER-PEREIRA L. C. 2009).

Quant à l'Inde qui possédait depuis longtemps un système institutionnel relativement développé, les réformes économiques doivent être engagées dans un cadre démocratique. Les réformes opérées dans les années 1990 se caractérisaient, de ce fait par une forme de constance des priorités accordées à certaines transformations (déréglementation industrielle, ouverture de l'économie, aménagement du système fiscal, assainissement des finances publiques (BASUDEB C., 2001, P. 19).

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

En Russie, la thérapie du choc a provoqué la décomposition et l'incohérence institutionnelle. Néanmoins, suite à la crise qui a frappée le pays en 1998, l'économie russe entame une nouvelle trajectoire économique. A partir de l'année 1999, la reconstruction et la légitimité de l'Etat et la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la stabilisation de l'environnement économique ont été deux traits majeurs de l'évolution institutionnelle et politique (VERCUEIL J. 2007, P. 10).

Tableau n°35 : Algérie et BRICS : profils institutionnels d'ouverture

	Adhésion à l'OMC	Tarif douanier moyen maximum (engagement OMC)	Moyenne des droits NPF appliqués (2014)	Moyenne pondérée par le commerce (2013)
Algérie	Non membre de l'OMC	-	18,8%	13,1%
Brésil	1995 (membre fondateur)	31,4%	13,5%	10,1%
Russie	2012	7,6%	8,4%	9,1%
Inde	1995 (membre fondateur)	48,5%	13,5%	6,2%
Chine	2001	10,0%	9,6%	4,6%
Afrique du sud	1995 (membre fondateur)	19,0%	7,6%	5,7%

Source : OMC, 2015.

L'Algérie a connu une ouverture tarifaire croissante. Cependant, la libéralisation tarifaire semble plus prononcée dans les BRICS qu'en Algérie. L'Algérie, contrairement aux BRICS, n'est pas encore membre de l'OMC. Elle a entamé son processus d'adhésion à l'OMC en 1995 mais elle n'y est toujours pas membre. Les BRICS n'ont pas appliqué à la lettre les recommandations du consensus de Washington. La libéralisation des échanges a été faite de manière graduelle. La longue période de négociations menée par la Chine et la Russie pour adhérer à l'OMC est un exemple qui illustre bien cette ouverture progressive ; les négociations chinoises et russes avec l'OMC ont duré respectivement 17 ans et 18 ans.

Le niveau de protection de ces pays demeure encore important. Les taux pratiqués par ces pays représentent plus du double du niveau de protection moyen pratiqué par l'Union Européenne ou encore le Japon (5,3% et 4,2% respectivement en 2014 selon l'OMC). En outre, ces pays affichent des niveaux de protection différents. On constate que les taux pratiqués par le Brésil et l'Inde qui sont membres fondateurs de l'OMC sont plus importants que ceux appliqués par la Chine et la Russie qui y ont adhéré plus tardivement. Le fait d'être membre de l'OMC depuis longtemps n'est donc pas synonyme d'une plus grande libéralisation tarifaire.

Tableau n°36 : Profils d'ouverture commerciale des BRICS, 2016

	Brésil	Russie	Inde	Chine	Afrique du sud	Algérie
Taux d'ouverture : indicateur de Balassa ((X+M)/PIB), 2012-2014	24,7	52,1	53,6	46,9	62,8	65,1
Commerce Par tête (US\$, 2012-2014)	2 936	7 207	822	3 262	4 383	3 478
Taux de croissance annuel Moyen du commerce extérieur (Biens et services, 2010-2014)	X : 2 M : 4	X : 2 M : 11	X : 7 M : 4	X : 9 M : 10	X : 3 M : 4	n.d.

X : exportations. M : importations.

Source : WTO, 2016.

L'ouverture institutionnelle des pays du BRICS s'est traduite par des flux commerciaux qui diffèrent selon les pays. La différence est notable entre l'Afrique du Sud qui représente une intensité élevée des flux commerciaux dans l'activité totale et le Brésil qui représente une intensité commerciale presque trois fois moins élevée. Le Brésil est donc un pays encore peu ouvert. Ce pays figure en tête des pays ayant adopté le plus grand nombre de restrictions des échanges depuis le début de la crise mondiale de 2008. Le pays a mis en place de nombreuses barrières réglementaires et techniques. En 2014, le tarif douanier du Brésil est entièrement *ad valorem* et comprend 10032 lignes tarifaires (selon le Ministère de l'Economie et des Finances). Par ailleurs, le Brésil fait souvent recours à des mesures correctives commerciales (mesures antidumping).

En outre, l'économie indienne reste peu ouverte aux échanges extérieurs. En 2015, son taux d'ouverture n'a été que de 24,8% (OMC, 2016). L'Inde est un pays qui exige des délais excessifs pour l'obtention de licences d'importation dans la plupart des secteurs. Aussi, elle ne respecte pas les normes en matière de la réglementation internationale technique. Ajoutant à cela, l'application de droits d'acquise sur certains produits importés et le non respect du principe de traitement national de l'OMC. Par ailleurs, les mesures anti-dumping sont appliquées de manière extensive. Au-delà de ces dispositifs, l'Inde recourt souvent à des instruments de défense commerciale : interdiction d'importation, licences d'importation, quotas, mesures d'urgence. Les secteurs fortement protégés sont ceux considérés comme stratégiques relevant de la politique industrielle à l'instar de la métallurgie, l'industrie mécanique et électrique et l'industrie chimique. En matière de mesures non-tarifaires, les restrictions mises œuvre sont nombreuses et consistent essentiellement en normes techniques, licences ou certificats obligatoires, tests dans les laboratoires indiens, etc. Ces mesures nuisent considérablement à la réciprocité dans les relations commerciales.

2.2. Une analyse à travers les IDE

Sans l'investissement, notamment l'investissement direct étranger, le développement dans un pays du tiers monde ne peut se réaliser. C'est pourquoi le gouvernement algérien a accordé une grande importance à l'IDE en vue de construire une économie compétitive. Néanmoins, en dépit des efforts fournis pour améliorer l'attractivité du pays, les résultats restent en-deçà des attentes.

2.2.1. La politique des IDE en Algérie

La politique algérienne n'a eu recours à l'IDE qu'à partir du début des années 1990. Ceci rentre dans le cadre du processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché. La rente pétrolière et les emprunts extérieurs constituaient les principales sources de financement alors que les IDE étaient considérés comme une certaine forme de dépendance vis-à-vis de l'étranger. Néanmoins, le retournement de la conjoncture, avec l'effondrement des cours du pétrole en 1986 a contraint l'Algérie à ouvrir son économie aux investissements directs étrangers. L'ouverture à l'IDE se justifiait également par le besoin immense de l'Algérie en investissements technologiques dans le cadre d'IDE. Depuis, le pays s'est lancé dans une politique d'amélioration des conditions d'investissement des étrangers.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Ainsi, le cadre réglementaire algérien a évolué à partir des années 1990 afin de créer les facteurs qui consolident l'attractivité des IDE. En 1993, l'Algérie promulgue le code des investissements⁸ qui donne accès libre aux étrangers pour investir. Cette loi affirme également des garanties de transfert de capital investi et son bénéfice ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international. La promulgation d'un nouveau code des investissements en 2001⁹ (complété et modifié en 2006) est sans doute la réforme la plus importante depuis la transition libérale. Cette ordonnance élargit le concept d'investissement, en étendant son champ d'application et en renforçant les avantages et les garanties pour les investisseurs.

Par ailleurs, ont été créées l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) (qui remplacera l'Agence de Promotion et de Soutien des Investissements (APSI) créée depuis le code de 1993) et le fonds de l'appui à l'investissement qui est destiné à financer et à prendre en charge la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements. L'ordonnance de 2001 élargit aussi le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'Etat et organise le cadre juridique des privatisations. Avec cette ordonnance, toutes les formes d'investissement sont autorisées (directes, nouvelles formes, création nouvelle, extension d'un investissement ancien, rénovation et restructuration).

En 2006, pour rendre plus attractif le cadre de l'investissement en Algérie, il fut promulgué une nouvelle ordonnance¹⁰. Celle-ci a pour objectif la simplification des procédures et la réduction des délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs qui sont à la charge de l'ANDI. Ainsi, cette ordonnance prévoit dans son article 7, un délai maximum de 72 jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation, de 10 jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation.

Dans une tentative d'accroître le contrôle des investissements étrangers, la loi de Finance complémentaire de 2009 a apporté plusieurs modifications au cadre réglementaire régissant l'investissement¹¹. Celles-ci consacrent le passage d'une politique d'attractivité des IDE à une démarche de régulation et de canalisation des flux entrant en vue de leur donner une nouvelle orientation suivant les objectifs de la politique économique. Ainsi, comme le note BELLATRECHE Y. (2014, P. 25), l'approche algérienne de la souveraineté économique et politique serait probablement opposée à l'objectif de promotion des IDE. Cette loi stipule que les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Pour les sociétés constituées après la promulgation de la loi de finance complémentaire pour 2009 en vue de l'exercice des activités de commerce extérieur, la participation algérienne minimum est fixée à 30%.

⁸ Décret législatif n° 93- 12 du 5 octobre 1993.

⁹ Ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

¹⁰ Ordonnance n° 06-08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

¹¹ Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finance complémentaire pour 2009.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

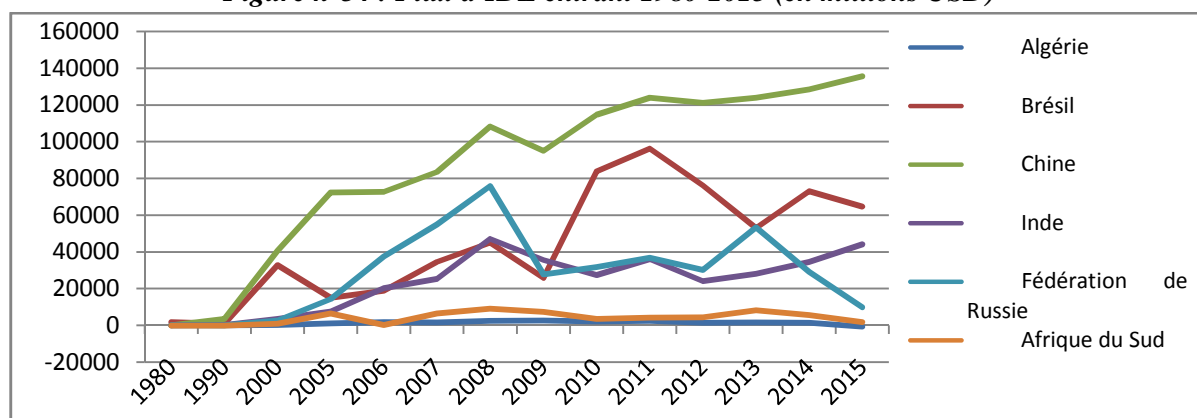
La LFC 2009 porte également sur la généralisation de l'obligation de la procédure de la déclaration auprès de l'ANDI à tous les IDE en partenariat. Par ailleurs, les investissements étrangers doivent recourir au financement local. Dans le sillage de cette loi, les investisseurs étrangers sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet.

Les dernières mesures relatives aux IDE sont portées par la loi 16-09 relative à la promotion de l'investissement¹² et s'inscrivent dans le cadre du plan de développement quinquennal 2015-2019. Dans le contexte que connaît l'Algérie marqué par la chute des prix du pétrole et la baisse de ses réserves de change, l'adoption de mesures destinées à faciliter les investissements notamment étrangers, apparaît comme étant crucial. Bien que cette loi ait laissé inchangé certaines anciennes mesures qui ont négativement influé sur le flux d'IDE en Algérie (la règle des 51/49), elle comporte, néanmoins, des avancées en matière d'incitation à l'investissement aussi bien national qu'étranger. Toutefois, ces avantages sont octroyés en fonction de l'importance du secteur d'activité. Il s'agit des avantages communs à tous les investisseurs éligibles (exonération de droits de douane, franchise de la TVA, exonération de la taxe foncière...), des avantages supplémentaires au profit des activités privilégiées et/ou créatrices d'emploi (activités Industrielles, agricoles et touristiques) et des avantages exceptionnels au profit des activités qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale (article 7).

2.2.2. Evolution et qualité des IDE

Les IDE jouent un rôle important dans la création de postes d'emploi, de transfert technologique, de croissance économique et d'insertion efficace dans les chaînes de valeurs mondiales. L'Algérie qui présente des atouts en matière d'IDE demeure peu attractive comparativement à d'autres pays en développement.

Figure n°34 : Flux d'IDE entrant 1980-2015 (en millions USD)



Source: UNCTAD STAT, 2017: <http://unctadstat.unctad.org/wds/>

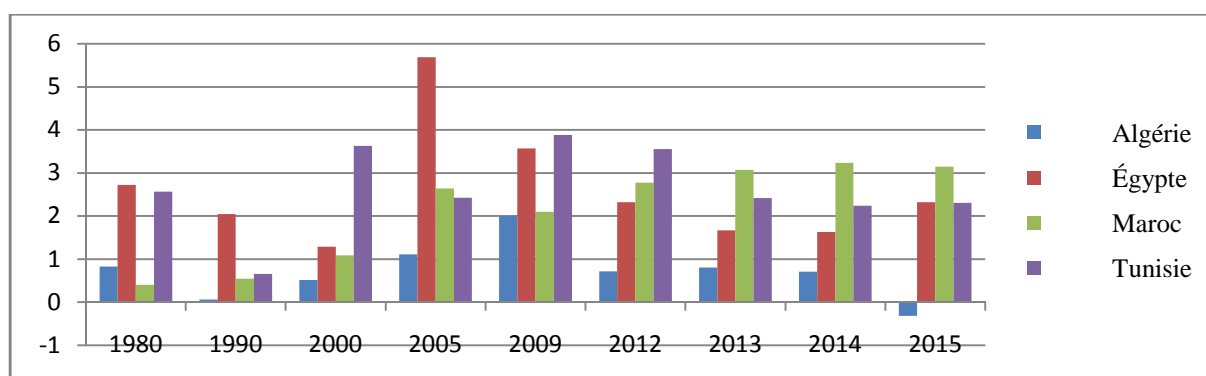
¹² Loi n° 16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement. Journal officiel n° 46.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Les flux d'IDE à destination de l'Algérie ont connu une hausse continue à partir de la deuxième moitié des années 1990 parallèlement à l'adoption de la politique d'ouverture et la promulgation du code d'investissement pro-IDE de 1993. Le flux des IDE vers l'Algérie est passé d'une moyenne de quelque 13 millions de dollars entre 1985 et 1996 à plus de 1,6 milliards de dollar entre 2000 et 2009. Il ya lieu de noter que cette évolution positive qui a marquée la décennie 2000 se synchronise avec le bondissement des IDE à travers le monde. Après le pic de 2,753 milliards de dollar atteint en 2009, les flux d'IDE ont connu une tendance baissière. En 2015, l'Algérie a enregistré pour la première fois depuis 32 ans un désinvestissement net qui s'explique en particulier par la prise de participation majoritaire de l'Etat algérien dans le groupe de télécommunication Optimum Telecom Algérie (OTA). Outre ce phénomène considéré comme exceptionnel, la baisse des flux d'IDE à destination de l'Algérie tient son explication aux mesures protectionnistes adoptées par la LFC 2009 qui a fortement découragé les investisseurs étrangers.

Il est clair que l'Algérie est très loin des résultats réalisés par les BRICS en matière d'IDE. Le manque d'attractivité de l'Algérie par rapport aux BRICS mais aussi par rapport à ses voisins, peut être aussi repéré par l'importance des IDE par rapport au PIB.

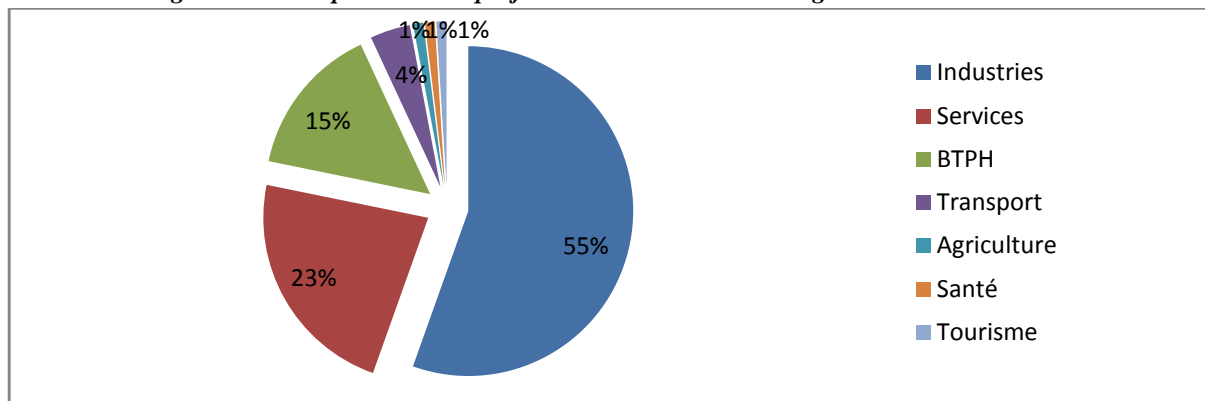
Figure n°35 : IDE nets (% du PIB)



Source: UNCTAD STAT, 2017: <http://unctadstat.unctad.org/wds/>

Le stock d'IDE s'élevait à 26,23 Mds USD en 2015, en régression de 2,2% par rapport à 2014. Au niveau de la région MENA, la part de l'Algérie dans le total des IDE en Afrique du Nord s'élève à 11,9% contre 12,5% en 2014. En 2015, les flux d'IDE à destination de l'Algérie ont représenté -0,3% de son PIB (0,7% en 2014) contre 3,2% pour le Maroc et 2,3% pour l'Égypte et la Tunisie. Le stock d'IDE représente quant à lui 12,5% du PIB (contre respectivement 31% en Égypte, 46,5% au Maroc et 66,5% en Tunisie). Les parts reçues par l'Algérie restent donc médiocres pour une économie dotée en ressources énergétiques tout en se présentant comme la troisième PIB africain.

Figure n°36 : Répartition des projets d'investissements étrangers réalisés 2002-2012



Source : ANDI, 2017 : <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>

Quant à la répartition sectorielle des IDE en Algérie. Les investisseurs étrangers optent en général d'abord pour les secteurs des industries. L'investissement étranger est également très présent dans les secteurs des services, du BTPH, et des transports. Les secteurs les moins investis par les investisseurs étrangers sont ceux de l'agriculture et de la santé où les projets se comptent à l'unité. Cette répartition inégale des projets d'investissements étrangers montre bien la volonté des étrangers à travailler sur des projets industriels (hydrocarbures notamment) rentables en cycle court au détriment des projets générant des rendements long (industrie manufacturière, agriculture, tourisme et santé). Par ailleurs, il y a lieu de noter que la relation des IDE avec l'économie algérienne est caractérisée une préférence au rapatriement des capitaux au détriment du réinvestissement, mais aussi le plus souvent par le non respect de leurs engagements.

Concernant les pays du BRICS, bien que les flux entrant aient connu une baisse depuis 2009 en raison des conséquences de la crise financière internationale, mais ils continuent tout de même à recevoir une part importante des flux d'investissement direct. C'est notamment le cas de la Chine, le Brésil et de l'Inde qui figurent dans le TOP 10 des principaux pays récipiendaires d'IDE. La Chine est, en effet, la troisième destinataire mondial des investissements directs, le Brésil et l'Inde étant respectivement huitième et dixième (CNUCED, 2016, P. 4).

Les bonnes performances réalisées par ces pays en matière d'IDE s'expliquent par les politiques incitatives mises en place en vue d'attirer l'IDE : main d'œuvre formée et bon marché, réglementation peu contraignante, faible coût du terrain, les incitations fiscales, potentiels en termes de marché, disponibilité des ressources naturelles, etc. Les investissements étrangers ont été à l'origine de la hausse des exportations de ces pays, du transfert technologique, mais aussi du développement d'un secteur industriel moderne.

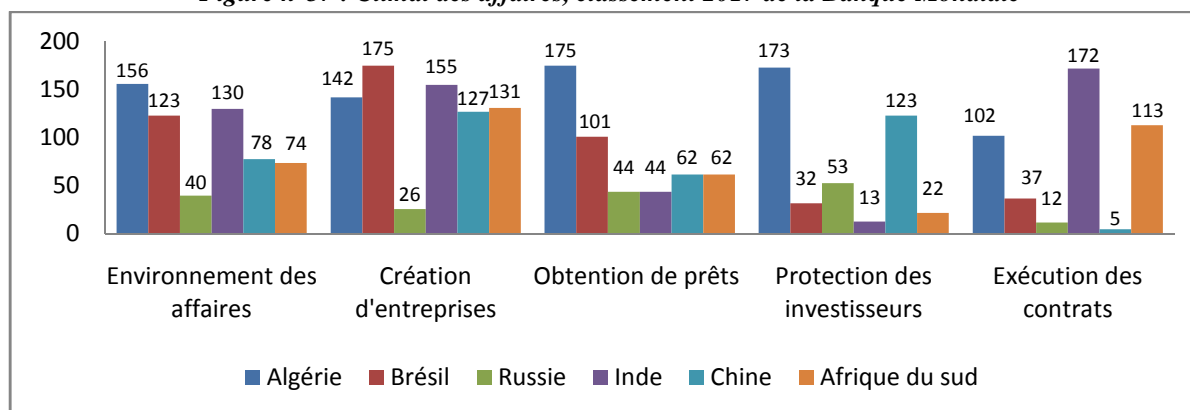
A travers les réformes introduites ces pays ont cherché à attirer sélectivement les capitaux qui permettent la diffusion du savoir faire et la stimulation des exportations. C'est le cas en particulier de la Chine dont le solgan était « *bienvenue aux IDE, mais aucun merci aux écoulements de dette extérieure et de capitaux volatils* » (PRASAD E. & WEI S-J., 2005, P. 18).

Les BRICS doivent leur succès dans la mondialisation à l'importance de leurs investissements dans le capital humain qui a permis une meilleure capacité d'absorption des technologies étrangères transférées via les IDE.

2.2.3. Le climat des affaires

L'Algérie demeure un territoire répulsif d'IDE et ce, en dépit des différentes tentatives d'amélioration de l'environnement d'investissement depuis l'ouverture de l'économie algérienne et la transition vers l'économie de marché des années 1990. Ainsi, malgré l'ouverture commerciale, la politique de privatisation et la disponibilité des ressources énergétiques qui lui accorde un avantage absolu par rapport d'autres pays (dont ses voisins), l'Algérie n'a pas réussi à améliorer son attractivité en raison d'un climat d'investissement décourageant¹³.

Figure n°37 : Climat des affaires, classement 2017 de la Banque Mondiale



Source: World Bank, Doing Business 2017: <http://www.doingbusiness.org>

Le classement international du climat des affaires qui classe les économies selon dix domaines : la création d'entreprise, l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité, révèle que l'Algérie est au bas de l'échelle. En effet, selon le classement de la Banque Mondiale (2017), l'Algérie est classée à la 156^{ème} position sur 190 pays classés en 2016, avec un score de 47,76, loin derrière la Chine (78^{ème}), l'Afrique du Sud (74^{ème}) et la Russie (40^{ème}). Bien que l'Algérie occupe des places plus au moins confortables dans deux domaines, à savoir l'obtention d'un permis de construire (77) et le règlement de l'insolvabilité (74), son rang très bas dans les autres domaines (Création d'entreprise (142), obtention de prêts (175), la protection des investisseurs (173), transfert de propriété (162)) est de loin marquant et tire conséquemment son classement global vers le bas.

¹³ Il est important de noter que ces insuffisances institutionnelles régissant l'investissement en Algérie, pénalisent aussi bien les entreprises privées nationales qu'étrangères, constituant ainsi d'autres raisons pénalisant l'esprit d'entreprise et la relance de l'industrie.

Tableau n°37 : Algérie- Climat des affaires- Principaux indicateurs en 2017

Création d'entreprise					Obtention d'un prêt	
Année	Procédures (nombre)	Délai (jours)	Coût (% revenu par habitant)	Capital minimum versé (% du revenu par habitant)	Indice de fiabilité des garanties (0-12)	Etendue de l'info. Sur le crédit
2016	12	20	11	0.0	2	0
Exécution contrat				Protection des investissements		
Année	Délai (jours)	Coût (% de la créance)	Qualité des Procédures judiciaires (0-18)	Protection des actionnaires minoritaires (0-10)	Réglementation des conflits d'intérêts (0-10)	
2016	630	19,9	5,5	3,3	3,3	

Source: World Bank, Doing Business 2017: <http://www.ihk-krefeld.de/.../doing-business/algerien-doing>

La création d'entreprises est soumise à un nombre élevé de procédures (12 contre 11 au Brésil, 4 en Russie, 07 en Afrique du sud et 09 en Chine) et à un délai plus long (20 jours contre 11 en Russie). Le rang de l'Algérie dans le domaine du raccordement à l'électricité (118) est loin de celui de l'Inde (26), de la Russie (30), du Brésil (47), voire celui de la Chine (97). Selon les données de Doing Business (2017), le raccordement à l'électricité nécessite 5 procédures et 180 jours et coûte 1330,4% du revenu par habitant.

L'Algérie est classée 87^{ème} du tout récent « Global Competitiveness Report 2016/2017 »¹⁴ sur les 139 pays concernés par ce classement. La Chine occupe la 28^{ème} position, l'Inde 39^{ème}, la Russie 43^{ème}, l'Afrique du sud 47^{ème} et le Brésil 81^{ème}. Ce classement établi par le Forum économique mondial fournit un classement des pays les plus compétitifs au regard de certains indicateurs économiques, tels que la qualité des infrastructures, l'environnement macroéconomique, la taille des marchés, le développement technologique et l'innovation. Ainsi, l'Algérie obtient la 99^{ème} place dans le développement des institutions, la 100^{ème} pour les infrastructures, la 112^{ème} pour l'innovation, la 132^{ème} pour le développement financier. Le rapport dénombre les multiples « facteurs problématiques pour faire des affaires » en Algérie ; Outre les problèmes bureaucratiques, la corruption et l'accès difficile au financement, le rapport justifie le classement de l'économie par l'instabilité politique, la réglementation de change, l'inflation et l'innovation défailante.

Concernant le fait que l'Algérie dispose d'une main d'œuvre abondante, BOUZIDI (2011) considère que c'est illusoire de considérer la main d'œuvre algérienne comme un avantage comparatif de l'économie nationale. En effet, bien que les salaires sont bas mais le fait que la productivité du travail est médiocre, cela se traduit par des coûts salariaux élevés pour les entreprises (BOUZIDI, 2011, P. 76). Par rapport justement à l'efficacité du marché du travail, l'Algérie est classée à la 132^{ème} place sur 139 pays concernés par ce classement (Global Competitiveness Report 2016/2017). La thèse du manque d'incitations internationales comme explication de la faible attractivité de l'Algérie n'aurait aucun sens. En effet, l'Algérie a ratifié 83 accords internationaux incitatifs à l'IDE dont 46 accords bilatéraux et 6 accords internationaux d'investissement (ABBAS M., 2011, P. 12). C'est plutôt l'inefficacité des dispositifs d'encouragement qui explique la faible attractivité du pays.

¹⁴ World Economic Forum (2017), « The Global Competitiveness Report 2016/2017 », Genève.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Par ailleurs, en voulant pratiquer une politique d'ouverture maîtrisée en vue de garantir des emplois permanents et un partenariat avec des opérateurs locaux, plusieurs projets d'investissements étrangers ont fait l'objet d'une négociation laborieuse avant d'être réalisés ; néanmoins, cela cause des retards et empêche parfois l'arrivée des IDE producteurs (BELLATRECHE Y. 2014, P. 32).

2.3. L'analyse des échanges commerciaux.

Le moteur du succès des BRICS a été le secteur manufacturier. Les exportations des produits manufacturés représentent des parts très importantes dans leurs exportations, particulièrement en Chine, où elles avoisinent les 95% du total des exportations. En effet, l'ouverture des marchés est intervenue une fois que les industries de produits manufacturés ont fortement progressé ; les BRICS ont réalisé leur décollage grâce à leur force industrielle.

Tableau n°38 : Poids des BRICS et de l'Algérie dans les exportations mondiales de marchandises en 2015.

	Valeur (10 ⁹ \$)	Part (%)	Rang
Chine	2275	17,4	1
Russie	340	2,6	10
Inde	267	2,0	13
Brésil	191	1,5	18
Afrique du sud	82	0,6	24
Algérie	38	0,3	37

Source : OMC, « statistiques du commerce international 2016 », Genève 2016 : <https://www.wto.org/>

Par ailleurs, le poids de l'Algérie dans le commerce international est très marginal. Les exportations algériennes représentent 0,3% en 2015, ce qui est dérisoire eu égard aux potentialités du pays. Ce sont les exportations de produits manufacturés qui permettent une meilleure insertion dans l'économie mondiale. Or, les exportations de produits manufacturés de l'Algérie représentent une part très marginale, ce qui explique la faible intégration de l'Algérie dans les segments à forte valeur ajoutée. Cette situation s'explique par le faible niveau de développement du capital humain et par la faible capacité d'innovation du pays. La faible contribution des biens issus des hautes technologies aux exportations montre, par ailleurs, le retard concernant la nature et la diversification des exportations algériennes.

L'Algérie contrairement aux BRICS n'a pas suffisamment modernisé son économie afin de pouvoir participer pleinement aux échanges internationaux. Pour réussir leur industrialisation, ces pays ont réorienté leurs facteurs de production vers les secteurs les plus productifs, en particulier, l'industrie manufacturière. L'exemple de la Chine est frappant ; La part des exportations de produits manufacturés a connu une évolution remarquable, alors qu'elle ne représentait que 47% des exportations totales en 1984, cette part est passée à presque 95% en 2015 avec une évolution de 12% à 26% de la part des exportations des produits à haute technologie.

Tableau n°39 : Part des produits manufacturés dans les exportations de marchandises, 2015

	Part des produits manufacturés dans les exportations de marchandises (en %)		Produits à haute technologie en % des exportations de biens manufacturés	
	1984	2015	1996	2015
Algérie	1,54	4,65	0,36	0,15
Brésil	41,32	38,08	6,21	12,30
Russie	25,99*	20,53	9,66	13,76
Inde	52,83	70,60	6,87	7,51
Chine	47,65	94,31	12,41	25,75
Afrique du sud	19,40	49,37	5,65	5,88

* année 1995

Source : Banque Mondiale (WDI), 2017.

Les BRICS ont poursuivi un modèle industriel basé sur le transfert de technologie via la mise en place d'un système éducatif et d'innovation performant. Cela a permis à ces pays de réaliser un rattrapage technologique par rapport aux pays développés. En effet, à l'instar des autres pays émergents, les BRICS se sont d'abord spécialisés dans les chaînes de valeurs par le bas, mais ils ont pu rapidement remonter dans les chaînes de valeurs pour exporter des produits à haute valeur ajoutée. Chose certaine, aujourd'hui, ces pays s'affirment dans plusieurs industries motrices à haute technologie, comme l'industrie de l'aviation commerciale (Brésil), les avions de chasse (Chine, Inde, Russie), l'électronique (Chine), les produits chimiques (Chine, Inde), les technologies durables (Brésil), l'automobile (Chine, Inde, Afrique du sud), etc.

L'évolution de la structure des exportations des BRICS n'aurait pas pu être envisageable sans le soutien de leurs Etats qui ont volontairement appuyé les secteurs porteurs à travers diverses mesures, entre autres, l'investissement dans le capital humain et l'innovation. Aussi, pour rendre leurs exportations plus compétitives à l'échelle internationale, ces pays ont adopté des politiques de sous-évaluation de leurs monnaies. Par ailleurs, les politiques de développement expérimentés par ces Etats ont été élaborées en prenant en considération non seulement les avantages compétitifs de leurs pays mais également l'intérêt des investisseurs étrangers.

Les performances exportatrices de ces pays peuvent être associées aux firmes multinationales (FMN) installées dans ces pays. Celles-ci réalisent l'essentiel des exportations des BRICS notamment les exportations des produits à haute technologie. Il faut rappeler dans ce cadre, que les BRICS se caractérisent essentiellement par des activités d'assemblage et de sous-traitance.

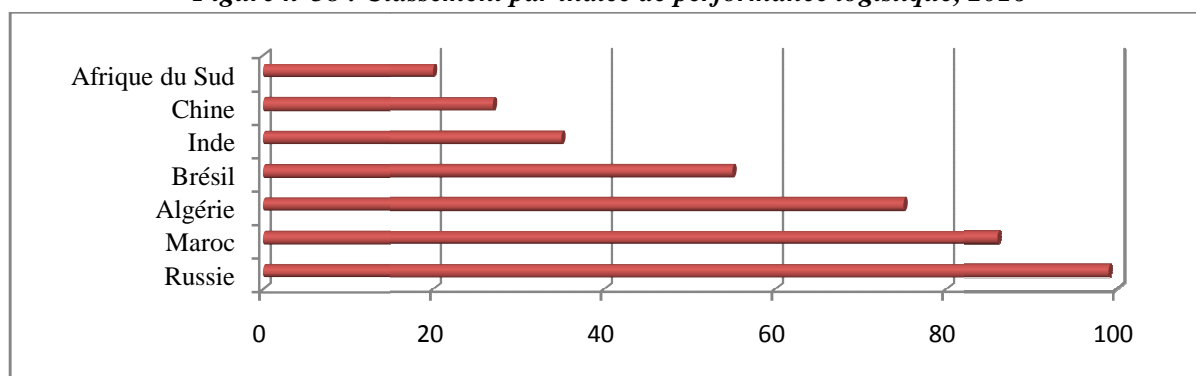
Les entreprises exportatrices algériennes sont confrontées à de nombreuses difficultés sur le terrain. La réglementation des changes, relative au transfert d'argent et imposant la rétrocession des devises issues des exportations hors hydrocarbures à la Banque d'Algérie, constitue l'une des principales contraintes auxquelles sont confrontés les exportateurs algériens.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

En outre, les devises doivent être rapatriées dans un délai de douze mois. Par ailleurs, il est trop compliqué d'engager une opération d'exportation en Algérie vu le nombre de documents requis (8 documents), son coût très élevé (1270 \$ par conteneur) et le temps nécessaire pour traiter une opération d'exportation (17 jours)¹⁵.

En Algérie, les considérations de coûts ne sont pas évaluées de la même manière que les pays émergents dont les BRICS. Dans le cas de ces derniers, la chaîne logistique n'est pas soumise aux lenteurs des organismes publics commerciaux. Par contre, en Algérie, le rôle des institutions publiques n'est pas appréhendé dans le cadre de la facilitation, par exemple, des normes Edifact (Échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport). Au lieu de procéder par des sondages en usage dans le monde, les organismes d'inspection effectuent des contrôles de façon redondante et à tous les niveaux. Ces pratiques ne sont pas sans conséquences sur l'économie algérienne qui subit des coûts absolument plus importants que ceux générés par les pénalités obtenus.

Figure n°38 : Classement par indice de performance logistique, 2016



Source: World Bank, « Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy », Washington, 2017.

Les expériences ont montré que les interventions liées à la logistique permettent de réduire le coût du commerce international et de stimuler l'intégration dans les chaînes de valeurs mondiales. L'indice de Performance Logistique (IPL) constitue dans le cadre du commerce international un facteur de compétitivité décisif qui pénalise très fortement l'Algérie. L'IPL permet de mesurer l'habileté d'un pays à accéder aux marchés extérieurs ; il prend en considération des critères tels que l'efficacité des procédures de dédouanement, la qualité des infrastructures, les coûts logistiques (taux de fret par exemple), le respect des délais de livraison, etc.

Sur un classement de 160 économies, l'Algérie figure dans la 75^{ème} position avec un indice de 2,77. Ce classement a permis à l'Algérie de se positionner première au Maghreb. En 2010, elle se positionnait à la 130^{ème} position sur 155 pays : une amélioration sensible mais loin d'être satisfaisante comparativement à la position des pays émergents tels que l'Afrique du sud qui occupe la première place continentale et figure dans le Top 20 au plan mondial avec une note de 3,78.

¹⁵ World Bank, Doing Business 2015 : <http://www.ihk-krefeld.de/.../doing-business/algerien-doing>

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Parmi l'ensemble des paramètres retenus, l'inefficacité et la souplesse des procédures de dédouanement constituent l'élément le plus pénalisant dans le classement 2016 : la valeur de l'indice variant entre 1 (faible) et 5 (élevé) : il était estimé à 2,37 pour l'Algérie contre 3,17 pour l'Inde, 3,32 pour la Chine et 3,6 pour l'Afrique du sud (World Bank, 2017).

Les transports maritimes requièrent une importance particulière dans le cadre de la mondialisation. En effet, plus de 80% du commerce mondial en volume et 70% en valeur s'effectue par voie maritime¹⁶.

Tableau n°40 : Indice de compétitivité des transports maritimes réguliers ; indice maximum 2004 (Référence : Chine=100)

	2004	2005	2006	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Algérie	10	9,72	8,7	7,75	8,37	31,5	7,8	6,91	6,94	5,92	10,9	7,26
Brésil	25,83	31,5	31,6	30,9	31,08	31,7	38,53	36,88	42,3	41,02	38,9	35,6
Inde	34,14	36,9	42,9	42,2	40,97	41,4	41,29	44,35	45,6	45,85	58,2	52,9
Russie	11,9	12,7	12,8	15,3	20,64	20,9	37,01	38,17	37,7	43,34	41,1	32,2
Afrique du Sud	23,13	25,8	26,2	28,5	32,07	32,5	36,83	43,02	37,9	41,41	35,5	37,4
Chine	100	108	113	137	132,5	144	156,2	157,5	165	167,1	171	159

Source: UNCTAD STAT, 2017:<http://unctadstat.unctad.org/wds/>

L'indice de connectivité de la CNUCED (Line Shipping Connectivity Index LSCI) rend compte du volume de l'activité de transport en permettant de situer le niveau d'intégration d'un pays au réseau de transports maritimes mondiaux. Il prend en considération cinq éléments :

- Le nombre de navires ;
- La capacité de charge de conteneurs de ces navires ;
- Le tonnage maximal des navires ;
- Le nombre de services ;
- Le nombre de compagnies qui exploitent des porteconteneurs à partir et en direction des ports d'un pays.

La Chine demeure en tête des pays les plus connectés. Quant à l'Algérie, Cet indice a connu une régression de 72 % en 2017. La qualité des ports algériens ne permet pas de saisir les opportunités offertes par la position géographique stratégique de l'Algérie. Le maillon maritime et portuaire algérien souffre d'un grand retard en matière d'investissement et d'adaptation règlementaire et managériale ce qui le situe loin des normes introduites dans l'industrie maritime mondiale. Ce facteur est fortement pénalisant pour notre pays car il engendre des frais grevant lourdement le coût des marchandises importées. Il affecte, par ailleurs, la compétitivité des entreprises algériennes à l'étranger et réduit l'attractivité du pays vis-à-vis des investissements étrangers.

¹⁶ The Review of Maritime Transport, UNCTAD, 2017, P.x.

Section 3 : Ouverture et croissance économique : une analyse en données de panel

L'objectif de cette section consiste à reprendre les indicateurs courants de l'ouverture commerciale et des IDE pour tester empiriquement leur impact sur la croissance économique dans le groupe composé des pays du BRICS et de l'Algérie. L'autre objectif, plus spécifique, consiste à expliquer en quoi l'Algérie se démarque-t-elle vis-à-vis de ces pays par rapport à ces deux indicateurs ? Pour ce faire, en utilisant l'économétrie des données de panel, nous spécifions deux modèles. Le premier modèle porte sur l'échantillon tout entier (Algérie et BRICS) et le deuxième modèle concerne l'Algérie prise isolément.

3. 1. Méthodologie et source de données

Afin d'étudier empiriquement les déterminants de la croissance dans un pays donné, nous partons du modèle néoclassique standard : $Y = f(A, L, K)$ (1)

Où Y désigne le PIB réel par habitant, A la productivité totale des facteurs de production, L et K désignent respectivement le volume du travail et le stock de capital. La productivité totale des facteurs A capte la part de la croissance économique qui n'est pas expliquée par les deux facteurs de production (K et L). Ainsi, une variable proxy pour l'ouverture commerciale (OC) peut être incorporée dans l'équation.

$$A = g(IDE, IDE * OC) \quad (2)$$

En substituant (2) dans (1), nous obtenons :

$$Y = g(IDE, IDE * OC, L, K) \quad (3)$$

Par ailleurs, nous ajoutons OC comme une variable explicative afin de tenir compte de l'impact isolé de l'ouverture commerciale sur la croissance économique. Ainsi, le modèle peut se présenter comme suit :

$$Y = g(IDE, OC, IDE * OC, L, K) \quad (4)$$

Où :

Y est mesuré par le PIB par tête à prix constant.

IDE est la valeur brute des flux des investissements directs étrangers. Il est mesuré par les entrées nettes (en % du PIB).

OC est la somme des exportations et des importations des marchandises en proportion du PIB (%).

L'interaction entre les IDE et le commerce extérieur est estimée par le produit des variables IDE (en % du PIB) et OC (c'est-à-dire l'interaction à partir du produit $(IDE / PIB) * OC$).

L est mesuré par le volume total de la force de travail.

Le facteur K est appréhendé par la valeur de la formation brute du capital fixe en pourcentage du PIB (%).

Le modèle final se présente comme suit :

$$\text{Log}(y_{i,t}) = \alpha_0 + \alpha_1 * \text{IDE}_{i,t} + \alpha_2 * \text{OC}_{i,t} + \alpha_3 * \text{ide}_{i,t} * \text{OC}_{i,t} + \alpha_4 * \text{FBCF}_{i,t} + \alpha_5 * \log(L_{i,t}) + \varepsilon_{i,t} \quad (5)$$

Où i désigne la dimension individuelle (pays) et t la dimension temporelle.

Avec $\varepsilon_{i,t} = \lambda_t + v_t + e_{i,t}$

Où λ_t désigne un terme constant dans le temps, ne dépendant que de l'individu i

v_t est l'effet spécifique temporel

Et

$e_{i,t}$ est le terme d'erreur qui prend en compte les facteurs non observés.

Les données utilisées dans cette étude proviennent essentiellement de la base de données de la Banque Mondiale (World development indicators, 2015). Elles ont une dimension annuelle et couvrent la période 1993-2014¹⁷.

3.2. Procédures d'estimation

Les données de panel sont des données portant sur un ensemble d'individus observés à différentes dates. En effet, certaines questions ne peuvent être élucidées avec un simple échantillon chronologique ou un simple échantillon en « coupe instantanée ». Ainsi, les modèles en données de panels sont conçus pour répondre à ce genre de questions car ils ont la caractéristique d'avoir une double dimension individuelle et temporelle. De part la possibilité de prendre en considération un nombre très important d'observations, ces modèles présentent l'avantage de tenir compte des fortes disparités entre le comportement des individus.

Dans l'approche des données de panel, trois modèles peuvent être estimés : les modèles empilés (*pooled models*), les modèles à effets fixes et les modèles à effets aléatoires. Il est nécessaire de déterminer lequel des trois modèles est le plus approprié pour étudier la relation entre l'ouverture commerciale, l'IDE et la croissance économique. Avant de choisir le modèle le plus approprié et examiner les résultats des estimations du modèle en fonction de la meilleure technique d'évaluation, de nombreux tests diagnostiques sont nécessaires. Ces tests assurent que les régressions estimées ne seront pas biaisées et que les estimateurs des coefficients seront expliqués avec précision.

3.2.1. Le test de CHOW

Le test de Chow teste l'hypothèse que les coefficients sont identiques entre les individus dans le temps.

¹⁷ Les données commencent à partir de 1993 en raison de l'indisponibilité des données pour la Russie.

Tableau n°41 : Test de Chow

Probability Test	Statistic	d.f.	Prob.
Cross-section F	182.161005	(5,127)	0.0000

Source : Calculs des auteurs à partir d'Eviews 9.

Le test de Chow montre que la probabilité est inférieure à 5%.

Ainsi, on rejette l'hypothèse nulle, celle de l'homogénéité interindividuelle. Pour cela le modèle à estimer ne doit pas être empilé, il faut privilégier un modèle tenant compte des spécificités individuelles, en l'occurrence le modèle à effets fixes ou à effets aléatoires.

3.2.2. Le test de Hausman

Afin de discriminer entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires, nous allons utiliser le test de Hausman. L'hypothèse testée concerne la corrélation entre les variables explicatives et les effets individuels.

Tableau n°42 : Test de Hausman

Test Summary	X² Statistic	X² d.f.	Prob.
Cross-section random	910.805026	5	0.0000

Source : Calculs des auteurs à partir d'Eviews 9.

L'hypothèse nulle d'absence de corrélation entre le terme aléatoire et les variables explicatives du modèle a été réfutée par le test de Hausman ($p\text{-value}=0.000 < 0.05$). Ainsi, il est préférable de retenir les estimateurs du modèle à effets fixes qui sont sans biais.

3.2.3. Le test d'auto corrélation des erreurs

L'hypothèse d'autocorrélation des erreurs est une condition primordiale pour la validation des résultats de l'estimation par la méthode des MCO. Pour vérifier l'autocorrélation des erreurs dans le modèle, nous utilisons le test statistique de Breusch-Godfrey (1978).

Tableau n°43 : Test d'autocorrélation des erreurs (Breusch-Godfrey)

	nR²	Prob. x²
Avant transformation des séries	97.05728	0.0000
Après transformation des séries	4.681694	0.0962

Source : Calculs des auteurs à partir d'Eviews 9.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Le test de Breusch-Godfrey révèle que la probabilité associée au test est inférieure à 5%. On constate qu'il y a autocorrélation dans le modèle. Après avoir refait l'estimation avec les séries différenciées, nous testons à nouveau l'autocorrélation des erreurs. On constate qu'après la transformation des séries que le test d'autocorrélation est plus performant et le problème d'autocorrélation est résolu. En effet, la probabilité associée au test est supérieure à 5% ($0.09 > 5\%$). Ainsi, on accepte l'hypothèse nulle de non corrélation des erreurs, c'est-à-dire que les erreurs sont indépendantes les unes des autres dans le modèle.

3.2.4. Le test d'hétéroscédasticité des résidus

La vérification de l'hétéroscédasticité peut être effectuée à l'aide de plusieurs tests : test de Breusch-Pagan, test de Goldfeld, test de Gleisjer et le test de White. Dans notre étude, nous choisissons le test de Breusch-Pagan.

Tableau n°44 : Résultat du test d'hétéroscédasticité (Breusch-Pagan)

F-statistic	6.750500	Prob. F	0.0000
nR²	28.06690	Prob. X²	0.0000

Source : Calculs des auteurs à partir d'Eviews 9.

Les statistiques de Fisher et X^2 rejettent l'hypothèse nulle d'Homoscédasticité. Ceci implique que les résultats ou la régression seront biaisés. De ce fait, il est nécessaire de recourir à la correction de l'hétéroscédasticité par la méthode de White.

3.3. Discussion des résultats

Après avoir effectué les tests diagnostiques présentés ci-dessus, une régression en données de panel avec effets fixes a été menée. Afin de mettre en évidence les spécificités de l'économie algérienne par rapport aux pays du BRICS, un impact différent de chaque variable explicative sur la croissance algérienne a été testé.

Tableau n°45 : Résultats de l'estimation

Variables	Algérie-BRICS	Algérie
constante	0.028401 (5.043989) ***	0.050231 (2.371061) **
IDE	0.012245 (2.084072) **	0.073851 (1.002931)
OC	0.202045 (2.656659) ***	0.181915 (0.807753)
IDE*OC	-0.020740 (-1.805872) *	-0.120671 (-1.032871)
FBCF	0.002854 (1.926875) *	-0.000822 (-0.484079)
LPOP	0.2256041 (1.023793)	-1.348055 (-1.628890)
R ²	0.54	0.23

Note : Les chiffres entre parenthèses sont les statistiques de Student (corrigés de l'hétéroscédasticité par la méthode de White). ***/**/* / désignent respectivement une significativité à 1%, 5% et 10%.

Source : Calculs des auteurs à partir d'Eviews 9.

Les résultats de l'estimation du modèle pour l'ensemble des pays indiquent que la majorité des variables explicatives sont significatives (avec une qualité d'ajustement moyenne de 0.54). Comme attendu, la contribution des variables désignant l'ouverture commerciale et l'IDE est assez forte¹⁸. On peut donc comprendre que les BRICS auraient tiré leur croissance de leur ouverture commerciale et de leur politique d'attractivité des IDE¹⁹. Cependant, il faut rappeler que les BRICS n'ont ouvert leurs économies qu'après avoir introduit des réformes institutionnelles importantes. Ce principe a été à l'origine de la hausse de leurs exportations de biens et services et du développement d'un secteur industriel moderne. Cela a été possible au moyen d'investissements, en amont, dans la formation de leur capital humain et, d'une capacité d'absorption des technologies étrangères transférées via les IDE.

Pour réussir leur industrialisation, les BRICS ont orienté leurs facteurs de production vers les secteurs les plus productifs, en particulier vers l'industrie manufacturière. À l'instar des autres pays émergents, les BRICS ont d'abord opté pour une spécialisation dans les chaînes de valeurs par le bas. Rapidement, ils ont pu remonter dans les chaînes de valeurs pour exporter des produits à haute valeur ajoutée. Ce rattrapage technologique a conduit à la réduction des écarts de développement entre eux et les pays développés.

Paradoxalement, l'interaction entre l'IDE et l'ouverture commerciale, appréhendée par la variable proxy introduite dans le modèle n'avalise pas cette relation²⁰. De même que, la population active n'affecte pas la croissance économique. On peut supposer que la non significativité de cette variable découle du fait que la population active a atteint un niveau démesuré au point où les retombées positives sur la croissance ne soient plus visibles (Dedewanou, 2015, p. 62)²¹.

L'Algérie, pays rentier par excellence, constitue toujours un cas d'étude atypique. Dans notre cas, les estimations obtenues semblent assez déroutantes et ne révèlent aucune significativité des variables endogènes introduites dans le modèle. Faut-il alors avancer que la transition libérale de l'Algérie, qui dure depuis plus de vingt ans maintenant, n'a eu aucun effet sur l'économie algérienne ?

L'étude montre que l'ouverture commerciale n'a aucun effet sur la croissance économique en Algérie. Ce résultat est assez intuitif et compréhensible du fait que l'ouverture commerciale de l'Algérie n'a pas entraîné la diversification des exportations du pays et n'a rien changé à la structure de ses échanges internationaux. Les hydrocarbures constituent toujours la principale composante dans les exportations alors que la part des produits manufacturés demeure marginale.

¹⁸ La variable ouverture est significative au seuil de 1% et la variable IDE est significative au seuil de 5%.

¹⁹ Il s'agit de la main d'œuvre formée et bon marché, la réglementation peu contraignante, le faible coût du terrain, les incitations fiscales, le potentiel en termes de marché et la disponibilité des ressources naturelles.

²⁰ Bien que cette variable n'est pas très significative en soi (elle est significative au seuil de 10%).

²¹ Les BRICS se caractérisent par un grand effectif de la population, ils représentent à eux seuls 40% de la population mondiale.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Dans tous les pays émergents, ce sont les exportations de produits manufacturés qui permettent une meilleure insertion dans l'économie mondiale, ceci justifie donc la faible intégration de l'Algérie dans les segments à forte valeur ajoutée.

Le processus d'ouverture de l'économie algérienne a été amorcé en période de crise. Contrairement à la démarche suivie par les pays émergents et qui se caractérise par la préparation avec des réformes internes avant l'ouverture graduelle et sélective de leur économie, l'Algérie n'a pas entrepris de réformes initiales à l'ouverture permettant de redynamiser son système productif. Bien que ne disposant pas d'un système productif compétitif, elle a eu recours à l'abaissement des droits de douanes de façon presque brutale. Ainsi, censé se servir d'atout tel que c'était le cas des pays émergents, l'ouverture sur l'économie mondiale s'est traduite par la mise en concurrence du système productif algérien archaïque face aux produits étrangers plus compétitifs.

Certes, il ne s'agit pas de mettre sur un même pied d'égalité l'Algérie et les pays du BRICS. Mais, le moins que l'on puisse reconnaître, c'est que l'Algérie est très loin des performances réalisées par les BRICS. Ce manque d'attractivité de l'Algérie est, sans aucun doute, à relier aux carences du climat des affaires en Algérie. Dans ce rapport, beaucoup d'indices illustrent clairement les mauvais scores de l'Algérie, sa distance par rapport à la frontière et son classement par rapport aux 190 économies.

La règle «51 /49» obligeant une participation nationale majoritaire dans tout investissement étranger constitue le principal obstacle à l'attractivité des IDE en Algérie. Cette loi qui s'inscrit dans une optique *défensive protectionniste* du secteur des hydrocarbures a produit des effets non souhaitables et contreproductifs sur l'ensemble de l'économie nationale. Pour créer des opportunités d'entrée des IDE, il aurait suffi au législateur algérien d'imposer cette règle au seul secteur des hydrocarbures et de ne pas la généraliser à l'économie nationale. L'idée d'un choc concurrentiel n'est même pas justifiée car aujourd'hui les besoins du marché local sont immenses dans tous les domaines.

Dans les faits, l'application de cette loi a été presque impossible parce que les organes en charge de l'investissement ont eu beaucoup de mal à vérifier la panoplie des documents exigés. Ainsi, seuls les investissements éligibles et souhaitant bénéficier des avantages ont fait l'objet de déclaration ou d'enregistrement auprès de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)²².

Bien plus, dans les activités de commerce extérieur, cette loi a été contournée. En effet, l'article 4 bis de cette loi stipule que les activités de commerce extérieur peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social.

²² En outre, les organes interviennent au stade de l'admission de l'investissement lorsque la conformité à la règle ne s'opère qu'en phase de réalisation.

Cette distinction entre les activités de production de biens et services et les activités de commerce, a permis à de nombreux étrangers de s'infiltrer dans l'activité de l'import qui est nettement plus rentable que les activités de production à proprement parler. Toutefois, les dispositions de cette loi ont été modifiées avec la loi de finance de l'année 2014, qui revient clairement en arrière en précisant que les produits importés en vue de la revente en l'état ne peuvent être exercés par des personnes physiques ou morales que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat résident est égal au moins à 51%.

Par ailleurs, le recours obligatoire au financement interne²³ constitue un autre frein à l'attractivité des IDE. Cela découle du fait que les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet. En supposant limiter l'endettement extérieur du pays, la loi n'a fait que décourager les investisseurs étrangers potentiels craignant une restriction sur les mouvements de leurs capitaux et, par voie de conséquence, de leur droit de transfert.

En définitive, c'est tout le cadre de la régulation des IDE qui est contraignant. Au-delà de ces considérations règlementaires, l'accompagnement financier des opérateurs privés étrangers pose un vrai problème aux banques algériennes qui sont encore bureaucratiques et sous équipées. Ces facteurs empêchent l'Algérie d'attirer les investissements des chaînes de valeurs mondiales, en particulier dans le secteur manufacturier, ce qui laisse l'Algérie à la marge des réseaux productifs internationaux.

3.4. Pour une autre politique d'ouverture

L'économie algérienne a été exposée brutalement à la concurrence étrangère alors qu'aucun secteur économique ne montrait un signe apparent de compétitivité. Aussi, les mesures de soutien, de protection et d'accompagnement mis en œuvre pour stimuler la compétitivité des productions locales se sont avérées inefficaces. BOUDJEMA R. (2011, P. 205) note dans ce cadre que la libéralisation économique en Algérie est *abusive*, compte tenu de sa non préparation à affronter efficacement la concurrence internationale. La mise à niveau de l'entreprise s'effectue en dichotomie avec son environnement qui pèse lourdement sur sa compétitivité. Faute d'un système bancaire ou financier capable de les orienter, certaines entreprises ont dû abandonner la mise à niveau (BENABDELLAH Y., 2008, P. 51).

Les différentes politiques de restructuration, de privatisation, de mise à niveau et d'accompagnement (réforme bancaire, fiscalité, accès au foncier industriel, etc.) ont été menées sans aucune coordination et sans *sequencing*. L'aspect concurrentiel, matériel et immatériel (management, renouvellement des investissements, introduction des TIC, etc.) de la restructuration industrielle qui était sensé précéder et accompagner une politique d'ouverture n'a jamais été traité dans une stratégie globale de réindustrialisation du pays (BENABDELLAH Y., 2009, P. 95). Faute de quoi, l'ouverture a eu des conséquences désastreuses sur l'industrie algérienne.

²³ Article 4 bis de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Chapitre 05 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS

Il faut souligner, par ailleurs, les pertes de recettes budgétaires occasionnées par le démantèlement tarifaire. Depuis sa mise en œuvre en 2005 jusqu'à fin 2015, l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE a engendré un manque à gagner en termes de recettes douanières de plus de 700 milliards de dinars.

L'engagement de l'Algérie sur la voie de l'ouverture est irréversible. L'enjeu est donc de bien maîtriser cette ouverture. L'Algérie doit rechercher sa nouvelle croissance dans l'économie mondiale, par nécessité (BENACHENHOU A. 2008, P. 14). Plutôt que de chercher la mondialisation comme une fin en soi, les BRICS à l'instar des pays émergents ont fait de cette dernière une bonne opportunité à saisir ; l'ouverture aussi bien au commerce international qu'aux IDE a été utilisée comme un moyen pour forger de nouvelles capacités productives.

Les BRICS ont pu renforcer leur croissance dans un contexte d'ouverture de leurs économies. Les réformes préalables à l'ouverture (ayant touché à l'industrie, l'agriculture, le système éducatifs, etc.) ont préparé ces pays pour affronter la mondialisation et à en tirer parti. Ces pays ont non seulement renforcé leurs spécialisations anciennes mais ils ont aussi tenté d'améliorer leurs performances en investissant de nouvelles branches d'activités pour s'adapter à l'évolution des demandes externes. A partir des ressources financières dégagées par les entreprises des activités intensives en main d'œuvre, ils sont parvenus à transformer progressivement les produits et les organisations pour développer des produits et services plus sophistiqués en tirant parti des délocalisations. La privatisation a été l'un des moyens utilisés par ces pays pour attirer les investisseurs étrangers et mener la diversification.

Le processus d'ouverture de l'économie algérienne est caractérisé par une alternance de phases marquées par l'hésitation et de phases caractérisées par la thérapie du choc (BENABDELLAH Y., 2008, P. 50). Les hésitations face à l'ouverture de l'économie s'illustrent dans plusieurs dossiers d'importance tels que la politique de privatisations, la réglementation relative à l'IDE, la politique de la concurrence et celle de la promotion de l'investissement. En outre, les négociations pour l'adhésion à l'OMC qui traînent en longueur depuis des années témoignent également de ces hésitations.

Un autre exemple d'hésitation face à l'ouverture se reflète par la politique algérienne de promotion des exportations. Celle-ci a été inscrite dans les discours depuis plus de trois décennies, à commencer par la Charte nationale de 1976 qui portait notamment sur l'impératif de la promotion des exportations hors hydrocarbures. Néanmoins, les résultats demeurent fragiles. L'Algérie ne possède pas plus de 150 entreprises exportatrices, de petite taille, alors que la Tunisie en dispose de plus de 3500 (BENACHENHOU A. 2009, P. 283).

Concernant les organismes chargés d'accompagner les entreprises dans leurs exportations, tels que : l'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur (PROMEX), la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX), le Fonds Spécial de Promotion des Exportations (FSPE), la Société des Foires et Exportations (SAFEX), ces derniers n'apportent pas de valeur ajoutée appréciable pour les exportations que ce soient en termes d'information ou de prospection.

Quant aux entreprises étrangères, rien ne leur a été demandé en matière de performance à l'exportation. Celles-ci obéissent pour la plupart aux instructions des sociétés mères motivées par la vente sur place. En outre, les aides à l'exportation distribuées via le Fonds de soutien et de promotion des exportations présentent de grandes imperfections en matière de ciblage et de processus de décision.

La crainte en permanence de l'ouverture de l'économie n'est pas justifiée. Elle doit être renforcée par une politique générale de mise à niveau des organisations et des méthodes, mais aussi de l'administration économique. Dans ce cadre, le partenariat et l'investissement direct étranger occupent une place particulière. En outre, il faut mettre fin à la contradiction entre l'ouverture économique externe et le retard de l'ouverture économique interne. Il est incompréhensible que les biens et services extérieurs se laissent entrer librement et de freiner la possibilité offerte à tous de les produire localement et d'occuper la place exagérée prise par les importations (BENACHENHOU A. 2008, P. 352).

L'Algérie dispose d'une importante production d'ingénieurs et de techniciens en informatique et produit annuellement plus que le double du nombre de diplômés tunisiens et marocains, ce qui lui procure un avantage comparatif non négligeable. Elle dispose donc d'un potentiel dans le domaine du offshoring dont la clé du succès est : coût, qualité fiabilité des communications et des ressources humaines. L'Algérie qui dispose d'informaticiens trop compétents, pourrait, prendre de l'avance dans ce domaine et réaliser de bonnes performances à l'image de certains pays comme l'Inde qui occupe 75% du marché mondial de l'offshoring (BENACHENHOU A. 2008, P-P. 151-152). La réussite de la politique d'ouverture passe donc par une meilleure formation de la main d'œuvre. L'expertise étrangère doit être sollicitée et il faut doubler les efforts pour en tirer le meilleur parti. Les entreprises algériennes demeurent incapables de suivre les transformations technologiques rapides survenues dans l'économie mondiale, ni même l'évolution des méthodes de gestion entraînée par l'ouverture des marchés. Le consommateur algérien en est conscient ce qui le pousse à préférer les produits importés aux produits locaux.

Les faiblesses actuelles des politiques publiques tiennent au fait qu'elles ne disposent pas d'une vision claire en matière d'ouverture économique. Les compétences nécessaires en matière de conception et de gestion manquent terriblement au sein des administrations algériennes. En outre, les administrations sectorielles n'ont pas défini les politiques d'accompagnement indispensables pour réussir l'ouverture des secteurs.

Il s'agira d'analyser les acteurs à promouvoir et les politiques publiques à consolider, à la lumière des expériences des BRICS qui ont réussi leur insertion dans l'économie mondiale. Trois défis sont à relever : la substitution efficace des importations, la promotion des exportations hors hydrocarbures et la participation au commerce intra-firme.

Concernant la substitution aux importations, l'Algérie dispose d'un potentiel très important en matière agricole et agro-alimentaire, dans la pharmacie, la sidérurgie, le transport aérien et maritime, l'électronique grand public et quelques équipements de transport.

Quant à la promotion des exportations, un important potentiel se situe dans les produits miniers, l'électricité, les engrais et la pétrochimie, l'aluminium et le ciment, le tourisme, la construction et la réparation navale, les services portuaires. Mais pour réussir le pari, il faut maîtriser la logistique et les coûts. La participation aux échanges intra-firme peut être importante dans la construction automobile et l'offshoring (BENACHENHOU A. 2008, P. 324).

C'est l'industrie qui a hissé les BRICS dans l'économie mondiale. Ainsi, l'Algérie ne peut réussir sa politique d'ouverture sans l'engagement d'une nouvelle politique industrielle efficace et stratégique tenant compte des mutations de l'économie mondiale. L'Algérie doit construire ses avantages comparatifs dynamiques sur la base des potentiels de connaissance et de technologie. Ils constituent selon SID AHMED A. (2004, P. 128), les seuls à mêmes de garantir croissance et compétitivité durable. L'accroissement de la participation aux gains de la globalisation est conditionné par l'accession de l'Algérie aux activités de haute valeur ajoutée.

La question de la privatisation et de l'ouverture du capital des grandes entreprises publiques reste encore posée. Cette politique a pourtant fait le succès de certains pays tels que les pays de l'Europe de l'Ouest et la Chine (BENACHENHOU A. 2008, P. 341). Cette résistance est inexplicable alors que les expériences ont montré que la réforme économique doit s'effectuer par une réorientation des actifs des mains d'acteurs économiques inefficients vers des acteurs économiques efficaces.

Le transfert technologique ne peut se réaliser à travers l'acquisition d'équipements de haute technologie. Cela aggrave même la dépendance à l'égard de l'étranger en matière de pièce de rechange et de réparation de machines à haute technologie. Le transfert de technologie ne peut s'effectuer qu'à travers des flux importants d'IDE productifs de la part des pays développés. En outre, il est nécessaire de mettre en place une formation professionnelle adaptée aux besoins de l'économie. Par ailleurs, L'Etat doit apporter un appui à la recherche scientifique en rapprochant les universités de la vie professionnelle et des entreprises.

Beaucoup reste à faire pour améliorer l'attractivité du pays vis-à-vis des IDE. Une démarche plus volontariste de la part des pouvoirs publics est plus que nécessaire pour faire participer les IDE dans la stratégie de développement du pays aussi bien pour la substitution des importations que pour la promotion des exportations. Pour y parvenir, il est nécessaire d'aller chercher les IDE d'une manière ciblée, ce qui nécessite au préalable une analyse fine du potentiel de croissance de l'économie. En outre, concernant la loi 59/49%, il convient de ne l'appliquer qu'aux secteurs stratégiques à définir. En vue de l'amélioration du climat des affaires, il faut redoubler d'effort pour la rationalisation des procédures administratives liées à la création d'entreprise, au commerce frontalier et au transfert de propriété.

Un développement accéléré et soutenu de l'agriculture est la clé d'une insertion efficace dans la mondialisation. Bien que l'Algérie ait un potentiel dans ce secteur, mais ce dernier n'a pas été réalisé pour différentes raisons : contraintes structurelles et technologiques, taille des exploitations, statut de la propriété, politiques des prix.

Plusieurs actions sont nécessaires pour booster le secteur agricole à travers la refonte sérieuse des formes de propriété et d'exploitation des terres et la consolidation de la croissance agricole par des mesures plus efficaces.

Malgré les progrès limités constatés sur le marché du crédit bancaire et celui des capitaux, l'ouverture économique ne s'est pas traduite par un renforcement important du secteur financier algérien. Des efforts sont à fournir pour renforcer l'intermédiation financière et activer le marché des capitaux. Dans ce cadre, la question du financement des entreprises étrangères doit occuper une place importante car, faute d'une demande locale de crédit peu dynamique, ce financement permettra d'acheminer les ressources vers des emplois plus productifs. Une telle initiative constituera un moyen pour attirer les investisseurs étrangers. De même, ces derniers seront motivés à réinvestir plus massivement leurs profits au bénéfice de la croissance locale (BENACHENHOU A. 2008, P. 343-344).

L'amélioration de la qualité de la gouvernance conditionne la réussite de la politique d'ouverture. La gouvernance commerciale concerne, d'une part, le développement des capacités nationales dans le domaine de la connaissance des marchés mondiaux et de la maîtrise des règles du commerce multilatéral et d'autre part, la mise en place d'une organisation qui renforce la cohérence et la synergie entre les institutions chargées de la conduite de la politique économique et commerciale extérieure (CHELGHEM K. 2008, P. 39). La défense des intérêts économiques et commerciaux du pays nécessite une bonne maîtrise théorique et pratique des règles du commerce multilatéral. D'où la grande utilité de développer un programme de renforcement des capacités d'expertise des organismes chargés du commerce extérieur.

Il y a lieu de noter dans ce cadre que, l'économie algérienne n'est pas encore libéralisée aux normes internationales (BELLATRECHE Y. 2014, P. 35). En outre, les logiques sectorielles prennent souvent le pas sur les logiques d'ensemble provoquant de la sorte une augmentation de la confusion, le manque de visibilité et conséquemment l'inefficacité des négociations commerciales. Il est donc impératif de veiller à une meilleure coordination des politiques commerciales et sectorielles.

La réussite des politiques d'ouverture des BRICS est indissociable du rôle développementaliste de leurs Etats. Le rôle de l'Etat dans les BRICS ne relève pas de la planification soviétique ni même de la libéralisation telle conçue par le consensus de Washington. Plutôt que d'être un substitut au marché, l'Etat y jouait un rôle complémentaire. En outre, la capacité de ces pays à assurer une approche de complémentarité entre le local (dynamisation de l'économie) et le global (compétitivité économique) a permis de renouveler le débat sur la question des politiques efficaces du développement économique. Ainsi, pour que l'ouverture économique soit un facteur de changement structurel et institutionnel, il est nécessaire qu'elle soit le prolongement d'une dynamique domestique. La réussite de toute politique d'ouverture est subordonnée à son articulation à un marché national dynamique (ABBAS M. 2011, P. 15). La fabrication de champions nationaux dans les BRICS a constitué une priorité de l'Etat et les investissements étrangers sont venus en complément.

Ainsi, l'Algérie doit s'appuyer sur des politiques publiques volontaristes axées sur la constitution des champions nationaux susceptibles de conquérir des marchés à l'extérieur. L'amélioration de la connectivité du transport maritime constitue dans ce cadre un élément clé pour renforcer la compétitivité des entreprises algériennes et faciliter leur participation au commerce international.

Certes, les restrictions aux importations peuvent apporter un répit provisoire. Néanmoins, celles-ci créent des distorsions et ne sauraient se substituer aux réformes de longue haleine destinées à doper les exportations. De plus, une plus grande flexibilité du taux de change conjuguée à l'assainissement budgétaire et aux réformes structurelles faciliterait l'ajustement au choc sur les cours du pétrole (FMI, 2016)²⁴. Par ailleurs, un système de transfert monétaire bien ciblé des subventions doit être mis en place. En effet, les subventions ont coûté 13,6% du PIB en 2015, les subventions énergétiques ayant représenté plus de la moitié de ce montant. Ces subventions qui sont pour la plupart régressives ont abouti à un accroissement de la consommation énergétique intérieure au détriment des exportations.

La politique des zones franches introduites dans les années 2000 se caractérise par l'indécision. Ces zones sont régies l'ordonnance de 2002, abrogée en 2006. Ainsi, l'Algérie ne dispose toujours pas d'une telle zone. Les zones économiques spéciales peuvent permettre l'intégration dans les CVM. En effet, le regroupement peut aider à améliorer globalement la productivité des entreprises. Aussi, la création de zones franches pour l'industrie d'exportation peut aider à attirer l'investissement direct étranger. Un grand nombre d'économies émergentes sont parvenues à s'insérer dans des CVM en créant des zones franches pour l'industrie d'exportation.

Les PME occupent une place centrale dans les créneaux des CVM et contribuent indirectement aux exportations des plus grandes entreprises. Le rôle des pouvoirs publics consisterait à aider ces PME à s'intégrer dans les CVM en encourageant les rapprochements avec les entreprises internationales, en développant leurs capacités de production et d'innovation et en facilitant l'adoption de normes de produits (CNUCED, 2013 ; BAFD, OCDE, PNUD, 2014).

Conclusion

Le processus de transition d'un système centralisé à une économie de marché a imposé au gouvernement algérien, dès le début des années 1990, une politique de réformes structurelles, qui a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques et la libéralisation de l'économie. Néanmoins, la structure de la production s'est déformée au profit des hydrocarbures et aux dépens de l'industrie manufacturière qui n'a cessé de perdre du poids en dépit des investissements massifs engagés pour doter le pays d'industries industrialisantes. Force est de constater qu'en Algérie l'activité d'importateurs est plus développée que celle d'entrepreneurs.

²⁴ Rapport du FMI 16/127, Algérie : consultations de 2016 au titre de l'article iv - communiqué de presse, mai 2016.

Dans ce chapitre, nous avons procédé par une analyse exploratoire des indicateurs d'ouverture (taux d'ouverture commerciale, indice de diversification des exportations et des importations, indice de concentration, indice des termes de l'échange, pouvoir d'achat des exportations, nombre de produits exportés, etc.). Le benchmark des indicateurs d'ouverture souligne le retard de l'Algérie comparativement aux pays du BRICS sur l'ensemble des indicateurs retenus. L'Algérie n'a pas suffisamment fourni d'effort pour sortir de sa dépendance envers les hydrocarbures.

Au-delà de cette analyse des indicateurs, notre benchmarking a été complété par une étude économétrique. Nous avons testé empiriquement l'impact de l'ouverture commerciale et des flux d'IDE sur la croissance économique d'un panel de six pays (Algérie, Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud) entre 1992 et 2014. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces estimations. Premièrement, en estimant un modèle à effets fixes, l'étude a révélé un impact positif de l'IDE, de l'ouverture commerciale sur la croissance économique et l'investissement domestique. Deuxièmement, l'Algérie se démarque vis-à-vis des pays du BRICS concernant l'impact de ces variables sur la croissance économique au sens où aucune de ces variables ne semble contribuer à sa croissance économique.

Sachant la diversité des modèles de croissance des pays du BRICS, des facteurs d'émergence communs peuvent toutefois être énumérés. Les politiques d'ouverture de ces pays ont été combinées avec des progrès remarquables en matière de capital humain ainsi que des politiques efficaces de promotion de l'entrepreneuriat. En outre, un renforcement institutionnel a précédé l'ouverture de ces pays. L'ouverture des marchés est intervenue une fois que les industries de produits manufacturés ont fortement progressé. Ces pays se caractérisent par une grande capacité d'absorption des technologies étrangères. L'Etat a joué un rôle central dans la réussite de ces pays.

Le développement de l'industrie a été le fait de l'Etat qui, en plus de ses investissements dans le capital humain et les infrastructures, la promotion de l'esprit d'entreprise a également joué un rôle central dans l'émergence de ses entreprises à l'échelle internationale à travers divers dispositifs incitatifs : aides financières et facilités administratives. En outre, les IDE ont apporté un grand dynamisme à ces économies. Cela s'explique par l'adoption par ces pays d'une démarche d'attractivité sélective envers les IDE qui a permis de capter les capitaux qui ont joué un rôle important dans la stimulation du secteur industriel local ainsi que les exportations de ces pays.

Inversement, l'ouverture de l'Algérie sur l'extérieur n'a pas entraîné un changement du mode d'insertion du pays dans l'économie mondiale. L'inefficacité de la politique d'ouverture de l'Algérie peut s'expliquer par l'absence d'une implication du pays dans un processus efficace de transformation structurelle. Cette situation renvoie à plusieurs obstacles : un secteur industriel en déclin, faible attractivité des investissements directs étrangers (IDE), mauvaise qualité des infrastructures, manque de compétences, obstacles bureaucratiques, mauvais climat des affaires, entre autres. Ainsi, l'Algérie n'arrive toujours pas à transformer son insertion dans l'espace international.

Conclusion générale

Conclusion générale

Une meilleure insertion dans l'économie mondiale passe incontestablement par l'ouverture économique et la libéralisation du commerce extérieur. Selon les théories de la croissance endogène (Grossman et Helpman, 1993 ; Barro et Lee, 1996 ; Aghion, 1999), la diffusion des innovations constituent un déterminant important de la croissance économique. Dans ce cadre, les politiques d'ouverture jouent un rôle important dans le processus de rattrapage technologique et contribuent à un accroissement de la productivité des facteurs, ce qui stimule la croissance du PIB. Il existe plusieurs canaux à travers lesquels l'ouverture agit sur la croissance économique. L'ouverture vers l'extérieur favorise l'apprentissage et la mise en place de nouvelles méthodes de production. Aussi, le commerce international accroît l'incitation à innover des entreprises dans le but d'affronter la concurrence sur le marché domestique et sur les marchés étrangers.

Par ailleurs, du fait de la concurrence accrue sur les marchés internationaux, l'ouverture vers l'extérieur favorise l'investissement grâce à la baisse des prix des biens d'équipement. Les IDE constituent également un véritable catalyseur de la croissance. En effet, les investissements étrangers sont réputés être un important canal de propagation des technologies avancées des pays développés vers les pays en développement. De même, les IDE favorisent la création d'emploi et permettent une meilleure insertion des pays d'accueil dans les chaînes de valeur mondiales dans les segments à forte valeur ajoutée.

Ces éléments soulignent clairement le rôle que peuvent jouer les politiques d'ouverture dans le processus d'émergence des pays. En effet, il est incontestablement admis que les pays émergents ont pu tirer leur croissance grâce à leur insertion efficace dans l'économie mondiale. C'est notamment le cas des BRICS qui constituent les grandes puissances émergentes. La réussite de ces derniers se mesure à la part de leur participation au commerce international et à l'importance de leur attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Vu le succès réalisé par ces pays grâce à leur intégration dans la mondialisation. La réticence des pays en développement envers la mondialisation n'est plus d'actualité aujourd'hui. Ces derniers se bousculent pour l'intégration des échanges mondiaux et l'attractivité des IDE.

La situation est tout autre dans les pays africains en développement. L'Algérie est un cas représentatif des pays qui sont restés à la traîne et dont l'évolution économique contraste grandement avec celle des pays du BRICS. L'Algérie quant à elle, n'a ouvert son économie qu'à partir des années 1990. Après l'indépendance, l'Algérie n'a pas voulu s'insérer dans la division internationale de travail en utilisant ses avantages comparatifs. Le pays visait l'édification d'un appareil de production complet par la mise en œuvre du modèle des « industries industrialisantes ».

Aussi, le développement du pays était envisagé dans le cadre d'une économie socialiste. L'Etat jouait un rôle dirigeant, qui comprenait la planification, le contrôle, la gestion et la protection du marché local contre la concurrence extérieure. Suite au contre choc pétrolier de 1986, l'Algérie se trouvait dans une situation de chaos.

Le pays entame alors de nouvelles réformes. Ainsi, l'Algérie s'est engagée dans un processus de libéralisation de son commerce extérieur et d'ouverture aux capitaux étrangers. En effet, depuis sa transition libérale qui remonte au début des années 1990, l'Algérie tente de créer une solide base économique sans y parvenir réellement. Le résultat est toujours le même : une économie encore vulnérable, extravertie et fortement dépendante de sa principale ressource naturelle (les hydrocarbures). La difficulté de l'Algérie à s'assurer une place dans les échanges internationaux, nous interroge sur les facteurs clés de succès des BRICS dans l'économie mondiale, pour en tirer des enseignements pour la politique d'ouverture de l'Algérie. C'est là que notre problématique trouve sa pertinence et son utilité.

Notre travail a été structuré en cinq chapitres. Dans le premier et le deuxième chapitre nous nous sommes intéressées au débat entre protectionnisme et libre-échange, ainsi qu'à l'étude du lien théorique et empirique entre l'ouverture et la croissance économique. La théorie de la croissance endogène a bouleversé la vision envers les sources de la croissance économique. Ainsi, nous pouvons avancer que la compétitivité internationale impose la création permanente de nouveaux avantages compétitifs qui permettent aux nations de constituer un leadership et de le maintenir. C'est pourquoi, la compétitivité des économies dépend de la capacité d'amélioration des potentialités productives ainsi que des potentialités commerciales.

Dans le troisième chapitre nous nous sommes focalisées sur le concept d'émergence. Nous avons ainsi analysé le mode d'ouverture des BRICS dans l'économie mondiale. L'examen de la structure de leurs échanges ainsi que de leur structure productive, nous a permis de mettre en évidence la forte articulation entre les échanges commerciaux et le dynamisme de l'appareil productif dont jouissent les BRICS. Par ailleurs, nous avons retracé, les différentes politiques de réformes et d'ouverture qui ont été suivies par ces pays pour se hisser au rang d'un pays émergent. Cette esquisse de l'évolution historique des réformes introduites dans ces pays nous a permis de relever certaines politiques qui ont joué un rôle primordial dans l'émergence de ces pays dans l'économie mondiale et qui constituent les facteurs d'émergence de ces pays :

- Les BRICS ont adopté une **politique efficace de portes ouvertes**. Le passage de ces pays de stratégies de développement portées par la substitution d'importation à celle marquée par la promotion des exportations a constitué un point tournant dans la trajectoire de développement de ces pays. Plusieurs efforts ont été fournis par ces pays en termes de démantèlement tarifaire et d'abolition des restrictions touchant aux relations avec le reste du monde.
- **L'expérience des zones économiques spéciales** qui vise à réaliser un développement économique spatialement déséquilibré a été d'une grande portée. Le but de ces zones est d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers capables de développer des plateformes d'exportations performantes, avec notamment des technologies de pointe. Les avantages comparatifs dont bénéficient ces pays sont fortement renforcés dans ces zones. Au final, les avantages accordés à ces zones ainsi que la liberté dont elles jouissent en matière d'élaboration des politiques économiques a permis de réaliser un grand dynamisme économique qui s'est étendu par la suite aux autres régions.

- Dans le même sillage, la **politique « pro-affaire »** appliquée en Inde et qui consiste en une alliance entre l'Etat et les milieux d'affaires a permis non seulement de booster le secteur privé mais également d'augmenter la production industrielle et la productivité des entreprises. Cette politique a été accompagnée, entre autres, par un allègement des contraintes qui empêchaient les secteurs économiques importants de se développer et par leur incitation à investir dans des domaines qui étaient auparavant réservés au secteur public. Par ailleurs, les investissements publics dans l'infrastructure ont été conçus comme l'un des moyens privilégiés pour créer un environnement favorable pour l'investissement privé.
- **La politique de champions nationaux** basée sur le soutien des entreprises locales a permis à ces dernières d'acquérir une dimension internationale. En effet, dans le cadre de **la stratégie dite « go global »**, l'Etat prend des mesures qui incitent les grandes entreprises à investir à l'étranger et met à leur disposition des études de marché détaillées afin de faciliter leur implantation à l'international. Cela dit, alors que les premières années de réformes étaient marquées par la recherche d'une attractivité envers les FMN pour bénéficier du transfert technologique, la seconde étape d'ouverture était motivée par la recherche d'une internationalisation des entreprises en vue d'accélérer le rattrapage technologique déjà amorcé.
- La réussite des BRICS s'explique, entre autres, par une **gestion prudente de l'ouverture**. Le **gradualisme** qui caractérise les politiques d'ouverture a permis une meilleure maîtrise des effets de la mondialisation. En Chine, chaque période est marquée par l'adoption d'une stratégie particulière qui complète la précédente. Les zones économiques spéciales ont servi de laboratoires d'expérimentation et ont permis de tester dans un premier temps les politiques préférentielles en faveur de l'ouverture. Par ailleurs, il faut souligner le caractère graduel et sélectif des réductions tarifaires. Quant aux IDE, la stratégie poursuivie est celle d'une démarche d'attractivité sélective.
- L'essor des firmes multinationales indiennes et chinoises s'est appuyé sur l'expérience (dite **linkage, Leverage, and Learning (LLL)**) d'une coopération, d'une imitation et d'un apprentissage au contact des firmes multinationales des pays développés, ce qui a permis à ces pays de bénéficier du transfert technologique en provenance de ces firmes.
- Par rapport au rôle de l'Etat dans la réussite des politiques d'ouverture, l'existence de ce qui est appelé Etat **développementaliste** a été un facteur décisif. En effet, la jonction réussie des modèles de développement local avec une insertion efficace dans la mondialisation n'aurait pu faire ses preuves sans le rôle actif des Etats de ces pays. Les Etats ont assuré plusieurs missions à la fois : Etats **stratégiques, régulateurs et accompagnateurs**. Les politiques d'ouverture des BRICS sont loin parfois d'être conformes aux recommandations standards du « *consensus de Washington* ». Certes, certains pays comme le Brésil, la Russie et, plus au moins, l'Inde ont dû sacrifier à un moment une part de leur autonomie de régulation au profit de l'économie de marché, néanmoins, ils ont su faire de leurs Etats des institutions de développement qui ont jalonné le processus d'émergence de ces pays.

Dans le quatrième chapitre nous nous sommes focalisées sur le cas de l'économie algérienne. Nous avons essayé, d'une part, de retracer les principales politiques commerciales et les réformes de libéralisation adoptées par l'Algérie, et d'autre part, de mesurer leurs effets en termes d'évolution des échanges commerciaux et de la position extérieure du pays. Un accent a également été mis sur l'ouverture régionale de l'Algérie dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE et l'Union du Maghreb Arabe. L'analyse de l'Etat des lieux de l'économie algérienne ainsi que de la structure commerciale de ses échanges extérieurs permet d'affirmer que la transition vers l'économie de marché s'est soldée par de faibles performances économiques. Ce constat révèle l'inefficacité des politiques économiques menées par l'Algérie dont la politique d'ouverture qui n'a pas permis au pays de se détacher de sa rente pétrolière et de se hisser au rang d'un pays émergent. Il convient de noter que la transition de l'Algérie vers l'économie de marché peine à aboutir. Aucune politique économique n'a été menée à terme.

Le dernier chapitre empirique a été consacré à un benchmark entre l'Algérie et les pays du BRICS (Chapitre 5). Nous avons procédé en deux étapes, une analyse des indicateurs et une étude économétrique.

Le benchmark des indicateurs institutionnels d'ouverture nous a permis d'arriver aux conclusions suivantes :

- Le benchmark concernant le développement du capital humain nous l'avons effectué sur la base d'une panoplie d'indicateurs tels que le taux brut de scolarisation, le taux d'alphabétisme des adultes, les dépenses d'éducation en pourcentage du PIB, les indicateurs de performance en R&D, entre autres.

Concernant l'investissement dans le capital humain, l'Algérie a fourni des efforts considérables en matière d'accès à l'éducation. Toutefois, l'étude a montré que bien qu'elle dépasse tous les pays du BRICS en termes de l'indicateur du taux brut de scolarisation, la qualité de l'enseignement demeure médiocre comparativement aux pays du BRICS puisque contrairement à l'Algérie dont les dépenses d'éducation se concentrent principalement dans le domaine social, les dépenses de ces pays sont plus productifs dans la mesure où ces dépenses sont orientées sur des postes susceptibles d'affecter directement la performance du système éducatif. En outre, l'Algérie se caractérise par un taux élevé de répétition, ce qui reflète l'inefficacité du système éducatif algérien. Nous avons vu aussi que, bien que les BRICS se caractérisent par la faiblesse du stock des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à une productivité élevée, mais ceci a été compensé par le volume des connaissances d'intégration et de disciplines organisationnelles et institutionnelles qui était des plus élevés. L'analyse benchmark nous a conduit à défendre l'idée selon laquelle il ne sert à rien d'injecter des ressources humaines qualifiées dans des institutions sous gérées, le développement du capital humain doit être complété par l'adoption de nouveaux styles de management au niveau des institutions publiques et des entreprises.

Quant à la capacité d'innovation que nous avons appréhendée par la production d'articles scientifiques et techniques et les dépenses en Recherche et développement, les statistiques ont montré une très faible performance de l'Algérie par rapport à ces indicateurs. Les dépenses en R&D sont très marginales et l'Algérie est le pays qui dépense le moins en R&D comparativement aux pays du BRICS. La part insignifiante des produits à haute technologie en pourcentage des exportations de biens manufacturés, qui ne dépasse pas 0,15%, est le reflet de la faible capacité d'innovation de notre pays.

- L'étude benchmark de l'ouverture commerciale a été effectuée sur la base des indicateurs d'ouverture : le taux d'ouverture, l'indice de diversification des exportations et des importations, l'indice de concentration des exportations et des importations, le nombre de produits exportés, l'indice des termes de l'échange et le pouvoir d'achat des exportations.

Afin d'examiner le degré d'ouverture, nous avons comparé les évolutions des taux d'ouverture de l'Algérie et des pays du BRICS. Les statistiques ont montré que le taux d'ouverture de l'économie algérienne est structurellement plus élevé comparativement à ceux des pays du BRICS. Toutefois, nous avons dévoilé le fait que le taux d'ouverture élevé qui caractérise l'économie algérienne s'explique surtout par les exportations des hydrocarbures qui représente la quasi-totalité des exportations algériennes.

Le benchmark des indicateurs de diversification nous a révélé que l'immense poids qu'occupe le secteur des hydrocarbures est fragilisant pour l'économie dans son ensemble. Nous avons montré par l'indice de diversification (Finger-Kreinin) que l'Algérie présente une forte divergence par rapport à la structure mondiale des exportations, ce qui s'explique principalement par la désindustrialisation qu'a connue le pays. Quant aux BRICS, ils se caractérisent par une grande convergence avec une certaine tendance à l'alignement sur les caractéristiques mondiales en la matière (le cas de la Chine et l'Inde notamment), ce qui permet d'affirmer que le processus de diversification est directement lié au développement industriel notamment l'industrie manufacturière. Par ailleurs, la faible diversification de l'économie algérienne a été confirmée par l'indice de concentration (Herfindahl-Hirschmann) qui met en évidence que l'Algérie fait parti des pays les plus concentrés du monde.

Même en se basant sur le nombre de produits exportés, nos comparaisons ont montré que l'Algérie se situe parmi les plus faibles (908 produits exportés en moyenne au cours de la période 1996-2015 contre une moyenne de 4000 produits exportés dans tous les pays du BRICS). Par ailleurs, les statistiques nous ont révélé que les exportations algériennes se caractérisent par un grand risque de défaillance.

Pour analyser les profils institutionnels d'ouverture, nous avons comparé les tarifs douaniers moyens maximum, les moyennes des droits NPF appliqués ainsi que les moyennes pondérées par le commerce. Le benchmark a montré que l'économie algérienne a connu une ouverture tarifaire croissante. Toutefois, la libéralisation tarifaire semble plus prononcée dans les BRICS qu'en Algérie. Néanmoins, les tarifs douaniers (particulièrement ceux appliqués par l'Inde) sont restés relativement élevés. Aussi, certaines industries de ces pays ne sont pas encore prêtes à des réductions tarifaires strictes.

Les réductions tarifaires ont été effectuées par les BRICS de manière graduelle et sélective. Tout en réduisant les restrictions d'importation pour les investissements orientés vers l'exportation, d'autres secteurs dont la production locale est importante sont maintenus sous protection.

Pour comparer l'efficacité des processus de dédouanement, nous nous sommes basées sur le benchmark des indices de performance logistique et l'indice de compétitivité des transports maritimes réguliers. Les analyses montrent que l'Algérie occupe un retard énorme dans ce domaine, ce qui lui occasionne une hausse considérable des coûts des marchandises importées.

- L'étude de Benchmark des indicateurs de performance en matière d'IDE nous a montré que l'Algérie demeure loin des résultats réalisés par les BRICS en matière d'IDE. Malgré les différentes tentatives d'amélioration de l'environnement d'investissement depuis la transition vers l'économie de marché, l'Algérie reste un territoire répulsif d'IDE.

Le benchmark des indicateurs du climat des affaires nous a permis de constater que l'Algérie occupe des rangs très bas dans les domaines suivants : la création d'entreprise, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs et le transfert de propriété. Contrairement à l'Algérie, la main d'œuvre constitue dans les BRICS un avantage comparatif qui a fortement encouragé les délocalisations vers ces pays. Par contre, niveau médiocre de la productivité de travail empêche l'Algérie de profiter de l'avantage de sa main d'œuvre bon marché.

Autre point de divergence entre l'Algérie et les BRICS que nous avons soulevé dans le benchmark concerne la qualité des IDE reçus que nous avons appréhendée par la répartition sectorielle des IDE. Dans les BRICS, la réforme a cherché à attirer les capitaux susceptibles de diffuser le savoir faire ainsi que ceux permettant la stimulation du secteur industriel local et ses exportations. Par contre, l'analyse de la répartition des projets d'investissements étrangers réalisés en Algérie, nous a révélé que l'investissement étranger opte prioritairement pour le secteur des hydrocarbures, les services et le bâtiment au détriment des industries manufacturières et l'agriculture susceptibles de générer des rendements longs. Cela dit, la qualité des IDE en Algérie est loin d'être satisfaisante comparativement aux BRICS.

L'étude économétrique basée sur l'approche des données de panel a montré que les IDE et l'ouverture commerciale influencent positivement la croissance dans le groupe de pays composé de l'Algérie et des BRICS. En revanche, en se focalisant seulement sur l'Algérie, les résultats ont montré que ni l'IDE ni l'ouverture commerciale ne se sont avérés statistiquement significatifs.

Les résultats auxquels nous avons abouti permettent de valider les deux hypothèses avancées. Les faibles performances du secteur extérieur s'expliquent par le caractère relativement brutal de l'ouverture de l'économie algérienne, tandis que l'ouverture graduelle et sélective a permis aux pays du BRICS de réussir leur politique d'ouverture. Par ailleurs, les différentes incitations qu'accordent les BRICS aux IDE expliquent en partie le succès réalisé par ces pays dans l'économie mondiale, par contre, la faible attractivité en matière d'IDE empêche l'Algérie de bénéficier des bienfaits des investissements directs étrangers.

La faible diversification de l'économie algérienne explique en partie l'effet insignifiant de l'ouverture sur la croissance économique algérienne. La diversification constitue un facteur capital pour la croissance. L'élément décisif de la réussite des pays émergents réside dans la diversification.

Les résultats dégagés de l'étude montrent que la réussite de la politique d'ouverture dépend des réformes et des politiques entreprises au niveau interne et externe. Dans les pays du BRICS qui ont su adopter les réformes structurelles nécessaires, les indicateurs d'ouverture ont impacté positivement la croissance économique, alors que dans le cas de l'économie algérienne qui s'est ouverte à l'économie mondiale sans aucune préparation préalable, la politique d'ouverture n'a pas produit les effets escomptés en terme de dynamisme économique. Notre conviction est que l'Algérie ne pourrait réussir sa politique d'ouverture sans l'engagement des réformes structurelles adéquates qui devraient être menées dans le cadre des facteurs de succès des BRICS.

Au terme de cette recherche, il y a lieu de citer certaines limites de ce travail et qui peuvent constituer des pistes de recherche ultérieures. La première limite concerne l'étroitesse de notre échantillon composé de l'Algérie et des pays du BRICS. L'intégration d'autres pays émergents qui ont réussi leur intégration dans l'économie mondiale tels que la Turquie, le Mexique, l'Indonésie, etc. constituerait une étude plus enrichie et pourrait donner des résultats plus robustes.

L'ouverture fait référence dans ce travail de recherche à l'ouverture commerciale ainsi qu'à l'ouverture aux IDE. L'analyse en profondeur des autres aspects de l'ouverture : ouverture financière, transfert technologique, politique de change, entre autres, constituerait un prolongement intéressant des résultats de cette étude.

La non prise en compte du développement humain et des facteurs institutionnels qui peuvent interagir avec l'ouverture commerciale pour stimuler la croissance économique constitue une autre limite de ce travail. Il serait intéressant d'étudier les impacts sur la croissance économique des interactions entre l'indicateur d'ouverture avec le développement humain ainsi qu'avec la qualité des institutions.

Références bibliographiques

Références Bibliographiques

➤ Ouvrages

- AMIN S.** (1973), *Le développement inégal*, éditions de Minuit, Paris.
- BEUCWE S.** (2006), *Commerce international et politiques commerciales*, ARMAND COLIN.
- BENACHENOU A.** (2008), *Pour une meilleure croissance*, édition Alpha Design.
- BENACHENOU A.** (2009), *La fabrication de l'Algérie*, édition Alpha Design.
- BENISSAD M-E.** (1982), *Economie du développement de l'Algérie : 1962-1982*, édition Economica, Paris.
- BLANCHETON B.** (2008), *Histoire de la mondialisation*, Editions De Boek université, 1^{ère} édition, Bruxelles, P. 28. Disponible sur : <https://books.google.com>.
- BOUDJEMA R.** (2011), *Economie du développement de l'Algérie 1962-2010*, Volume 3, El khaldounia, Alger.
- BOUZIDI A.** (1999), *Les années 90 de l'économie algérienne. Les limites des politiques conjoncturelles*, ENAG édition, Alger.
- BOUZIDI A.** (2011), *Economie algérienne. Eclairage*, ENAG éditions, Alger.
- COMELIAU C.** (2006), *Le défi social du développement : globalisation et inégalités*, KARTHALA éditions. Disponible sur : <https://books.google.com/books>
- DAHMANI A.** (1999), *L'Algérie à l'épreuve, Économie politique des réformes 1980-1997*. édition l'Harmattan, Paris, P.32. Disponible sur : <https://books.google.dz/books>.
- DEHEM R.** (1982), *Précis d'économie internationale*, Dunod, Les Presses de l'Université LAVAL, Paris. 102 P. Disponible sur : <https://books.google.com/books>
- EMMANUEL N. & PROULX P-P.** (2000), *Le commerce international : Théories, politiques et perspectives industrielles*, Presse de l'université de Québec.
- GUILLOCHON B. & KAWECKI A.** (2009), *Economie internationale : commerce et macroéconomie*, DUNOD, 6^e édition, Paris.
- HENNI A.**, (1991), *Economie de l'Algérie indépendante*, ENAG édition, Alger.
- JONES CHARLES I.** (2000), *Théorie de la croissance endogène*, Edition De Boeck, paris.
- KRUGMAN P., OBSTFELD M., CAPELLE-BLANCARD G. & CROZET M.** (2009), *Economie internationale*, PEARSON Education, 8^e édition, Paris.
- LANGDANA F., MURPH PETER T.** (2014), « International Trade and Global Macropolicy », Springer texts in business and economics, New York. Disponible sur: <https://books.google.dz/books>
- MESSERLIN P.A.** (1998), *Commerce international*, Presse Universitaires de France, Paris.
- M'HAMSADJI-BOUZIDI N.** (1998), *5 essais sur l'ouverture de l'économie algérienne*, ENAG édition, Algérie.
- MOUHOUBI S.** (1998), *L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques*, OPU, Alger.
- MUCCHIELLI J-L.** (1989), *Principes d'économie internationale*, édition Economica.

ROSTOW W.W. (1959), «The Stages of Economic Growth», *The Economic History Review*, New series, Vol. 12, NO.1.

SID AHMED A. (2004), *Le développement asiatique : quels enseignements pour les économies arabes ? Eléments de stratégie de développement : le cas de l'Algérie*, éditions Publisud, France.

➤ **Articles**

ABBAS M. (2009), «L'accession de l'Algérie à l'OMC : entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée», LEPMI, Note de travail N°3/2009.

ABBAS M. (2011), «L'ouverture commerciale de l'Algérie : Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme», EDDEN, Cahier de recherche n° 13/2011.

AGARWAL, M., & WHALLEY, J. (2013), «*The 1991 reforms, Indian economic growth, and social progress* », National Bureau of Economic Research. Working Paper 19024.

AGHION PH. (1999), « L'innovation, moteur de la nouvelle croissance », Académie des Sciences morales et politiques, <http://www.asmp.fr>

AGHION PH. & COHEN E. (2004), « Education et croissance », Rapport pour le Conseil d'analyse économique pour la France, la documentation française, Paris.

AMAROUCHE A. (2012), « Régime politique, société civile et économie en Algérie : une analyse institutionnaliste », *Mondes en développement* 2012/3 (n°159), p. 45-57.

ANDREFF W. (2009), « Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie. Point de vue d'un outsider en 1988-1994 », *Confluences Méditerranée* 2009/4 (N°71), PP. 41-62.

ANDREFF W., (2015), « Outward Foreign Direct Investment from BRIC countries: Comparing strategies of Brazilian, Russian, Indian and Chinese multinational companies », *The European Journal of Comparative Economics* Vol. 12, n. 2, pp. 79-131.

AUBERTIN C. (2012), « Repenser le développement du monde : Le Brésil se met en scène à RIO+20 », in revue mouvements n°70.

BAJPAI N. (2002), « A Decade of Economic Reforms in India: the Unfinished Agenda », Center for International Development at Harvard University, *Working Paper No. 89*.

BALASUBRAMANYAM N., SALISU M. and SAPSFORD D. (1996), « Foreign Direct Investment and Growth in EP and is Countries », *The Economic Journal*, Vol. 106, No. 434, pp. 92-105.

BALDWIN R. E. & SEGHAZZA E. (1996), « Testing for trade induced investment-led trade », *NBER Working Paper N°5416*, Combridge, 34 P.

BARRO R-J (1980), « Federal Deficit Policy and the Effects of Public Debt Shocks », *NBER Working Paper series N° 143*, Cambridge, 34P.

BARRO R-J (1990), « Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth », *Journal of Political Economy*, Vol.98, N°5, pp.103-125.

BARRO, R-J. (1999), « Determinants of Economic Growth: A Cross-Country Empirical Study », *NBER Working Paper Series*, No. 5698, 118 p.

BARRO, R.J. & LEE, J-W. (1994), « Sources of economic growth », *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, Elsevier, Vol, 40(1), 46p.

- BASU N.** (2013), « Too many FTAs, too few benefits », *Business Standard*, June 22, 2013 <http://www.business-standard.com/article/>.
- BASUDEB C.** (2001), « Les réformes économiques indiennes. Éléments de bilan », In : *Tiers-Monde*, tome 42, n°165.
- BELEM G.** (2010) « Du développement au développement durable : cheminement, apports théoriques et contribution des mouvements sociaux », *les cahiers de la CRSDD, No 06-2010*, 92 P.
- BELLAL S.** (2011), « Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie. Une approche en termes de régulation », Sciences de l'Homme et Société. Université Lumière - Lyon II, 2011.
- BELLATRECHE Y.** (2014), « ALGERIE : LA nouvelle politique d'attraction d'investissements directs étrangers face à l'hésitation des investisseurs », *ENSSEA Revue N°22 - 2014*, PP. 19-38.
- BENABDELLAH Y.**, 2006. « Croissance économique et dutch disease en Algérie », *Cahiers du CREAD, n° 75*, Alger, pp. 09-41.
- BENABDELLAH Y.** (2008), « L'Algérie face à la mondialisation », Fondation Friedrich Ebert, Alger.
- BENABDELLAH Y.** (2008), « L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelles priorités ? », CREAD.
- BENABDELLAH Y.** (2009), « Rente et désindustrialisation », *Confluences Méditerranée*, 2009/4 N°71, p. 85-100.
- BOUYACOUB A.** (1997), « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluence méditerranée*, N°21.
- BOUZIDI A.** (2008), « Industrialisation et industrie en Algérie », Fondation Friedrich Ebert, Alger.
- BRAMI CELENTANO A., SIROËN J-M.** (2007), «Mondialisation et politique fiscale au Brésil », *Les Études du CERI N°140*, PP. 46-47.
- BRESSER-PEREIRA L. C.** (2009), *Mondialisation et compétition. Pourquoi certains pays émergents réussissent et d'autres non*, Paris, La découverte, 196 p.
- BROCLAWSKI J-P.**, (1992) « Les projets de réforme en URSS et en Russie depuis 1985 », in : *Economie et statistique*, Vol 260, N° 1.
- BRUTON H.**, (1989), « Import substitution », *Handbook of Development Economics*, Elsevier Science Publishers.
- CATIN M et VAN HUFFEL Ch.** (2004), « Ouverture économique et inégalités régionales de développement en Chine : le rôle des institutions », *Mondes en développement* 2004/4 (no 128), pp. 7-23.
- CHAPONNIERE J. & LAUTIER M.**, (2012), «La montée des échanges Sud-Sud dans le commerce mondial », éditions La Découverte, collection Repères, Paris.
- CHAUVIN, S., & LEMOINE F.** (2003), «India in the world economy: traditional specialisations and technology niches», CEPII.
- CHAUVIN S., & LEMOINE F.** (2005), « L'économie indienne : changements structurels et perspectives à long-terme », CEPII.
- CHELGHEM K.** (2008), « Les enjeux de l'ouverture commerciale de l'Algérie », *Fondation Friedrich Ebert*, Alger.

- CHEN S.** (2003), « Politiques publiques générales et stratégie de développement », *Perspectives chinoises*, 77.
- CLING J-P.** (1999), «La politique économique sud-africaine face à la mondialisation », *Politique africaine* n° 73.
- DAHMANI A.** (1998), « L'expérience algérienne des réformes. Problématique d'une transition à l'économie de marché », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXVII, CNRS éditions. P.P. 125-147.
- DECALUWE B., COCKBURN J. & VEZINA S.** (2001) « Etude sur le système d'incitations et de protection effective de la production en Algérie », Etude Globale, Rapport préliminaire.
- DEDEWANOU F-A.** (2015), « Analyse comparative des déterminants de la croissance des pays de l'UEMOA et des pays à forte croissance », *Revue d'Analyse des politiques économiques et financières Volume 1 - Numéro 1*, pp. 41 – 68.
- DELCOURT L.** (2009), « Le Brésil de Lula : une dynamique de contradictions », *Alternatives du sud*, Vol 17, n° 1.
- DEMURGER S.** (2000). « Economic opening and growth in China », Paris: OECD Development Centre Studies.
- DOLLAR D.** (1992), « Outward-Oriented Developing Economies Really Do Grow More Rapidly: Evidence from 95 LDCs 1976-1985 », The University of Chicago Press, *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 40, No. 3, pp. 523-544.
- DOMAR E-D.** (1946), « Capital Expansion, Rate of Growth, and Employment », *Econometrica*, Vol. 14, No. 2, pp. 137-147.
- DURAND C. & PETROVSKI M.**, (2008), « Un Développementisme russe ? Les limites du retour de l'État producteur », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Autrepart »*, 2008/4 n° 48, pp. 25 à 43.
- EDWARDS S.** (1992), « Trade Orientation, Distorsions and Growth in developing Countries », *Journal of Development Economics*, (39) 1, pp.31-57.
- EDWARDS S.** (1998), « Openness, Productivity and Growth: What Do We Really Know? », *Economic Journal, Royal Economic Society*, vol. 108(447), pp. 383-398.
- EMMANUEL A.** (1970), « La question de l'échange inégal », *L'Homme et la société*, Volume 18, Numéro 1, pp. 35-59.
- FEDER G.** (1982), « On exports and economic growth », *Journal of Development Economics* Vol. 12, Issue no. 1-2, PP. 59-73. Disponible sur : <http://documents.worldbank.org/curated/>.
- FERRAS P.**, (2012), « L'impact du partenariat entre les bric (Bresil, Russie, Inde et Chine) et les pays africains sur l'évolution du régionalisme sécuritaire », IRSEM, 85 p.
- FERRAZ J-C., KUPFER D and IOOTTY M.**, (2004), « Industrial competitiveness in Brazil: ten years after economic Liberalization », *CEPAL Review* 82.
- FRANKEL J. A., ROMER, D., & CYRUS, T.** (1996), « Trade and growth in East Asian countries: cause and effect? », *NBER WP. N° 5732*, Cambridge, 41 P.
- FRANKEL J.A. and ROMER D.**, (1999), « Does Trade Cause Growth? », *The American Economic Review*, Vol. 89, No. 3, pp. 379-399.
- FUKASAKU K.** (2004), « Overview: Miracle, Crisis and Beyond », OECD Development Centre, Paris, 53P.

- GABAS J-J & Losch B.**, (2008), « La fabrique en trompe-l'oeil de l'émergence », In *L'enjeu mondial*. Presses de Sciences Po (PFNSP).
- GASMI F. & LAOURARI I.** (2017), « Has Algeria suffered from the dutch disease? Evidence from 1960–2013 data », Toulouse School of Economics, *Working paper N° 17-780*, 29 P.
- GREEN P.** (2008) are development theories of the 1950s, 1960s and 1970s still relevant today? », University of East Anglia.
- GROSSMAN G-M., HELPMAN E.** (1990), « Trade, Innovation, and Growth », *the American Economic Review*, Vol. 80, No. 2, pp. 86-91.
- GROSSMAN G-M., HELPMAN E.** (1993), « Endogenous innovation in economic growth », *NBER, Working Paper No. 4527*, Cambridge, PP.1-36.
- GYLFASON T.** (2001), « Naturel resources and economic growth: what is the connection? », *CESifo Working Paper No. 530*, 28 P.
- HAMAMDA M-T.** (2011), « Privatisation des entreprises publiques en Algérie », *Géoéconomie* 2011/1 (n° 56), p.p. 133-157.
- HANIVAL S. & MAIA, J.** (2008). « An overview of the performance of the South African economy since 1994 », *Pretoria: The Presidency, Government of South Africa*.
- HARRAR S. & GHOMARI MALTI S.** (2016), « Le secteur industriel algérien : Analyse des facteurs de compétitivité des petites et moyennes industries. Cas de la wilaya de Tlemcen », *Les cahiers du MECAS N° 13*, 269-287.
- HARRISON A.** (1995), « Openness and Growth, A time series Cross- Country Analysis for developing countries », *NBER WP. N° 5221*, Cambridge, 45P.
- HARROD R-F.** (1939), « An Essay in Dynamic Theory », *The Economic Journal*, Vol. 49, No. 193, pp. 14-33.
- HASENCLEVER L. & FAURE Y-A.** (2003), « Les défis du développement économique et social du Brésil contemporain », Université de Bordeaux IV, CED, Série Documents de travail, (78).
- HAWKSWORTH J. & COOKSON G.** (2008), « The World in 2050, beyond the BRICs: a broader look at emerging market growth prospects », Price water house Coopers LLP, 32 P.
- HIDOUCI G.**, (2003) « Algérie, économie et politique », Congrès de l'Acfas , Session c-458, *Revue Pôle*, Paris.
- HUGON PH.** (2010), « Crise et mondialisation : la place du second monde émergent et du Tiers monde », PP. 247-264. Disponible sur : <http://books.openedition.org/>
- JAFFRELOT CH.** (2005), « L'Inde comme démocratie de marché », *Le Débat*, N°5.
- KERMEL-ERRES D.** (2002), « L'enjeux spatiale dans le développement économique », in Kennedy L, Kermel D., Schar P. (2002), « Dynamiques spatiales de l'industrialisation. Chine, Inde, Thaïlande », Paris, éditions de l'UNESCO.
- KESSING D-B.** (1966), « Labor skills and comparative advantage », *The American Economic Review*, Vol. 56, No. 1/2.
- KOHPAIBOON A.** (2004). « Foreign Trade Regime and FDI-Growth Nexus: A Case Study of Thailand », Australian National University, 23p. Disponible sur: <https://digitalcollections.anu.edu>.
- KOHLI A.** (2011), « La politique de croissance économique de l'Inde », *Alternatives sud*, Vol. 18-2011, pp. 39-83.

- KOTWAL A., RAMASWAMI B., & WADHWA W. (2011)**, « Economic liberalization and Indian economic growth: What's the evidence? », *Journal of Economic Literature*, 49(4).
- KRUGMAN P. (1979)**, « A model of innovation, technology transfer, and the world distribution of income », *The Journal of Political Economy*, Vol. 87, No. 2.
- KRUGMAN P. (1979)**, « Increasing returns to scale, monopolistic competition and international trade », *Journal of International Economics*, vol. 9, issue 4
- KUHNEN F. (1986)**, « causes of underdevelopment and concept for development », the Journal of Institute of development, Vol. VIII.
- LANCASTER K- J. (1966)**, « A new approach to consumer theory », *The Journal of Political Economy*, Vol. 74, No. 2.
- LEONTIEF W. (1956)**, « Factor proportions and the structure of American trade: Further theoretical and empirical analysis », *The review of economics and statistics*, Volume 38, Issue 4.
- LEMOINE F. (1996)**, « L'intégration de la Chine dans l'économie mondiale », *Revue Tiers-Monde*, tome 37, n°147, pp. 493-523.
- LEVINE R. & RENELT D. (1992)**, « A sensitivity analysis of cross-country growth regressions », *The American Economic Review*, Vol. 82, No. 4, pp. 942-963.
- LIN J. Y., CAI F., LI Z. (1996)**, *The China Miracle. Development Strategy and Economic Reform*, Hong Kong, The Chinese University Press, 329 p.
- LINDER S-B. (1961)**, « An essay on trade and transformation » *Almqvist & Wiksells*, Stockholm.
- LISBONE-DE VERGERON K., (2012)**, « Les Forces et Faiblesses de la Chine », Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°235.
- LOPEZ, R., THOMAS V., & WANG Y. (1998)**, « Addressing the education puzzle: the distribution of education and economic reform », The World Bank, Policy Research Working Paper N°2031, 72 P. Disponible sur : <https://www.researchgate.net/>.
- LUCAS R. (1988)**, « on the mechanics of economic development », *Journal of Monetary Economics*, Volume 22, Issue 1, pp. 3-42.
- MADDISON A. (1998)**, « L'économie chinoise. Une perspective historique », études du Centre de Développement, édition OCDE.
- MANKIW N. G., ROMER D & WEIL D.N. (1990)**, « Contribution to the empirics of economic growth », NBER Working Paper No. 3541, 48P.
- MBALOUA M., (2011)**, « La problématique de l'émergence économique des pays en voie de développement », *Revue Congolaise de Gestion*, Numéro 14, pp. 107-118.
- MEZOUAGHI M., TALAHITE F. (2009)**, « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », *Confluences Méditerranée* 2009/4 (N°71), pp. 9-26.
- MIGAULT PH. (2012)**, « Poutine III. Vers une transition Réussie ? Quelques pistes d'analyse et de prospective à travers « La Transition russe, vingt ans après », sous la direction de Jacques Sapir, IRIS.
- MILANI, C. R. (2011)**, « Les pays émergents dans l'actuel ordre mondial : changements et légitimité politique », *Revue internationale et stratégique*, N°2, pp. 52-62.
- MILELLI Ch. (2013)**, « L'émergence des firmes multinationales en provenance du « Sud », Presses universitaires de Paris Nanterre, pp. 363-380, [http : //books.openedition.org](http://books.openedition.org)

- MOHAMED S.** (2010), « The State of South African Economy » in Daniel J., Naidoo P., Pillay D., Southall R. (dir.), *New South African Review: 2010: Development or Decline?*, Johannesburg, Wits University Press.
- MORIN J-F.** (2008), « La brique des BRIC ou les grands pays émergents et la construction du système Commercial », Iddri – Idées pour le débat N° 02/2008.
- MUKHERJEE P.** (1984), *Beyond Survival : Emerging Dimensions of Indian Economy*, Delhi, Vikas Publishing House.
- MUN TH.** (1895), « England's Treasure by Foreign Trade », *MACMILLAN and CO.*, New York. Disponible sur: <https://archive.org/details/englandstre00muntuoft>
- NATH H-K.** (2004), « Trade, foreign direct investment and growth: evidence from transition economies », Department of Economics and International Business, Sam Houston State University, Huntsville, 30p.
- NAVARRO P.** (2006), « The Economics of the “China Price” », *China Perspectives* N° 68, <http://chinaperspectives.revues.org/3063>.
- NICET-CHENAF D.** (2014). « Les pays émergents : performance ou développement ? ». Disponible au format PDF sur : <http://www.laviedesidees.fr/>. Pdf.
- NEMIRI-YAICI F.** (2014), « Les PME et l'emploi en Algérie. Une diversité de dispositifs d'appui pour quels résultats ? », Les cahiers du CREAD N°110-2014.
- PADAYACHEE V. & HABIB A.** (1999), « Afrique du Sud : pouvoir, politique et stratégie économique dans la transition démocratique ». In : *Tiers-Monde.*, tome 40 n°159. Afrique du Sud : les débats de la transition.
- PAGÉ J-P.** (2000), « Peut-on aider la Russie ? Une économie entre déconstruction et renouveau », Les études du CERI N° 64.
- PETER K.** (1965), « Nature, Capital, and Trade », *Journal of Political Economy*, Vol. 73, No. 5, pp. 437-460.
- PITTI F.**, (2009), « Chine et Inde : vers une stratégie de marque », *En Temps Réel – Cahier* N°38.
- PONS-VIGNON N.** (2014), « Quand l'arc-en-ciel s'estompe : l'Afrique du Sud est-elle un pays émergent ? », *Revue Tiers Monde* 2014/3 (n° 219), PP. 119-140.
- PONSONNET J-M, RIEUCAU J-N.** (2002), « La nouvelle histoire de la pensée économique ou la division du travail dans l'histoire de la pensée économique », *Cahiers d'économie Politique* 2002/1 (n° 42).
- POSNER M-V.** (1961), « International trade and technical change », *Oxford Economic Papers*, New Series, Vol. 13, No. 3.
- PRASAD E. & WEI S-J.** (2005), « The Chinese approach to capital inflows: Patterns and possible explanations », *NBER Working Paper Series No. 11306*, 60 P.
- PREBISCH R.** (1950), « The Economic Development of Latin America and Its Principal Problems », *United Nations Department Of Economic Affairs*. Document no. E/CN.12/89/Rev.1.
- PURUGGANAN J., JAFRI A., & SOLON P.** (2014), « A Global Trade Power in a Multi-Polar World, Critical perspectives on emerging economies », *TNI Working Papers*.
- RICARDO D.**, (1817), « Des principes de l'économie politique et de l'impôt », Traduit de l'Anglais par Francisco Solano Constancio et Alcide Fonteyraud., 1847 à partir de la 3e édition anglaise de 1821. Chapitres I à XVI.

- RICHET X.** (2013), «L'internationalisation des firmes chinoises : croissance, motivations, stratégies », *FMSH WP*. Consulté sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/>
- RIEBER A. & TRAN T-D.** (2001), « Diffusion technologique international et politiques de développement », *Revue Région et Développement* n°13.
- RIVERA-BATIZ L. & ROMER P.** (1991), « International trade with endogenous technological change », *NBER working paper*, No. 3594, Cambridge, 45 p.
- ROCHA F. & KUPFER D.** (2002), « Brésil : l'héritage de Fernando Henrique Cardoso », *The Developing Economies*, vol. 3, No.40.
- RODRIK D.** (2003), « Growth Strategies », *NBER Working Paper NO. 10050*, Cambridge.
- RODRIK, D.** (2006), « What's so special about China's exports? ». *NBER Working Paper Series*, no 11947, pp. 1-19.
- RODRIK, D., & SUBRAMANIAN A.** (2004), «From " Hindu growth " to productivity surge: the mystery of the Indian growth transition », *National Bureau of Economic Research*, Working Paper No.10376.
- ROMER P-M.** (1986), « Increasing Returns and Long-Run Growth », *The Journal of Political Economy*, Vol. 94, No. 5, pp. 1002-1037.
- ROSE A-K.** (2002), « Do WTO Members have More Liberal Trade Policy ? », *NBER Working Paper No. 9347*, 38 P.
- RYBCZYNSKY T-M.** (1955), « Factor endowment and relative commodity prices », *Economica*, New Series, Vol. 22, No. 88, pp. 337-338.
- SACHS J-D. & WARNER A-M.** (1995), «Economic reforms and the process of global integration», *Brookings Paper-s on Economic Activity*, Harvard University, pp. 1-118.
- SACHS J. and WARNER A.** (2001), « The Curse of Natural Resources », *European Economic Review*, Vol. 45, No. 4-6, pp. 827-838.
- SALAMA P.** (2012), « Brésil, bilan économique, succès et limites », *Problèmes d'Amérique latine*, N° 78.
- SALLUM Jr. B.** (2010), « Ébauche d'un nouveau type d'Etat au Brésil : Les présidences de Cardoso et Lula », *Alternatives sud*, VOL. 17, N°1.
- SA VILAS BOAS M-H.** (2008), « Un an de gouvernement Lula II : continuité avec ou sans "continuumisme" ? », *Chronique des Amériques*, Observatoire des Amériques, n° 7.
- SAND-ZANTMAN A. & TROTIGNON J.** (2002), « Brésil : l'héritage de Fernando Henrique Cardoso », *Revue de l'OFCE* N°83.
- SAPIR J.** (2000), « Problèmes et perspectives de l'économie russe au début de 2000 ». cemi.ehess.fr/docannexe/file/2524/2000.2.pdf
- SAPIR J.** (2001), « La crise financière russe comme révélateur des carences de la transition libérale », *Diogène*, n° 194, p. 119-132.
- SAPIR J.** (2013), « Les défis économiques de la Russie », *Revue internationale et stratégique* 2013/4 (n° 92), pp. 97-107.
- SAPIR J.** (2014), « Quel modèle de croissance pour l'économie russe ? », *CEMI*.
- SCHUMACHER R.** (2012), « Adam Smith's theory of absolute advantage and the use of doxography in the history of economics », *Erasmus Journal for Philosophy and Economics*, Volume 5, Issue 2.

- SINGER H-W.** (1950), The Distribution of Gains between Investing and Borrowing Countries. In *The Strategy of International Development: Essays in the Economics of Backwardness*. London : Macmillan.
- SIROËN J-M.** (1988), « La théorie de l'échange international en concurrence monopolistique », *Revue économique*, Volume 39, Numéro 3. www.persee.fr/doc/
- SMITH A.** (1776), « An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations », The Glasgow edition of the works and correspondence of Adam Smith, Vol. 2, eds. R. H. Campbell, and A. S. Skinner. Oxford University Press.
- SOLOW R-M.** (1956), « A contribution to the theory of economic growth », *the Quarterly Journal of Economics*, Vol. 70, No. 1, pp. 65-94.
- SOUAK A. & SOUAK F-M.**, (2016), « L'ouverture commerciale et les mécanismes de sa perversion en Algérie », *les Cahiers du Cedimes* Vol. 10 - N°2 - 2016, PP. 15-24.
- STOLPER W. F. & SAMUELSON P. A.** (1941), « Protection and real wages », *The Review of Economic Studies*, Vol. 9, No. 1.
- SWAN T. W.** (1956), « Economic Growth and Capital Accumulation », *The Economic Record*, Volume 32, Issue 2.
- SZIRMAI A.** (2005), « The dynamic of Socio-Economic Development: An Introduction », Cambridge University Press.
- TALAHITE F, BARBET PH., SOUAM S.** (2009), « Enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC », document de travail du CEPN N°2009/05.
- TALAHITE F.** (2010), « Réformes et transformations économiques en Algérie », *Economies et Finances*. Université Paris-Nord - Paris XIII.
- TANDEL S.** (2000), « Stabilisation et développement économique au Brésil : Le plan Real de 1994 à 1998 », Notes et Études 00-1, Université du Québec à Montréal.
- TERRA C.** (2012), « L'économie mondiale 2013 », éditions La Découverte, *collection Repères*, Paris.
- TERRA C.** (2016), « Le crash brésilien », CEPII n°2016-03.
- THIEBAULT J-L.** (2011), « Comment les pays émergents se sont-ils développés économiquement ? La perspective de l'économie politique », revue internationale de politiques comparées 3/2011 (vol.18).
- TREGENNA F.** (2011), « Manufacturing Productivity, Deindustrialization, and Reindustrialization », *World Institute for Development Economics Research*, Helsinki.
- TREPANT I.** (2008), « Pays émergents et nouvel équilibre des forces », Courrier hebdomadaire du CRISP n° 1991-1992.
- ÜNAY S.** (2013), « Reality or Mirage? BRICS and the Making of Multipolarity in the Global Political Economy », *Insight Turkey* Vol. 15, No. 3, pp. 77-94.
- VERCUEIL J.** (2007). « Changement institutionnel, ouverture économique et arriération technologique : la Russie en transition », *Institutions et Développement, Presses Universitaires de Rennes*.
- VERCUEIL J.** (2010), « Les pays émergents Brésil-Russie-Inde-Chine : mutations économiques et nouveaux défis », Bréal.
- VERCUEIL J.** (2012) « Que nous apprennent les BRIC ? Trois conjectures sur les économies émergentes », *Mondes en développement*, n°158.

- VERCUEIL J.** (2013), « S’immerger pour émerger. La singularité des modes d’ouverture des BRIC », In : Piveteau, A., Rougier, E. & Nicet-Chenaf, D. (dir.), *Emergences Capitalistes aux Suds*, Paris, Karthala.
- VIRMANI A.** (2004), « India’s Economic Growth: From Socialist Rate of Growth to Bhartiya Rate of Growth », *ICRIER Working Paper No. 122*, 74p.
- VERNON R.** (1966), « International investment and international trade in the product cycle », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 80, No. 2.
- WANG J. MEDIANU D. & WHALLEY J.** (2011), « The contribution of China, India and Brazil to narrowing north-south differences in GDP/ capita, world trade shares, and market capitalization », NBER Working Paper No. 17681.
- WILLIAMSON J.,** (2003), « From Reform Agenda A short history of the Washington Consensus and suggestions for what to do next », Finance & Development.
- YOUNG, A.** (1991), « Learning by doing and the dynamic effects of international trade », *Quarterly Journal of Economics*, Volume 106, Issue 2, pp. 369-405.
- ZENG D. Z.** (2010), « Building engines for growth and competitiveness in China: Experience with special economic zones and industrial clusters », World Bank Publications, 237 p.
- ZENG D. Z.** (2015), « Global experiences with special economic zones: focus on China and Africa », *World Bank Policy Research Working Paper*, N°7240, 17 p.

➤ **Rapports et documents officiels**

- BAfD, OCDE, PNUD** (2016), « Perspectives économiques en Afrique 2016 : villes durables et transformation structurelle », Banque africaine de développement (BAfD), Centre de développement de l’OCDE, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Éditions de l’OCDE, Paris.
- Banque d’Algérie**, (2017), *Présentation du marché interbancaire des changes*. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/marcheintl.htm>.
- Banque d’Algérie** (2016), *Evolution économique et monétaire en Algérie, 2015*.
- Banque d’Algérie**, *Evolution économiques et monétaires en Algérie 2011*.
- Banque d’Algérie**, *Note sur le contrôle de change et la convertibilité du dinar*, Mars 2001. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/convert.htm>.
- Banque mondiale** (2000), « Rapport sur le développement dans le monde(2000) : *Combattre la pauvreté* », EDITIONS ESKA.
- CNUCED (2013)**. Rapport sur l’investissement dans le monde : vue d’ensemble. *Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement*, New York et Genève.
- Communiqué du conseil des ministres** (2010), « Programme de développement quinquennal 2010-2014 ».
- Fonds Monétaire International**, (2006), Algérie : Questions choisies. *Rapport du FMI* No.05/52.
- KPMG Algérie**, (2017), *Guide investir en Algérie*.
- Ministère de l’agriculture et du développement rural**, *le renouveau agricole et rural en marche. Revue et perspectives*, mai 2012. www.minagri.dz.
- Ministère de l’Economie et des Finances**, Direction générale du Trésor, « politique commerciale du Brésil », [http : //www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr).

Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information Statistique N°30, Edition mai 2017.

Ministère des finances (2003), *La situation économique et financière en 2003*, consulté sur : www.algerianbanks.com

OCDE (2015), « Etude économique de l'OCDE : Afrique du sud », Éditions OCDE. www.oecd.org/fr/eco/etudes/

OCDE (2013), « Etude économique de l'OCDE : Afrique du sud », Éditions OCDE. www.oecd.org/fr/eco/

Publication mensuelle du Ministère de l'Industrie et des Mines N°24 /MARS 2016.

Rapport N°1834 (2014), Au nom de la commission des affaires étrangères sur la proposition de résolution européenne *sur le « juste échange » au plan international*, par DAGOMA S., 2014.

Rapport du FMI 16/127, Algérie : consultations de 2016 au titre de l'article iv - communiqué de presse, mai 2016.

Rapport du Ministère des Finances Algérien, *La Situation Économique et Financière en 2000*.

Rapport du ministère du commerce algérien (2007) : « Libéralisation du commerce extérieur et le dispositif législatif et règlementaire », 27 p. <https://www.mincommerce.gov.dz>.

The Department of Finance, (1996), « *Growth, Employment and Redistribution: A Macroeconomic Strategy* ». www.treasury.gov.za/publications/other/gear/chapters.pdf

The presidency of South Africa (2006), « Accelerated and Shared Growth Initiative for South Africa », Annual report, www.thepresidency.gov.za/docs/asgisa2006.pdf

United Nations Department for Social and Economic Affairs (2011), « Assessing Development Strategies to Achieve the MDGs in The Republic of South Africa », www.un.org/en/development/

World Bank, (1994), « *China : Foreign Trade Reform* », Washington, <http://documents.worldbank.org>

World Bank, (2017) « Connecting to Compete : Trade Logistics in the Global Economy », Washington.

➤ Colloques et Séminaires

BERR E. & COMBARNOUS F., (2004), « L'impact du consensus de Washington sur les pays en développement : une évaluation empirique », Communication présentée aux 1ères journées du développement du GRES « Le concept de développement en débat », Université Montesquieu – Bordeaux IV 16 et 17 septembre 2004.

CHIGNIER A. (2009), « Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en développement », Séminaire Économie nationale du Monde Arabe, sous la direction de ADDI L., université Lyon 2.

SIROËN J-M (2000), « L'ouverture commerciale est-elle mesurable ? », Colloque Ouverture économique et développement, Tunis, 22-23-34 juin 2000.

➤ **Règlementation**

Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009.

Ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques. Article 15.

Instruction N°04/2011 du 19/11/2011 modifiant et complétant l'instruction 79/95 du 27 décembre 1995 portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire des changes. Articles 1^{er}, 2 et 6. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz>.

Instruction N°05/2011 du 19/11/2011 modifiant les dispositions de l'instruction 22/94 du 12 avril 1994 modifiée et complétée, fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers ouvrants droit à l'inscription au (X) compte(s) devises des personnes morales. Article 1^{er}. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/>.

Loi n° 13-08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014.

Loi n° 15-18 du 30 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016.

Loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018.

Règlement n°16-04 du 17 novembre 2016 modifiant et complétant le règlement n° 07-01 du 3 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises. Article 2. Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/>.

Règlement de la Banque d'Algérie n°07-01, Règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises, article 3.

➤ **Revues**

CLES - Comprendre Les Enjeux Stratégiques - Note hebdomadaire (n°106) d'analyse géopolitique de l'ESC Grenoble - 23 mai 2013.

Goldman Sachs, (2003), « Building Better Global Economic BRICs », Global Economics Paper No:66.

Goldman Sachs, (2003), « Dreaming With BRICs: The Path to 2050 », Global Economics Paper No: 99.

Goldman Sachs, (2007), « The N-11 : More Than an Acronym » Global Economics Paper No 153.

Riches flores Research, Global Macro and Thematic Independent Research, 2012.

➤ **Thèses**

ABADLI R. (2011). « *Processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition. Evolution et performance* », thèse de doctorat en sciences économiques, Sous la direction de Habib IDRISSI BOUSSOUF, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

AMAROUCHE A. (2004), « Libéralisation économique et problème de la transition en Algérie », thèse de doctorat en sciences économiques, Sous la direction de Girard KLOTZ, université lumière Lyon 2.

BENABDELLAH Y. (1999), *Economie rentière et surendettement*, Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de René Sandretto, Université Lumière de Lyon.

BOUDJENAH Y. (2001), « Le secteur industriel et la restructuration des entreprises publiques en Algérie (1980 - 2000) : le rôle de l'Etat en question », thèse de doctorat, spécialité : Dynamique comparée des sociétés en développement, Sous la direction de SEMMOUD B. Université Paris Diderot. Disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/>

GARANINA O. (2007), « L'insertion économique internationale de la Russie actuelle », thèse de doctorat en sciences économiques, Thèse en co-tutelle dirigée par Bernard GERBIER / Igor MAXIMTSEV, Université Grenoble II Pierre Mendès France.

REZKI DJ. (2017), « Essai d'analyse des conditionnalités et optimalités du processus de construction d'une Communauté Economique Maghrébine (CEM) », thèse de doctorat, spécialité : Economie managériale, sous la direction de Farid Yaici, université de Bejaia.

ZHAO Y. (2009), « L'insertion de la Chine dans la mondialisation, les flux d'investissements directs étrangers et la disparité économique régionale en Chine », thèse de doctorat, Discipline : Economie, sous la direction de Alain Crochet, université Sorbonne Nouvelle-Paris 3.

➤ **Dictionnaire**

BEITONE A. DOLLO CH., DRAI A-M & CAZORLA A. (2001), *Dictionnaire des sciences économiques*, édition ARMAND COLIN, Paris.

➤ **Sites internet**

<https://www.bank-of-algeria.dz>

<https://www.banquemondiale.org>

<https://www.cci-international.picardie.net>

<https://www.douane.gov.dz>

<https://books.google.com/>

<https://investmentpolicyhub.unctad.org>

<https://www.oecd.org>

<https://www.ons.dz>

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Nombre de travailleurs requis pour produire une unité	19
Tableau n°2 : Volume produit en autarcie	20
Tableau n°3 : Volume produit après spécialisation	20
Tableau n°4 : Nombre de travailleurs requis pour produire une unité	21
Tableau n°5 : Le coût d'opportunité	21
Tableau n°6 : Besoins factoriels des échanges pour 1 millions de dollars	25
Tableau n°7 : Les traités bilatéraux d'investissement (TBI)	92
Tableau n°8 : Evolution de la structure des exportations hors hydrocarbures de 1968 à 1988, en pourcentage.....	122
Tableau n°9 : Evolution des exportations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 1994 à 1998 en millions de dollars.....	126
Tableau n°10 : Evolution des importations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 1994 à 1998 en millions de dollars	127
Tableau n°11 : Evolution de la position extérieure de l'Algérie 1994-1998 (en millions USD)	128
Tableau n°12 : Evolution des exportations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 1998 à 2009 en millions de dollars	132
Tableau n°13 : Evolution des importations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 1998 à 2009 en millions de dollars	133
Tableau n°14 : Evolution de la position extérieure de l'Algérie 1999-2009	135
Tableau n°15 : Evolution des exportations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 2009 à 2016 en millions de dollars	138
Tableau n°16 : Evolution des importations de marchandises algérienne par groupe d'utilisation de 2009 à 2016 en millions de dollars	140
Tableau n°17 : Evolution de la position extérieure de l'Algérie 2009-2016	143
Tableau n°18 : Assistance financière de l'Union Européenne à l'Algérie	148
Tableau n°19 : Evolution du commerce intra-maghrébin (1990-2015)	151
Tableau n°20 : Commerce extérieur de l'Algérie avec l'UMA (Millions de dollars)	151
Tableau n°21 : Bilan des privatisations 2003-2007	154
Tableau n°22 : Structure de la valeur ajoutée hors hydrocarbures par secteur d'activité et secteur juridique	155
Tableau n°23 : Répartition des PME privées par secteur d'activité, 2016	157
Tableau n°24 : Evolution du taux de change du dinar contre le dollar EU 1970-1990.....	158
Tableau n°25 : Evolution de la production industrielle (1990-2015)	167
Tableau n°26 : Evolution de l'indice de la production industrielle publique par secteur d'activité 1990-2015	168
Tableau n°27 : Evolution du taux d'utilisation des capacités (TUC) par branche d'activité (1990-2015)	169
Tableau n°28 : Taux de scolarisation et d'alphabétisation	170
Tableau n°29 : Indicateurs de performances en R&D	171
Tableau n°30 : Indice de diversification annuel des exportations par pays : 1995-2015	174
Tableau n°31 : Indice de diversification annuel des importations par pays : 1995-2015	174

Tableau n°32 : Indice de concentration du commerce extérieur : 1995-2015	175
Tableau n°33 : Indice des termes de l'échange : 2000=100	176
Tableau n°34 : Pouvoir d'achat des exportations : 2000=100.....	176
Tableau n°35 : Algérie et BRICS : profils institutionnels d'ouverture	178
Tableau n°36 : Profils d'ouverture commerciale des BRICS, 2016.....	178
Tableau n°37 : Algérie- Climat des affaires- Principaux indicateurs en 2017	185
Tableau n°38 : Poids des BRICS et de l'Algérie dans les exportations mondiales de marchandises en 2015	186
Tableau n°39 : Part des produits manufacturés dans les exportations de marchandises, 2015	187
Tableau n°40 : Indice de compétitivité des transports maritimes réguliers ; indice maximum 2004	189
Tableau n°41 : Test de Chow	192
Tableau n°42 : Test de Hausman	192
Tableau n°43 : Test d'autocorrélation des erreurs (Breusch-Godfrey)	192
Tableau n°44 : Résultat du test d'hétéroscédasticité (Breusch-Pagan)	193
Tableau n°45 : Résultats de l'estimation	193

Liste des figures

Liste des figures

Figure n°1 : Le gain simple et pur de l'ouverture	11
Figure n°2 : Le gain total de l'ouverture.....	11
Figure n°3 : Le gain de l'ouverture dans le cas de rendements décroissants.....	12
Figure n°4 : Le gain de l'ouverture dans le cas de rendement croissants	13
Figure n°5 : Effet d'un droit de douane pour un petit pays	14
Figure n°6 : Effet d'un droit de douane pour un grand pays	15
Figure n°7 : Les phases du cycle de vie d'un produit	29
Figure n°8 : Illustration des effets de l'économie d'échelle	31
Figure n°9 : Fixation du prix : le monopole.....	32
Figure n°10 : Equilibre du marché en fonction du nombre de producteurs.....	32
Figure n°11 : Le diagramme de Solow de base	59
Figure n°12 : Dynamique de transition du modèle de Solow	61
Figure n°13 : Le diagramme de Solow avec progrès technique	63
Figure n°14 : La dynamique de transition du modèle de Solow avec progrès technique.....	64
Figure n°15 : Les pays émergents selon les différents organismes	77
Figure n°16 : Projection de partage de PIB mondial, prix et PPA constant, en %	79
Figure n°17 : Croissance économique comparée des BRICS 2000-2015.....	81
Figure n°18 : Exportations de biens et services en pourcentage du PIB 2000-2015	82
Figure n°19 : Exportations de marchandises des BRICS par secteur (en milliards de dollars), 2015.....	83
Figure n°20 : Structure économique des BRICS (en % du PIB, en 2014)	84
Figure n°21 : Flux d'IDE vers les BRICS en % du total mondial (1992-2015)	85
Figure n°22 : Stock d'IDE sortant des BRICS en millions de dollars, 2000-2015	86
Figure n°23 : Evolution des taux de change des monnaies locales en dollar américain (1994-2015)	89
Figure n°24 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie 1968-1989, en millions de DA..	120
Figure n°25 : Structure des importations algériennes entre 1968 et 1989, en millions de DA..	120
Figure n°26 : Exportations d'hydrocarbures et exportations totales 1968-1989	121
Figure n°27 : Exportations de l'Algérie par groupes économiques	142
Figure n°28 : Importations de l'Algérie par groupes économiques	142
Figure n°29 : Les échanges commerciaux de l'Algérie avec l'UE (en millions de dollars)	149
Figure n°30 : Evolution du taux de change effectif réel 1990-2016.....	159
Figure n°31 : Répartition sectorielle du PIB (en %).....	166
Figure n°32 : Evolution du taux d'ouverture 1990-2016.....	173
Figure n°33 : Évolution du nombre de produits exportés : 1996-2015.....	175
Figure n°34 : Flux d'IDE entrant 1980-2015 (en millions USD)	181
Figure n°35 : IDE nets (% du PIB)	182
Figure n°36 : Répartition des projets d'investissements étrangers réalisés 2002-2012.....	183
Figure n°37 : Climat des affaires, classement 2017 de la banque mondiale.....	184
Figure n°38 : Classement par indice de performance logistique, 2016	188

Liste des annexes

Liste des annexes

Annexe n°1 : Estimation du modèle empilé.....	227
Annexe n°2 : Estimation du modèle à effets fixes	227
Annexe n°3 : Estimation du modèle à effets aléatoires.....	228
Annexe n°4 : Test de Chow.....	229
Annexe n°5 : Test de Hausman	230
Annexe n°6 : Test d'autocorrélation des erreurs.....	231
Annexe n°7 : Test d'autocorrélation après différentiation des séries.....	232
Annexe n°8 : Test d'hétéroscédasticité	233
Annexe n°9 : Estimation du modèle global.....	234
Annexe n°10 : Estimation du modèle sur l'Algérie	235
Annexe n°11 : Formule de calcul des indices de diversification et de concentration	236
Annexe n°12 : Le concept et les caractéristiques d'un État développementiste	237
Annexe n°13 : Article 32 de la loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018.....	239
Annexe n°14 : Article 115 de la loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018.....	241

Annexes

Annexes

Annexe n°1 : Estimation du modèle empilé

Dependent Variable: LPIBHAB
 Method: Panel Least Squares
 Date: 05/03/16 Time: 20:07
 Sample: 1992 2014
 Periods included: 23
 Cross-sections included: 6
 Total panel (balanced) observations: 138

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	12.63997	0.861566	14.67093	0.0000
IDE	0.244949	0.091669	2.672102	0.0085
OUPER	1.075342	0.503710	2.134844	0.0346
IDEOUPER	-0.075016	0.202256	-0.370896	0.7113
FBCF	-0.035591	0.008320	-4.277588	0.0000
LPOP	-0.262499	0.046398	-5.657511	0.0000
R-squared	0.535883	Mean dependent var		7.885170
Adjusted R-squared	0.518303	S.D. dependent var		0.809600
S.E. of regression	0.561898	Akaike info criterion		1.727511
Sum squared resid	41.67623	Schwarz criterion		1.854783
Log likelihood	-113.1983	Hannan-Quinn criter.		1.779231
F-statistic	30.48225	Durbin-Watson stat		0.167962
Prob(F-statistic)	0.000000			

Annexe n°2 : Estimation du modèle à effets fixes

Dependent Variable: LPIBHAB
 Method: Panel Least Squares
 Date: 05/03/16 Time: 20:08
 Sample: 1992 2014
 Periods included: 23
 Cross-sections included: 6
 Total panel (balanced) observations: 138

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-8.363250	3.713905	-2.251875	0.0260
IDE	-0.117736	0.038019	-3.096746	0.0024
OUPER	-0.172192	0.252643	-0.681564	0.4968
IDEOUPER	0.252962	0.076612	3.301872	0.0012
FBCF	0.042304	0.005955	7.103526	0.0000
LPOP	0.837750	0.210177	3.985927	0.0001

Effects Specification

Cross-section fixed (dummy variables)

R-squared	0.943204	Mean dependent var	7.885170
Adjusted R-squared	0.938732	S.D. dependent var	0.809600
S.E. of regression	0.200395	Akaike info criterion	-0.300701
Sum squared resid	5.100073	Schwarz criterion	-0.067370
Log likelihood	31.74840	Hannan-Quinn criter.	-0.205881
F-statistic	210.9087	Durbin-Watson stat	0.235999
Prob(F-statistic)	0.000000		

Annexe n° 3 : Estimation du modèle à effets aléatoires

Dependent Variable: LPIBHAB

Method: Panel EGLS (Cross-section random effects)

Date: 05/03/16 Time: 20:09

Sample: 1992 2014

Periods included: 23

Cross-sections included: 6

Total panel (balanced) observations: 138

Swamy and Arora estimator of component variances

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	12.63997	0.307268	41.13661	0.0000
IDE	0.244949	0.032693	7.492453	0.0000
Ouver	1.075342	0.179643	5.986004	0.0000
IDEouver	-0.075016	0.072133	-1.039974	0.3003
FBCF	-0.035591	0.002967	-11.99416	0.0000
LPOP	-0.262499	0.016547	-15.86340	0.0000

Effects Specification		S.D.	Rho
Cross-section random		6.96E-08	0.0000
Idiosyncratic random		0.200395	1.0000

Weighted Statistics			
R-squared	0.535883	Mean dependent var	7.885170
Adjusted R-squared	0.518303	S.D. dependent var	0.809600
S.E. of regression	0.561898	Sum squared resid	41.67623
F-statistic	30.48225	Durbin-Watson stat	0.167962
Prob(F-statistic)	0.000000		

Unweighted Statistics			
R-squared	0.535883	Mean dependent var	7.885170
Sum squared resid	41.67623	Durbin-Watson stat	0.167962

Annexe n°4 : Test de Chow

Redundant Fixed Effects Tests

Equation: EQ01FIXED

Test cross-section fixed effects

Effects Test	Statistic	d.f.	Prob.
Cross-section F	182.161005	(5,127)	0.0000
Cross-section Chi-square	289.893305	5	0.0000

Cross-section fixed effects test equation:

Dependent Variable: LPIBHAB

Method: Panel Least Squares

Date: 11/17/17 Time: 19:28

Sample: 1992 2014

Periods included: 23

Cross-sections included: 6

Total panel (balanced) observations: 138

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	12.63997	0.861566	14.67093	0.0000
IDE	0.244949	0.091669	2.672102	0.0085
Ouver	1.075342	0.503710	2.134844	0.0346
IDEouver	-0.075016	0.202256	-0.370896	0.7113
FBCF	-0.035591	0.008320	-4.277588	0.0000
LPOP	-0.262499	0.046398	-5.657511	0.0000

R-squared	0.535883	Mean dependent var	7.885170
Adjusted R-squared	0.518303	S.D. dependent var	0.809600
S.E. of regression	0.561898	Akaike info criterion	1.727511
Sum squared resid	41.67623	Schwarz criterion	1.854783
Log likelihood	-113.1983	Hannan-Quinn criter.	1.779231
F-statistic	30.48225	Durbin-Watson stat	0.167962
Prob(F-statistic)	0.000000		

Annexe n° 5 : Test de Hausman

Correlated Random Effects - Hausman Test

Equation: EQ01ALEATOIRE

Test cross-section random effects

Test Summary	Chi-Sq. Statistic	Chi-Sq. d.f.	Prob.
Cross-section random	910.805026	5	0.0000

Cross-section random effects test comparisons:

Variable	Fixed	Random	Var(Diff.)	Prob.
IDE	-0.117736	0.244949	0.000377	0.0000
Ouver	-0.172192	1.075342	0.031557	0.0000
IDEOUVER	0.252962	-0.075016	0.000666	0.0000
FBCF	0.042304	-0.035591	0.000027	0.0000
LPOP	0.837750	-0.262499	0.043901	0.0000

Cross-section random effects test equation:

Dependent Variable: LPIBHAB

Method: Panel Least Squares

Date: 11/17/17 Time: 19:29

Sample: 1992 2014

Periods included: 23

Cross-sections included: 6

Total panel (balanced) observations: 138

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-8.363250	3.713905	-2.251875	0.0260
IDE	-0.117736	0.038019	-3.096746	0.0024
Ouver	-0.172192	0.252643	-0.681564	0.4968
IDEOUVER	0.252962	0.076612	3.301872	0.0012
FBCF	0.042304	0.005955	7.103526	0.0000
LPOP	0.837750	0.210177	3.985927	0.0001

Effects Specification

Cross-section fixed (dummy variables)

R-squared	0.943204	Mean dependent var	7.885170
Adjusted R-squared	0.938732	S.D. dependent var	0.809600
S.E. of regression	0.200395	Akaike info criterion	-0.300701
Sum squared resid	5.100073	Schwarz criterion	-0.067370
Log likelihood	31.74840	Hannan-Quinn criter.	-0.205881
F-statistic	210.9087	Durbin-Watson stat	0.235999
Prob(F-statistic)	0.000000		

Annexe n°6 : Test d'autocorrélation des erreurs

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	154.0866	Prob. F(2,130)	0.0000
Obs*R-squared	97.05728	Prob. Chi-Square(2)	0.0000

Test Equation:

Dependent Variable: RESID

Method: Least Squares

Date: 11/17/17 Time: 19:30

Sample: 1 138

Included observations: 138

Presample missing value lagged residuals set to zero.

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-0.777911	0.476094	-1.633945	0.1047
IDEOUVER	-0.192465	0.111551	-1.725351	0.0868
IDE	0.049316	0.050467	0.977205	0.3303
FBCF	0.002909	0.004583	0.634772	0.5267
LPOP	0.026893	0.025534	1.053218	0.2942
Ouver	0.638150	0.279802	2.280719	0.0242
RESID(-1)	0.881718	0.086006	10.25178	0.0000
RESID(-2)	-0.028350	0.087779	-0.322969	0.7472

R-squared	0.703314	Mean dependent var	-2.18E-15
Adjusted R-squared	0.687338	S.D. dependent var	0.551549
S.E. of regression	0.308405	Akaike info criterion	0.541417
Sum squared resid	12.36477	Schwarz criterion	0.711113
Log likelihood	-29.35775	Hannan-Quinn criter.	0.610377
F-statistic	44.02473	Durbin-Watson stat	1.827669
Prob(F-statistic)	0.000000		

Annexe n°7 : Test d'autocorrélation après différentiation des séries

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	2.282143	Prob. F(2,129)	0.1062
Obs*R-squared	4.681694	Prob. Chi-Square(2)	0.0962

Test Equation:

Dependent Variable: RESID

Method: Least Squares

Date: 11/17/17 Time: 19:32

Sample: 2 138

Included observations: 137

Presample missing value lagged residuals set to zero.

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-0.000389	0.022968	-0.016917	0.9865
D(IDEOUVER)	-0.089719	0.140885	-0.636822	0.5254
D(IDE)	0.052111	0.074892	0.695815	0.4878
D(FBCF)	-0.000122	0.007567	-0.016109	0.9872
D(LPOP)	0.023923	0.090529	0.264259	0.7920
D(OUVER)	0.130514	0.331661	0.393518	0.6946
RESID(-1)	0.197777	0.093245	2.121032	0.0358
RESID(-2)	-0.060840	0.089714	-0.678158	0.4989

R-squared	0.034173	Mean dependent var	-2.27E-17
Adjusted R-squared	-0.018236	S.D. dependent var	0.265964
S.E. of regression	0.268378	Akaike info criterion	0.263777
Sum squared resid	9.291430	Schwarz criterion	0.434287
Log likelihood	-10.06872	Hannan-Quinn criter.	0.333068
F-statistic	0.652041	Durbin-Watson stat	1.981825
Prob(F-statistic)	0.712082		

Annexe n°8 : Test d'hétéroscédasticité

Heteroskedasticity Test: Breusch-Pagan-Godfrey

F-statistic	6.750500	Prob. F(5,131)	0.0000
Obs*R-squared	28.06690	Prob. Chi-Square(5)	0.0000
Scaled explained SS	411.0112	Prob. Chi-Square(5)	0.0000

Test Equation:

Dependent Variable: RESID^2

Method: Least Squares

Date: 11/17/17 Time: 19:38

Sample: 2 138

Included observations: 137

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.070465	0.031015	2.271996	0.0247
D(IDEOUVER)	0.550967	0.180773	3.047829	0.0028
D(IDE)	-0.357724	0.095301	-3.753638	0.0003
D(FBCF)	-0.019478	0.010217	-1.906388	0.0588
D(LPOP)	0.152356	0.121238	1.256673	0.2111
D(OUVER)	-0.943754	0.439419	-2.147732	0.0336
R-squared	0.204868	Mean dependent var		0.070220
Adjusted R-squared	0.174519	S.D. dependent var		0.398885
S.E. of regression	0.362410	Akaike info criterion		0.850729
Sum squared resid	17.20572	Schwarz criterion		0.978611
Log likelihood	-52.27494	Hannan-Quinn criter.		0.902697
F-statistic	6.750500	Durbin-Watson stat		1.712531
Prob(F-statistic)	0.000012			

Annexe n°9 : Estimation du modèle global

Dependent Variable: D(LPIBHAB)

Method: Panel Least Squares

Date: 05/13/16 Time: 15:56

Sample (adjusted): 1993 2014

Periods included: 22

Cross-sections included: 6

Total panel (balanced) observations: 132

White cross-section standard errors & covariance (d.f. corrected)

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.028401	0.005631	5.043989	0.0000
D(IDEOUVER)	-0.020740	0.011485	-1.805872	0.0734
D(IDE)	0.012245	0.005875	2.084072	0.0393
D(FBCF)	0.002854	0.001481	1.926875	0.0563
D(LPOP)	0.225604	0.220361	1.023793	0.3080
D(OUVER)	0.202045	0.076052	2.656659	0.0090

Effects Specification

Cross-section fixed (dummy variables)

R-squared	0.543527	Mean dependent var	0.033303
Adjusted R-squared	0.505802	S.D. dependent var	0.041675
S.E. of regression	0.029298	Akaike info criterion	-4.142971
Sum squared resid	0.103860	Schwarz criterion	-3.902737
Log likelihood	284.4361	Hannan-Quinn criter.	-4.045351
F-statistic	14.40759	Durbin-Watson stat	1.196069
Prob(F-statistic)	0.000000		

Annexe n°10 : Estimation du modèle sur l'Algérie

Dependent Variable: D(LPIBHAB)

Method: Panel Least Squares

Date: 05/13/16 Time: 15:57

Sample: 1992 2014 IF VAR01="_ALG"

Periods included: 22

Cross-sections included: 1

Total panel (balanced) observations: 22

White cross-section standard errors & covariance (d.f. corrected)

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.050231	0.021185	2.371061	0.0306
D(IDEOUVER)	-0.120671	0.116831	-1.032871	0.3170
D(IDE)	0.073851	0.073636	1.002931	0.3308
D(FBCF)	-0.000822	0.001698	-0.484079	0.6349
D(LPOP)	-1.348055	0.827591	-1.628890	0.1229
D(OUVER)	0.181915	0.225212	0.807753	0.4311

Effects Specification

Cross-section fixed (dummy variables)

R-squared	0.234460	Mean dependent var	0.014394
Adjusted R-squared	-0.004771	S.D. dependent var	0.022619
S.E. of regression	0.022672	Akaike info criterion	-4.508336
Sum squared resid	0.008225	Schwarz criterion	-4.210779
Log likelihood	55.59169	Hannan-Quinn criter.	-4.438240
F-statistic	0.980055	Durbin-Watson stat	1.463075
Prob(F-statistic)	0.459645		

Source : Nos calculs avec le logiciel Eviews 9

Annexe n° 11 : Formule de calcul des indices de diversification et de concentration

Indice de diversification

L'indice de diversification mesure la déviation absolue de la structure du pays par rapport à la structure mondiale :

$$S_j = \frac{\sum_i |h_{ij} - h_i|}{2}$$

avec

h_{ij} = part du produit i dans le total des exportations ou importations du pays ou groupe de pays j

h_i = part du produit i dans le total des exportations ou importations mondiales.

Indice de concentration

$$H_j = \frac{\sqrt{\sum_{i=1}^n \left(\frac{x_{ij}}{X_j} \right)^2} - \sqrt{1/n}}{1 - \sqrt{1/n}}$$

avec

H_j = indice du pays ou groupe de pays

x_{ij} = valeur des exportations du pays j pour le produit i

$$X_j = \sum_{i=1}^n x_{ij}$$

et

n = nombre de produits selon la classification type du commerce international (CTCI).

Source : Note d'information UNCTAD

Annexe n°12 : Le concept et les caractéristiques d'un État développementiste

Dans son acception moderne, le concept d'État développementiste a été créé par Chalmers Johnson (1982) qui l'a utilisé pour décrire la croissance phénoménale de l'économie japonaise et sa rapide industrialisation dans la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. D'après lui, au cœur du miracle économique du Japon il y a un « État rationnel planifié », un État développementiste qui a été capable de dynamiser, soutenir activement et promouvoir le développement économique au Japon. Cet État interventionniste a, dans le cadre d'un « processus planifié » fixé des objectifs économiques et sociaux clairs et influencé l'orientation et le rythme du développement économique dans le pays. Il a créé des institutions comme le Ministère japonais du commerce international et de l'industrie (MITI) être dynamisé son ministère des finances en soutenant son secteur des entreprises, en lui fournissant des incitations fiscales, et l'a accompagné jusqu'à maturité pour qu'il réalise une plus grande productivité et entre dans la concurrence mondiale. L'État a également investi dans la technologie et l'innovation en tant qu'outils de progrès économique. D'autres PNI allaient peu après suivre l'exemple du Japon à partir des années 60. Un État développementiste est conçu comme un « État qui avec autorité, de façon crédible, légitime et de manière convaincante est apte à élaborer et à mettre en œuvre ses politiques et programmes.

Pour ce faire, il doit posséder une idéologie développementiste qui privilégie l'industrialisation, la croissance économique et le développement de la capacité humaine. Un tel État doit également être capable de construire et de déployer l'architecture institutionnelle au sein de l'État et de mobiliser la société autour de son projet développementiste » (Edigheji, 2010 : 4). Un État développementiste se définit donc en termes politiques, idéologiques et institutionnels (Chang, et al, 1998). En conceptualisant des États développementistes, il importe de ne pas confondre le processus et les institutions avec les résultats. Une bonne performance économique et la transformation sociale sont des résultats et ce n'est pas toujours que les États développementistes peuvent les obtenir.

Les États développementistes s'intéressent aux institutions, aux processus et à leur gestion, des externalités étant susceptibles de perturber ou déformer les résultats. Mais on attend souvent des États développementistes que, dans des conditions normales, ils produisent des résultats positifs en matière de développement. « Si un État développementiste ne doit pas être déifié en une sorte de Léviathan omnipotent et omniscient qui obtient toujours ce qu'il veut, alors la définition doit englober les situations dans lesquelles des facteurs dynamiques structurels, exogènes et imprévus peuvent torpiller les engagements sincères et efforts de l'État en matière de développement, comme cela s'est récemment produit dans certains des États développementistes d'Asie qui ont été des réussites. » (Mkandawire, 2001:291).

Les États développementistes ont connu des évolutions, des contextes, des trajectoires et des manifestations divers. L'émergence et la nature des États développementistes dans le monde correspondent par conséquent à des particularités culturelles et conjecturelles. Ceci étant, il ne saurait y avoir un « modèle unique » quand il s'agit de construire et de modeler des États développementistes en Afrique comme ailleurs dans le monde.

Les États développementistes ont émergé en grande partie par « essais et erreurs » et par un « apprentissage pratique », et il n'y a pas de modèle formel que les pays candidats ou peuvent copier. Si le contexte est différent dans tous les cas, le concept d'État

développementiste est néanmoins un outil d'analyse permettant d'expliquer la nature et le caractère des États et la propension à réaliser une bonne performance économique par les pays – il peut être déployé dans le temps et dans l'espace. Il se prête à une certaine analyse comparative du fait que les États développementistes ont certains attributs communs observables qui peuvent être étudiés dans les pays et dans le temps, même lorsque les contextes sont différents.

La littérature sur les États développementistes a en gros répertorié deux grandes caractéristiques de cet État - une idéologie développementiste, et une structure. Structure en termes d'institutions, de normes et de standards propres à appuyer les processus de développement (CNUCED, 2007; Castells, 1998). Il s'agit notamment de la mise en place de la capacité politique, administrative et technique nécessaire pour soutenir les projets de développement. Certains ont caractérisé ces deux éléments comme le « logiciel » et « le matériel » des États développementistes (Weiss, 2010).

Source : Commission économique pour l'Afrique (2011), Rapport économique sur l'Afrique. « Gérer le développement dans la transformation économique », P-P. 106-107.

Annexe n°13 : Article 32 de la loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018.

18	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 76	9 Rabie Ethani 1439 28 décembre 2017
2) Les opérations de vente (le reste sans changement) ».		
Art. 32. — Les dispositions de l'article 25 du code des taxes sur le chiffre d'affaires, sont modifiées et rédigées comme suit :		
« Art. 25. — Il est institué une taxe intérieure de consommation composée d'une part fixe et d'un taux proportionnel applicable aux produits suivants, et selon les tarifs ci-après :		
PRODUITS	TARIFS	
I- Bières	(sans changement)	
II- Produits tabagiques et allumettes	Part fixe (DA/Kg)	Taux proportionnel (sur la valeur du produit)
1- Cigarettes :		
a) de tabacs bruns.	1.640	10 %
b) de tabacs blonds.	2.250	10 %
2- Cigares.	2.600	10 %
3- Tabacs à fumer (y compris à narguilé).	682	10 %
4- Tabacs à priser et à mâcher.	781	10 %
5- Allumettes et briquets.	20 %	
La part fixe, est assise sur le poids net de tabac contenu dans le produit fini (sans changement jusqu'à) applicable sur la valeur en douane.		
Sont également soumis à la taxe intérieure de consommation, les produits et biens ci-après désignés :		
N° DU TARIF DOUANIER	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TAUX
Ex Chapitre 3	Saumon	30 %
(..... sans changement.....)		
Ex 89.03	Yachts et autres bateaux de plaisance	30 %
0801.32.00.00	- - Noix de cajou sans coques	30 %
0802.12.10.00	- - - Amandes sans coques amères	30 %
0802.12.20.00	- - - Amandes sans coques douces	30 %
0806.20.10.00	- - - Raisin de Corinthe	30 %
0806.20.20.00	- - - Sultanine	30 %
0806.20.90.00	- - - Autres	30 %
0813.20.00.00	- Pruneaux secs	30 %

9 Rabie Ethani 1439 28 décembre 2017		JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 76	19
N° DU TARIF DOUANIER	DÉSIGNATION DES PRODUITS	TAUX	
0904.11.00.00	-- Poivre non broyé ni pulvérisé	30 %	
1704.90.10.00	--- Bonbons (y compris ceux contenant de l'extrait de malt)	30 %	
1704.90.20.00	--- Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	30 %	
1704.90.30.00	--- Caramels	30 %	
1704.90.40.00	--- Maspain	30 %	
1704.90.50.00	--- Préparation dite Chocolat blanc	30 %	
1704.90.60.00	--- Extrait de réglisse sous toutes ses formes	30 %	
1704.90.70.00	--- Dragées et sucreries similaires dragéifiées	30 %	
1704.90.80.00	--- Halwat turque	30 %	
1704.90.91.00	---- Pâtes de fondant préparées avec du saccharose	30 %	
1704.90.92.00	---- Pâtes de nougat	30 %	
1704.90.93.00	---- Pâte d'amande	30 %	
1704.90.99.00	---- Autres	30 %	
2101.12.10.00	--- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café (liquides)	30 %	
2101.12.90.00	--- Autres préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café	30 %	
8517.62.91.00	---- Modulateurs-démodulateurs (modems)	30 %	
8517.62.92.00	---- Décodeurs numériques	30 %	
8517.62.93.00	---- Multiplexeurs numériques et remultiplexeurs	30 %	
8517.62.99.00	---- Autres	30 %	
8531.10.11.00	---- Détecteur de fumée à batterie	30 %	
8531.10.12.00	---- Autres détecteurs de fumée	30 %	
8531.10.19.00	---- Autres appareils avertisseurs d'incendie	30 %	
8531.10.20.00	--- Avertisseurs électriques, pour la protection contre le vol	30 %	
8531.10.99.00	--- Autres	30 %	
8471.49.10.00	--- Comportant uniquement une centrale de traitement, un clavier, une souris et un moniteur	30 %	
8471.49.20.00	--- Autres, avec imprimante ou scanner	30 %	
8471.49.90.00	--- Autres	30 %	

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 76.

Annexe n°14 : Article 115 de la loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant Loi de Finances pour 2018

Art. 115. — Nonobstant leurs zones et pays de provenance, sont soumis aux droits de douane, les produits relevant des positions et sous-positions tarifaires indiquées ci-dessous, selon les taux ci-après :

N°	SOUS-POSITIONS	DESIGNATION DES PRODUITS	DROITS DE DOUANE
1	1206.00.99.10	----- En coques	30 %
2	1206.00.99.20	----- Sans coques	30 %
3	1206.00.99.90	----- Autres	30 %
4	3926.90.92.00	---- Album photos	30 %
5	3926.90.93.00	---- Boîtes ou coffrets à outils non aménagés à l'intérieur pour recevoir des outils particuliers	30 %
6	3926.90.95.00	---- Cintres pour vêtements	30 %
7	3926.90.96.00	---- Manches d'outils, de couteaux, de fourchettes, etc.	30 %
8	3926.90.97.00	---- Vis, boulons, rondelles, chevets, serre-câble et fournitures analogues d'usage général	30 %
9	3926.90.98.00	---- Courroies transporteuses, de transmission ou pour élévateur	30 %
10	3926.90.99.00	---- Autres	30 %
11	8417.80.10.00	--- Fours pour la cuisson des produits céramiques	30 %
12	8417.80.20.00	--- Fours pour la cuisson du ciment, du verre ou des produits chimiques	30 %

50		JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 76	9 Rabie Ethani 1439 28 décembre 2017
N°	SOUS-POSITIONS	DESIGNATION DES PRODUITS	DROITS DE DOUANE
13	8417.80.90.00	--- Autres	30 %
14	8421.99.10.00	- - - Des appareils utilisés pour la filtration ou l'épuration des eaux	30 %
15	8421.99.20.00	- - - Des appareils utilisés pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	30 %
16	8421.99.30.00	- - - Des appareils pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	30 %
17	8421.99.40.00	- - - Des Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	30 %
18	8421.99.90.00	--- Autres	30 %
19	8426.11.00.00	- - Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	30 %
20	8426.12.10.00	--- Portiques mobiles sur pneumatiques	30 %
21	8426.12.20.00	--- Chariots cavaliers	30 %
22	8426.19.10.00	--- Ponts-grues	30 %
23	8426.19.90.00	--- Autres	30 %
24	8426.20.10.00	--- D'une force de levage inférieure ou égale à 10 tonnes	30 %
25	8426.20.20.00	--- D'une force de levage supérieure à 10 tonnes	30 %
26	8426.41.91.00	---- A moteur électrique	30 %
27	8426.41.92.00	---- A moteur autre qu'électrique	30 %
28	8443.32.11.00	---- Machines à imprimer à jet d'encre	30 %
29	8443.32.12.00	---- Autres imprimantes	30 %
30	8443.99.10.00	--- Mécanismes d'impression	30 %
31	8443.99.20.00	--- Têtes d'impression	30 %
32	8443.99.30.00	--- Cartouches d'encre même remplies	30 %
33	8443.99.40.00	--- Cartouches de révélateur ou de toners	30 %
34	8443.99.90.00	--- Autres parties et accessoires	30 %
35	8471.30.91.10	----- Tablette électronique à écran tactile	30 %
36	8471.30.91.90	----- Autres, à écran tactile	30 %
37	8471.30.99.10	----- D'un poids n'excédant pas 2 kg	30 %
38	8471.30.99.20	----- D'un poids excédant 2 kg mais n'excédant pas 10 kg	30 %
39	8471.50.10.00	--- Serveurs	30 %
40	8471.50.20.00	--- Unités centrales de traitement	30 %

N°	SOUS-POSITIONS	DESIGNATION DES PRODUITS	DROITS DE DOUANE
41	8471.50.90.00	--- Autres	30 %
42	8471.70.10.00	--- Disques durs internes	30 %
43	8471.70.20.00	--- Disques durs externes	30 %
44	8471.70.91.00	---- A disques optiques	30 %
45	8471.70.92.00	---- A disques magnétiques	30 %
46	8471.70.93.00	---- A bandes magnétiques	30 %
47	8471.70.99.00	---- Autres	30 %
48	8471.90.10.00	--- Lecteurs de cartes mémoire	30 %
49	8471.90.20.00	--- Lecteurs de codes barres	30 %
50	8471.90.30.00	--- Digitaliseurs d'images (scanners)	30 %
51	8471.90.40.00	--- Lecteur de carte à puce	30 %
52	8471.90.90.00	--- Autres	30 %
53	8481.80.91.00	---- Robinets de tireuses pour le remplissage des bouteilles	30 %
54	8481.80.92.00	---- Robinets pour cuves, tonneaux, barils et récipients similaires	30 %
55	8481.80.99.00	---- Autres	30 %
56	8517.70.11.00	---- De modems	30 %
57	8517.70.12.00	---- De téléphones	30 %
58	8517.70.19.00	---- Autres	30 %
59	8517.70.20.00	--- Antennes des appareils de téléphonie	30 %
60	8517.70.30.00	--- Antennes des appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	30 %
61	8517.70.40.00	--- Parties de répondeurs téléphoniques	30 %
62	8517.70.50.00	--- Ecrans pour téléphones mobiles	30 %
63	8517.70.90.00	--- Autres	30 %
64	8523.52.10.00	--- Carte de crédit bancaire ou autres transactions financières	30 %
65	8523.52.20.00	- - - Carte à puce SIM (Subscriber Identity Module) pour téléphones cellulaires	30 %
66	8523.52.30.00	- - - Carte pour décryptage des chaînes de télévisions	30 %
67	8523.52.90.00	--- Autres cartes intelligentes	30 %
68	8536.90.10.00	--- Contacteurs d'une puissance inférieure à 40 A	30 %
69	8536.90.20.00	--- Barrettes	30 %

52		JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 76		9 Rabie Ethani 1439 28 décembre 2017	
N°	SOUS-POSITIONS	DESIGNATION DES PRODUITS	DROITS DE DOUANE		
70	8536.90.30.00	--- Boitiers d'encastrement	30 %		
71	8536.90.90.00	--- Autres	30 %		
72	8544.20.10.00	--- Câbles coaxiaux pour usage téléphonique	30 %		
73	8544.20.20.00	--- Câbles coaxiaux pour récepteur de télévision	30 %		
74	8544.20.30.00	- - - Câbles coaxiaux des types utilisés dans les installations vidéosurveillance	30 %		
75	8544.20.90.00	--- Autres	30 %		
76	8707.90.91.00	---- Pour les tracteurs du n° 87.01	30 %		
77	8707.90.92.00	---- Pour autres véhicules du n° 87.02	30 %		
78	8707.90.93.10	- - - - Bennes à ordures mêmes comportant un dispositif de tassement	30 %		
79	8707.90.93.90	---- - Autres, pour autres véhicules du n° 87.04	30 %		
80	8707.90.94.00	---- Pour les véhicules du n° 87.05	30 %		
81	8716.39.10.00	- - - Remorques frigorifiques et remorques isothermes pour le transport des denrées ou marchandises périssables	30 %		
82	8716.39.20.00	- - - Remorques à un ou deux étages pour les automobiles	30 %		
83	8716.39.30.00	- - - Remorques et semi-remorques pour usages agricoles	30 %		
84	8716.39.40.00	- - - Remorques et semi-remorques des types utilisés pour le transport d'équipements industriels (groupe de soudage, groupe électrogène, cabine de chantier, rouleaux compacteurs, par exemple)	30 %		
85	8716.39.50.00	- - - Remorques et semi-remorques pour le transport de bateaux	30 %		
86	8716.39.91.00	- - - - Remorques et semi-remorques de type plate-forme	30 %		
87	8716.39.92.00	- - - - Remorques et semi-remorques de type fourgon	30 %		
88	8716.39.99.00	---- Autres remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises	30 %		
89	2008.11.11.00	---- Préparés par méthode traditionnelle	60 %		
90	2008.11.19.00	---- Autrement préparés	60 %		
91	2008.11.91.00	---- Beurre d'arachide	60 %		
92	2008.11.99.00	---- Autres	60 %		
93	2007.99.11.10	---- - En boîtes hermétiquement closes	60 %		
94	2007.99.11.90	---- - Autres	60 %		
95	2007.99.19.11	- - - - - Confiture de datte préparée par méthode traditionnelle dit (EL ROBBE), en bocaux de verre hermétiquement clos n'excédant pas 1 kg	60 %		
96	2007.99.19.12	- - - - - Compotes de dattes en bocaux de verre hermétiquement clos n'excédant pas 1 kg	60 %		

9 Rabie Ethani 1439 28 décembre 2017		JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 76		53
N°	SOUS-POSITIONS	DESIGNATION DES PRODUITS	DROIT DE DOUANE	
97	2007.99.19.19	----- Autres	60 %	
98	2007.99.19.90	----- Autres	60 %	
99	2007.99.21.10	----- En boîtes hermétiquement closes	60 %	
100	2007.99.21.90	----- Autres	60 %	
101	2007.99.29.11	----- Purées de dattes en bocaux de verre hermétiquement clos n'excédant pas 1 kg	60 %	
102	2007.99.29.19	----- Autres	60 %	
103	2007.99.29.90	----- Autres	60 %	
104	2007.99.91.10	----- Gelées de dattes en bocaux de verre hermétiquement clos n'excédant pas 1 kg	60 %	
105	2007.99.91.90	----- Autres	60 %	
106	2007.99.99.00	----- Autres	60 %	
107	8481.80.11.00	---- Robinets mélangeurs et mitigeurs	60 %	
108	8481.80.19.10	---- Pour lavabos, bidets, douches, baignoires et éviers	60 %	
109	8481.80.19.90	----- Autres	60 %	
110	8504.21.10.00	--- D'une puissance inférieure à 500 kVA	30 %	
111	8504.21.20.00	--- D'une puissance de 500 kVA ou plus mais n'excédant pas 650 kVA	30 %	
112	8504.22.10.00	--- D'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 2.000 kVA	30 %	
113	2106.90.99.11	----- Présentées sous forme liquide ou pâteuse	60 %	
114	2106.90.99.12	----- Présentées sous forme de comprimés	60 %	
115	2106.90.99.19	----- Présentées sous autres formes	60 %	
116	2106.90.99.20	----- Gomme à mâcher à la nicotine	60 %	
117	2106.90.99.90	----- Autres	60 %	
118	2202.10.10.00	--- Eaux gazéifiées additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	60 %	
119	2202.10.90.00	--- Autres	60 %	
120	8506.80.11.00	---- D'une tension n'excédant pas 1,5 volt	60 %	
121	8506.80.12.00	---- D'une tension excédant 1,5 volt mais n'excédant pas 3 volts	60 %	
122	8506.80.13.00	---- D'une tension excédant 3 volts	60 %	
123	8506.80.20.00	--- Piles bouton	60 %	
124	8506.80.90.00	--- Autres	60 %	
125	8517.12.91.00	---- Téléphones cellulaires ou téléphones mobiles	30 %	
126	8517.12.92.00	---- Téléphones par satellite	30 %	
127	8517.12.99.00	---- Autres	30 %	
128	2203.00.10.00	--- En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 litres	60 %	
129	2203.00.90.00	--- Autres	60 %	

Source : Journal Officiel de la République Algérienne N° 76.

Table des matières

Table des matières	
Remerciements	i
Dédicaces	ii
Sommaire	iii
Liste des abréviations	iv
Introduction générale	1
Chapitre 01 : Fondements théoriques de l'ouverture commerciale	8
Section 1 : Libre-échange et protectionnisme	8
1.1.L'ouverture : une arme à double tranchant	9
1.1.1. Vers un indicateur de la politique d'ouverture	9
1.1.1.1.Le ratio d'ouverture.....	9
1.1.1.2.La mesure par la politique commerciale	10
1.1.1.3.Les évaluations quantitatives ou subjectives.....	10
1.1.2. Les gains de l'ouverture	10
1.1.2.1.Le gain de l'ouverture pur et simple	11
1.1.2.2.La spécialisation appropriée dans le cas de rendement décroissants ou croissants.....	12
1.2.Théorie de la protection et politique commerciale.....	13
1.2.1. Les effets de la protection tarifaire.....	13
1.2.1.1. Les effets d'un tarif douanier pour un petit pays.....	14
1.2.1.2. Les effets d'un tarif douanier pour un grand pays.....	15
1.2.2. Les effets de la protection non tarifaire.....	16
1.2.2.1. Les restrictions quantitatives	16
1.2.2.2. Les subventions	17
1.2.2.3. Le dumping	17
Section 2 : Les théories du commerce international	17
2.1. Les théories traditionnelles du commerce international.....	17
2.1.1. Les mercantilistes	17
2.1.2. La théorie des avantages absolus d'ADAM Smith	18
2.1.3. La théorie des avantages comparatifs de David Ricardo	20
2.1.4. La théorie des dotations factorielles	22
2.1.4.1. La loi des proportions des facteurs.....	22
2.1.4.2. Le théorème d'égalisation des prix des facteurs de production	23
2.1.4.3. Le théorème de Rybczynsky	24
2.1.4.4. Le théorème de Stolper-Samuelson.....	25
2.1.4.5. Le paradoxe de Leontief.....	25
2.2. Les théories modernes du commerce international	26
2.2.1. Les approches néo-factorielles et néo-technologiques.....	26
2.2.1.1. Les approches néo-factorielles	26
2.2.1.2. Les approches néo-technologiques.....	27
2.2.2. Economie d'échelle et commerce international	30
2.2.3. Commerce international et différenciation des produits	33

2.2.3.1. La théorie de la demande domestique représentative de Linder	34
2.2.3.2. Le modèle de krugman sur la préférence pour la variété	34
2.2.3.3. Le modèle de Lancaster sur la recherche de la variété idéale	35
Section 3 : Politiques d'ouverture et stratégies d'industrialisation	36
3.1. Le développement autocentré.....	36
3.1.1. Les industries industrialisantes (II)	36
3.1.2. L'industrialisation par substitution aux importations (ISI)	37
3.2. Le développement extraverti	39
3.2.1. L'exportation des produits primaires	39
3.2.2. La promotion des exportations	40
3.3. Une libéralisation commerciale à marche forcée : le consensus de Washington	41
Conclusion	43
Chapitre 2 : Politique d'ouverture et croissance économique	45
Section 1 : Les théories du développement économique	45
1.1. Les théories pionnières du développement	46
1.1.1. Le sous-développement comme retard de développement	46
1.1.1.1. La société traditionnelle	46
1.1.1.2. Les conditions préalables au décollage	47
1.1.1.3. Le décollage ou « take off »	47
1.1.1.4. La marche vers la maturité	48
1.1.1.5. L'ère de la consommation de masse.....	48
1.1.2. Les théories du changement structurel	49
1.1.2.1. La théorie des cercles vicieux de la pauvreté	49
1.1.2.2. La théorie du dualisme	50
1.2. Les théories de la dépendance	51
1.2.1. L'analyse centre-périphérie	52
1.2.2. Les théories de l'impérialisme	53
1.2.2.1. La théorie de la dépendance néo-coloniale	53
1.2.2.2. L'échange inégal	54
Section 2 : Les théories de la croissance économique	55
2.1. Les théories de la croissance exogène	55
2.1.1. Le modèle Harrod (1939) et Dommar (1946)	55
2.1.2. Le modèle de SOLOW	57
2.1.2.1. Le modèle de Solow sans progrès technique	58
2.1.2.2. Le modèle de Solow avec progrès technique	61
2.2. Les théories de la croissance endogène	65
2.2.1. Le modèle de Romer sur l'accumulation des connaissances	66
2.2.2. Le modèle de Robert Lucas sur l'accumulation du capital humain	67
2.2.3. Le modèle de Robert Barro sur les dépenses publiques.....	68
2.2.4. Le modèle Aghion et Howitt sur l'innovation	68

Section 3 : Ouverture commerciale-croissance économique : Revue de la littérature théorique et empirique	69
3.1. Les travaux théoriques	70
3.2. Les travaux empiriques	72
Conclusion	74
Chapitre 3 :L'émergence des BRICS dans l'économie mondiale	76
Section 1 : L'émergence : Contenu et enjeux	76
1.1. L'avènement du concept d'émergence	77
1.2. L'essor des pays émergents dans l'économie mondiale.....	78
1.3. BRICS : Principales puissances émergentes	80
1.4. Profil des exportations des BRICS.....	82
Section 2 : Analyse du mode d'ouverture des BRICS	85
2.1. Analyse à travers les IDE	85
2.2. Régimes de change des économies des BRICS	88
2.3. Accords de libre-échange et d'investissement	90
Section 3 : BRICS : Politiques de réformes et d'ouverture	93
3.1. Le Brésil : Les grandes réformes économiques	93
3.1.1. Les réformes de Fernando Henrique Cardoso et le plan Réal.....	93
3.1.2. Ouverture de l'économie	94
3.1.3. Les réformes de Lula.....	95
3.1.4. Le programme d'accélération de la croissance (PAC)	96
3.1.5. Un interventionnisme de plus en plus marqué depuis 2011	97
3.2. Russie : transition du communisme vers le capitalisme.....	98
3.2.1. La thérapie du choc	98
3.2.2. Les réformes de Poutine.....	99
3.2.3. La Russie confrontée à la crise de 2008.....	100
3.3. L'Inde : Les principales transformations structurelles.....	101
3.3.1. Le modèle de développement « pro-affaire »	101
3.3.2. Crise des paiements extérieurs et ouverture de l'économie	103
3.3.3. Politique de zones économiques spéciales	104
3.4. La chine : Les grandes réformes	105
3.4.1. Ouverture contrôlée à l'économie mondiale	105
3.4.2. Réformes du secteur industriel	108
3.4.3. Les zones économiques spéciales	109
3.4.3. La politique de promotion de « champions nationaux »	111
3.5. L'expérience sud-africaine de l'émergence	111
3.5 .1. L'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid	112
3.5.2. Fin de l'apartheid et transition économique	113
3.5.3. Stratégie de croissance, d'emploi et de redistribution (GEAR)	113
Conclusion	115

Chapitre 4 : Politique d'ouverture de l'économie algérienne	117
Section 1 : Evolution de la politique commerciale de l'Algérie	118
1.1. La politique commerciale durant la période de la planification de l'économie algérienne 1965-1988.....	118
1.1.1. Evolution du cadre réglementaire du commerce extérieur 1965-1988	118
1.1.2. Evolution du commerce extérieur durant la période de la planification	120
1.2. Les réformes économiques autonomes 1989-1993	122
1.3. L'ouverture dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) 1994-1998	123
1.3.1. Evolution des exportations durant la période de l'ajustement structurel	125
1.3.2. Evolution des importations durant la période de l'ajustement structurel.....	127
1.3.3. Evolution de la position extérieure de l'Algérie durant la période de l'ajustement structurel.....	128
1.4. L'ouverture dans le cadre des Plans de Relance Economique (PRE) 1999-2009.....	130
1.4.1. Evolution des exportations durant les deux plans de relance.....	132
1.4.2. Evolution des importations durant les deux plans de relance	133
1.4.3. Evolution de la position extérieure durant les deux plans de relance	135
1.5. La politique d'ouverture de l'Algérie depuis 2009	135
1.5.1. Evolution des exportations de 2009 à 2016	138
1.5.2. Evolution des importations de 2009 à 2016	139
1.5.3. Répartition du commerce extérieur de l'Algérie par régions économiques.....	141
1.5.4. Evolution de la position extérieure du pays (2009-2016)	143
Section 2 : L'ouverture multilatérale et régionale de l'Algérie	145
2.1. L'accession de l'Algérie à l'OMC	145
2.2. L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne	147
2.2.1. Le contenu de l'accord d'association	147
2.2.2. Les échanges commerciaux Algérie-Union Européenne	149
2.3. L'intégration maghrébine : L'Union du Maghreb Arabe (UMA)	150
2.3.1. Tendance et valeurs des échanges intra-maghrébins.....	151
Section 3 : Privatisation et libéralisation du régime de change	153
3.1. Des résultats contrastés de la politique de privatisation.....	153
3.2. Le privé et l'entreprenariat en Algérie	155
3.3. Ouverture et réforme de change	158
3.4. Le phénomène du dutchdisease est-il manifeste en Algérie ?	161
Conclusion	164
Chapitre 5 : Politique d'ouverture et performances économiques en Algérie : Benchmarking avec les pays du BRICS	165
Section 1 : Politique d'ouverture et changement structurel	165
1. 1. Ouverture et désindustrialisation en Algérie	166
1.2. Développement humain et ouverture économique	170

Section 2 : Les aspects institutionnels de l'ouverture des BRICS : Quels enseignements pour l'Algérie ?	173
2.1. Analyse des indicateurs d'ouverture	173
2.4. Analyse institutionnelle de l'ouverture	177
2.2. Une analyse à travers les IDE	179
2.2.1. La politique des IDE en Algérie.....	179
2.2.2. Evolution et qualité des IDE	181
2.2.3. Le climat des affaires	184
2.3. L'analyse des échanges commerciaux	186
Section 3 : Ouverture et croissance économique : une analyse en données de panel	190
3. 1. Méthodologie et source de données	190
3.2. Procédures d'estimation	191
3.2.1. Le test de Chow	191
3.2.2. Le test de Hausman	192
3.2.3. Le test d'auto corrélation des erreurs	192
3.2.4. Le test d'hétéroscédasticité des résidus.....	193
3.3. Discussion des résultats.....	193
3.4. Pour une autre politique d'ouverture.....	196
Conclusion	201
Conclusion générale	203
Références bibliographiques	210
Liste des tableaux	223
Liste des figures	225
Liste des annexes	226
Table des matières	246

Résumé

Ce travail porte sur un benchmarking entre, d'une part, les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) qui ont réussi leur insertion dans l'économie mondiale et, d'autre part, l'Algérie dont l'ouverture sur l'extérieur n'a pas apporté les résultats attendus. Nous avons procédé en deux étapes, une analyse des données et une étude économétrique. L'étude consiste à reprendre les indicateurs courants de l'ouverture économique pour tester empiriquement leur impact sur la croissance économique dans le groupe composé des pays du BRICS et de l'Algérie. Les résultats de la recherche mettent en évidence que le caractère relativement brutal de l'ouverture de l'économie algérienne explique en partie les faibles performances du secteur extérieur. Par contre, l'ouverture graduelle et sélective, soutenue par des réformes internes préalables, a été une force positive ayant permis aux pays du BRICS de s'affirmer dans l'économie mondiale. Aussi, l'existence de ce qui est appelé Etat développementaliste a été un facteur décisif. Ce dernier a joué un rôle primordial dans la promotion du secteur exportateur et la stimulation des entrées d'IDE en offrant des incitations appropriées.

Mots clés : Ouverture, Croissance Economique, Emergence, Algérie, BRICS, Benchmarking, Données de Panel.

Abstract

This work focuses on a benchmarking between the BRICS countries (Brazil, Russia, India, China and South Africa) that have successfully integrated into the world economy and, on the other hand, Algeria whose opening on the outside did not bring the expected results. We proceeded in two stages, a data analysis and an econometric study. The study consists of taking the current indicators of economic openness to empirically test their impact on economic growth in the group composed of the BRICS countries and Algeria. The results of the research show that the relatively brutal nature of the opening of the Algerian economy partly explains the weak performance of the external sector. On the other hand, the gradual and selective opening, supported by previous internal reforms, has been a positive force that has enabled the BRICS countries to assert themselves in the global economy. Also, the existence of what is called developmental state has been a decisive factor. The latter played a key role in promoting the export sector and stimulating FDI inflows by offering appropriate incentives.

Keywords: Openness, Economic Growth, Emergence, Algeria, BRICS, Benchmarking, Panel data.

ملخص

يركز هذا العمل على مقياس مرجعي بين بلدان البريكس (البرازيل وروسيا والهند والصين وجنوب أفريقيا) التي نجحت في الاندماج في الاقتصاد العالمي، ومن ناحية أخرى، الجزائر التي لم ينتج عن انفتاحها النتائج المتوقعة. شرعنا في مرحلتين، تحليل البيانات ودراسة الاقتصاد القياسي. وتتألف الدراسة من أخذ المؤشرات الحالية للانفتاح الاقتصادي و اختبار تأثيرها تجريبيا على النمو الاقتصادي في المجموعة المكونة من دول البريكس والجزائر. وأظهرت نتائج البحث أن افتتاح الاقتصاد الجزائري دون تحضير مسبق هو المسؤول عن فشل الجزائر في سياسة الانفتاح على العالم الخارجي. ومن ناحية أخرى، كان الانفتاح التدريجي والانتقائي، المدعوم بالإصلاحات الداخلية السابقة، قوة إيجابية مكنت بلدان البريكس من أن تثبت نفسها في الاقتصاد العالمي. وكان وجود ما يسمى الدولة التنموية عاملا حاسما. إذ تلعب هذه الأخيرة دورا رئيسيا في تعزيز قطاع التصدير وحفز تدفقات الاستثمار الأجنبي المباشر من خلال تقديم حوافز مناسبة.

الكلمات المفتاحية: الانفتاح، النمو الاقتصادي، نشوء، مقارنة معيارية، الجزائر، بريكس، بيانات البانل